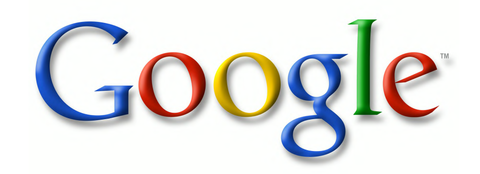
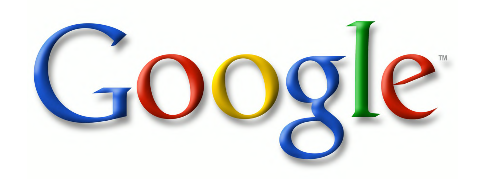

Google


Google





BIOGRAPHIES FORÉZIENNES

Achille-François De Lascaris d'Urfé

MARQUIS DU CHASTELLET

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE

1759-1794

PAR

A. DAVID DE SAINT-GEORGES



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, rue Chabot-Charny, 65

M DCCC XCVI



AU FOREZ

où j'ai passé les premières et les meilleures années de ma jeunesse

JE DÉDIE CE LIVRE

Modeste mais bien sincère témoignage de gratitude, offert aux personnes qui m'ont honoré de leur amitié,

Souvenir sans amertume, pour les indifférents ou ceux qui ont pu me nuire.

ARTHUR DAVID DE SAINT-GEORGES.

Paris, décembre 1895.





LISTE DES SOUSCRIPTEURS

AUX DEUX CENTS PREMIERS EXEMPLAIRES

de cet ouvrage

Aboville (comte d'), à Paris.
Arnaud (J.), Saint-Etienne.
Aubert (Georges), Saint-Etienne.
Audiffred, député de la Loire.
Avaize (Amédée d'), à Perreux.
Avril, vice-président du Tribunal civil de Lyon.
Balaÿ (Fernand), Saint-Etienne.
Balaÿ, directeur de la Loire Républicaine, Saint-Etienne.
Bernoux et **Cumin**, libraires, à Lyon.
Beurnonville (comte de), Paris.
Bibliothèque de Saint-Etienne (Loire).
Biran (de), sous-chef au Ministère de l'Intérieur, Paris.
Biscornet (Adrien), pharmacien au Monastier (Haute-Loire).
Bonnassieux (Jean-François), notaire, à Boën-sur-Lignon.
Bonnet (Jules), Saint-Etienne.
Bonnet (Louis), à Lyon.
Boris, artiste peintre, à Paris.

Bouchetal-Laroche, juge au Tribunal de Saint-Etienne.
Bouillé (marquis de), à Paris.
Bouillé (comte Bertrand de), à Paris.
Brassart (Eleuthère), directeur du journal de Montbrison.
Brun, libraire, à Lyon.
Brunot (M.), à Limoges.
Buhet (Jérôme), Saint-Etienne.
Bureaux de Puzy de la Fayette, château de Bergère, par Montmirail (Marne).
Cadore (duc de), à Paris.
Cazenove (Raoul de), à Lyon.
Chabert (baron de), Boën-sur-Lignon.
Chambon (Félix), Paris.
Chambovet (Claude-Marie), avoué, à Saint-Etienne.
Chambrun (comte de), à Paris.
Chapelon (Pierre), Saint-Etienne.
Chapoton, artiste-peintre, Paris.
Charassin (l'abbé), curé de Saint-Etienne-le-Molard (Loire).
Chassain de la Plasse (Raoul), avocat à Roanne.
Châteauneuf (André), Saint-Etienne.
Chevalier, libraire, Saint-Etienne.
Chialvo, notaire à Montbrison.
Chomer (Alexandre), Lyon.
Chorel (Eloi), Saint-Etienne.
Condamin (le chanoine James), professeur à la faculté catholique des Lettres, à Lyon.
Coppée (François), Paris.
Corcelles (François de), conseiller d'ambassade, à Paris.
Courbon (Ferdinand), Saint-Etienne.
Cournault (Me Edouard), à Nancy.
Custine (A. C. de), à Paris.
Davaize (Amédée), Lyon.
David, négociant, à Saint-Etienne.
David (Anatole), à Saint-Etienne.
David (Eugène), à Saint-Etienne.
Dechelette (Camille), Roanne.
Dechelette (Joseph), Roanne.

Delorme (Sixte), à Clamart (Seine).
Descours-Desacres, Paris.
Desjoyaux (Antoine), à Saint-Etienne.
Deville (J.-B.), Saint-Etienne).
Docminy (Me Berthe), à Paris.
Ducourtieux (Paul), libraire à Limoges.
Dulac, architecte-expert, à Montbrison.
Dumont (Paul), Saint-Etienne.
Dumoulin, professeur au collège de Roanne.
Engel (Me Ve Blanche), à Paris.
Epitalon, négociant à Saint-Etienne.
Epitalon (Jean-Jacques), Saint-Etienne.
Fauchet (Paul), à Limoges.
Faure (librairie Lafont), à Montbrison.
Ferrand fils, à Montbrison.
Flachaire de Roustan (Marcel), Lyon.
Font (M.), Lyon.
Fossez (Louis), Roanne.
Fouques de la Garde, à Moscou.
Francmesnil (Vente de), Paris.
Frappa, artiste peintre, Paris.
Galle (Léon), Lyon.
Gay (Victor), avocat à Saint-Etienne.
Gaytte (Alexandre), Boën-sur-Lignon.
Geneviève (bibliothèque de Sainte-), Paris.
Generx (Pierre), Saint-Etienne.
Geoffray (Stéphane), Paris.
Georg, libraire, à Lyon.
Giron (Marcellin), Saint-Etienne.
Giry (Paul), Saint-Etienne.
Granger (Petrus), Saint-Etienne.
Grasse (marquis de), à Versailles.
Guillemot, archiviste, à Thiers.
Guilloud (Adolphe), Roanne.
Guitton (Paul), Roanne.
Haussonville (comte d').
Helle, à Roanne.

Hutter (Georges), Lyon.
Jacquet (Camille), avoué, à Montbrison.
Jacquot de Bréviandes, à Epiney-sur-Seine.
Jeannez (Edouard), à Ouches, près Roanne.
Jerphanion (de), Lyon.
Jouve (Bruno), Saint-Etienne.
Langloys (Jean-Baptiste), Saint-Etienne.
Lasteyrie (comte Robert de), Paris.
Lastic (marquis de), château de Parentignat (Puy-de-Dôme).
Lastic (vicomte de), Paris.
Laur (Francis), ancien député de la Loire.
Laurent (l'abbé), à Bellegarde.
Lechevalier, libraire, à Paris.
Lecler (l'abbé), aumônier de l'asile de Naugeat, près Limoges.
Lecomte (Jules), La Pacaudière.
Lefebvre (Gustave), bibliothécaire, à Saint-Chamond.
Legier de la Garde, Saint-Etienne.
Legrand, attaché aux Archives Nationales, Paris.
Leriche (Ernest), avoué à Roanne.
Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne, à Limoges.
Levét, député de la Loire.
Lormais (Pinault baron de), Paris.
Love (Dr James), Paris.
Lyon (la bibliothèque de).
Magdinier (Paul), Saint-Etienne.
Majola, artiste-peintre, Saint-Etienne.
Magny (marquis Louis de), à Asnières (Seine).
Manteyer (Georges de), Paris.
Mary, archiviste, Paris.
Massol d'André de Colgate (Mme), Genève.
Mathevon (Octave), Lyon.
Mayol de Lupé (comte de), à Bourg-Argental.
Mazarine (la bibliothèque), Paris.
Ménard (Léon), Saint-Etienne.
Michel (Paul), percepteur, à Beaumont (Oise).
Michel (Léon), à Saint-Etienne.

Miranda-Jordas (M^r^), à Paris.
Monery (Louis), à Arfeuilles.
Montagne (Antony), Peronnas, près Bourg (Ain).
Montbrison (la bibliothèque de).
Moreau de Pravieux (Joseph), à Paris.
Morin-Pons (Henry), Lyon.
Morny (duc de), à Paris.
Muller (Eugène), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, Paris.
Mun (comte de), Paris.
Neyron (André), Saint-Chamond.
Neyron des Granges, à Lyon.
Noailles (marquis de), à Paris.
Noailles (comte Alexis de), à Paris.
Noro, artiste-peintre, Paris.
O'Kelly, archiviste, Paris.
Ormesson (comte d'), ministre de France à Lisbonne (Portugal).
Palluat de Besset (le comte), château de la Salle, par Balbigny.
Palluat de Besset (vicomte Roger), à Paris.
Payre (Antoine), Saint-Etienne.
Périchons (baron des), à Poncins.
Perret du Cray, château de Chanzé, par Pontcharra (Rhône).
Peyre (Emile), à Paris.
Pimodan (marquis de), Paris.
Pinet (l'abbé), vicaire, à Saint-Merry, Paris.
Piperey (Frédéric de), Paris.
Poidebard (Georges), Lyon.
Point, notaire, Saint-Etienne.
Pontoi-Camus de Pontcarré (marquis de), Paris.
Ramel, banquier, à Saint-Etienne.
Relave (l'abbé), curé à Sury-le-Comtal (Loire).
Rémusat (comte de), à Paris.
Reure (l'abbé), professeur à la faculté catholique des lettres, à Lyon.
Richebé (Raymond), à Paris.
Roanne (la bibliothèque de).
Robert (Lucien), directeur de la Banque de France, à Nantes.
Rochambeau (vicomte René de), à Paris.

Rochigneux, bibliothécaire de la société de la Diana, à Montbrison.
Rondard, à Sainte-Foy-Saint-Sulpice.
Rothschild (baron Alphonse de), Paris.
Roux (l'abbé), vicaire à la Trinité, Paris.
Royère (comte de), lieutenant de cavalerie, à Libourne.
Sahune (comte Pourcey de), Paris.
Salles (Pierre), homme de lettres, Paris.
Sauzey (Eugène), à Roanne.
Serre-Telmon (baron du), à Paris.
Serre-Telmon (Joseph du), à Paris.
Sibour (Louis de), château de Gentilly, par Sorgues (Vaucluse).
Soubre (Jacques), Saint-Etienne.
Steyert (André), Lyon.
Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, à Saint-Etienne.
Tezenas du Montcel, Saint-Etienne.
Tonnot (C.-A.), sous-chef au ministère de la guerre, en retraite.
Tonnot (Henri), attaché au cabinet du ministre de la guerre, à Paris.
Tournemire (de), Enseigne de vaisseau, à Brest.
Uzès (Mme la duchesse d'), Paris.
Vachez, avocat à la cour d'Appel, à Lyon.
Varinard (P.), à Paris.
Varax (Paul), à Amplepuis.
Verchère (Gabriel), Saint-Germain-Lespinasse.
Véricel, à Lyon.
Villechaize (comte de), Villa-Valmer, à Marseille.
Vrégille (Albert de), château de Reyrieux, par Trévoux (Ain).
Waldner (comtesse de), château de Levy (Allier).
Wolff (Louis), Saint-Etienne.







EXPLICATION DES GRAVURES

hors texte

ET DES DIVERSES ILLUSTRATIONS

contenues dans ce volume

Titre. — Armes des familles d'Urfé et du Chastellet, placées sur une console. — Couronne de marquis. — Dessin de Arthur David.

Dédicace. — Blason des Comtes de Forez : « *de gueules au dauphin d'or* », — vignette au bas de la page.

Liste des souscripteurs. — Page VII. — Tête de chapitre, sujet du XVIIe siècle.

Lettre ornée L. Esclave indien coupant des roseaux, au-dessus de sa tête on voit un Ibis. — Cul-de-lampe.

Explication des gravures. — Page XIII. — Tête de chapitre, sujet de fantaisie. — Lettre ornée E ; femme couchée sur une salamandre, — Cul-de-lampe. — Page XVI. — Portrait de l'auteur gravé par Thiriat, d'après un médaillon bronze de Louis Tinant, Paris, 1885.

Introduction. — Page XVII. — Tête de chapitre. Armes des David de Saint-Villar, Saint-Georges, etc., dessin de H. Tonnot. — Lettre ornée O. — Cul-de-lampe.

Nota. — Toutes les illustrations ci-dessus décrites ont été dessinées par MM. Uberti, Henri Tonnot, et l'auteur de cet ouvrage. — La gravure des bois a été effectuée par M. Thiriat. Les planches en héliotypie sont l'œuvre de la maison Racle. — Les clichés ont été exécutés d'après les photographies de M. Stéphane Geoffray.





Gravé par Thiriat.
(d'après un médaillon bronze de Louis Tinant).



Introduction

« Hæc nostra legent Nepotes. »

N *rencontre un très grand nombre de gens, fort judicieux du reste, qui croient naïvement que tout a été dit sur la famille d'Urfé, et ses derniers représentants. Plein de confiance dans leur expérience, séduit par leur esprit réfléchi, j'étais persuadé comme eux, il n'y a pas encore bien longtemps, qu'un écrivain qui oserait se hasarder dans ces sentiers battus ne pourrait que rééditer sous une autre forme des faits que personne n'ignore, et qu'il lui serait dès lors matériellement impossible de produire un ouvrage nouveau, attrayant, mais surtout instructif par les documents inédits qu'il pourrait renfermer. Je considérais cette entreprise comme des plus ingrates. Une œuvre de cette nature, quel qu'en fût du reste le mérite littéraire, me semblait inutile, condamnée d'abord à*

l'indifférence, puis bientôt au plus profond oubli.

Comme beaucoup, j'avais une extrême confiance dans le savoir, la bonne foi, la réputation de certains historiographes de notre époque, qui se sont spécialement occupés du Forez, et dont les publications ont été accueillies, vu leur actualité, sans aucun contrôle, trop de sympathie au début, faut-il dire, un dangereux empressement.

Eh bien, je m'étais tout simplement trompé, je le confesse, je suis revenu vite de cette grosse erreur, quand il m'a été possible d'étudier plus à fond tout ce qui touche à l'histoire de cette petite province, et je suis aujourd'hui convaincu qu'il reste encore beaucoup à faire. De consciencieuses études appuyées de pièces authentiques, produites sous une forme moins aride, dans un style correct, auraient une utilité incontestable, pour rétablir, dans leur vérité absolue, certains événements historiques, ignorés ou dénaturés à dessein, mais surtout comme principal résultat de présenter sous sa véritable lumière la physionomie de plusieurs personnages, qui remplirent un rôle marquant dans les événements de notre pays.

La tâche est assurément lourde, elle exige le concours de tous, dépasse les forces d'un seul et ne saurait sans inconvénient lui incomber.

Peut-être ai-je été bien téméraire de l'entreprendre. Dans un temps plus ou moins éloigné, alors que je me borne à apporter modestement ma pierre à l'édifice commun, me reprochera-t-on d'avoir ignoré bien des choses et laissé subsister de nombreuses lacunes dans ce livre.

Je le crains, c'est possible, probable même, mais je ne m'en émeus pas outre mesure, car à côté de ceux qui cherchent franchement la vérité, il y a l'inepte

et nombreuse collection des ignorants, des imbéciles ou des jaloux.

Ce dont l'on ne saurait m'accuser, même nos bons petits neveux qui liront ces pages, c'est d'avoir manqué d'une courageuse sincérité et cherché sciemment à altérer la vérité. A l'heure actuelle je n'ai nul besoin de me défendre contre pareil reproche, il me suffit de regretter de n'avoir pu mieux faire. J'aurais pour excuse, si besoin était, mon ignorance non voulue de milliers de pièces originales, qui encombrent, éparses un peu partout, les dépôts de nos grandes bibliothèques publiques, que personne ne connaît plus que moi, documents de toute nature certainement dix fois plus nombreux que ceux dont le classement imparfait a exigé tant d'années.

Je revendique simplement, c'est un droit strict, le mérite de faire connaître les plus importants de ceux qui existent sur les d'Urfé, et de laisser soupçonner la nature de titres précieux que nos successeurs retrouveront avec un peu de patience, quand il leur plaira de compléter les travaux de leurs devanciers, s'ils ont bien voulu toutefois prendre la peine de les consulter, afin de s'en servir comme guides.

L'histoire des anciennes provinces de France est loin d'être complète. L'avenir, comme dans toutes les choses humaines, ménage d'instructives surprises aux jeunes qui déjà nous poussent du coude, impatients de se produire, croyant sans doute dans leur sotte fatuité faire mieux que ceux qui auront alors disparu.

Il importe peu de savoir quelles seront ces nouvelles découvertes, dans quelles circonstances elles se produiront, de quelle façon enfin l'on envisagera les intéressantes questions d'archéologie que nous traitons vers cette fin de siècle.

Chacun, lorsqu'il sait proprement tenir une plume, écrit suivant le goût de son époque, avec le tempérament qui lui est propre, les tendances d'esprit qui le caractérisent, ses traditions de famille ou ses convictions personnelles.

Le rôle de l'historien me semble nettement indiqué, sa principale préoccupation doit avant tout d'être vrai. L'histoire ne s'invente pas. l'imagination ne doit y tenir qu'une place secondaire. il importe de raconter les faits d'une façon exacte. Il ne faut point oublier ce sage précepte de Cicéron, « Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat Historia » *(de Orat., 11, 15). l'homme qui se respecte, ayant souci de sa dignité, peut ne pas partager l'opinion politique des personnages dont il s'occupe, il lui est permis de la blâmer, de préférer la monarchie à un gouvernement libéral, la Bourgeoisie qui commence à vieillir à l'antique noblesse, voire même le socialisme naissant qui finira à son tour par faire sa lugubre trouée dans les institutions modernes, mais il méconnait ses devoirs d'une façon blâmable, quand il néglige d'être loyal et sincère, quand il dénature ou travestit à son gré les faits historiques, pour les besoins d'une cause, dans le but de servir sa propre ambition, ou de satisfaire ses rancunes personnelles.*

Toutes ces réflexions, dont personne ne saurait contester la justesse, me sont bien souvent revenues à l'esprit, au fur et à mesure que j'écrivais les pages suivantes.

Dans cette ancienne famille d'Urfé, dont il ne reste plus déjà qu'un lointain souvenir, son dernier représentant nous apparait comme une grande figure qui a tous les droits de s'imposer à l'attention

publique. Par le peu qui a été publié sur Achille François de Lascaris d'Urfé, Marquis du Chastellet, *tout esprit impartial se sent profondément ému. On ne tarde pas à se convaincre, après quelques secondes de réflexion, qu'il a été mal connu, imparfaitement apprécié, surtout trop sévèrement jugé, à cause de ses idées libérales dont il fut en réalité la première victime.*

Je déclare ici que j'ai été moi-même vivement impressionné, car je n'aurais point sans cela écrit cette longue biographie, lorsque, désirant le connaître à fond, j'ai étudié de près la carrière militaire, la vie politique, les mœurs privées de ce jeune gentilhomme qui, renonçant à des traditions de famille toujours respectables, poussé par de louables et généreux instincts qui ne se discutent pas, osa, sans crainte du danger, proclamer hardiment son amour pour la liberté. Si on veut l'apprécier sans aucun parti pris, on reste stupéfait de la noblesse de son caractère, de sa mâle énergie, de l'étrangeté de son intelligence, des heurts singuliers, résultat des inexplicables contradictions que l'on constate dans certains actes de sa vie publique.

Il me paraît bien difficile alors de ne pas s'incliner, avec une respectueuse sympathie, devant ce descendant de l'une des plus illustres maisons de France qui, de bonne heure, orphelin, abandonné à des soins mercenaires, délaissé par des parents égoïstes, dont le devoir aurait été de veiller sur sa jeunesse, sans grosse fortune quand il eut atteint l'âge d'homme, ayant cette louable ambition que nous portons tous au cœur, vint généreusement offrir ses services à la France où la Révolution allait bientôt commencer sa grande œuvre de rénovation sociale.

Trois écrivains seulement se sont occupé d'Achille du Chastellet. Tous ils ont craint de s'aventurer sur un terrain brûlant, il semble même qu'ils aient prononcé à regret un nom qui ne leur était point sympathique. Auguste Bernard, le premier, termine ainsi son livre « les d'Urfé » *que l'on consultera toujours avec fruit mais qui n'est en réalité qu'une intelligente compilation de ce qu'avaient écrit avant lui le Chanoine de la Mure, les P.P. Foderé et Bonaventure :* « *Tous deux (les époux du Chastellet) mouru-*
« *rent malheureusement quelques années après, ne*
« *laissant qu'un fils réduit à un assez maigre patri-*
« *moine. Entraîné par les idées philosophiques, il fit*
« *la guerre d'Amérique avec le général de Lafayette,*
« *quoique estropié du bras droit par suite d'un acci-*
« *dent qui lui était arrivé en Forez (1) où il passa*
« *les premières années de sa jeunesse. De retour en*
« *France, il continua à suivre le torrent révolution-*
« *naire pendant quelque temps, mais dans une de*
« *ces crises fréquentes à l'époque de la Terreur, il fut*
« *compris dans une mesure générale et enfermé au*
« *Luxembourg (2) où il s'empoisonna avec plusieurs*
« *autres pour se soustraire à l'échafaud.*

« *Dès les premiers jours de la Révolution il rédi-*
« *gea, de concert avec Condorcet, une affiche ou pla-*
« *card démagogique (3)* ».

Tout en regrettant le laconisme des lignes qui précèdent que j'ai citées textuellement, je ne me sens

---

(1) C'est une erreur dont l'on trouvera plus loin l'explication.

(2) Nouvelle erreur. Il fut incarcéré à la prison de la Force le 30 septembre 1793.

(3) Troisième erreur et la plus grossière, en quelques lignes. Bernard est sobre de détails à ce sujet, c'était prudence de sa part. On verra plus loin que ce fut le Dr H. Payne qui rédigea l'affiche signée par du Chastellet dans laquelle il demandait l'abolition de la royauté.

point la force de blâmer d'une façon absolue ceux qui ont besoin de conserver la position qui les fait vivre, s'ingéniant dans ce but à ménager leurs ennemis et à ne point froisser les sottes susceptibilités de leurs amis. Mais on le comprendra, tout humanitaires qu'elles soient, ces raisons résultant de circonstances très naturelles au fond, ont une déplorable influence sur la véracité de l'histoire, et ne sauraient absoudre complètement ceux qui pourraient les invoquer.

M. Georges Richard (de Soultrait) n'avait pas la même excuse. Suffisamment riche, à l'abri des besoins qu'exige la vie quotidienne, il aurait pu continuer et compléter l'œuvre du maître. Il ne l'a pas su, ou, ce qui est plus admissible, ne l'a point voulu.

Le dernier ouvrage qu'il ait laissé avant sa mort prématurée « Le Château de la Bastie d'Urfé et ses Seigneurs » *est d'une faiblesse notoire, au point de vue historique si on le compare aux précédentes publications, qui avaient mis son nom en vedette.*

Voici comment il apprécie le dernier d'Urfé : « *du Châtelet (dont il ne sait même pas écrire le nom), revenu en France, tout imbu* « *d'idées libérales et*
« *parfaitement ruiné, embrassa avec ardeur les prin-*
« *cipes révolutionnaires. Un supplément aux* Notices
« historiques sur la Révolution *imprimé à la suite*
« *des* Mémoires de Madame Roland *donne quelques*
« *détails sur les derniers jours* du triste descen-
« dant *des d'Urfé, dont il fait un éloge pompeux.* »

Peut-être trouvera-t-on que c'est attaquer avec beaucoup de vivacité certaines œuvres de Richard de Soultrait, dont les premiers travaux archéologiques avaient été accueillis, il y a déjà trente-cinq ans, avec une trop grande faveur.

Il ne faut voir ici aucun parti pris de ma part,

car le public intelligent a fini par s'apercevoir de la négligence dont ils portent l'empreinte. A côté de flagrantes et nombreuses inexactitudes, on pourrait aussi très sérieusement discuter l'authenticité des documents qu'ils renferment.

La mort, qui, pour le commun des hommes, sonne en général l'heure de la justice, serait-elle plus cruelle à son égard? Aurait-on enfin acquis la certitude qu'on se trouvait en présence d'une réputation surfaite plutôt surprise que méritée? Quant à moi, sans obéir au moindre sentiment hostile vis-à-vis de cet intelligent disparu, n'étant guidé par aucun intérêt personnel, n'ayant eu qu'à me louer de sa parfaite courtoisie dans la correspondance que nous avons jadis échangée, je ne lui reproche qu'une chose : c'est d'avoir fait du jeune Marquis du Chastellet un atrophié, une espèce d'idiot inconscient de ses actes, devenu révolutionnaire au mépris de toutes les traditions que lui avaient léguées ses ancêtres et qu'il avait le devoir de continuer.

Je le regrette, mais j'ai le droit de dire bien haut sur cet historien ce que ceux qui l'on connu de près pensent tout bas.

Henri Montégut, qui fut jadis rédacteur à la Revue des Deux-Mondes, *publication périodique aujourd'hui vieillotte qui ne saurait, comme autrefois, consacrer le talent, faire ou défaire à son gré les réputations littéraires, est le dernier auteur qui ait apporté sa note haineuse dans ce trio de détracteurs.*

Voici ce qu'il n'a pas craint d'écrire (1)*:* « *On* « *voit encore un d'Urfé prendre part à la guerre*

(1) Emile Montégut, *Tableaux de la France en Bourbonnais et en Forez*, 1 vol. in-12, Paris, 1881.

« *d'Amérique, puis se lancer à corps perdu dans*
« *la révolution et finir par s'empoisonner en pri-*
« *son comme son ami Condorcet. La* marquise de
« Casanova, *continue-t-il, de son nom de famille*
« Jeanne Camus de Pontcarré, *eut pour mari un*
« *Larochefoucauld, et son petit-fils, ce révolu-*
« *tionnaire que nous venons de citer, s'appelait du*
« *Chastellet.* »

Que veut dire Montégut ? Est-ce avec tout son sang-froid qu'il fait une allusion blessante, de très mauvais goût surtout, à la Marquise d'Urfé à cause de ses écarts regrettables que l'on a beaucoup exagérés, qui n'ont en somme que le témoignage suspect d'un vulgaire aventurier, ou bien n'est-ce simplement chez lui que le résultat d'une ignorance inexplicable ? Pour l'honneur de cet écrivain, je préfère admettre cette dernière hypothèse.

Mario Proth, dans son intéressant livre : Voyage au pays de l'Astrée, *est le seul qui n'ait point osé donner son appréciation sur le Marquis du Chastellet.*

Je n'ai jamais pu savoir de lui, alors qu'il vivait, quelle en fut la raison. Pour moi, qui n'envisage pas les choses de la même manière, qui ne prends jamais la lorgnette par le petit bout afin de juger les événements, je ne partage en quoi que ce soit l'opinion des historiographes qui m'ont précédé.

Peu m'importe ce que l'on pourra penser ou dire à mon égard, je n'ai, comme eux, ni les mêmes précautions à prendre, ni les mêmes ménagements à garder. J'estime avoir le droit, sans grand courage du reste, sans nulle espèce d'emballement, de laisser de côté de mesquins préjugés, de combler avec la plus entière sincérité les regrettables lacunes dont fourmille l'histoire de la maison d'Urfé, enfin de

rectifier les incroyables inexactitudes, commises sur les hommes et les événements.

Avec cette franchise habituelle, rude parfois dans la forme dont j'ai donné les preuves, je dirai dans les lignes qui suivent tout ce que j'ai appris, je montrerai, avec preuves indéniables, comment il faut juger certaines figures du siècle passé que l'on s'est plu systématiquement soit à attaquer, soit à laisser dans l'ombre.

Ce n'est point une simple page d'histoire locale que j'écris, c'est un ouvrage qui doit franchir les étroites limites du petit pays de Forez, parce qu'il intéresse d'une façon spéciale les érudits qui s'occupent d'études relatives à notre grande révolution.

Une dernière fois, je me défends de toute prétention, mais je revendique hautement le modeste mérite d'avoir complété les travaux de mes devanciers, avec la plus grande impartialité. On me croira d'autant mieux, je l'espère, que ceux qui m'ont vu à l'œuvre savent quelles sont mes tendances d'esprit, résultat d'une éducation, dirigée avec soin, aussi bien que mes préférences politiques, qui se sont nettement accusées en maintes circonstances, et m'ont bien souvent nui à mesure que je faisais la triste expérience de la vie.

J'ai réuni avec soin dans ce volume de très curieux documents, pour la plupart inconnus ou inédits, dont l'authenticité est indiscutable, car j'ai eu grand soin, pour chacun d'eux, d'indiquer la source où je les ai puisés. Ils seront, dès lors, le complément indispensable de tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour, sur le même sujet.

Dans ma pensée, ce travail, que j'ai entrepris avec une courageuse satisfaction, aura pour résultat, je

le répète, de réparer, dans la plus large mesure possible, de cruelles injustices, de dissiper d'inavouables préjugés, d'effacer désormais toute prévention dans les esprits loyaux, de présenter enfin, sous son véritable jour, avec tous les développements utiles, l'intéressante physionomie de François-Achille du Chastellet, qui emporta avec lui dans sa tombe, il y a déjà plus d'un siècle, le nom de la puissante et glorieuse famille d'Urfé.

L'accueil que le public lettré fera à cet ouvrage me fera connaître bientôt, si j'ai atteint mon but, en écrivant cette nouvelle biographie forézienne.

J'attends sa décision avec la plus entière confiance.

A. DAVID de Saint-Georges.

20 mars 1895.



CHAPITRE Ier.

LA MAISON D'URFÉ

I. Son établissement en Forez à l'époque féodale.

II. Puissance des Seigneurs d'Urfé pendant les XVIe et XVIIe siècles.

III. Décadence et extinction de cette famille dans les temps modernes.





CHAPITRE I

LA MAISON D'URFÉ

I. Son établissement en Forez à l'époque féodale

PAR une de ces destinées aussi étranges qu'inexplicables, la maison d'Urfé, l'une des plus anciennes, des plus nobles, des plus puissantes de France, qui pendant trois siècles avait jeté un vif éclat en Forez, disparut, en 1794, d'une façon tragique et douloureuse.

En dehors de son véritable berceau sur lequel planera toujours une certaine obscurité, cette grande famille eut son heure d'éblouissante lumière. La fortune sembla longtemps sourire à toutes ses entreprises. Elle dut surtout son éclatante autorité à la valeur, aux talents, aux qualités maîtresses d'un grand nombre de ses membres qui occupèrent, aux XVIe et XVIIe siè-

cles, les plus hautes dignités dans l'armée, le clergé, la magistrature, les lettres et la politique.

Les pièces originales qui la concernent se trouvent en très grand nombre dans nos bibliothèques publiques, elles sont importantes mais malheureusement peu connues. Je ne sais à quelle date il faut en faire remonter le classement, ce qui expliquerait dans une certaine mesure qu'on ait pu les ignorer. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les quelques auteurs qui se sont occupé de nos seigneurs du Forez, ne les ont pas découvertes, ou ne les ont pas suffisamment étudiées. Dans plusieurs manuscrits on rencontre de précieux documents qu'il peut être utile de faire connaître, car si l'on sait dégager de leur texte les exagérations qu'ils contiennent, on y trouve d'instructifs renseignements pour l'histoire du passé. Moréri ne donne la généalogie des d'Urfé qu'à partir de 1250; l'historien de la Mure, mort à Montbrison vers 1687, qui a fait de nombreux emprunts aux frères de Sainte-Marthe, la fait remonter au XIe siècle. Auguste Bernard n'assigne son origine qu'à une date encore moins éloignée et cite une charte de 1255 où l'on trouve pour la première fois : ARNULPHE REYBI, *chevalier, seigneur d'Ulphieux.*

Cet estimable auteur qui, comme il l'avoue lui-même, n'a fait que reproduire ce qu'a écrit *le Bon Chanoine*, déclare franchement qu'il n'a aucune croyance dans « toutes les minuties qui plaisaient à nos pères », qu'il ne peut ajouter foi aux travaux d'Anne d'Urfé, à cause des contes invraisemblables qu'ils renferment. Mieux que personne cependant Anne pouvait écrire l'histoire de ses ancêtres, il avait dû conserver pieusement les traditions qui se transmettaient de père en fils, peut-être même possédait-il des documents originaux. S'il y a lieu de se tenir en défiance contre certaines exagérations pardonnables à ceux qui plaident *pro domo suâ*, on ne saurait rejeter en bloc sans aucun examen leurs assertions, les accu-

ser de fausser la vérité, et taxer leurs ouvrages de fables absurdes.

Il y a toujours un puissant intérêt à évoquer les âges disparus, à recueillir des traditions fausses ou vraies, sur certains personnages, à rappeler les légendes locales, vieillies, transformées par le temps, et à ne pas laisser dans l'ombre des faits que l'imagination du peuple a pu exagérer, suivant les idées de l'époque ou l'intensité de ses croyances, mais qui portent en eux un fonds de vérité d'une extrême importance pour l'explication d'un grand nombre de faits historiques.

On ne saurait mettre en doute l'origine allemande des d'Urfé (1) anciennement appelés Astolf, Welfes, Wlphes et Ulphé, suivant ce qu'affirme Rainuccius. Ce Rainuccius ou Reimier, mort en 1595 était né à Steinheim en Allemagne. Il avait enseigné les belles lettres aux Universités de Francfort et de Helmstat. Il fut aussi écrivain de quelque mérite, et l'on possède de lui des traités généalogiques et historiques.

D'après les frères de Sainte-Marthe (2), Guarin ou Varin était duc au pays de Souabe en 750 et comte d'Altorff sous le règne de Pépin le Bref. Isamber Vulphe épousa en 789 Irmentrude qui, disent les chroniques : « fit douze enfants d'une « ventrée, et les voulant faire noyer de peur d'être accusée « d'adultère, n'en garda qu'un seul. » Les époux fondèrent le

(1) Bibliothèque nat., Mss. 20,225 et 20,233 du fonds français ; panégyrique à Julius, des fondations d'églises, testaments et mariages.

(2) Les manuscrits 20,225 et 20,233 proviennent du collège de Saint-Magloire. Ils contiennent les généalogies des grandes maisons de France rédigées par les frères de Sainte-Marthe, jumeaux nés à Loudun le 20 décembre 1571, morts à Paris, Scevole le 7 septembre 1650, Louis le 29 avril 1656.

Ils furent d'abord avocats au parlement. Ce fut sur les conseils du président de Thou qu'ils se consacrèrent entièrement à l'étude de l'histoire. Leur premier ouvrage parut sous ce titre : *Histoire généalogique de la maison de France*, in-4, Paris, 1619.

Ils ont en outre laissé de nombreux manuscrits contenant des généalogies d'illustres familles françaises, avec leurs armoiries en couleurs, qui sont passés de Saint-Magloire à la Bibliothèque nationale.

monastère de Vigne en Souabe; Berthe, leur fille, fut femme du comte de Buthorn, qui édifia l'abbaye de Pantaléon.

Altorff ou Altdorff, dont le nom signifie *Petit Village*, situé en Franconie, était un des quatre bailliages du Burgraviat de Nuremberg relevant comme fief du Palatin. En 1504, pendant la guerre de Bavière et du Palatinat, les habitants de Nuremberg s'emparèrent de cette ville, qui ne leur resta définitivement acquise que lorsque la paix fut conclue entre l'électeur Louis et le comte Frédéric. C'est en 1575 que fut fondée la fameuse école où professait Erythræus. Sous Ferdinand II, elle devint, en 1622, cette remarquable université, célèbre dans le monde entier.

Wulfe I ou Welphe, duc de Bavière, mourut en 820, laissant deux enfants. Judith épousa Louis le Débonnaire, Roi de France, après la mort d'Hermingarde, sa femme (1). Conrad Vulfe, comte de Paris, devint la souche des rois de la deuxième race de la Bourgogne transjurane. Elithon Vulfe (840) eut trois enfants : 1° Henry; 2° Babo; 3° Luitgarde.

Babo Vulfe, fait prisonnier par les Danois, fut noyé, ne laissant pas de postérité. Luitgarde fut reine de France, depuis duchesse de Bavière, et mère d'Henry, fils d'Othon, duc de Saxe, qui succéda en 917 à l'empereur Conrad.

Henry Vulfe (890) l'aîné des fils d'Elithon, épousa Ide, comtesse de Pougen en Bavière, qui lui donna trois fils : 1° Conrad, évêque de Constantinople, mort en 976; Estichon également évêque, décédé en 988, enfin Rodolphe qui continua la race.

Rodolphe Vulfe fut comte d'Altorff et mari de dame de Cono, fille du comte d'Ormingen, dont il eut deux enfants. Il trépassa en 940 : Vulfe II, son fils, lui succéda au comté d'Altorff et mourut en 1012. Il avait épousé Immine, duchesse de Blisborg en Franconie dont il eut un fils et une fille. Cu-

(1) Duchesne, *Histoire de Bourgogne*, livre V.

nissa devint la femme du sire d'Azon, marquis d'Est et mère d'Albotruffe d'Est, premier seigneur de Souabe, Vulfe III (1074), comte d'Altorff et de Nuremberg, épousa Cunissa, duchesse de Bavière, qui portait le même prénom que sa sœur, et qui le rendit père de deux fils. C'est de lui que Rainuccius a dit : « *Tandem Vulpus III ducatum Corinthiæ cum marchia veronensi in Italiâ advenisse perhibetur* ». Vulphe IV (1106), surnommé le Robuste, se maria avec Judith, fille du roi d'Angleterre, ou, selon d'autres, de Baudoin, comte de Flandre. Au siège d'Antioche, en 1098, il combattit contre les Turcs, revêtu d'une cotte d'armes *écarlate fourrée de pannes de vair*. En témoignage de sa bravoure il reçut des princes chrétiens « *l'escu d'armes blasonné de vair au chef de gueules* » qu'il échangea contre les anciennes armoiries des Altorff et qui n'est plus sorti de la famille. Il eut deux fils, l'un qui fut comte d'Altorff, l'autre qui fut élevé à la cour de Louis le Gros.

Son frère Henri Vulfe, dit le Noir, que les Italiens nomment Guelphe, épousa Wilfride de Saxe, et suivant Rimacius, Siltende, fille de l'empereur Lothaire II dit le *Saxon*. Il laissa à ses cinq enfants la Saxe et la Bavière. Après la mort de sa femme il entra au couvent de Saint-Martin près Altorff qu'il avait fondé en 1124. Sa fille Judith épousa un duc de Souabe, et donna le jour à Frédéric Barberousse ; Sophie fut femme de Bertold, duc de Styrie ; sa troisième fille N. Vulfe se maria avec Rodoldphe, comte de Bugans. Son fils aîné mérita le nom de Libéral (1180).

Les historiens de l'époque nous apprennent que Vulfe V *le Vaillant*, fils aîné de Vulfe, *le Robuste*, accompagnant en l'année 1129 le roi Louis le Gros en Forez (1), se montra très épris, chose flatteuse pour les habitants, des beautés du pays.

---

(1) Louis VI du nom, roi de France, né en 1081, mort en 1137, avait épousé, en 1115, Adelaïs, fille aînée de Humbert, comte de Maurienne (Bibl. N., Dossiers bleus, vol. 626, n° 16683).

Il assista à l'entrevue du Roi de France avec le comte Guy I, et fut surtout frappé des charmes et des beaux yeux d'Aymée de Viennois, nièce de ce comte, qui la faisait élever auprès de lui. Cédant à une faiblesse de cœur, que nous comprenons, il épousa la jeune damoiselle, puis fixa sa résidence dans le pays. On ne saurait le regretter, car le nouveau venu devait être la souche d'une des plus grandes familles d'une petite contrée jusqu'alors peu connue par ses illustrations. En adoptant une seconde patrie, son premier soin fut d'enlever à son nom sa signification allemande. Il lui substitua celui d'Ulphé que portèrent ses descendants, jusqu'au jour où l'un d'eux, Pierre, grand écuyer de France, le changea en celui d'Urfé, conservant toutefois, avec un inviolable respect, les armes que son ancêtre Vulfe le Robuste avait reçues à Antioche.

Il fit construire dans un site pittoresque, sauvage et couvert de bois, au sommet d'un monticule accidenté, presque inaccessible, un château féodal, bâti suivant les besoins de l'époque, où il vint habiter. Son fils Raymbi ou Raybi, qui veut dire *Bon* en allemand, est cité dans une transaction fameuse passée en 1173 entre l'église de Lyon et les comtes de Forez. Dans cette pièce le château d'Ulphé est appelé Ulpheiacum ou Ulphiacum. Dans un autre acte de 1228 on le nomme Ulœum.

Arnulphe d'Ulphé épousa une dame Béatrix qui, d'après une charte de 1223, fit élection de sépulture dans l'église des Religieuses de l'abbaye de Bonlieu de l'ordre de Cîteaux, à laquelle elle avait fait une importante donation à prélever sur la terre de Champoly. Cette abbaye, aujourd'hui disparue, était située non loin des bords du Lignon, près du château de la Bastie (castrum Bastidæ), elle avait été fondée par Guy II, comte de Forez et Willelm, son épouse, en 1199. Sa première abbesse fut Clémence de Rivoire; parmi celles qui lui succédèrent on relève les noms de Cécile de Fieux, Catherine d'Ul-

phé, Charlotte de Saillans, N. de Chabanes, Béatrix de la Porte, Agnès de Chalmazel, Gabriel de Polignac, etc. (1).

Son fils, Arnold Ier du nom, s'intitule : *Arnulphus dictus Raybi dominus de Ulfeio* (Charte de 1246). Il faut signaler ces deux innovations qui ont une certaine importance historique. Le château n'est plus désormais nommé *Ulphiacum* mais *Urfeium*, et le châtelain prend le surnom de l'un de ses ancêtres. Ce seigneur eut de son mariage avec Clémence de Mauriac (1240) deux fils et deux filles. Arnulphe l'aîné eut en partage la seigneurie d'Ulphé, Guy conserva le nom de Raybi et forma la branche de plusieurs seigneurs de Saint-Marcel d'Urfé (2). Une des filles nommée Brunissende fut femme d'Eustache, baron de Châteaumorand, qui mourut en 1287 ; la seconde, Marquise d'Ulphé, épousa en 1347 Falconnet Verd, chevalier, que le père Anselme appelle de Châteauverd (3). Comme on le voit, peu à peu la lumière s'est faite, il ne peut subsister aucune obscurité à partir du XIVe siècle sur l'existence de cette famille, dont il est possible d'établir d'une façon régulière la filiation, et de préciser les nobles alliances.

En 1232 Arnulphe s'était désisté en faveur d'Humbert de Beaujeu de tous les traités faits par lui ou ses prédécesseurs avec Guichard de Beaujeu. Il avait aussi vendu (1256) à Guy, comte de Forez, une rente qu'il avait le droit de prélever sur le château de Saint-Just.

Le 7 juin 1316, Arnulphe son fils, que l'on suppose, mais sans preuves, avoir été bailly de Forez, fit un accord à Montbrison avec le comte Jean I dans lequel il est ainsi qualifié : *Noble homme* le *seigneur Arnulph, seigneur d'Ulpheu*. Il figure de même dans un autre acte de 1324 qu'il passa avec Girin de Roussillon, commandeur de Verrières.

---

(1) *Gallia Christiana*, t. IV.
(2) D'argent, semé de billettes de sable, au lion du même brochant.
(3) D'argent, au lion de sinople, armé et lampassé de gueules.

Il avait épousé, en 1278, Marguerite de Marcilly, fille du seigneur de Marcilly et de Chalmazelles (1), dont il eut un fils et quatre filles :

1° Marguerite d'Ulpheu épousa Jean de Saint-Symphorien, sieur de Chamousset (*d'azur au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules*).

2° Clémance d'Ulpheu entra dans la maison de la Faye (2).

3° Caterine d'Ulpheu s'allia à celle de Sallemard (3).

4° Helvis épousa Guillaume de Beauclair.

Arnulphe ou Arnolfe, fils unique du précédent seigneur, se maria en 1355 avec Antoinette de Montagny (4) dont il eut un fils nommé Guichard. Elle était fille de Guichard de Montagny et de Sibille d'Albon. De son second mariage avec Falcone de Montagnac, il fut père de deux fils : Arnolfe et Itherius ou Ithier qui mourut en bas âge.

Nous allons entrer dans une nouvelle période historique, et assister à l'épanouissement complet de cette famille pendant les XVIe et XVIIe siècles.

---

(1) De sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, l'écu semé de molettes d'éperon du même.

(2) La Faye : semé de croisettes avec un lion brochant. Sceau de la Bibl. Nat. sur lequel il est impossible de distinguer les émaux.

(3) Coupé d'argent et de sable, à la bande engrelée de l'une en l'autre.

(4) D'argent au lion d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout. Voir le père Anselme au sujet de ces diverses alliances.



II

Puissance des Seigneurs d'Urfé pendant les XVIe et XVIIe siècles

La Renaissance commence en 1308 au moment de l'apparition de la Divine Comédie du Dante, et se termine exactement en 1610 à la mort d'Henri IV. Etonnante et prodigieuse époque qui renouvela en France, en Italie, puis en Allemagne, les faces jusque-là fort limitées du savoir dans les lettres, les sciences et les arts. L'imprimerie aida dans une large mesure à son puissant essor, mais elle n'en fut qu'un faible auxiliaire. Bien longtemps avant, couraient dans l'air certains présages laissant deviner les faits à la veille de s'accomplir. Déjà dans les premières années du XIIIe siècle, on aurait pu constater des symptômes des plus significatifs. La société d'alors avait quelque chose d'inquiet, d'anormal, de mal assis, un besoin de nouveau, qui se traduisait dans les esprits par de vagues aspirations et d'inexplicables tressaillements. Sous le règne de Louis VIII et de Philippe-Auguste, on constatait un commencement de rénovation dans les arts et les belles-lettres. Arnaud de Brescia avait déclaré une guerre implacable au clergé. Il prêchait, en convaincu, le rajeunissement de la religion par l'abandon des dixmes, ou des bénéfices dont les prêtres étaient trop largement pourvus. De son côté l'infortuné Abailard ne craignait point d'attaquer le pédantisme scolastique. Le XIIIe siècle fut, il est vrai, impuissant dans ses efforts, mais ils ne restèrent pas absolument infructueux.

Le siècle qui le suivit ne réalisa pas encore toutes les espérances entrevues, mais, nos poètes provençaux, au front

chauffé par le brûlant soleil du Midi, furent les inspirateurs de la grande révolution littéraire et artistique, dont Dante, Pétrarque et Boccace avaient été les premiers promoteurs.

C'est à ce moment que le comté de Forez passa entre les mains des ducs de Bourbon. A cette heure exacte, commence le rôle des d'Urfé, appelés à remplir les plus hautes charges du pays, et substituant de fait leur autorité personnelle à celle des comtes héréditaires qui viennent de disparaître.

Guichard d'Ulphé, seigneur de la Bastie, Nervieux, Rochefort, etc., fut l'ami et le confident de Louis II, duc de Bourbon, comte de Forez. Il obtint le grade de capitaine en Roannais, puis la charge de bailly de Forez en 1408. La Dauphine Anne (1), veuve du duc, lui confirma ce titre le 27 février 1410, en suite de l'hommage qu'il lui avait rendu le 10 du même mois dans la chapelle de Saint-Etienne de Notre-Dame de Montbrison. Il avait été désigné comme l'un des trois arbitres de Louis II, dans la contestation qu'il eut avec Amé VII, comte de Savoie, au sujet du pays de Dombes (2 mars 1408) (2). Il avait épousé, n'étant déjà plus jeune, Pétronne de Cornon, fille de noble Guillaume de Cornon et d'Alize de Chalmazel (3) qu'Anne d'Urfé nomme Cornillon. Elle lui apportait en dot la terre de Rochefort. Depuis quelques années déjà il s'était démis de sa charge de bailly de Forez en faveur d'Aymé Verd, son cousin, seigneur de Veauche et de Chenereilles (4). Il testa, le 17 juillet 1412, laissant, faute d'héritiers, tous ses biens à son frère Arnulphe, et par substitution à son neveu Jean. Arnulphe avait servi en Guyenne, sous le duc de Bourbonnais, ainsi que l'atteste une quittance

(1) Chronique par Jean d'Oronville, d'après les mémoires de Jean de Chateaumorand, Paris, 1612, in-8, publié par Jean Masson, sur un manuscrit de la bibliothèque de Papire Masson.

(2) Guichenon, *Histoire de Bresse*, chap. XLIV.

(3) D'azur à 6 étoiles d'or, trois en chef, trois en pointe, un croissant d'or en abîme.

(4) Biblioth. nat., Mss 9890.

du 12 juillet 1385, qu'il donnait à l'occasion de ses gages, à Jean Flament, trésorier des guerres à Saint-Jean-d'Angely. Le sceau est vairé avec un chef, il a deux chiens pour supports, et comme cimier une tête de levrier (*collection Clairambault*). Le 9 septembre 1405, il fut envoyé à Toulouse avec neuf hommes de sa compagnie.

Arnulphe d'Ulphé avait épousé en premières noces (1380) Antoinette Paillard, dame de Meursault, en Bourgogne, qui légua tous ses biens aux d'Ulphé, à la condition que les cadets de cette famille, dit de la Mure, porteraient à tour de rôle le surnom de Paillard. On a, sans grand profit, longuement discuté sur la véritable signification de ce mot. En repoussant l'explication qu'en donne Caseneuve, il ne faut admettre que sous réserve une historiette que rapporte à ce sujet Tallemant des Réaux (1).

Il se mariait pour la deuxième fois, en 1399, à Guillemette d'Estrées (2), qui fut, avec sa sœur Paquette, héritière de son père, Péronin d'Estrées, sieur d'Espey (*testament de 1387*).

Il en eut trois filles et un fils :

1° Catherine d'Ulphé mariée, le 6 août 1416, à Astorge de Saillans (3);

2° Aymée d'Ulphé fut femme d'Antoine Reybe, seigneur de Saint-Marcel, qui légua tous ses biens à l'abbaye de Bonlieu, dans le cas où Louise de Saint-Marcel, sa fille, entrerait en religion (4);

3° Gabrielle épousa Jean de Baenc en 1428.

Jean d'Ulphé, son fils, seigneur de la Bastie, Nervieu, etc., avait épousé, en 1408, Eléonore de Lavieu, qui portait « *de gueules au chef de vair* », ce qui semble indiquer une alliance

---

(1) Tallemant des Réaux. Tome I, p. 78.
(2) De gueules. freté d'or de six pièces.
(3) D'azur, au château à trois tours, d'or.
(4) D'argent semé de billettes de sable, au lion du même brochant.

antérieure des deux familles au sujet de laquelle Honoré d'Urfé disait plus tard « la maison de Lavieu et celle de Céladon (d'Urfé) viennent d'une même tige (1). » Il fut massacré en 1418 dans son château d'Ulphé avec sa femme, Jean, l'un de ses neveux, et Guillemette de Lavieu, sa belle-sœur, par des domestiques qui s'emparèrent de l'argent qu'il destinait à l'achat de la terre de Cremeaux (2).

Il laissait deux fils, Pierre et Antoine d'Ulphé. Ce dernier échappa à la mort d'une façon miraculeuse (3). Si le récit de Bernard n'est point une fable, le député de France au traité d'Arras (4), qui fut religieux à l'abbaye de la Chaise-Dieu, et prieur de Saint-Sauveur-en-Forez, dut souvent, sous les voûtes solitaires du cloître, raconter aux moines qu'il dirigeait la façon anormale dont il avait fait son entrée dans ce monde. Lors de ce tragique événement Pierre d'Ulphé, seigneur d'Ulphé, Rochefort, Nervieux, la Bastie, conseiller et chambellan du Roy, ainsi que du duc de Bourbonnais, se trouvait à Paris. Il avait assisté au sacre de Charles VII et fut nommé par lui grand maître des arbalestriers. Il assiste à la bataille de Chapes en 1431, puis échange avec le duc de Bourbon, en 1437 (8 août), la seigneurie de la Condamine en Bourbonnais pour celles de Bussy et Souternon. Il fit son testament en 1443 et mourut l'année suivante. Isabelle de Chavigny ou Chauvigny, dite de Blot (5), sa veuve, renonça à cet échange le 3 décembre 1444. Elle ne mourut que le 19 avril 1480. Elle laissait trois filles et trois fils : 1° Aymée d'Ulphé fut religieuse à Sainte-Claire de Moulins; 2° Claudine d'Ulphé mourut célibataire; 3° Jeanne d'Ulphé devint prieure de Pouilly en Roanais. Voici la destinée des trois fils : 1°

(1) L'*Astrée*, t. II, livre VIII, p. 385.
(2) Bibl. nat., mss. 20,225.
(3) A. Bernard, *les d'Urfé*.
(4) Chronique de Monstrelet.
(5) Ecartelé, aux 1 et 4 de sable au lion d'or qui est *de Blot*, aux 2 et 3 d'or à 3 bandes de gueules qui est *de Chavigny*.

Claude le cadet mourut en bas âge; 2° Jean, le plus jeune, qui signait Paillard d'Urfé pour se conformer à la volonté d'Antoinette Paillard de Meursault, était chevalier d'Oroze, de Rochefort, de la Molière, de la Condamine, baron d'Aurillat et de Chevrières, seigneur de Trinières et de Beaulieu. Il servit d'abord dans le Hainaut, en 1461, comme en témoignent plusieurs quittances qu'il donna de 1478 à 1494, pour à-compte ou solde de ses gages. En décembre 1476, Louis XI lui octroya les droits sur les terres d'Oroze, Conros, de Leuthoing, Trinières, que prétendait posséder feu Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Il fut aussi capitaine châtelain du château de Thiers en Auvergne. Pour justifier son surnom de Paillard, il sentit le besoin de se marier trois fois. Il épousa d'abord Isabeau de Langeac (1), dame d'Oroze et de Trinières. Langeac était une petite ville sur la rive gauche de l'Allier, possédant un couvent célèbre de filles de l'ordre de Saint Dominique. La branche aînée de cette famille s'est éteinte plus tard en la personne de Françoise de Langeac qui avait apporté ce nom et la seigneurie à Jacques de Larochefoucauld, seigneur de Chaumont, son époux. Pour ce dernier fief il eut à soutenir une importante contestation avec le comte de Dampmartin, mais il y fut maintenu le 7 décembre 1484. Sa femme était fille de Jacques, seigneur de Langeac et de Marie de Clermont-Lodève, veuve de Louis de Breuil. Il en eut deux enfants : Isabeau d'Urfé (dernière transformation du nom) épousa Gabriel de Grolée (2), conseiller du roi Charles VII, baron de Vireville et Chasteau-Villain. Son fils François d'Ulphé, baron d'Oroze, servit en Italie. Il est resté célèbre dans le roman du chevalier Bayard avec lequel il mourut.

Le Père Anselme lui donne deux autres enfants : Gaspard, baron d'Oroze, qui épousa Jeanne de Joyeuse, et

(1) D'or, à trois pals de vair.
(2) Gironné d'or et de sable de huit pièces.

Anne d'Ulphé, femme de Gaspard de Boliers, seigneur de Chamet.

Paillard d'Ulphé épousa en secondes noces une dame issue de la maison de Clermont-Lodève, proche parente de sa première femme, qui ne lui donna pas de postérité (1). Sa troisième épouse, Marguerite d'Albon (2), veuve du seigneur de Rivière ou Rivoire, était fille de Guichard d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-André et d'Anne de Semur, mais, suivant Anselme, de Jeanne de la Palisse. Il en eut trois enfants : un fils, Antoine d'Ulphé, mort tout jeune; 2° Jeanne, mariée au seigneur de la Beaume en Comté; 3° Antoinette d'Ulphé, épouse du S[r] François de Chazeron en Auvergne (3). Voici la description du sceau de ses armes : *écartelé au 1[er]* d'Urfé, dont il est impossible de distinguer les émaux, *brisé d'un lambel de trois pièces en chef ; au 2[e] de deux fasces accompagnées ou chargées chacune de quatre petites pièces ; au 3[e] d'une bande accompagnée en chef de cinq coquilles, deux en chef et trois en pointe, au 4[e] de deux fasces fuselées.*

Jean Paillard d'Ulfé testa le 8 octobre 1503 et mourut l'année suivante. Pierre II, son frère aîné, fils de Pierre, premier du nom, inaugura l'ère de grandeur et de prospérité de cette famille (4) qui doit se continuer jusque dans les premières années du XVIII[e] siècle, il était seigneur de Rochefort, la Bastie, Nervieux, Saint-Geran, le Puy, Montagne, Beauvoir, Saint-Just-en-Chevalet, et servait en Lyonnais en 1461. Quand Louis XI, qui l'avait disgracié, vint à Péronne en 1468, il se trouvait au service du duc de Bourgogne et assista à son entrevue avec le Roi de France. Ce fut à l'instigation du duc de

(1) Fascé d'or et de gueules de six pièces au chef d'hermine.
(2) De sable à la croix d'or.
(3) D'or au chef denché de gueules.
(4) Ce fut lui qui changea le nom d'Ulphé en celui d'Urfé et le latin Ulphiacum en Urfetum.

Guyenne, qu'il conseillait à son maître, en 1470, d'entrer en France avec une nombreuse armée. Après le traité de paix de 1475 qui rendait au Roi d'Espagne les comtés de Roussillon et de Perpignan, il alla combattre les Turcs. Le duc de Bretagne lui confia une mission auprès du pape, et dans ses lettres de créance (4 janvier 1480) il le nomme grand écuyer de Bretagne, son chambellan. Le pape Alexandre VI s'employa avec succès auprès du Roi de France pour obtenir sa grâce. Ce qui avait nécessité sa fuite, et provoqué ce crime de lèse-patrie, qui peut s'excuser jusqu'à un certain point dans ce temps d'agitations politiques, de luttes incessantes de puissants feudataires contre le Roi leur grand suzerain, ce fut une désagréable aventure qui lui arriva, et que le Père Foderé raconte en ces termes. « Soudainement (Pierre d'Urfé) qu'il « fut de retour de Hierusalem en son chasteau de la Bastie, « avec le père F. André, il donna ordre de bastir le couvent « auprès des murailles et au coing du jardin, ou estait déjà « une chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine, mais le sieur du « Vent (son secrétaire) dit que sur ces entrefaites, ainsi qu'il « commençait à jetter les fondements, luy surviendrent gran- « des disgrâces : scavoir, un grand seigneur, son singulier amy, « fut fait prisonnier au chasteau d'Usson en Auvergne pour « avoir tué sa femme sur l'opinion que le Roy en avait jouy. « Pierre d'Urfé s'en va en diligence en cour, solliciter avec « un grand soing sa grâce. Mais après y avoir employé la fa- « veur des plus grands seigneurs, voyant qu'il n'y avait au- « cune espérance, ains on formait le procès au criminel, il re- « vint à Usson, et soit par authorité de sa qualité de grand « escuier, soit par autre moyen, il entre au château, force la « prison et en tire son amy précisément l'avant-veille qu'il « devait être décapité. De quoy le Roy fut tellement indigné « et la justice si offensée, qu'il n'eut meilleur expédient « que de sortir hors du Royaume. » Il se rendit en Espagne,

où il reçut l'ordre de la Toison d'or, pendant que Caterine de Polignac, sa femme, faisait continuer à la Bastie l'érection du couvent des Cordeliers commencée en 1490.

Jean II, duc de Bourbon, lui avait donné, en mars 1483, le bois de Clerieu près de Bussy, il le nomma, le 8 décembre de cette même année, commandant de son château de Bourbon, bailly de Forez et capitaine de Montbrison (1). Par lettres datées de Blois du 4 novembre 1483, Charles VIII le fit, à son avènement, grand écuyer de France. Ce fut en cette qualité qu'il assista à son entrée solennelle dans Paris, ainsi qu'à celle de Louis XII en 1498 dont il fut chambellan. Chargé d'organiser les obsèques de Charles VIII, il rendit à cet effet une ordonnance célèbre (2) qui indique comment sera disposé et orné le catafalque, et arrête toutes les cérémonies à faire pour la translation du corps du Roi, d'abord à l'église de Saint-Florentin d'Amboise, puis à Saint-Denis. En 1501, le 10 juillet, il fut condamné à restituer à cette abbaye plusieurs ornements précieux qu'il s'était attribués à cette occasion, prétendant y avoir droit, à cause de ses fonctions de grand écuyer. Ce fut l'homme le plus décoré de son temps, alors que les croix n'étaient pas à l'enchère et ne s'accordaient qu'au mérite. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel créé par Louis XI, de la Toison d'or, devenu si célèbre et que l'on ne conférait qu'aux souverains, enfin du Saint-Sépulcre qu'il obtint au siège d'Otrante. Il occupait en outre de hautes charges publiques, sénéchal de Beaucaire, capitaine de cinquante lances, il équipa une armée navale au port de Gênes, quand il prit à Charles VIII la fantaisie de partir en guerre pour conquérir le royaume de Naples (3). Après la bataille de Formose, il vint

---

(1) Anselme, t. VIII, p. 496.

(2) « Ordonnance faicte par messire Pierre d'Urfé, chevalier, grand Escuyer de France, pour l'enterrement de Charles VIII. » Plaquette de 24 pages, caractères gothiques. Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

(3) Mémoires de Ph. de Commines, livre VII, chap. IV.

à temps secourir le duc d'Orléans enfermé dans Novarre par Ludovic Sforce, duc de Milan, qu'il força à lever le siège de cette place. Le roi Louis XII le tenait en haute estime et par lettres de 1503, il l'avait nommé député « pour ordonner en ses guerres toutes choses nécessaires au fait de son artillerie. » On trouve à la Bibliothèque nationale un grand nombre de quittances de Pierre d'Urfé à l'occasion de sommes reçues dans l'exercice de ses fonctions de 1484 à 1505. Elles sont simplement signées : *Urfé*. Le sceau qui s'y trouve est de *vair au chef de gueules*. Cimier un *bouquet de trois plumes*. Tenants : *deux femmes avec des coeffures haultes et pointues d'où pend un voile* (1).

En 1487, il avait épousé Catherine de Polignac, veuve de Jean de la Tour de Montgascon, de la maison des vicomtes de Polignac en Velay (2). Elle mourut le 5 février 1492, et fut enterrée devant le grand autel du couvent des Cordeliers de la Bastie, où on lui éleva un magnifique monument de bronze, elle n'avait eu qu'un seul fils, qui disparut en bas âge. Avec le consentement du duc et de la duchesse de Bourbon, Pierre d'Urfé se maria en secondes noces (4 octobre 1495) avec Antoinette de Beauvau (3), fille du baron Pierre de Beauvau (en Anjou), seigneur de Massonville et de Rorthé, sénéchal de Lorraine, chambellan de René II, roi de Sicile, et de Marguerite de Montberon. Elle était parente de la maison de Bourbon (branche Bourbon-Vendôme) d'où est sorti Henri IV, nièce d'Isabeau de Beauvau, dame de Champigny, mariée en 1446 à Jean II de Bourbon, comte de Vendôme.

Les deux époux fondèrent le couvent de Sainte-Claire de Montbrison suivant la réforme de sœur Colette. La bulle du

---

(1) Cab. de M. Clairambault, Bibl. nat., v. 2902, mss. 64550, f. 1 à 113.
(2) Fascé d'argent et de gueules de six pièces.
(3) L'Ecu en bannière d'argent cantonné de quatre lionceaux de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.

pape Alexandre VI autorisant cette fondation est de 1496. Les religieuses en prirent possession en 1500 (1).

Ce fut ce seigneur qui reçut avec une très grande magnificence, en son château de la Bastie, Charles de Bourbon et Suzanne, sa femme, qui étaient venus le visiter en 1505. Cette même année Pierre d'Urfé dut, à raison de son âge, résilier sa charge de grand écuyer de France. Prévoyant la mort, qui est la seule égalité que l'on connaisse en ce monde, il avait pris, le 9 août 1508, ses dispositions testamentaires. Il mourut, le 10 octobre suivant, à la Bastie, laissant un fils unique nommé Claude. Il avait fixé le lieu de sa sépulture dans l'église du couvent des Cordeliers, qui, comme celui de Montbrison, était dû à ses pieuses libéralités.

Antoinette de Beauvau lui survécut trente et un ans, et fut inhumée dans l'église de Sainte-Claire, au-devant du chœur où un magnifique monument lui fut élevé.

Claude d'Urfé en héritant de la grande fortune de son père en reçut tous les titres. Il dut, croyons-nous, se marier deux fois, mais le nom de sa première femme est inconnu. Il épousa le 29 août 1532 Jeanne de Balsac (2), fille de Pierre de Balsac, seigneur d'Entraigues, lieutenant général au gouvernement des duchés d'Orléans et d'Etampes, et de Anne de Graville. En 1535, François I le nomma bailly de Forez pour reconnaître ses services. Ce fut en cette qualité qu'il reçut ce Souverain lors de son entrée à Montbrison, le 25 avril 1536. L'année suivante il était lieutenant de cent gentilshommes de la maison royale. Henri II le fit chevalier de son ordre qu'il reçut à Rome, le nomma chambellan et représentant de la France au concile de Trente (10 mai 1546).

---

(1) Chronique de la très dévote abbaye des religieuses de Sainte-Claire de Montbrison par de la Mure, imprimée en 1656, par Labotière de cette ville. Bernard n'a pas connu cette plaquette. Elle a été réimprimée en 1845, chez Bernard, son frère, à Montbrison.

(2) D'azur a trois flanchis d'argent, au chef d'or chargé de trois flanchis d'azur.

Il assistait au conclave où Jules III fut élevé au Pontificat, et fut ambassadeur auprès du Saint-Siège de 1549 à 1553.

Il se trouvait en Italie, quand le Roi lui conféra la charge de gouverneur du Dauphin devenu François II et des enfants de France, Charles-Maximilien et Henry-Alexandre, qui furent plus tard Charles IX et Henry III. Il était en outre surintendant de la maison du Dauphin, quand il devint roi d'Ecosse, par suite de son mariage avec Marie Stuart. D'une très haute piété Claude d'Urfé avait fait restaurer le monastère des religieuses de Sainte-Claire de Montbrison, qui avait gravement souffert d'un incendie en 1520. Le 9 mai 1542 il perdit son épouse Jeanne de Balsac qu'il fit inhumer dans l'église de l'abbaye de Bonlieu. Il lui fit élever l'année suivante au milieu du chœur un splendide mausolée, chargé de fort belles sculptures représentant les scènes de la passion, flanqué aux coins par les quatre animaux symboliques de l'Evangile, portant les armes d'Urfé. Ce seigneur fut certainement celui de sa race qui porta au plus haut degré la gloire de sa maison.

Amateur passionné autant qu'éclairé des arts et belles-lettres, il s'était enthousiasmé, pendant son séjour en Italie, des merveilleuses productions de la Renaissance. Il ramena en France des ouvriers d'un très grand mérite, et fit construire, au château de la Bastie, cette admirable chapelle dont la description fera l'objet du chapitre suivant. Il mourut en 1558, et fut enterré à Bonlieu à côté de son épouse.

Dans un manuscrit in-8° sur vélin provenant du cabinet de Gaignières (1), qui contient le roman de deux amants Palemon et Arcitas, et de la belle et sage Emilia, translaté en vers français par Anne de Graville, belle-mère de Claude d'Urfé, fille de Louis Malet, seigneur de Graville, amiral de France, dame du Bois, de Malesherbes, qui l'avait dédié à la reine

(1) Mss 996 Bibl. nat., Pièces originales, vol. 2902.

Claude, première femme de François Ier, on trouve de curieux renseignements dont voici le texte original :

« Le 29e jour d'août, jour de la décollation de Saint Jean-Baptiste 1532, au lieu de Nantes furent les noces de M. Claude d'Urphé et de dame Jeanne de Balsac, fille du seigneur d'Antraigues, et de demoiselle Anne de Graville.

« Dans lequel an après 1533 eurent une fille nommée Antoinette. L'an après 1534, 9e jour de may, à deux heures après midi, eurent un fils nommé Jacques, et le tinrent le seigneur de Couzant et madame Le Grand, grand'mère du dit enfant sur les fonds, et fut batisé en l'église de Saint-Estienne, couvent de la Bastye.

« L'an 1535, le 2e jour de novembre, au lieu de la Bastye, eurent un autre fils François et le tint sur fonds le prieur de Montverdun et demoiselle George de Balsac, sa tante.

« L'an d'après 1536 eurent un autre fils nommé Claude, au lieu et château d'Urphé, le 24e jour d'octobre, et fut batisé à la chapelle du dit château, et le tint sur fonds le prieur de Rys, et madame La Grand, sa grand'mère.

« L'an d'après 1537 et le 27e jour de décembre, feste de Saint Jean l'Evangéliste, eurent une fille au lieu de la Bastye qui fut nommée Loyse, et la tint sur les fonds M. de Saint-André et mademoiselle de la Roue.

« L'an 1542 et le IXe jour d'octobre eurent leur dernier enfant qui fut un fils nommé Antoine, et le tint sur fonds l'abbé de Savigny et mademoiselle du Pallais en la chappelle du château de la Bastye. »

Claude d'Urfé laissait six enfants, trois garçons et trois filles; de la Mure commet une erreur partagée par A. Bernard en ne lui donnant que trois fils : 1° Antoinette d'Urfé, née en 1533; 2° Jacques d'Urfé, né à la Bastie le 9 mai 1534; 3° Françoise d'Urfé, née le 2 novembre 1535; 4° Claude d'Urfé, né le 24 octobre 1536; 5° Louise d'Urfé, née à la Bastie le

27 décembre 1537; 6° Antoine d'Urfé, né à la Bastie le 9 octobre 1542.

On ignore quel fut le sort d'Antoinette d'Urfé et de sa sœur Françoise. Louise d'Urfé se maria avec Gaspard de Montmorin, seigneur de Bouthéon (1). Le second des fils, François d'Urfé, mourut célibataire. Claude d'Urfé, le plus jeune, baron d'Entraigues, seigneur de Nervieu, La Salle, etc., fut guidon d'Honoré de Savoie, comte de Tendes, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général en Forez pendant l'absence de son frère aîné. Comme cadet, il brisait d'un lambel les armes de sa famille et portait : *écartelé aux 1 et 4 d'Urfé au lambel d'argent aux 2 et 3 de Balsac sa mère*. Il avait épousé, le 25 avril 1563, Françoise de Lugny (2), veuve de Claude d'Albon, seigneur de Chaseul, dont il eut trois enfants. Son fils unique Thomas d'Urfé fut assassiné au château d'Entraigues. Renée d'Urfé mourut sans être mariée, Isabeau d'Urfé devint la femme de Claude de Crémeaux, seigneur de Saint-Symphorien et Chamousset. Il mourut le 9 mai 1589 et fut enterré au couvent des Cordeliers de la Bastie.

Jacques d'Urfé, premier du nom, fils aîné de Claude d'Urfé et de Jeanne de Balsac, avait, par contrat passé à Compiègne le 23 mai 1554, épousé Renée de Savoie, marquise de Baugé (3), comtesse de Tende, à qui Charles-Emmanuel, duc de Savoie, donna (12 mai 1582) les comtés de Chasteauneuf en Bresse, et Virieu-le-Grand en Bugey, en échange de la seigneurie de Rivole en Piémont. Elle était fille du comte de Tende, lieutenant général en Provence, et de Marie de Chabanes, sa première femme. Cette dernière était petite-fille de

(1) De gueules, semé de molettes d'éperon d'argent, au lion du même brochant.
(2) D'azur à la croix dentelée d'or.
(3) Ancien comté créé en 1460, en faveur de Philippe de Savoie. Guichenon, *Histoire de Bresse*.

René de Savoie (1), comte de Villers, de Sommerive, Virieu-le-Grand, dame de Villars, veuve de Louis de Clermont-Lodève, et d'Anne de Lascaris (ce nom apparaît pour la première fois), comtesse de Tende, fille de Jean-Antoine de Lascaris, comte de Tende, de Vintimille, seigneur du Mare de Presla, et fils aîné d'Honorat de Lascaris, issu de l'auguste maison qui occupa jadis l'empire d'Andrinople, de Trébizonde, et de Constantinople que lui enlevèrent les Paléologues. C'est pour cela que les d'Urfé étaient fiers d'appartenir à deux souches impériales : la maison de Saxe en Occident et celle de Lascaris en Orient. Anne de Lascaris avait pour sœur Caterine de Lascaris, qui épousa Léonor de Chasteauneuf, issu des comtes de Vintimille. Renée de Savoie portait les armes suivantes : « *contre écartelé : aux premier et dernier quartiers, écartelé* de Savoie qui est de Rhodes, armes de son père; *aux 2 et 3* de Tendes ou Lascaris (*de gueules à l'aigle éployé d'or*), armes de sa grand'mère; *le 2 et 3 grand quartier aussi écartelé, 1 et dernier* de Chabanes, armes de sa mère (*de gueules au lion d'hermines, couronné, armé et lampassé d'or*), *2 et 3* de Mare qui est de Vintimille (*de gueules au chef d'or* ». Elle portait son écusson contre parti avec celui d'Urfé, comme le témoignent d'anciennes tapisseries.

Jacques d'Urfé ayant acquis par son mariage les principales propriétés de cette maison conserva le nom de Lascaris conjointement avec le sien, qui fut toujours depuis porté par le fils aîné de la famille. Henri II le nomma chambellan et chevalier de son ordre, Charles IX lui donna une compagnie d'armes, enfin Henri III le fit lieutenant général en Forez. En 1567, il avait fait une levée de soldats pour combattre les

(1) René était fils naturel de Philippe duc de Savoye, frère de la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. Il fut fait grand maître de la maison du Roi, gouverneur de Provence, et grand sénéchal de la province. Il testa le 4 juin 1511.

Huguenots, pris part en 1568 à la bataille de Cognac, et barra, en 1570, la route à l'amiral de Coligny, qui se proposait de passer la Loire pour marcher sur Montbrison. Il mourut au château de la Mare, le 23 octobre 1574 et fut enterré dans l'église de Sainte-Claire de cette ville, où Anne d'Urfé lui fit ériger en 1590 un très beau cénotaphe (1).

Renée de Savoie, sa veuve, lui survécut plusieurs années. Le 16 novembre 1575, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, la nomma comtesse de Rivole en Piémont et marquise de Baugé en Bresse (2). Elle se rendit en Terre-Sainte en 1580, et fut reçue à Rome par le pape Grégoire XIII. Dans un de ses sonnets, Anne d'Urfé nous apprend que sa mort survint en 1587. Elle laissait six garçons et six filles. Les fils se nommaient Anne, Claude, Jacques, Christophe, Honoré et Antoine. Les filles avaient pour prénoms : Françoise, Marguerite, Madeleine, Gabrielle, Caterine et Diane. Françoise d'Urfé épousa Claude de Rochefort (3), seigneur de la Valette et de Saint-Etienne-de-Furan, enseigne dans la compagnie d'Anne d'Urfé, son frère aîné. Marguerite d'Urfé épousa Antoine de Bron, seigneur de la Liègue (4). Elle fut enterrée au couvent de Sainte-Claire; Madeleine d'Urfé fut mariée à Paul-Marie Cavalque; Gabrielle d'Urfé mourut jeune; Caterine d'Urfé eut pour premier mari Jean du Planet (5), originaire de la Bresse (25 février 1582), et se maria en secondes noces avec Antoine de Montfaucon, seigneur de Montaigu (6); Diane d'Urfé fut religieuse à Soissons.

(1) Foderé.

(2) Guichenon, *Histoire de Bresse.*

(3) D'azur à 3 fleurs de lys d'or, au chef d'or chargé d'un lion de gueules naissant.

(4) D'or à la fasce de sable, sommée d'un lion issant de même.

(5) D'azur au taureau d'or.

(6) Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au faucon d'argent posé sur un mont de même, aux 1 et 3 de gueules à trois chevrons d'or.

Anne d'Urfé, comme chef de la famille, ajouta à son nom patronymique celui de Lascaris, dont il avait hérité des droits de sa mère. Il fut aussi premier comte d'Urfé (lettres patentes données par Henri III en mars 1578 érigeant la seigneurie d'Urfé en comté), filleul d'Anne de Montmorency, connétable de France, son oncle maternel, il passa auprès de lui ses premières années, et reçut de Charles IX, à l'âge de 12 ans, le titre de gentilhomme ordinaire de sa chambre. Outre ses autres qualités, il fut aussi capitaine de cent chevau-légers et nommé bailly-gouverneur de Forez par Henri III (3 novembre 1574). Le 11 février suivant, il présida l'assemblée des trois états qui fut tenue à Montbrison dans la salle de la Diana; il était également présent à celle qui eut lieu en 1593, à Suresnes, près Paris. Il combattit très jeune pour la religion catholique, et devint général d'une armée formée en Lyonnais contre la *Ligue des Vilains* qui furent battus en 1580 à Moirans, non loin de Grenoble. Il se signalait enfin d'une façon spéciale en 1590 dans la défense de Montbrison contre le seigneur de Chambaud. Il affectionnait particulièrement cette ville, où il fit construire, au faubourg de la Madeleine, une chapelle sous le vocable de Saint-Antoine, il faisait à la même époque effectuer d'importantes réparations au couvent de Sainte-Claire sur le grand portail duquel étaient sculptées ses armoiries.

C'était un esprit supérieur, qui fut à la fois poète, soldat courageux, homme politique, musicien, magistrat et ecclésiastique que tenaient en haute estime Papon, Huet et Duverdier (1). Nommé en 1589 lieutenant pour la ligue en Forez par le duc de Nemours, Henri IV, dont il avait défendu les droits au trône de France, le fit, trois ans après, son conseiller, lieutenant général en Forez, et lui offrit l'ordre du

---

(1) Lettres à M[lle] Scudéry.

Saint-Esprit qu'il refusa, parce qu'il était dans l'intention de quitter le monde. Il n'avait pas en effet trouvé dans le mariage les joies qu'on vous promet et qu'on y rencontre si peu. Fiancé à la belle Diane Le Long de Chenillac, marquise de Châteaumorand, née en 1557, fille d'Antoine Le Long de Chenillac et de Gabrielle de Lévis, pour laquelle, fort jeune, il soupirait pendant son séjour en Italie, et composait à Marignan des sonnets amoureux (1), il l'épousa le 22 octobre 1571 (*Archives de la cour d'appel de Lyon. — Insinuations* R. N° 24. — *Contrat de mariage passé au Chastel-Neuf et Maison-Forte d'Ecotay* (*Zacharie Bonneaud et Antoine Rajat, notaires*), alors qu'il avait succédé à son père comme bailly de Forez, et vécut plus de vingt ans avec elle. Le 7 janvier 1598, sur la demande de la séduisante Diane, l'officialité de Lyon prononçait la nullité de ce mariage. Voici ce curieux document, qui vaut la peine d'être cité dans toute sa teneur :

« Clément, serviteur des serviteurs de Dieu, à son vénérable frère l'archevêque de Lyon ou à son très cher fils l'official, salut et bénédiction apostolique.

« Notre très chère fille en Christ, Diane de Châteaumorand (2), du diocèse de Lyon, nous a exposé qu'à peine nubile, c'est-à-dire âgée de 13 ans environ, elle fut donnée en mariage par ses parents à notre très cher Anne d'Urfé, marquis de Baugé, avec lequel elle cohabita pendant plusieurs années sans qu'il l'ait connue charnellement à cause de son impuissance et de sa frigidité (*ob impotentiam et frigiditatem ipsius Annæ nunquam carnaliter cognita fuit*). C'est pourquoi ayant reconnu qu'il est incapable d'avoir lignée, et le mariage contracté avec ledit Anne n'ayant eu aucun effet, elle désire en faire déclarer

---

(1) Le Long de Chenillac : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

(2) Château-Morand : de gueules à trois lions d'argent 2 et 1, armés, lampassés et couronnés d'or.

la nullité, et être autorisée à contracter mariage avec un autre... « Nous donc ayant pouvoir... autorisons, etc., etc.

« Donné à Rome, aux Ides de janvier 1598. »

C'était, sous une autre forme, tout simplement le divorce reconnu par l'Église, consacré de nos jours par la loi Naquet. La belle Diane, qui avait à coup sûr du tempérament, épousa, en 1599 au plus tard en 1600, Honoré d'Urfé, son beau-frère, qui avait obtenu du Saint-Père des dispenses semblables à celles accordées en France au marquis de Néelle, et en Espagne au marquis d'Avilar. Honoré d'Urfé ne faisait qu'un mariage de raison, l'amour n'y entrait pour rien. Balzac n'était pas né, et l'inimitable auteur de la *Comédie humaine* n'avait pu écrire le profond aphorisme qui depuis a eu tant d'écho. Il était plus pratique, il tenait surtout, par cette association légale, à conserver dans sa famille les propriétés considérables qu'y avait apportées sa belle-sœur. Quant à Anne *le froid*, auquel le pape signifiait sa disqualification, il n'en fut pas autrement ému et prit son parti en philosophe. Dans le courant de 1599 il embrassa l'état ecclésiastique, ce refuge des cœurs blessés ou dégoûtés du monde, instituant pour son héritier universel Jacques, son frère.

Promu aux ordres sacrés, en juillet 1603, par Robert de Berthelot, évêque de Damas, suffragant de l'archevêque de Lyon, il fut nommé conseiller du roi en ses conseils et son aumônier ordinaire. Le prince Maurice, cardinal de Savoie, le choisit comme vicaire général, il fut en outre chanoine, comte de l'Eglise de Lyon, prieur de Montverdun, et pourvu du doyenné de N. D. d'Espérance de Montbrison dont il se démit en 1611. Il avait écrit en l'année 1608 cinq livres d'heures spirituelles et morales (1).

---

(1) Biblioth. nat., Mss. *Archives des missions étrangères*, vol. 215.

Dans un de ses sonnets adressé à la célèbre Marguerite de Valois, qui sert de dédicace à son hymne de Sainte Suzanne, il parle de sa jeunesse en termes profondément résignés. Il mourut en 1621, à l'âge de 66 ans, son corps fut inhumé dans l'église de Montbrison, à droite du maître-autel. Pendant les dernières années de sa vie, songeant peut-être à son douloureux passé, à ses illusions perdues, il s'était complètement retiré dans sa retraite du Mont-d'Uzore où s'élevait, dit-on, aux temps lointains du paganisme, un temple dédié à la déesse Isis. Il ne garda plus avec le monde qui l'entourait que des relations peu suivies et obligatoires. Il m'apparaît, dans son étrange caractère, comme un rêveur, offrant un indéfinissable mélange du croyant et du sceptique, rimant de mauvais vers, composant pour se distraire des sonnets ou des hymnes religieux, tout en écrivant la description du pays de Forez, qui nous révèle bien des finesses restées jusqu'ici incomprises.



III

Décadence et extinction de la maison d'Urfé dans les temps modernes.

Je pense que certains développements, quelque longs qu'ils puissent paraître, ne seront pas superflus dans les lignes qui suivent. Je crois utile, au point de vue historique, d'indiquer, d'une façon aussi exacte que possible, quelle fut la destinée des frères d'Anne d'Urfé : Claude mourut enfant et fut enterré à Chasteauneuf-sur-Cher; Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy, commanda les armées du duc de Savoie. Il avait épousé en premières noces Charlotte de la Chambre, veuve de François Coste, qui le fit héritier, sans lui laisser d'enfants, des comtés de Vayle et de Chastillon dont il prit les titres. De sa seconde femme, Marie de la Forest, originaire d'Auvergne (1), il eut deux filles. L'aînée Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, filleule de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fut mariée à Henri Maillard de Saint-Damien, la seconde Marie-Philiberte épousa Antoine de Roquefeuil, seigneur de la Bastide en Albigeois.

Il mourut en 1598 à Conflans. Il avait été élevé avec ses frères Honoré et Antoine d'Urfé au célèbre collège des Jésuites de Tournon en Dauphiné. Il existe à la Bibliothèque nationale un petit in-12, qui s'y trouve depuis peu par suite du don

---

(1) De sinople à la bande d'or frettée de gueules.

qui lui en a été fait par M. Paul-Emile Giraud (1). Il a pour titre : « La triomphante entrée de noble et très illustre « dame Magdeleine de la Rochefoucauld, espouse de hault et « puissant seigneur messire Loys Just de Tournon, seigneur « et baron dudit lieu, comte de Roussillon, etc., faite en la « ville de Tournon, le dimanche vingt-quatrième jour du « mois d'avril 1583. A Lyon par Jean Pillehotte à l'enseigne « de Jésus, avec permission, MDLXXXIII. »

C'est l'œuvre d'Honoré d'Urfé, chevalier de Malte. Il donne le compte-rendu des fêtes qui eurent lieu à cette occasion, de l'Epithalame qui fut joué, des compliments sous forme de petits poèmes latins, grecs ou hébreux qui furent récités. L'auteur tenait dans ces fêtes avec ses frères les rôles principaux, assisté par ses jeunes condisciples appartenant à la fine fleur de la noblesse, dont voici quelques noms : de Roche-Colombe, P. Scarron, de Bagnerez, de la Garde, de Morangers, de la Rochette, de Claveson, de la Rais, du Fournel, etc. Cet ouvrage était dédié à M. de Tournon, comte de Roussillon, à l'occasion de ses noces. La préface se terminait ainsi : « A Tournon, de nostre estude, ce deuxième de « juillet, jour de la Visitation de Nostre Dame, mil cinq cens « quatre vingt et trois.

« HONORÉ D'URFÉ, *Chevalier de Malte.* »

« Antoine d'Urfé naquit à la Bastie, en 1571 ; après avoir achevé ses études à Tournon, il s'enferma à l'abbaye de la Chaise-Dieu, située sur les limites du Velay et du Forez, dont il devint plus tard abbé, en remplacement de Pierre du Fretat de Sarral. Il était en outre pourvu du prieuré de Montverdun, dépendant de cette abbaye, qu'avait possédé son frère. Grâce à ses senti-

(1) Bulletin mensuel des récentes publications françaises, août 1888. Biblioth. nat.

ments bien connus pour le duc de Nemours, il fut élu évêque de Saint-Flour par les habitants, en mars 1593. Forcé d'abandonner cette ville, tombée au pouvoir des royalistes, alors qu'il n'était pas encore consacré, il revenait à la Bastie, quand il fut tué le 1er octobre 1594, près de Villeret en Roannais (1).

Honoré d'Urfé, qui, tout jeune encore, faisait preuve de remarquables aptitudes littéraires, 5e fils de Jacques d'Urfé, était né à Marseille, le 11 février 1567 (2), où il eut pour parrain son oncle Honoré de Savoie, comte de Tende. En quittant le collège en 1586, il vécut quelques années à la Bastie, puis embrassa la carrière des armes. Il était marquis de Valromey (3), baron de Virieu-le-Grand, comte de Chasteauneuf en Bresse, érigé en marquisat par lettres de Louis XIII (février 1612), seigneurie que lui avait donnée son frère Jacques, bailly de Forez en 1599. Il se fit ligueur et servit avec distinction sous les ordres du duc de Nemours. Arrêté à Feurs au mois de février 1595, il fut détenu quelques mois dans la forteresse d'Usson. Pendant cette retraite forcée, il composa *Ses épîtres morales* aux pieds de Marguerite de Navarre. Malherbe lui écrivait à ce sujet : « Ne persistez pas à écrire de la « poésie, vous n'avez pas assez de talent pour cela, et un « gentilhomme comme vous devrait éviter le blâme de passer « pour un mauvais poète. » Honoré eut raison de ne tenir aucun compte de ce conseil venant d'un esprit jaloux. Marguerite de Navarre, première femme du Béarnais, avait écrit à Usson d'intéressants mémoires sur les règnes de Charles IX, Henri III et les premières années de celui d'Henri IV. Ils allaient de 1565 à 1587, et ne furent publiés qu'en 1658. Jetée en appât aux protestants, obligée de se prononcer contre son

---

(1) En 1595, suivant de la Mure et le P. Anselme, en 1589 d'après la *Gallia Christiana*.

(2) Ruffey, *Histoire de Marseille*.

(3) Révérend du Mesnil, Armorial, p. 669.



Honoré d'URFÉ

Auteur du Roman de l'Astree.

Pour tirer au vray ce visage,
Un savant peintre l'entreprit,
Mais nul que toy n'eut le courage,
Urfé, de peindre ton esprit.

frère et contre Henri IV, son époux, elle n'avait d'autre ami que le duc d'Alençon à la fortune duquel elle s'était complètement dévouée.

Les mémoires *de la Reine Margot* sont écrits dans un style où l'on rencontre des négligences, mais qui accuse d'une façon très exacte les préoccupations littéraires du XVI[e] siècle ; Sainte-Beuve les qualifie « d'œuvre de distinction et de « finesse » puis il ajoute : « Elle ne dit pas tout, et au milieu « des accusations odieuses dont on l'a chargée, elle reste « plume en main, femme délicate et des plus discrètes. »

Aussitôt remis en liberté, Honoré rejoignit le duc de Nemours qui se mourait en Savoie (15 août 1595) où il était venu à Turin solliciter le connétable de Castille d'envahir le Lyonnais. Dans ses lettres adressées à Agathon et datées de Montbrison du 24 septembre 1595, il donne de longs détails sur la mort de son cher duc. Il confia ce manuscrit à son ami Antoine Faure, sénateur de Savoie, qui le fit imprimer en un volume in-12 par Jacques Roussin, de Lyon, qui avait déjà édité en 1592 les *Œuvres philosophiques*. Il parut huit éditions de 1598 à 1627. Après la soumission du Forez, Honoré, redoutant d'être mal accueilli à la cour de Henri IV, se retira en Savoie et se fixa à Chambéry. C'est là qu'il composa *le Sireine*, dédié au duc de Savoie et portant la date du 1[er] juillet 1599, à Virieu-le-Grand. L'année suivante il en offrit à Marguerite de Savoie, fille de ce prince, un exemplaire qui est conservé à l'Université de Turin. La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède aussi cet ouvrage, imprimé en 1611 chez Toussaint du Bray. A la même époque il avait conçu le plan *de la Savoyssiade* (1) ; une dangereuse maladie ne lui permit d'achever que la vie de Berold. Revenu à la santé, il se fit relever par

(1) Bibliothèque Arsenal, Mss in-4, couvert en peau, contenant près de 800 vers, poème inachevé, provenant de du Tillot et Paulmy.

le pape de ses vœux de chevalier de Malte, et épousa, en 1600, sa belle-sœur, Diane de Chateaumorand, qui avait sept ans de plus que lui. Diane était d'une malpropreté révoltante. Elle élevait dans ses appartements un grand nombre de chiens au milieu desquels elle se plaisait, laissant même deux ou trois privilégiés coucher sur son lit. Son second époux, homme délicat, esprit d'une grande finesse et d'une profonde érudition, ne pouvait s'accommoder longtemps de cette singulière existence. Il se sépara bientôt de sa femme, à l'amiable, sans bruit, sans aucune formalité légale, et se souciant fort peu des dispenses du pape, il se retira dans une de ses terres aux environs de Nice. Dégoûté de la politique et des hommes, lassé des femmes, n'ayant plus d'illusions sur ce sexe dont le cœur est fragile et le cerveau le plus souvent déséquilibré, il consacra complètement sa vie aux travaux littéraires.

Profondément blessée de cet abandon, Diane de Chateaumorand, qui survécut quelques années à son second mari, fit donation, le 31 novembre 1625, pièce contresignée par du Barri, greffier, à Montbrison, de cette riche seigneurie et de ses droits sur la maison d'Urfé, à son cousin Jean-Claude de Levis (1), cinquième fils de Jean-Louis de Levis, comte de Charlus et de Diane de Daillon de Lude, à condition de porter son nom avec les armes de sa famille. Pour rachat de ces droits et en paiement du douaire de sa généreuse cousine, il obtint le marquisat de Valromey, alors chargé d'hypothèques. Ce fut dans sa nouvelle retraite, pendant les loisirs que lui laissaient, dans les armées du duc de Savoie, ses devoirs militaires, qu'Honoré d'Urfé composa l'*Astrée*, dont la première partie, dédiée à Henri IV, parut en 1610. Traduit dans toutes les langues, ce roman célèbre eut un immense retentisse-

---

(1) Levis-Couzan : d'or à trois chevrons de sable, brisé d'un lambel à 3 pendants de gueules, chargés chacun de trois besans d'or.

ment (1). C'était une création nouvelle, inattendue, originale qui venait juste à l'heure où les esprits, lassés par un siècle de guerres civiles, n'aspiraient qu'au repos. Ces peintures d'une amusante frivolité, ces mœurs mignardes, ces élégants bergers du Lignon obtinrent une très grande vogue. Choyé à la cour de Turin, l'auteur était considéré comme un véritable génie par l'avocat Patru, et Huet, évêque d'Avranches. Après les œuvres de Marot et de Rabelais, Lafontaine plaçait l'*Astrée* en première ligne, « estant petit garçon je lisais son roman, et je le relis encore ayant la barbe grise », répétait-il souvent. Il essaya même d'en tirer un opéra qui n'eut aucun succès (2). La deuxième partie de l'ouvrage parut en 1616, la troisième dédiée à Louis XIII ne vit le jour qu'en 1619. Pierre Boistel en donna la continuation en 1626 en deux volumes de même format. Baro publia, en novembre 1627, une quatrième partie de l'*Astrée*, dédiée à Marie de Médicis, le mois suivant il donnait la cinquième partie, qui lui ouvrait les portes de l'académie française (3). Honoré d'Urfé, qui avait reçu le 2 février 1618, avec son frère Jacques, alors bailly de Forez, l'ordre de l'Annonciade, fixa sa résidence définitive non loin de Turin sur les bords du Pô. Il avait également composé la *Sylvanire*, poème en cinq actes en vers non rimés, dont il fit hommage à Marie de Médicis. Le sujet et les personnages rappellent la quatrième partie de l'*Astrée*, car la scène se passe sur les rives du Lignon. Usé sans doute par l'excès du travail, il tomba sérieusement malade. Il s'occupa alors d'ouvrages de piété dictant à ceux qui l'entouraient une paraphrase en prose du *Stabat Mater*, longtemps conservée avec soin dans les archives de la famille. Suffisamment remis, quelque temps avant sa mort qu'il ne prévoyait pas aussi

---

(1) Les femmes poètes au XVIe siècle, p. 233-252.
(2) Mercure galant de 1683. Nouvelle de M. de la Goutte.
(3) Œuvres d'Etienne Pasquier, in-fol., t. II, p. 531.

prochaine, il était venu revoir la Bastie, surtout son cher Lignon, qui l'avait si heureusement inspiré. Il prit son dernier repas en France avec Pierre Camus, évêque de Belley, au mois de mai 1625 (1). A la suite d'une chute de cheval qu'il fit, à l'avant-garde des troupes qui s'emparèrent de la Pièvre, ville de l'état de Gênes, il mourut sans postérité à Villefranche, le 1[er] juin 1625, à l'âge de 58 ans, entouré par Charles-Emmanuel, son neveu, M[lle] d'Urfé, sa nièce, et de nombreux amis (2). Il fut enterré à Turin, d'autres historiens prétendent au contraire que ses restes furent transportés à Bonlieu, sépulture de sa famille. On conserve à la Bibliothèque nationale (*Dép. des Estampes*) un grand nombre de très beaux portraits d'Honoré d'Urfé, gravés d'après des peintures ou dessins de van Dyck, van Schuppen, Horst, Gasse, Gris van Passe, Louis Bobrun, etc.; plusieurs de ces gravures, outre son nom en exergue, portent en bas des quatrains en vers, dont l'idée vaut mieux que la poésie, mais qui reflètent exactement l'esprit de l'époque où ils furent écrits. Honoré était en somme, si nous avions à le juger de nos jours, un médiocre écrivain doublé d'un poète sans grande valeur, auquel on ne saurait contester cependant une connaissance très étendue des moralistes anciens. M. de la Harpe en parle ainsi d'une façon fort vraie : « Les auteurs de l'époque ont loué « outre mesure ses ouvrages, les écrivains modernes ont été « injustes. » Le succès avait grisé Honoré. Il se crut un homme supérieur, cette croyance eut une très fâcheuse influence sur la valeur de ses dernières productions littéraires. Je n'ai point à faire ici œuvre de critique, je ne connais pas assez ses ouvrages, déjà bien vieux, pour me permettre d'exprimer une

---

(1) Esprit de Saint François de Salles, par P. Camus, 6 vol. in-8, 1640, t. VI, 119. Bernard dans les d'Urfé prétend qu'aucune biblioth. de Paris ne possède cet ouvrage complet, c'est inexact.

(2) Histoire delle Alpi maritime, par Gioffredo, mss. de l'Université de Turin.

opinion personnelle, qui pourrait avoir son cachet d'originalité, mais qui n'offrirait au fond qu'un médiocre intérêt. L'œuvre considérable de cet écrivain, mal jugée c'est possible, eut cependant une énorme portée sur les mœurs du XVII[e] siècle, et vint à point distraire d'une agréable façon les esprits qui avaient besoin de calme et faisaient bon accueil à toutes les publications nouvelles. Jacques d'Urfé, deuxième du nom, que nous avons un peu oublié au profit de son frère, le poète, devint, par la retraite d'Anne et la mort de Claude, ses frères, bailly de Forez et chef de la famille en 1599. Né en 1543, il avait dans sa jeunesse servi dans la cavalerie du duc de Savoie, sous le nom de comte de Chasteauneuf, nom de la principale paroisse du Valromey, qu'il tenait de Renée de Savoie. Il était en outre, du chef de sa mère, comte de Rivole, de Sommerive, d'Urfé, marquis de Bagé, baron de Virieu-le-Grand, seigneur de Marignan, Magnac, Saint-Didier, Sainte-Agathe, Rochefort, la Bastie, etc.

Lors de sa rentrée en France, le roi le créa chambellan commandant la cavalerie légère sous les ordres du comte d'Auvergne.

Il fut encore député aux états généraux de Sens en 1614. Il avait empêché les religionnaires de s'établir à Saint-Germain-Laval en 1610 et fait construire sur le mont d'Uzore, près Montbrison, une chapelle sous le vocable de Sainte-Geneviève. Le 12 juillet 1596, il épousa Marie de Neufville (1), fille du sieur de Neufville, baron de Magnac en Limosin et de Claude du Bellay. Elle fut enterrée à Bagé en 1635, lui laissant deux fils et quatre filles. Il s'était remarié peu de temps après son veuvage avec Suzanne de Fallard de Maillé. Dès 1627 il s'était démis de ses fonctions de bailly de Forez, et avait obtenu de Louis XIII la survivance de sa charge en faveur de son fils

(1) D'argent à la croix de sinople.

aîné Emmanuel de Lascaris d'Urfé,dont le frère était mort en bas âge. A partir de cette époque, on voit le chef de la famille d'Urfé porter le titre de marquis, quoiqu'il ne soit pas établi que la terre de ce nom ait jamais été érigée en marquisat. Jacques II eut du reste un rôle très effacé. Homme sans aucune ambition, vivant sur la gloire de ses aïeux, se désintéressant des affaires publiques, il mourait le 6 mars 1657, après une longue et très heureuse vieillesse, à l'âge de 114 ans. Son acte de décès, retrouvé sur les registres de la commune d'Allieu par Pierre Gras (1), constate qu'il fut enterré à Bonlieu. Il ne faudrait pas croire cependant que, sous cette apparente bonhomie, ce vieillard négligeât complètement ses intérêts. Afin de ne pas engager une action judiciaire qui n'avait aucune chance d'aboutir, eu égard à la haute situation des personnages qu'elle devait viser, il protesta avec une grande énergie, dans une déclaration faite sous forme de testament pardevant notaires, le 18 décembre 1637, contre l'acquisition de la duché d'Esguillon par la dame de Combalet, nièce du cardinal de Richelieu. Il y revendiquait hautement les droits qui lui appartenaient dans la succession du duc de Mayenne (2).

Voici quelle fut la destinée de ses quatres filles : Geneviève d'Urfé, née vers 1597 et sans grande fortune, fut fille d'honneur de Marie de Médicis, femme de Henri IV. Très jolie, fort spirituelle « *toute la fleur de chez la reine* », elle fut mariée en 1617 à l'âge de 20 ans, alors qu'elle était fort *galantisée*, à Charles-Alexandre, duc de Croy, châtelain héréditaire du château de Mons, grand d'Espagne, riche, mais dont les affaires étaient

(1) Pierre Gras, *Voyage à Pierre sur Haute*, page, 88.

(2) Bibliothèque nat., mss. 2747, vol. XI, p. 274, aux armes du chancelier Seguier. Ancien Forez, mai-juin, 1890.

embarrassées (1). Ce Duché avait été érigé par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, en juin 1598. Il était fils de Charles-Philippe, marquis d'Havré, devenu duc de Croy par la mort de Philippe III, son frère, en qui s'éteignit la branche aînée vers 1612. Deux branches de cette famille subsistent encore de nos jours, les ducs de Croy et les ducs d'Havré-Croy.

Il vécut six ans à Bruxelles avec sa jeune femme. Le 9 novembre 1626 il fut tué d'un coup d'arquebuse dans une salle basse du château où il se promenait. On accusa de ce meurtre le marquis Spinola, amoureux de la duchesse, qui succombait quelque temps après en Italie.

La duchesse de Croy se remaria d'abord à Guy d'Harcourt, ce qui n'est point absolument certain, puis en 1630 à Antoine de Mailly, seigneur de Fieffes, de Bonneville, de Monstrelet descendant des seigneurs de Lespine d'une bonne famille de Picardie.

Cette union restée secrète, dépourvue de toutes formalités, ne fut déclarée qu'après la mort de Geneviève d'Urfé qui survint le 11 mai 1639 (2). Deux enfants étaient nés : un fils nommé Jean de Mailly-Lascaris, mort en Pologne sans postérité, et une fille Geneviève-Claire de Mailly-Lascaris, qu'on appelait en plaisantant : *la petite Duchesse de Croy*. Elle épousa, en 1652, Christophe Pach, grand chancelier de Lithuanie, de la maison des Schomberg, maître-d'hôtel du Roi de Pologne, qu'elle avait connu à la cour de Saint-Germain.

Voici au sujet de cet événement, un mauvais sonnet qu'é-

---

(1) Biblioth. nat., Estampes. On y trouve son portrait ainsi que celui de Marie de Mailly, sa fille, gravé par Pierre de Jode, d'après une peinture de Van Dyck, in-4, taille douce.

(2) Gazette de France, t. III, p. 306.

crivit Loret, un poète parfaitement inconnu, mais rempli de bonnes intentions.

Mailly demoiselle française
Dans la belle cour polonaise,
Epouse Schomberg grand seigneur...
Quoique la mignonne n'eût rien,
Elle méritait pourtant bien
La chance qu'elle a rencontrée,
Car outre sa jeune beaute,
Elle est, d'un et d'autre côté,
De source très excellente
Et même assez proche parente
De ces bergers de renom
Qui hantaient les bords du Lignon (1).

Son père appelé d'abord le chevalier, puis le comte de Mailly, mourut le 11 mai 1664. Anne-Marie d'Urfé fut la première de la famille qui fut religieuse à Sainte-Claire de Montbrison, dont elle devint abbesse en 1640. Sur le conseil des Pères Recollets elle effectua de nombreuses réformes dans ce couvent. Gabrielle d'Urfé avait fait imprimer en 1624 une quatrième partie de l'Astrée, qui dans la forme comme dans le fonds ne ressemble en rien à celle de Baro, secrétaire d'Honoré d'Urfé, possesseur de ses manuscrits, elle mourut célibataire à Paris. Son cœur fut déposé à Sainte-Claire. Elisabeth-Aymée d'Urfé, la plus jeune des filles, était professe sous le nom de *Sœur* de *tous les Saints*, dans ce même couvent que dirigeait alors sa sœur.

A l'exemple de son père, Emmanuel d'Urfé fit peu parler de lui, on ne trouve dans sa carrière aucun fait remarquable. Excellent époux, bon père de famille, il laissa une nombreuse postérité. Tout son éloge est dans ces lignes. Il mourut le 2 novembre 1685, à l'âge de 81 ans et fut enterré dans la chapelle du cardinal de Berulle, à l'Oratoire, où il s'était re-

---

(1) Muse Hist. du 17 mars 1652.



Reproduction d'une gravure
conservée à la Bibliothèque Nationale.

tiré. Il avait épousé, le 25 avril 1633, Marguerite d'Allègre, fille du marquis Christophe d'Allègre (1), et de Louise de Flageac, dame du dit lieu, morte le 5 novembre 1683 en lui laissant six garçons et trois filles. En présence de cette nombreuse lignée, il était impossible de prévoir que le nom d'Urfé tomberait un jour en quenouille, pour s'éteindre d'une façon définitive à la fin du XVIIIe siècle.

Il y avait là six mâles, tout portait à croire que l'un d'eux au moins laisserait à ses fils le soin de continuer la race. Il n'en fut rien. Les calculs humains, que peuvent permettre les circonstances ordinaires de la vie, sont souvent déjoués par la destinée, dont on ne saurait expliquer à certaines heures les brusques revirements, qui se montre généreuse à l'excès pour les uns, cruellement rigoureuse pour les autres. Poussés par une vocation irrésistible, obéissant aux sentiments de piété légendaire de leurs ancêtres, quatre des fils d'Emmanuel furent hommes d'Eglise, la mort en prit un, le plus jeune de tous resta dans le monde, et n'eut pas d'enfants. Ils se nommaient : 1° Louis de Lascaris d'Urfé, filleul de Louis XIII, baptisé le 30 mars 1647 au Palais Royal, enfant d'honneur à la cour de Louis XIV, plus tard évêque de Limoges de 1676 à 1695 (2); 2° François d'Urfé, doyen de Notre-Dame du Puy, mort à Baugé (3); 3° Claude-Yves d'Urfé que l'on trouve visiteur de l'Oratoire en 1733; 4° Emmanuel d'Urfé qui fut doyen de l'église du Puy après son frère, en 1686; 5° Charles-Maurice-Bonaventure

---

(1) De gueules à la tour d'argent, côtoyée de six fleurs de lys de même (Auvergne).

(2) J'ai écrit la Biographie de ce digne prélat, qui, à peine âgé de 14 ans, s'était retiré au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, puis occupa ensuite le siège de Saint-Martial pendant 19 ans. J'ai donné à cette étude tout le développement qu'elle comportait, et des détails complets sur l'histoire ecclésiastique du Limousin. De douloureuses circonstances m'ont empêché jusqu'à ce jour de donner cet ouvrage au public. Peut-être pourra-t-il paraître bientôt et prendre modestement la place qui lui appartient dans la Bibliographie de nos provinces.

(3) *Gallia Christiana*, t. II, col. 746. Voir aussi : l'Ancien Forez.

d'Urfé, filleul du duc de Savoie qui mourut célibataire à l'âge de trente ans, le 14 septembre 1682; 6° Joseph-Marie, né en 1652, fut le seul qui prit femme. Il était marquis d'Urfé et de Baugé, comte de Sommerive, grand bailly de Forez, lieutenant des gardes du corps du Roi, puis des chevau-légers du Dauphin et fut nommé, en 1686, lieutenant-général du haut et bas Limosin. Il épousa, le 4 septembre 1684, Louise de Gontaut (1), fille aînée de François de Gontaut, marquis de Biron (2), et d'Elisabeth de Cossé-Brissac qui ne lui apporta pas grande fortune. Sa situation était loin d'être brillante. La puissance territoriale des d'Urfé avait diminué dans des proportions considérables, sans qu'il soit possible d'en indiquer les véritables causes. Il semble toutefois fort admissible de faire remonter l'origine de cette décadence financière à Diane de Châteaumorand, dont Honoré d'Urfé n'avait pas su conserver les importantes propriétés. On trouve à ce sujet dans nos bibliothèques publiques de nombreux documents d'une navrante vérité. Le marquis d'Urfé avait obtenu en 1687 et 1691 deux surséances de trois ans chacune pour payer les dettes de feu Emmanuel d'Urfé, son père, de Claude-Yves d'Urfé, visiteur de l'oratoire, de Louis d'Urfé, évêque de Limoges, ses frères, ainsi que les siennes. Le 25 mai 1699, il sollicitait un nouveau délai affirmant avoir déjà payé pour eux 160,480 livres et 126,865 à ses créanciers personnels. Dans sa requête il suppliait le Roi de faire surseoir aux poursuites exercées contre lui par Noël Bernard, seigneur du Verger, se disant syndic des créanciers, « n'ayant d'autre but que la ruine entière de « la maison d'Urfé (3) ».

---

(1) Bibl. nat., Estampes. On y trouve le portrait gravé en 1696 que nous reproduisons ici.

(2) L'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.

(3) Archives nat., E. 1909, arrêtés des six premiers mois de 1699.

On pourrait malheureusement multiplier à l'infini les citations. Ce qui précède est plus que suffisant pour bien établir dans quelle position relativement précaire se trouvait le dernier marquis d'Urfé. Il mourut à Paris, le 13 octobre 1724, à l'âge de 72 ans; sa veuve Louise de Gontaut-Biron lui survécut 15 ans, et décéda en cette ville le 23 juin 1739, dans sa soixante-dix-septième année.

Avec lui s'éteignit effectivement cette illustre famille du Forez, dont le nom fut relevé par les de la Rochefoucauld et porté par eux ou leurs descendants pendant près de soixante-dix ans.



CHAPITRE II

LE CHATEAU DE LA BASTIE

I. La demeure des Seigneurs d'Urfé.
II. Description de la chapelle du château.
III. Les derniers propriétaires de la Bastie.





CHAPITRE II

I

LA DEMEURE DES SEIGNEURS D'URFÉ

IL est très fréquemment question, dans le cours de cet ouvrage, du château de la Bastie, il ne sera donc pas inutile d'en présenter ici un rapide historique, de décrire l'intérieur de sa chapelle, l'une des merveilles de la Renaissance, d'indiquer enfin quels en furent, après les d'Urfé, les différents propriétaires.

Au commencement ou vers le milieu du XIVe siècle, la date exacte n'est point connue, les seigneurs d'Ulphé avaient fait construire une élégante villa non loin du « doux et coulant Lignon » qui, incertain dans sa source, descend des hautes montagnes de Cervière et de Chalmazelle jusqu'aux environs de Feurs, où il verse ses eaux limpides dans la Loire. Ils y venaient, chaque année, passer quelques mois en quittant l'antique manoir féodal, lieu ordinaire de leur séjour. Situé dans la plaine du Forez, alors couverte de nombreux massifs de bois, sur la commune de Saint-Etienne-le-Molard, à quelques kilomètres seulement de Montbrison, cette villa devait

être l'origine un simple pied à terre, une habitation de plaisance, probablement un rendez-vous de chasse. Peu à peu elle était devenue une maison-forte destinée, suivant les besoins du temps, à protéger les propriétés qui l'entouraient, et suffisamment défendue pour mettre ceux qui l'habitaient à l'abri de quelque audacieux coup de main. On l'avait entourée de fossés, alimentés par les eaux du Lignon, larges mais peu profonds, qui servaient surtout de viviers. Un pont-levis massif défendait l'entrée principale. Après le tragique événement de 1418, les seigneurs d'Ulphé abandonnèrent, pour s'installer à la Bastie, leur ancienne résidence qui, sans un concours de circonstances inespéré, eût vu disparaître jusqu'au dernier rejeton de leur race. On retrouve dans un grand nombre de localités une légende à peu près semblable à celle que raconte A. Bernard (1). Il faut avouer que ces chroniques sont bien faites pour frapper les esprits ignorants, et faire croire à ces âmes naïves l'intervention de la providence dans les moindres actes de la vie. Il ne reste plus aujourd'hui de cette antique demeure, perchée sur le point culminant d'un monticule accidenté, où l'homme au temps de la féodalité avait posé l'empreinte de sa robuste main, que quelques pans de murs à demi ruinés, vestiges muets d'un âge à jamais disparu, qui précéda et prépara notre société moderne. Sous l'action lente, mais implacable du temps qui ne respecte rien, ces massives pierres s'effritent, se détachent de leurs assises, et viennent, chaque jour, joncher le sol de leurs débris. Dans quelques années tout aura disparu. Ces ruines situées sur la commune de Saint-Just-en-Chevalet, arrondissement de Roanne, sont vulgairement appelées les *Cornes d'Urfé*. De loin on aperçoit la sombre silhouette des deux hautes tours restées encore debout, se découpant sur le ciel bleu, et les gens du pays, dont la superstitieuse croyance est fort respec-

(1) Les d'Urfé.



LES CORNES D'URFÉ (Ruines du Château féodal).

Cliché de S. Geoffray.

table, se signent dévotement quand ils passent le soir auprès de ces lieux, afin de conjurer les maléfices. L'ancien manoir d'Ulphé, avec les importantes terres qui l'entourent, appartient à M. le vicomte de Meaux, habitant à Ecotay-l'Olme, près de Montbrison (1). Ce domaine fut acheté, en 1783, par un de ses ancêtres à M. le marquis de Simiane. Les terres à terrier de cette acquisition ont été enregistrées de 1785 à 1787. Le nouveau propriétaire s'y intitule : Antoine de Meaux, écuyer, seigneur du Périer, du comté de Saint-Just-en-Chevalet et du marquisat d'Urfé, conseiller du roi, etc. (2).

La famille Demeaux était originaire de Bourgogne ; elle avait figuré au présidial de Mâcon, comptait en outre un président au parlement des Dombes, et un échevin de la ville de Lyon en 1653. Par suite de son alliance avec une des meilleures familles du Forez, elle s'y fixa d'une façon définitive au commencement du siècle dernier. En 1793 deux de ses membres montèrent sur l'échafaud, l'un était lieutenant-général au bailliage de Forez, l'autre seigneur de Merlieu et chevalier de Saint-Louis. Sous la restauration, le fils du lieutenant-général devint maire de Montbrison, puis député.

M. le vicomte de Meaux, leur dernier représentant, ancien ministre (3), possède dans ses Archives de famille les lettres d'érection de la seigneurie d'Urfé en Comté, données en mars 1578, par Henri III en faveur d'Anne d'Urfé, marquis de Baugé, seigneur et baron d'Urfé (4) dont il a été question plus haut. L'original sur parchemin est assez bien conservé, mais comme dans presque tous les documents de cette nature,

(1) M. de Meaux a acquis, il y a dix ans environ, de M. de Magny, directeur des Archives de la Noblesse de France, à Paris, un certain nombre de documents qui portent bien son nom patronymique, mais dont quelques-uns ne paraissent pas absolument concerner sa famille

(2) Archives de la Loire. Bailliage de Forez. B.

(3) D'azur, au chevron d'or accompagné, en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un trèfle de même.

(4) Recueil des mémoires de la Société de la Diana, tome II, p. 166.

il y manque le sceau. Le comté d'Urfé comprenait à cette époque les seigneuries d'Urfé, de Saint-Just-en-Chevalet, de Bussy et de Rochefort renfermant dix-sept paroisses à l'exception de la terre de la Bastie (1). Le nom de cette famille s'écrivait, à l'origine, tout simplement Demeaux, c'est ainsi qu'on le trouve encore orthographié dans les matrices cadastrales de Verrières, Ecotay-l'Olme et autres communes de l'arrondissement de Montbrison, où elle possédait de nombreuses propriétés. Durand Antoine Demeaux, écuyer, président lieutenant-général, juge domanial au bailliage de Montbrison, sénéchaussée de Roanne et Saint-Etienne, pays, comté et ressort de Forez, président présidial, substitut audit bailliage y réuni, lieutenant-général de police de la ville et faubourg dudit Montbrison, fut chargé d'expulser les Jésuites du collège qu'ils dirigeaient à Roanne. Le 6 août 1761, un arrêt du parlement de Paris déclarait la doctrine enseignée par eux, « meurtrière et abominable », il leur ordonnait en 1762 de renoncer au nom, aux vœux, au régime de la société et d'évacuer dans les huit jours les noviciats, collèges ou maisons professes. Le pape Clément XIV, dans sa bulle « Dominus ac redemptor noster », prononçait la suppression complète de la société de Loyola. Cette mesure énergique devait lui coûter la vie. Pour l'exécution d'un arrêt de la cour du 23 avril 1762, et sur la réquisition de Paulze, procureur du Roi, Antoine Demeaux prit une ordonnance fixant au lundi 10 mai 1762 « un transport à Roanne, et partout ailleurs où besoin sera », avec les sieurs Genet, doyen des conseillers, nommé commissaire, le procureur du Roi, le greffier, Goin et Giraud, huissiers à Roanne.

A la date qui avait été indiquée, les commissaires se pré-

---

(1) *Mss.* Description du Forez par Anne d'Urfé. Biblioth. N.

sentèrent « à la maison servant autrefois de collège à la dite ville de Roanne, occupée par les soi-disants Jésuites. » Ils firent donner lecture par le greffier de l'arrêt du 23 avril 1762 au père Devezenay, recteur (1) et autres prêtres ou écoliers de la société de Jésus. Malgré les protestations du recteur, on dressa un procès-verbal de tous les biens, meubles, immeubles, livres et archives lui appartenant. Le sieur Ardaillon, économe, fut nommé sequestre et cet acte définitivement clos le 29 mai 1762 (2). C'est exactement ce que nous avons vu se passer de nos jours. Quel singulier rapprochement! L'exécution de cette mesure vexatoire imposée à Antoine Demeaux, à raison des fonctions qu'il exerçait, contraste d'une façon fâcheuse avec les sentiments religieux qu'a toujours professés cette famille. Ce doit être pour son arrière-petit-fils, le vicomte de Meaux, gendre de feu Montalembert, un bien gênant souvenir, mais qu'il serait difficile d'effacer de notre histoire locale.

C'est le 1er avril 1387 que le nom de la Bastie apparaît pour la première fois (3). Dans un accord qu'il fit avec son frère Guichard, sous le patronage de Falconne de Montagny, leur mère, Arnulphe s'intitule « *Potens vir, dominus Arnulphus de Ulphiaco, miles, dominus de Bastitiâ* ». Ce fut, paraît-il, un simple maître maçon, nommé Antoine Jonillyon, qui construisit le château, dont l'ensemble manque d'unité et prouve qu'il ne fut point l'œuvre d'un architecte sachant son métier. On voyait autrefois son épitaphe dans l'église de Saint-Etienne-le-Molard. Depuis elle a été placée dans le mur extérieur au fond du bas côté de droite.

---

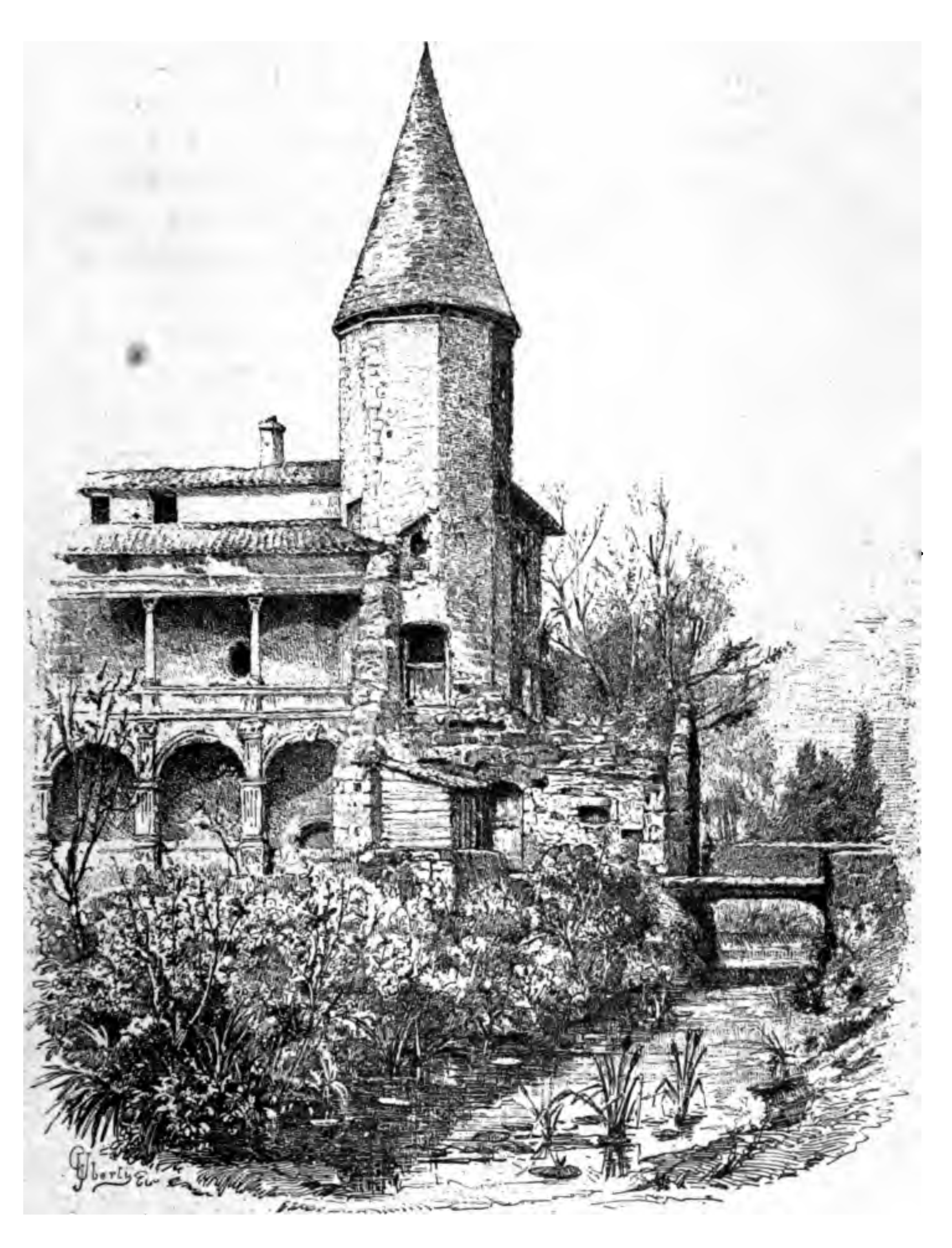
(1) Pierre-Augustin Devezenay, né à Pontarlier le 11 février 1709, était entré dans la Société le 28 septembre 1725.
(2) Archives N. Carton M. 248.
(3) Fodéré, *Dictionnaire historique des couvents de Saint-François*, p. 987.

Il y a quarante ans, la Bastie avait encore conservé quelque chose de son ancienne splendeur ; les bâtiments étaient suffisamment entretenus, et quelques-uns d'entre eux habités. En parcourant l'intérieur des appartements, il était possible d'être fixé sur la destination primitive de chacun d'eux. Étienne Martel-Ange, artiste par vocation mais jésuite par métier (1569-1641), avait été chargé par la compagnie de Jésus de diriger comme architecte les travaux de construction de la chapelle du collège de Roanne. Il se rendit pour la première fois en Forez, dans les premières années du XVIIe siècle, puis à des époques fixes, il venait vérifier l'état des travaux dont il faisait un croquis afin d'indiquer leur degré d'avancement (1). Une fois sa mission terminée, l'artiste se ressaisissait, il profitait de son séjour dans le pays pour faire de longues excursions et prendre des vues de villes ou de châteaux, aujourd'hui très précieuses pour la reconstitution de l'histoire de la province. Le recueil de ces dessins au crayon, à la sépia, à l'encre de chine, généralement rehaussés de bleu, a été longtemps attribué par erreur à François Stella (2). Les deux volumes in-f° reliés en maroquin rouge qui les renferment appartenaient au XVIIIe siècle au duc de Chaulnes. Ils devinrent ensuite la propriété de l'anglais Edward Astle, et furent vendus le 24 juin 1840 à la Bibliothèque Nationale par M. Hennin.

Le père Martellange nous a laissé un croquis, qui est ici reproduit, à l'aide duquel il sera facile de se rendre exactement compte de l'aspect extérieur, et de l'ensemble des constructions de la Bastie en 1611. A la même époque il prenait une vue de la ville de Montbrison (3), prise en dehors des fortifications détruites presque en totalité au commencement de ce siècle.

---

(1) Il existe à la Biblioth. N. (Estampes) plusieurs dessins concernant cette chapelle.
(2) Bibl. N. Estampes.
(3) On la trouvera dans l'ouvrage de Richard de Soultrait.



Cliché de S. Geoffray.

TOURELLE SITUÉE A DROITE
DE L'ENTRÉE DU CHATEAU DE LA BASTIE.

Les fossés comblés ont été remplacés par un superbe boulevard circulaire planté de platanes.

Le château se composait d'un vaste corps de logis central élevé de deux étages, avec un toit fortement incliné, percé de huit fenêtres et flanqué sur ses côtés par deux bâtiments perpendiculaires que l'on voit encore. La façade principale en avant de la cour d'honneur était accompagnée de deux tours octogones, celle de droite, la seule existante, était soutenue à l'extérieur par un épais contre-fort. Elle possédait à l'intérieur un escalier du xve siècle, fort curieux. Cette façade était crénelée, ainsi que les hautes murailles qui entouraient les jardins s'ouvrant sur les terres du domaine. Un pont-levis placé sur les fossés en protégeait l'entrée, et précédait la grande porte qui conduisait à la cour de forme quadrangulaire.

Aujourd'hui on y pénètre tout simplement par un rustique pont de bois jeté sur les fossés bourbeux, dont l'eau croupissante est envahie par les joncs ou autres plantes aquatiques. En dehors, dans les terrains voisins, étaient situés le puits, la boulangerie, les greniers à fourrage, le colombier avec les autres dépendances. Cette habitation dans laquelle, suivant Anne d'Urfé, dans sa description du Forez, « *Claude d'Urfé* « *fict porter de Romme lorsqu'il y était ambassadeur grande cantité d'antiques, de beaux marbres et autres singulliaritez, qui* « *seraient trop longues à narrer* », avait été peu à peu embellie suivant le caprice ou les instincts artistiques de ceux qui l'habitèrent. Pierre I, Anne et Honoré d'Urfé y firent effectuer d'utiles et magnifiques réparations. C'est surtout à Claude, à qui tout semblait sourire, enfant gâté, pour qui la fortune avait de surprenantes, dirai-je, d'inépuisables largesses, que revient le plus grand mérite de la transformation de cette demeure seigneuriale. Les souverains, c'est une justice à leur rendre, se montrent souvent généreux, non point à leurs propres frais, mais avec l'argent de leurs sujets, ils donnent large-

6

ment sans compter, à ceux qui les servent avec dévouement, faisant preuve à leur égard d'une excessive générosité. Cela se passe et se passera toujours ainsi, sous tous les gouvernements, quelle qu'en soit du reste l'étiquette. Henri IV signait à Blois, en janvier 1551, des lettres patentes, sous forme de chartres scellées de laque de soie rouge et verte revêtues du grand sceau de cire verte (1), dans lesquelles il octroyait à Messire Claude d'Urfé, gouverneur de Monseigneur le Dauphin, « *ses hoirs, successeurs et ayant cause* » les biens « *tant meubles qu'immeubles* « *qui furent et appartiendraient aux manants et habitants des villes* « *de Montauban en Quercy et Nîmes en Languedoc.* » Ces biens avaient été confisqués et adjugés au Roi par un arrêt du parlement de Toulouse. L'entérinement des lettres ci-dessus eut lieu le 24 septembre 1552.

Mais dans ces fréquentes et coûteuses restaurations, les seigneurs d'Urfé ne se préoccupèrent pas assez de l'ensemble architectural, c'est ce qui explique le manque de régularité que l'on remarque un peu partout. Les deux ailes, qui flanquent le logis principal, n'ont entre elles aucun point de ressemblance. Dans le bâtiment de gauche élevé de huit mètres, auquel on accède par quatre marches, six portes à plein cintre placées à égale distance s'ouvrent sur un entablement conique, que soutiennent deux colonnes de même ordre, là étaient, croyons-nous les *Salles des Gardes* qui, suivant les besoins de l'époque, reçurent certainement différentes affectations.

L'aile droite est mieux conservée. Son architecture soignée indique qu'elle était, il y a trois siècles, la plus importante et la plus somptueuse. Ce remarquable bâtiment, qui révèle dans ses moindres détails le caractère italien dans toute sa pureté, présente à la vue deux galeries superposées. Celle du bas, qui donne sur la cour, se compose de douze arcades à arcs légère-

---

(1) Archives N., P. 2309, p. 37.

ment surhaussés, surmontés de cartouches élégants, où devaient se trouver les armoiries des familles alliées aux d'Urfé. Des pilastres cannelés à chapiteaux sculptés soutiennent d'autres pilastres de même forme qui supportent la balustrade de la galerie du premier étage. Cette loggia présente dans sa longueur douze colonnes également cannelées du plus fin granit, sur les élégants chapiteaux desquelles s'appuie un entablement à denticules, dont la corniche repose sur des modillons. Aux deux extrémités de la galerie, s'ouvrent des portes dont les boiseries finement fouillées ont pour encadrement des pilastres que couronne un cartouche renaissance de forme ovale. Elles donnent accès dans de vastes appartements, qui ne contiennent plus aujourd'hui que des salles humides, délabrées, sans aucun meuble, dont le plancher craque sous les pieds et cause au visiteur de vagues inquiétudes. Elles sont éclairées par d'étroites, profondes et hautes fenêtres voûtées en ogive, où l'on aperçoit quelques vestiges de vitraux.

Alors que le château était habité par les d'Urfé plusieurs de ces pièces étaient vraisemblablement affectées à des cabinets de travail, chambres de réception, surtout à la bibliothèque dont je vais dire quelques mots.

Claude d'Urfé eut le premier l'idée de réunir en sa demeure une grande quantité de livres, qui devaient plus tard, en s'augmentant peu à peu, former une des plus riches et des plus belles collections particulières connues. Le père Louis Jacob en parle avec le plus grand éloge, on lui doit à ce sujet d'intéressants détails (1). Claude avait hérité des livres de sa belle-mère Anne Malet de Graville (2), *un bas-bleu de l'époque*, épouse

---

(1) Traité des Bibliothèques publiques, page 671.

(2) Louis de Graville, sire de Marcoussis, amiral de France. On voit aux Archives N. (Série 1004[1]) une charte du 16 novembre 1514 à laquelle est appendu un sceau avec son contre-sceau, dont voici la description. Sceau : écu portant trois fermeaux 2 et 1. Supports : à dextre une femme, à senestre un griffon. De la légende en écriture gothique, il ne

de Pierre de Balsac. Il possédait déjà, sans y comprendre les imprimés, plus de deux cents manuscrits reliés en velours vert avec de massifs ornements en cuivre. Cette riche bibliothèque fut soigneusement conservée, puis fort enrichie par ses descendants. La dernière marquise d'Urfé en possédait encore la plus grande partie, mais à sa mort, tout ce qui restait de ces livres précieux fut vendu. Achille du Chastellet, son petit-fils, put à grand peine en sauver quelques-uns dont il serait difficile de retrouver exactement la trace aujourd'hui.

Philibert de la Mure, conseiller au Parlement de Bourgogne, mort le 16 mai 1687, avait une bibliothèque, que Le Gallois cite comme l'une des curiosités de Dijon. Elle se composait de nombreux manuscrits et de volumineux recueils de pièces modernes, provenant des familles d'Urfé et de Tavannes.

Roger de Gaignières, né vers 1644, fils aîné de Gaignières, secrétaire du duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, conservait dans son cabinet en 1715 une copie d'un recueil de poésies d'Anne Malet, provenant de Claude d'Urfé (1), ouvrage entrepris par elle sur le désir de la Reine Claude, première femme de François I.

La plus importante partie de la bibliothèque de la Bastie fut acquise en 1777, par le duc de la Vallière : Louis César de la Beaume Le Blanc, duc de la Vallière, grand fauconnier de France, petit neveu de la célèbre maîtresse de Louis XIV, était né en 1708 et mourut en 1780. C'était un bibliophile passionné, un savant dans toute l'acception du mot, qui acheta fort cher les splendides manuscrits d'Honoré d'Urfé. La riche collection particulière qu'il avait réunie avec tant de

---

reste que le mot « franc ». Les émaux ne sont plus distincts. N° 8224. Inventaire des Archives. — Contre-sceau : même écu qu'à la face sans aucune légende. (Voir la collection S. Geoffray).

(1) Biblioth. N., fonds Gaignières, n° 996.

soins, à laquelle il avait consacré des sommes considérables, fut à son tour dispersée aux feux des enchères en 1782 (1).

Par suite d'acquisitions de provenances diverses, la Bibliothèque Nationale s'est enrichie de nombreux volumes ayant appartenu à la famille d'Urfé. On y trouve un manuscrit de Marco Polo, portant ses armes, qu'elle a acquis en 1870. Dans le fonds français sont classés les manuscrits n°s 18, 19, 53, 203, 254, 364, 20350, 20853, 22541, 22548, 22550, 24315, 25535, provenant de Malet de Graville. Parmi les manuscrits latins citons le n° 8838. Il faut ne point omettre d'indiquer dans le fonds français les volumes de la collection de la Bastie n°s 1118, 7369, 20067, 20069, 20121, 20315, 20853, 22543, 23412, 24396, 25164 (2). La bibliothèque de l'Arsenal possède également un assez grand nombre de manuscrits, sortant de leur précieuse collection.

On voit encore au riche dépôt de la rue Richelieu un manuscrit in-f°, sur vélin, qui est la traduction des problèmes d'Aristote, par Evrard de Conty, originaire de Picardie, médecin de Charles V (3). Duverdier affirme en avoir vu une copie sur papier ordinaire en deux volumes dans la bibliothèque du comte d'Urfé. Le duc de la Vallière en possédait également une autre copie. Dans le même fonds français (*manuscrit 701*) on conserve un petit in-folio de 192 feuillets sur vélin avec dix miniatures, vignettes et initiales datant de la fin du xve siècle. C'est une traduction du voyage de Cyrus par Xénophon, dédiée à Louis XII par Claude Seyssel, conseiller et maître des requêtes. Jean Lascaris, ambassadeur du Roi à Venise en 1503, avait traduit ce livre du grec en latin, dans le but d'en donner

(1) Catalogue des livres de la bibliothèque du duc de la Vallière, par G. de Bure aîné, libraire, 3 vol. Paris, 1782.

(2) Inventaire des manuscrits de la Biblioth. N. par Léopold Delisle, 1884. — Cabinet des manuscrits de la Biblioth. N. par L. Delisle, 2 vol. petit in-folio 1874.

(3) Manuscrit 43543.

ensuite une traduction française. Il fit de même pour les livres 18, 19 et 21 de Diodore de Sicile que le même Claude de Seyssel avait mis en français afin de compléter la vie de Démétrius écrite par Plutarque (*manuscrit 7147*). Les œuvres morales et spirituelles d'Anne d'Urfé sont contenues dans le manuscrit 12487 ; on y voit un ouvrage dédié au Cardinal de Joyeuse : « Le premier livre des Hymnes de messire Anne d'Urfé, conseiller du Roy, en son conseil d'Estat, Comte de l'Église de Lyon, prieur et seigneur de Mont-Verdun et doyen de Mont-brison, contient cinq hymnes, savoir :

du Sainct-Sacrement de l'autel,
de l'honneste amour,
des Anges,
de la Vertu,
de Sainte Suzanne.

« ARMES D'URFÉ. — Couronne de comte surmontée d'un bâton pastoral, comme tenants : 2 anges debout et ailés portant à la main une palme.

« Lyon, chez Pierre Rigaud, en rue Mercière au coing de la rue Ferrandière, MDCVIII. »

La société historique et archéologique de la Diana de Montbrison possède un petit manuscrit in-16 intitulé : *Livre de prières*, ayant appartenu à la mère Élisabeth d'Urfé. On ne saurait indiquer d'une façon exacte les ouvrages de même provenance que peuvent contenir, grâce au hasard, quelques collections départementales ou particulières. Nous sommes assurément le peuple du monde qui savons le mieux jongler avec les millions, dépenser sans réfléchir notre argent en aventures de toutes sortes, mais nous sommes aussi d'une parcimonie révoltante quand il s'agit d'enrichir nos musées de quelque objet artistique, ou de doter nos collections bibliographiques de quelques livres rares et précieux. Je n'en veux qu'un exemple

qui va prouver la justesse de cette appréciation. L'État n'a point fait acheter le 30 du mois d'avril 1888, à la vente du baron Roche la Carelle, un superbe manuscrit sortant de la bibliothèque du duc de la Vallière qui a été adjugé pour le prix de 5,405 fr. à M. le comte de Lignerolles aujourd'hui décédé (1). Après l'avoir examiné tout à loisir, je tiens à en donner une complète description. Il a pour titre : « *Heures de Nostre-* « *Dame à l'usaige de Rome escriptes au dict lieu l'an MDXLIX* « *par M. Franc-Wydon et dédiées à Messire Claude d'Urfé, che-* « *valier de l'ordre du Roy très chrestien et son ambassadeur au Saint* « *Siège apostolique.* » C'est un petit in-f°, avec filigranes et tranche dorée, relié en maroquin rouge. Il contient 85 feuillets sur vélin dont le texte est écrit en lettres rondes à longues lignes, orné de 147 grandes lettres initiales à fonds bleu, vert, violet ou jaune. Il est en outre enrichi de 25 miniatures peintes à l'aquarelle, à l'encre de chine et bistre rehaussées d'or, qui mesurent chacune 177 mm. de hauteur sur 156 mm. de largeur. On peut les regarder comme de petits tableaux du goût le plus exquis. Les principales représentent les armes de la maison d'Urfé, le Dieu Mars, un autel à Janus, Vulcain, Bacchus, Phaeton, la Visitation de la Vierge, son couronnement et de nombreuses scènes du nouveau testament. Ce manuscrit est surtout remarquable par les particularités qu'il renferme. A côté des noms de saints de chaque mois on lit plusieurs vers latins écrits au bas de ces miniatures, et dans le calendrier les trois notes chronologiques qui suivent :

« *24 février à tel jour de l'an M.CCCCC, vous nasquites monsei-* « *gneur messire Claude d'Urfé, a semblable jour aussi l'an 1524 fut* « *pris à Pavie Françoys de Valoys, premier de ce nom, roi de France.*

« *6 mai, et à tel jour 1529 fut prise et saccagée la ville de Rome* « *par le Duc de Bourbon.*

---

(1) Je n'ai fait qu'indiquer sommairement cette adjudication dans un de mes ouvrages : *Louis-Pierre Gras, in-8°, Paris, 1888.*

« *29 septembre. Ce jour cy l'an 1549, vous monseigneur C. d'Urfé* « *fustes appelé au Sainct collège de Mons Saint Michel par le Roy* « *notre sire Henry II, et faict et créé chevalier de son ordre.* » N'est-il pas regrettable qu'on ait laissé s'échapper un tel bijou bibliographique. Il a été de nouveau vendu après la mort de M. le comte de Lignerolles au prix de 6560 fr. le 3 février 1894.

L'escalier monumental qui, de la cour conduit à la galerie supérieure, où était placée la bibliothèque, est établi sur des arceaux qui ont été maçonnés depuis avec des briques. Il est large, d'une pente très douce et aboutit à un vaste palier abrité par un de ces portiques à quatre faces alors fort à la mode en Italie. Au bas de cet escalier, sur un piédestal décoré d'un bas-relief antique, était assis un sphinx de marbre blanc, rapporté, dit-on, de Palestine, qui portait sur la poitrine un écusson où se lisaient ces mots, *Sphingem habe domi*, cette simple inscription a donné beaucoup de mal à nombre de chercheurs, qui n'ont pu, en définitive, se mettre d'accord sur le sens véritable qu'il fallait lui attribuer. Ce sphinx, qui n'est plus qu'un souvenir pour les Foreziens, se dresse encore majestueux au milieu du jardin de M. E. Peyre, à Paris.

L'intendant d'Ormesson (1), visita en 1683 le château de la Bastie. Il donne son impression dans une lettre publiée par le journal le plus littéraire de l'époque (2). Il disait avoir remarqué au-dessus du perron la statue de grandeur naturelle de Mercure, ayant en main le caducée, avec des ailes aux pieds, le sphinx, la galerie surtout où il avait admiré des bustes, et des tableaux représentant les plus belles antiquités de Rome. Il s'extasie en véritable connaisseur sur la chapelle dans

(1) Issu d'une famille distinguée dans la magistrature parisienne et l'administration, Ormesson (André-Lefèvre d'), fils d'un magistrat de la cour de Louis XIV, naquit en 1644, et mourut dans toute la force de l'âge, en 1684. Élève de l'abbé Fleury il fut d'abord avocat du Roi au Chatelet, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, puis en dernier lieu Intendant à Lyon.

(2) *Mercure galant*, année 1683, p. 139.



SPHINX DU CHATEAU DE LA BASTIE.

(Actuellement dans le jardin de M. E. Peyre, à Paris).

laquelle le jaspe, le marbre, le porphyre sont semés à profusion, il n'oublie pas également de mentionner dans le jardin cette élégante fontaine dont le bassin de marbre blanc était recouvert d'un dôme soutenu par plusieurs piliers. Dans la suite de son intéressante lettre, il fournit quelques renseignements généalogiques sur la famille d'Urfé, et s'étend avec une certaine complaisance sur l'auteur de l'*Astrée*.

Malgré les irrégularités de la façade, le bâtiment central, le plus important, offre tous les caractères du style de la Renaissance. Au rez-de-chaussée se profilent cinq arcades étroites dont les pilastres sont surmontés de chapiteaux d'ordre dorique, qui laissent pénétrer le jour dans la salle des bains. L'arcade du milieu était fermée par une clôture dont la boiserie a été achetée par M. Beurdeley, elle est actuellement la propriété de M. le baron Gustave de Rothschild, les autres sont ornées de grilles en fer forgé.

Auprès de la dernière arcade se trouve un portique de marbre noir d'origine italienne dont le fronton triangulaire est soutenu par quatre colonnes. Non loin de la fenêtre cintrée ornée de colonnettes d'ordre composite, on remarque une petite porte finement travaillée placée au-dessus de quelques marches, qui donne accès dans la chapelle dont on lira plus loin la description. Le premier étage n'est éclairé que par deux fenêtres placées au-dessus de la salle des bains. Le deuxième étage présente six ouvertures à pilastres italiens, irrégulièrement distancées. Enfin dans le toit à deux eaux, sont percées cinq lucarnes accompagnées d'un fronton triangulaire, aux angles duquel avait été ménagée la place de plusieurs statuettes.

La salle des bains est fort curieuse, les murs, le plafond à caissons, le pavé sont revêtus d'une mosaïque figurant des ornements allégoriques artistement exécutés. La grotte qui y est contiguë porte un plafond entièrement formé de stalactites

artificiels dissimulant de nombreux tuyaux destinés à verser en abondance l'eau de haut en bas. Quatre grandes statues y représentaient les saisons, il n'en reste plus qu'une seule en marbre blanc de trois mètres de hauteur, figurant l'Automne que l'on attribue, à tort à mon avis, au ciseau de Coysevox ou de Coustou (1).

« Cette maison (2) sedant beaucoup à Boution quant au « bâtiment, la surpasse bien autant en beauté de jardins, « belles allées et promenoirs, estant accomodée comme à « souait d'un beau bois d'haulte futaye aboutissant au jardin, « d'une belle rivière qui est Lignon, de cantité de beaux et « clairs ruisseaux, de belles et grandes praieries et de fort « belles fontaines; de fasson qu'il n'y manque rien qui puisse « rendre une assiette de maison belle et agréable que la veue. »

---

(1) Voir ce qu'en dit Foderé, contemporain d'Anne d'Urfé.
(2) Anne d'Urfé, Description du Forez, Mss. de la Biblioth. N.

II

DESCRIPTION DE LA CHAPELLE DU CHATEAU

Dans la grotte même, entre les allégories de la jeunesse et de la vieillesse, se trouve une porte élevée de trois marches qui permet de pénétrer dans cette magnifique chapelle si souvent décrite, qui fut édifiée en 1548 par Claude d'Urfé qui avait ramené d'Italie des artistes d'une très grande habileté. Voici ce qu'en dit notre bon chanoine de la Mure dans son intéressant ouvrage qui date de 1660.

« Cette inimitable chapelle de la Bâtie, appartenant à la « très illustre maison d'Urfé, que Papirius Masso appelle *Sa-« cellum mirabile* et qui en effet est comme un recueil et un « assemblage de plusieurs chefs-d'œuvre de peinture, sculp-« ture, menuiserie, ouvrages à la mosaïque et pièces rap-« portées, qui attirent la curiosité et l'admiration de ceux du « pays et des étrangers et reste avec ce rare tombeau de « marbre relevé de figures qui paraît dans l'église abbatiale « de Bonlieu, en ce même pays, comme un monument d'une « piété très insigne héréditaire à la maison d'Urfé (1). »

La chapelle éclairée par deux fenêtres, vrai chef-d'œuvre, où la sculpture, la marqueterie, la mosaïque heureusement alliées ont produit des merveilles, n'est pas très spacieuse. Elle mesure 8^{m}13 en longueur, sur une largeur de 4^{m}90; du pavé jusqu'à la naissance de la voûte, sa hauteur est de 6^{m}90. A

(1) De la Mure, chanoine de l'église collégiale de Montbrison.

l'entrée se dressait un superbe bénitier de porphyre, de forme ovale, dont la coupe était soutenue par un pilier de marbre blanc. Elle était revêtue dans tout son pourtour d'un lambris de bois divisé en carrés égaux. Celui du bas était richement décoré de têtes de chérubins avec un triangle au milieu, attribut symbolique des d'Urfé, dont on ne rencontre nulle part une explication satisfaisante. Aux quatre coins était reproduit le chiffre de Claude d'Urfé et de Jeanne de Balzac (ƆIC) surmonté d'une tête d'ange; chaque carré se compose de figures géométriques, d'instruments de mécanique suivis d'une vue de perspective ou d'un paysage (1). La marqueterie de ces diverses reproductions est exécutée avec une rare perfection. Les bois de nuances diverses, dont l'on s'est servi, y sont réunis avec une incroyable habileté pour représenter des scènes de l'ancien et du nouveau testament qui donnent l'illusion de la peinture. Un lambris s'élevant à mi-hauteur sépare la chapelle de l'oratoire particulier des seigneurs. L'assemblage de la porte qui permet d'y pénétrer atteint un tel degré de précision, qu'il serait difficile à première vue d'en distinguer les joints. On ne saurait mieux faire que de relire dans son entier la minutieuse description qu'en a donnée le P. Foderé (2).

Le devant et les deux côtés de l'autel tout entier en marbre noir sont garnis de bas-reliefs de marbre blanc, artistement

---

(1) M. Mario Proth, mon ami, dont le livre, *Au pays de l'Astrée*, eut en son temps un succès légitime, ne connaissait nullement le Forez. En y venant pour la première fois, il eut la bonne fortune de rencontrer un cicerone intelligent, M. Denis, pharmacien à Montbrison, beau-frère de M. Fessy, dont il gérait l'officine de la rue de la Turpinerie.

Dans la partie de son ouvrage, qu'il consacre au château de la Bastie, l'auteur ne fait en somme que reproduire dans le fonds, parfois même textuellement, ce que longtemps avant lui avaient écrit Foderé, de La Mure et Bernard. Il a su tirer un excellent parti des renseignements nouveaux qui lui ont été donnés, et ses descriptions sont en général exactes. Le livre de feu M. Proth est utile à consulter.

(2) Narration historique des couvents de l'ordre de Saint-François, par le père Foderé de la régulière observance dudit ordre. 1 vol. in-4°, Lyon, 1619, pages 983 à 986.

sculptés. Au milieu le *Sacrifice de Noé* lors de sa sortie de l'arche, à droite *David tuant Goliath* qui semblerait devoir être attribué au sculpteur Voltera, dont un tableau du Louvre reproduit exactement le même sujet. A gauche enfin, *le passage de la Mer Rouge* par l'armée de Pharaon. Au-dessus de l'autel, on admire un panneau en marqueterie d'un travail ravissant qui représente *la Cène*. Il porte la signature suivante : « *f. Damianus conversus Bergamas ordinis predicatorum faciebat anno MDXLVIII.* » Il est surmonté d'une peinture de forme ovale ayant pour sujet : *La manne tombant au désert d'Israël.* Le tabernacle est tout en marqueterie polychrôme, accompagné de petites colonnes entourées de lierre. Une moitié de la chapelle n'est lambrissée que jusqu'à mi-hauteur, le surplus des parois est décoré de peintures à fresques, d'une moins grande valeur artistique qui se continuent dans l'oratoire. Elles représentent : *Un ange apportant le pain au prophète Elie, le banquet de l'agneau pascal, la création du monde, l'annonciation de la Vierge.* Tout autour de la voûte se déroule une large bande d'azur chargée d'inscriptions hébraïques en lettres d'or. La seconde moitié de la chapelle est recouverte d'un lambris jusqu'à la naissance de la voûte, et se termine par une bordure de marqueterie sur laquelle des anges portent chacun dans des attitudes variées les lettres de l'inscription qui suit, dont les lettres ornées des deux premiers chapitres de ce livre donneront une suffisante idée : « *Maiorem hac dilectione nemo habet, amoris enim impetv, se nascens dedit socivm convesci. Igitvr o Christe gloria regnans in præmivm tibi hanc mensam, hoc sacrificivm viventes ac mortvi ens in œdilivm moriens in P(retivm).* »

Le pavé de mosaïque, aux éclatantes couleurs, ressemble à un damier dont chaque carré porte le chiffre connu (ƆIC). Ils se composent de lignes festonnées avec fruits, grappes, roses au milieu desquels se tiennent des anges ailés. L'en-

semble de la composition est d'une élégance où se reflète dans toute sa pureté le grand art de la Renaissance. Par une heureuse combinaison ces carrés se projettent sur la voûte sphéroïdale faite avec du marbre pulvérisé, et distribuée en losanges, dont les caissons portent les mêmes motifs décoratifs que ceux du sol (1). Les vitraux des deux fenêtres, que l'on attribue à Jean Cousin, également auteur de certains pavages faïencés, avaient subi l'altération du temps. M. le duc de Cadore en confia la restauration, en 1845, à M. Mauverney, peintre verrier, à Saint-Galmier (Loire). Les motifs de leur décoration, savamment disposés, le vif éclat de leurs couleurs, prouvaient assez qu'ils remontaient à une bonne époque de l'art de la Verrerie. Le petit oratoire spécialement réservé aux seigneurs d'Urfé présentait un carré presque parfait ayant une longueur de $3^{m}06$ sur une largeur de $2^{m}86$.

Les dispositions des lambris, les boiseries surtout sont d'un travail irréprochable. On sent bien que tout l'effort artistique des excellents ouvriers italiens employés par Claude d'Urfé s'était porté sur ce point. On y remarquait plusieurs tableaux en marqueterie d'une extrême finesse, entre autres : *Moïse faisant de sa baguette jaillir l'eau du rocher*. L'une des plus remarquables de ces compositions porte cette signature : « *Francisci Orlandini Veronensis opus 1547.* » Enfin sur la clef de voûte se détachaient dans un losange ces quatre lettres D. M. O. S. (*Deo, Maximo, Optimo, Sempiterno*).

Le Père Fodéré termine ainsi sa fidèle narration : « *En somme* « *ceste chappelle est un chef-d'œuvre et une des plus rares pièces de* « *France, et laquelle tant plus on voit, tant plus on l'admire, qui* « *témoigne la magnificence des seigneurs d'Urfé, qui ont signalé* « *leur nom autant en choses pies, comme au fait des armes, aussi* « *ils ont toujours esté alliez à de grandes et illustres familles.* »

(1) E. Ame, *Carrelages émaillés du moyen âge et de la Renaissance.* Paris, Morel, 1859.

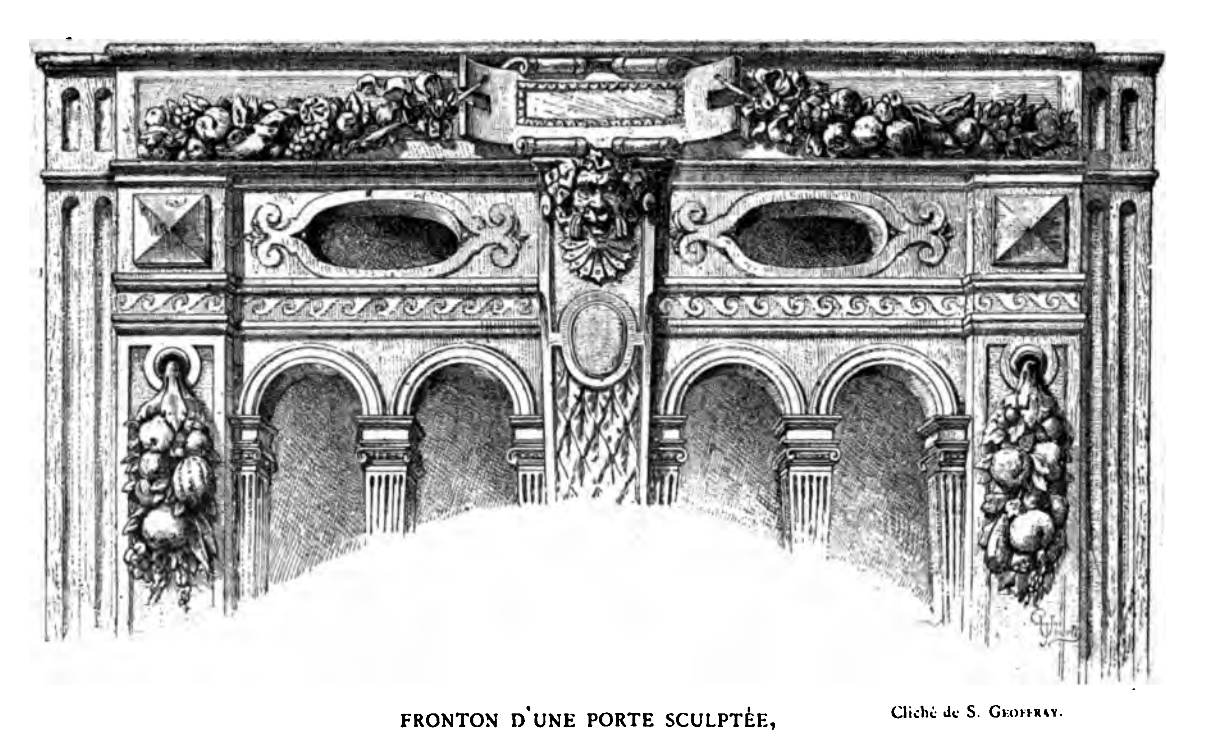
Quand je visitai la Bastie il y a déjà de bien longues années, en 1852, j'étais alors très jeune, ne possédant que des connaissances fort incomplètes en matière artistique. J'avais néanmoins le sentiment du beau et fus enthousiasmé. J'avais lu le livre de Bernard, c'était mon seul guide, aidé de mon ami P. Gras, je pus me rendre compte de toutes les merveilles qui éblouissaient mes yeux. Chaque objet nouveau évoquait dans mon esprit un souvenir triste ou gai, je me rappelai enfin que c'était dans ce même château, que, moins d'un siècle avant, était né Achille du Chastellet, le dernier représentant de l'illustre et puissante famille d'Urfé. J'étais loin de prévoir que quarante-trois ans plus tard, je consacrerais un ouvrage étendu à cette noble physionomie si peu connue et mal jugée.

Cette chapelle, le seul spécimen complet de l'art de la Renaissance que possédât la France, qui pendant plus de quatre cents ans avait échappé à toutes les aventures et à toutes les surprises, dont le farouche Javogues lui-même, habile à faire argent de tout, n'avait pas soupçonné l'existence à quelques pas de lui, alors qu'il prenait plaisir à ordonner les fusillades de Feurs, a été ravie au Forez, qui peut gémir sur sa perte mais sans aucun espoir de la voir revenir à la Bastie d'où elle a été enlevée pièce par pièce en 1874. Je me suis déjà expliqué sincèrement à ce sujet (1). J'ai dit et je répète bien haut, car on ne saurait trop insister, quand il s'agit de mettre à nu l'imbécile égoïsme de l'humanité, qu'il est honteux pour un pays, que sa noblesse locale, pâle reflet des anciens chevaliers dont elle prétend descendre, qui de plus a la prétention de posséder, seule, la pureté de race, l'élévation des sentiments, la supériorité de l'éducation, la générosité, enfin le dévouement à la chose publique, ait laissé commettre un pareil acte de vandalisme.

---

(1) L.-Pierre Gras, *Biographies foréziennes.*

On ne s'explique pas que la Société archéologique de Montbrison n'ait jamais songé à s'assurer que le château de la Bastie était classé parmi les monuments historiques dignes d'être conservés. Il est regrettable que Théophile Gautier et Charles Blanc n'aient point fait un voyage en Forez. Mais il faut dire aussi que MM. les Inspecteurs des beaux arts jouissent beaucoup trop du far-niente que leur permet de s'offrir leur grasse sinécure, et préfèrent les douceurs de la vie parisienne à l'ennuyeuse et monotone existence de province, ne fût-ce que pour quelques jours. Tout ce que pourra écrire la Société de la Diana ne servira en rien à sa justification et ne saurait atténuer sa coupable imprévoyance. Les hommes qui se montrent fiers d'en faire partie n'avaient point à se saigner aux veines. S'il était besoin de 100.000 fr. ou plus pour acheter l'antique seigneurie des d'Urfé, plusieurs d'entre eux étaient assez riches pour donner l'exemple de la générosité, au besoin il aurait suffi de faire appel au patriotisme forézien pour qu'une souscription publique fût rapidement couverte. Au lieu de cela, on ergota, on marchanda, on atermoya, perdant un temps précieux dans d'inutiles démarches auprès de MM. de Meaux et de Fourtou, puis quand la ruine fut consommée, chacun se répandit en de tardives et inutiles jérémiades. Le 13 mars 1874, M. des Vallières, inspecteur général des monuments historiques, fut chargé par le Ministre de visiter la Bastie. Sur son rapport, l'Etat promit une subvention de 30.000 fr., le conseil général de son côté vota, le 15 avril 1874, une somme de 10.000 fr. M. Verdolin, le propriétaire actuel, eût peut-être accepté les offres qui lui étaient faites, mais il était lié par des engagements antérieurs et ne pouvait du reste reprendre sa liberté d'action qu'à la fin de 1874. On fit alors à son acquéreur l'offre de 50,000 fr. pour la chapelle seule, avec la grotte et l'entresol au-dessus du vestibule. Il refusa cette proposition, et de-



Cliché de S. Geoffray.

FRONTON D'UNE PORTE SCULPTÉE,
DONNANT DE LA COUR D'HONNEUR DANS LA GROTTE.

manda d'abord 150,000 fr. puis 100,000 comme dernier chiffre. L'accord fut impossible. Il était trop tard, les objets les plus précieux étaient déjà vendus par l'intermédiaire de l'expert parisien avec lequel il avait traité, les acquéreurs les firent enlever en détail dès les mois de novembre et décembre de cette même année. La ruine était à jamais consommée.

Voici ce que sont devenues ces richesses :

Les verrières du *Sacellum Mirabile,* suivant la juste expression de Papirius Masso, dont je possède les clichés photographiques, ont été acquises par M. le baron Adolphe de Rothschild. Elles se composent de douze vitraux rectangulaires ayant chacun 0,75 × 0,70 de surface contenus dans quatre châssis de fenêtres. Peintes entièrement en grisaille, elles représentent des anges qui jouent de divers instruments de musique. Elles sont rehaussées du chiffre ƆIC (Jeanne de Balzac et Claude d'Urfé) et portent dans des triangles la célèbre devise VNI.

Dans un cartouche on lit la date de 1557.

Ces vitraux avaient été un peu altérés par le temps, quand M. le duc de Cadore en confia en 1845, comme je l'ai dit, la restauration à M. Mauverney, peintre-verrier à Saint-Galmier (Loire).

J'ai tout récemment revu et examiné à loisir ces anciennes verrières dans le somptueux hôtel de la rue de Monceau, où son richissime propriétaire a réuni la plus splendide collection particulière d'objets d'art que l'on puisse rêver, certainement sans rivale au monde, à raison de leur magnificence et de l'intérêt historique qu'ils présentent.

M. Gustave de Rothschild a acquis la porte sculptée du *Sacellum.*

La cheminée appartient à M. Magnier, sénateur, directeur du journal l'*Evènement.*

Le musée du Louvre tient de M. Beurdeley la marche en carreaux émaillés de l'autel.

Le musée de Cluny a acheté une partie du pavé émaillé de la Chapelle, dont les musées de Rouen, Sèvres, Grenoble, Bayonne et celui des *Arts décoratifs*, à Paris, possèdent quelques compartiments.

M. Giraud, conservateur du *Palais Saint-Pierre*, à Lyon, a eu pour partage un mascaron en terre cuite.

Les héritiers du duc de Cadore possèdent encore, dit-on, une statue en marbre blanc, probablement l'une des quatre saisons qui se voyaient dans la grotte.

M. Courtin de Neufbourg a placé, dans son château de Beauvoir, la voûte à compartiments de la chapelle, une statue de marbre, et la coupe du bénitier en porphyre rouge.

De toutes ces richesses, le meilleur lot est échu à M. Emile Peyre qui habite Paris.

Il a acheté, pour une somme relativement peu considérable, toutes les boiseries de la chapelle, les peintures, les marbres de l'autel, le caisson central du parquet émaillé. Il est en outre propriétaire des deux pierres sculptées de l'époque de Henri III qui formaient les têtes du pont-levis, du fameux sphinx et du piédestal du bénitier. Veut-on savoir maintenant ce qu'est devenue la chapelle de la Bastie ?

Elle a été complètement reconstituée dans ses parties principales, moins la voûte dont néanmoins on a pris les moulages, à quelques pas du bois de Boulogne, 126, avenue Malakoff, à Paris.

M. Peyre accueille avec beaucoup d'empressement toutes les personnes qui viennent frapper à sa porte. C'est un amateur doublé d'un artiste, qui a puisé à bonne école le sentiment des belles choses. Il est de plus homme du meilleur monde, faisant à ses visiteurs avec une grande affabilité l'honneur de son musée. Outre la chapelle, que l'on retrouve dans ses

merveilleux détails, telle qu'on pouvait la voir en Forez, il y a vingt ans, M. E. Peyre vous fait visiter avec complaisance une collection de vieux panneaux sculptés, la plus importante que je connaisse. On y admire des sculptures de toutes les époques, de différents styles, provenant d'anciens châteaux disparus ou d'antiques abbayes dont l'histoire nous a conservé les noms. Il y a dans cette riche galerie, divisée en de nombreuses salles savamment aménagées, un nombre considérable d'objets, d'une très haute valeur, qui tiendraient honorablement leur place dans nos plus importantes collections nationales : tapisseries d'un travail exquis, marbres dus au ciseau de sculpteurs habiles ; tableaux, meubles anciens, sièges élégants du XVIIIe siècle, grilles en fer forgé, serrures dont les ciselures sont d'un admirable fini, etc. Mais je m'arrête, car j'ai fait une promesse, que je dois tenir même à regret. Je quittais dernièrement M. Peyre qui me dit en me serrant la main : « Surtout, cher Monsieur, si vous publiez un « article sur la chapelle de la Bastie, parlez fort peu de moi. « J'ai en horreur tout ce qui sent la réclame, je serais donc « désolé que votre travail sur le Forez que vous semblez si « bien connaître, pût produire sur le public une impression « qui me serait trop favorable, et à laquelle je crois n'avoir « aucun droit. »

Cette modestie est certainement exagérée, mais elle m'impose le devoir de borner ici mes appréciations. Je laisse aux amateurs qui seront assez heureux pour être reçus par M. Peyre le soin de les compléter. Pas un d'eux ne saurait me taxer d'exagération. Tous reviendront émerveillés de l'avenue Malakoff, en reconnaissant combien je suis encore resté au-dessous de la vérité.



III

LES DERNIERS PROPRIÉTAIRES DE LA BASTIE

Vers 1765, après la mort de la Marquise d'Urfé, tous les biens qui restaient encore de la fortune considérable de cette famille avaient été régulièrement saisis à la requête des nombreux créanciers du marquis du Chastellet et de sa femme. Le marquis de Simiane s'en rendit acquéreur vers cette époque, et les revendit plus tard en détail avec un bénéfice, dit-on, de 500.000 livres. Un arrêt du parlement de Paris, en date du 1er décembre 1769, indiquait l'ordre et la distribution du prix des propriétés de Jean-Alexis de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet, et de Adélaïde-Marie-Thérèse de Lascaris de Larochefoucauld, marquise d'Urfé. Ce fut alors que la veuve du marquis Rousseau de Chamoy et ses deux fils Louis et Jacques Rousseau de Chamoy se pourvurent contre cet arrêt, se prétendant lésés d'une somme de 50,000 livres.

La maison de Simiane était d'illustre et ancienne noblesse, originaire du comté de Provence, elle s'établit successivement en Dauphiné, dans l'Auvergne et le Piémont. Dès le XIe siècle elle jouissait de droits régaliens dans la ville d'Apt, qui semble avoir été le principal siège de son patrimoine.

Son premier auteur connu, Humbert, seigneur de Cazeneuve et d'Apt, vivait vers 993, suivant des documents conservés à la cathédrale de cette ville. Cette famille, dont le titre de marquis ne remonte qu'au mois de mars 1684, a formé

neuf branches diverses dont la plupart sont éteintes, notamment celles des marquis de Pianezza, et des comtes de Montcha en Forez.

Le rameau des seigneurs de la Chassagne, de Miremont, d'Urfé, etc., qui nous intéresse surtout, commence avec Antoine-François de Simiane, troisième fils de François de Simiane et de Marie Pourroy, chevalier de Saint-Louis et Saint-Lazare, mestre de camp de cavalerie, lieutenant du roi pour la province de Saintonge. Il avait épousé en 1710 Marie de Laire de la Tour-Goyon dont il eut trois fils. Le plus jeune François-Louis-Hector, marquis de Simiane, devint chef de la famille par suite de la mort de ses frères. Il était lieutenant pour le roi en Saintonge, marquis de Miremont, d'Urfé, Saint-Martin d'Auzon, etc., ce fut lui qui devint propriétaire des biens de la maison d'Urfé. On reste surpris qu'un homme, qui comptait une brillante série d'aïeux, ait daigné se livrer à semblable opération. C'était semble-t-il déroger à sa naissance, que de faire partie ou d'être le chef d'une *bande noire* de spéculateurs. Mais quoique marquis on n'en est pas moins pratique, et pour beaucoup, l'or est préférable à toutes les vanités de ce monde, fût-ce même celle assurément flatteuse d'être propriétaire de nombreux et importants domaines. Il avait d'abord songé à établir à la Bastie une blanchisserie de toile, mais il renonça à ce projet en présence des dépenses que devait occasionner une pareille installation. De son mariage avec Marie-Esther-Emilie de Seveyrac en 1748, il avait eu Charles-François de Simiane, comte de Simiane, qui fut comme lui lieutenant pour le roi en Saintonge, mestre de camp en second au régiment de Limosin et gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du Roi. Il se maria en 1779 à Mlle Diane-Adélaïde de Damas. Les armes anciennes des Simiane étaient » *d'azur au bélier d'or* ». Les représentants actuels de cette famille portent depuis plus d'un siècle « *d'or*

semé de fleurs de lys et de châteaux d'azur » avec cette devise quelque peu prétentieuse : « *Sustentant lilia turres* (1). »

M. Puy de Mussieu (Louis-François-Germain) fut le second propriétaire du château et des terres composant le domaine de la Bastie (16 janvier 1778). La famille Puy est originaire du Forez, elle eut pour berceau le fief du Besset, près Lavieu, au commencement du XV[e] siècle; plusieurs de ses membres exercèrent d'importantes fonctions de magistrature auprès de nos Comtes, et se signalèrent dans les emplois militaires. En 1425 ils s'étaient alliés au dernier descendant de l'illustre maison de Verd, qui leur fit donation de plusieurs de ses biens, puis en 1720 à la famille Demeaux, qui les remplacera plus tard dans leurs possessions de Merlieu et du Périer. Ils furent maintenus dans leur noblesse le 20 décembre 1714. Lors de la Révolution cette famille comptait trois branches : celle de Rony, à Paris, celles de Rozeil et Mussieu en Forez. Les Puy de Rony avaient il y a peu d'années pour représentant à Roanne la baronne d'Ailly dont le mari était un numismate très entendu. Noble Simon Puy de Mussieu, écuyer, épousa, le 18 février 1734, Marguerite de Charezieu, fille de Louis de Charezieu et d'Élisabeth le Vray, dont il eut deux fils et cinq filles. L'aîné Louis-François Puy de Mussieu, écuyer, se maria le 17 avril 1765 à Guillelmine Préverand de l'Aubepierre, fille de Pierre Préverand de l'Aubepierre, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de Claudine Jacquelot de Chantemerle. M. Puy de Mussieu, qui avait été obligé d'a-

(1) Étrennes à la noblesse. La Chenaye-Desbois, 1780, p. 231. Il existe au dépôt des Archives Nationales (section administrative et historique) une quantité considérable de documents et de pièces inédits, relatifs à cette famille, que j'ai consultés, mais dont la reproduction dans cet ouvrage n'aurait eu qu'un intérêt très secondaire. Je les signale volontiers aux historiographes qui voudraient pousser plus avant leurs recherches. Arch. N., T. 13923, T. 909, 0320, fol. 576 (Sect. adm.) M. 701, 762 à 806 ; M. 546 à 580 (Sect. histor.)



Cliché de S. Geoffray.

LE CHATEAU DE LA BASTIE (Vue prise des Jardins).

(D'après un croquis à la plume de M. Octave de Labatie).

liéner les terres de ce nom pour solder ce qu'il devait à ses cohéritiers, s'était décidé à prendre le nom de la Bastie, sa nouvelle propriété. Il avait figuré à l'assemblée de la noblesse, en 1789, et mourut à Lyon sur l'échafaud, au temps de la Terreur. Dans une lettre du 27 février 1777, M. Puy de Mussieu avouait qu'il n'avait pas acheté cher le château de la Bastie « *trop beau pour lui, qui demandait un trop grand entretien* », il n'avait fait cette acquisition, que parce qu'il possédait, sur la commune de Saint-Etienne-le-Molard, trois domaines, héritage d'une tante, qui se trouvaient asservis à une rente envers ce fief, et qu'il les avait ainsi affanchis de cette servitude. Il avait payé 122,000 livres, le château et les terrains de la Bastie, consistant en deux directes situées sur la paroisse de Sainte-Agathe la Bouteresse, et la justice de la Bastie, qui, quoique sans clocher, possédait la haute justice (1). La terre de Sainte-Agathe se composait d'un superbe domaine d'un revenu médiocre, de beaucoup de vignes et de quelques fonds de réserve. La terre de la Bastie comprenait également un très beau domaine, un magnifique moulin sur le Lignon, une seule vigne, de nombreuses réserves autour du château, plus une assez grande contenance de bois. Il considérait cette propriété comme pouvant donner de 5000 à 6000 livres de rentes qui, jointes au revenu de ses biens de famille, atteindraient le chiffre de 8000 livres, afin de rendre à son fils : « *sort le plus doux* « *d'avoir tout réuni en une terre de 7000 à 8000 livres de rentes,* « *plutôt que quelques domaines épars* ».

M. Puy (Pierre), son fils, nouveau seigneur de la Bastie qui n'avait certainement aucune prétention à faire oublier les d'Urfé, s'était marié en 1796 à Mlle de Vougy (2) qui lui

---

(1) La Diana conserve, dans ses archives, le registre audiencier de la justice de la Bastie de 1405 à 1445.

(2) Michon de Vougy porte : d'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois besans d'argent, deux en chef et un en pointe ; *alias* : d'azur à la

donna deux fils MM. Octave et Ernest Puy de la Bâtie, dont l'un fut garde du corps du Roi. Ernest Puy de la Bâtie avait épousé d'abord Mlle Denand, de Roanne, et en secondes noces Mlle de Précy, fille d'un général bien connu. Il est décédé depuis de longues années sans laisser de postérité. M. Octave Puy de la Bâtie, que j'ai beaucoup connu, est mort célibataire en octobre 1889 (1), dans un âge fort avancé. Avec lui s'est définitivement éteint le nom de la Bâtie que personne n'a encore songé à reprendre. Le 26 décembre 1888, il m'écrivait qu'il avait toujours regretté que son aïeul n'eût point conservé « le nom plus simple et plus caractérisé de Mussieu ».

Les Puy de Mussieu, devenus de la Bâtie, suivant l'orthographe qu'ils donnaient à leur nom, portaient : « *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au bouc passant d'argent qui est Puy au 2 et 3 d'or au lion de sinople qui est de Verd.*

Pierre Puy de la Bâtie vendit, en 1836, son château à M. le duc de Cadore. Nompère de Champagny (J.-B.), devenu plus tard duc de Cadore, né à Roanne, le 4 août 1756, appartenait à une bonne famille de gentilshommes Roannais, tous militaires ou marins, qui ne s'était guère enrichie en servant la cause d'Henri IV. Il était fils de Charles de Champagny (2), issu de la branche cadette, lieutenant-colonel au premier régiment du Dauphin, et de Geneviève Dubos de

---

croix alaisée d'argent accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un cœur du même.

Adrien-François Michon de *Chamarente* (sic), natif de Roanne en Forez, et capitaine de ladite ville, avait été compris parmi les 500 personnes anoblies *moyennant finances* par l'édit du mois de mars 1696. Il reçut ses lettres d'anoblissement en novembre 1698. Le titre de comte accordé à cette famille est de 1766. Jean-Louis-Rémy Michon de Vougy, né le 10 juin 1772, fit ses preuves devant d'Hozier de Sérigny pour être reçu dans la compagnie des cadets gentilshommes. Le certificat signé de ce généalogiste est du 9 septembre 1786.

Je conserve ces pièces dans mon cabinet.

(1) Ancien Forez 1889 (article nécrologique).

(2) D'azur à trois chevrons brisés et alaisés d'or.

Boisvair (1). Il avait épousé en secondes noces la sœur de l'abbé Terray, contrôleur général des finances. Le jeune de Champagny commença ses études au collège de la Flèche et les termina à l'école militaire de Paris. Il fit sa première campagne sur la frégate *La Flore* en 1774. Il était déjà major de vaisseau et chevalier de Saint-Louis à 26 ans, et représentait en 1789 avec de Grezolles la noblesse de la province aux Etats généraux. Il fut du nombre des quarante-sept qui se réunirent spontanément au Tiers-Etat. Après les événements des 5 et 6 octobre, peu s'en fallut qu'il ne devînt ministre.

Le comte de Mirabeau avait réuni à Passy, chez une de ses nièces, La Fayette, de la Tour-Maubourg, de Larochefoucauld-Liancourt, Delaborde-Mereville, Barnave, Duport et les frères Lameth. On y avait arrêté la composition d'un nouveau ministère dont il devait faire partie, qui fut proposé par La Fayette à Louis XVI qui ne l'accepta pas. Revenu à Roanne de Champagny fut nommé commandant de la garde nationale, emprisonné et heureusement sauvé par le IX thermidor. La haute fortune de Nompère de Champagny ne commença réellement qu'après le 18 brumaire. Ambassadeur à Vienne le 1er juillet 1801, en remplacement de Bernadotte, il succédait, au mois d'août 1804, à Chaptal, comme ministre de l'intérieur. Napoléon le créa duc de Cadore, le 15 août 1808, avec une dotation de 60.000 fr. sur le *Monte Napoleone* de Milan. Peu après ministre des affaires étrangères, il céda la place en avril 1811 au duc de Bassano. Il se retira alors dans une maison de campagne qu'il avait louée au Val-sous-Meudon. Les honneurs vinrent encore le chercher dans sa retraite. Il fut nommé intendant général de la maison de l'Empereur, puis sénateur en 1813. Le 4 juin 1814, la Restauration le fit pair de France avec le grade de contre-amiral en retraite.

(1) Coupé d'or et de gueules à un arbre de sinople brochant.

Exclu de la chambre pour s'être associé aux cent jours, il y rentra en 1819 sous le ministère Decazes, jusqu'en avril 1833, achevant sous Louis-Philippe une carrière commencée sous Louis XV.

Il avait épousé Victoire-Blandine Hue de Grosbois (1), et mourut le 3 juillet 1834. Homme d'une très grande valeur, il ne devait les hautes fonctions qu'il avait occupées qu'à son mérite, son énergie, et surtout à son travail opiniâtre. Au point de vue politique, c'était ce qu'on appelle de nos jours un *opportuniste* sans principes bien arrêtés, transigeant au besoin, et profitant de toutes les circonstances que lui offrait la fortune, pour satisfaire une insatiable ambition.

On trouve au musée de Roanne son portrait à côté de celui du chanoine de la Mure, sur lesquels un auteur moderne (2) a écrit les lignes suivantes : Champagny, duc de Cadore, « image de mondain accompli, traits fins et délicats, expression de vive intelligence, yeux spirituels »; de la Mure « homme sans génie, érudit ecclésiastique, mine morose, taciturne ». Appréciation trop flatteuse pour le premier, que l'on jugera trop sévère pour notre savant forézien.

Son fils aîné, membre du Conseil général de la Loire, fut appelé à la Chambre des Pairs, le 22 septembre 1835 : il possédait les riches terres de Saint-Vincent près Roanne et devint propriétaire de la Bastie.

Une de ses filles a épousé le prince Romain Rospigliosi, son fils officier de marine était attaché à la maison de Napoléon III. Les héritiers de M. le duc de Cadore vendirent en 1868, à M. Verdolin, le château de la Bastie avec toutes les terres y attenant. Ce serait un type bien curieux à étudier à fond, mais je n'en ai ni le temps, ni la volonté, et, je me

---

(1) D'azur au lion d'or, tenant une épée du même.
(2) E. Montégut. Livre cité plus haut.

borne ici, afin qu'il n'en soit point jaloux, à lui consacrer quelques lignes, comme je l'ai fait pour ses nobles prédécesseurs. M. Verdolin, jeune avocat, était venu vers 1863 ou 1864 s'installer à Montbrison, dont Montégut trace ce portrait fort réussi : « La physionomie de Montbrison est très « particulière, ce n'est pas celle d'une ville autrefois vi- « vante, maintenant morte, c'est celle d'une ville qui a dou- « cement vieilli, et qui s'est retirée des affaires de l'histoire ». Il y était venu non pour plaider, ce qui n'était ni dans son tempérament, ni peut-être dans ses aptitudes, mais pour tâcher de s'y créer une situation. On ignorait l'origine de sa famille; pour les Montbrisonnais qui se couchent tôt et se lèvent tard, il passait pour posséder une assez jolie fortune que chacun grossissait avec une générosité qui ne lui coûtait rien. Il épousa, en premières noces, mademoiselle N... Boudot, fille du vice-président du tribunal, un ami de mon père, homme de grand mérite, d'une modestie rare, jouissant à juste titre de l'estime et de la sympathie de ses concitoyens, qui avait timidement ajouté à son nom patronymique celui de Challaye (1). Ferdinand Boudot, son fils, qui a commencé avec Antony Montagne, et bien d'autres, ses premières études à l'école normale de Montbrison, est actuellement notaire, à Lyon. Après la mort de sa première femme, Verdolin se remaria avec mademoiselle Avril, sœur de M. Auguste Avril, aujourd'hui vice-président du tribunal civil de Lyon. Pour faire concurrence aux Gonnard, il avait fondé avec Senéclauze, fils du pépiniériste de Bourg-Argental, une maison de banque dans l'immeuble de Goure, avoué. C'est là que vint travailler M. Gabriel Garnier quelque temps avant la triste déconfiture du notaire Chazelle. Il avait conservé de sa pre-

---

(1) *Étude sur les Institutions sociales et politiques modernes*, par Boudot de Challaye, in-8°, Montbrison 1868. Lafond, libraire.

mière éducation la tenue sévère et correcte. Il n'était nullement financier, mais réalisait le type de l'employé modèle. Dans les loisirs que lui laissaient ses fonctions à 50 fr. par mois, il empaillait des oiseaux ou autres bêtes, opération dans laquelle il excellait, ou maniait le pinceau, mais Dieu sait quelle peinture!! Comme la fourmi prévoyante, l'économie était sa qualité maîtresse, il accumulait sou sur sou se privant au besoin, pour se constituer plus tard un modeste capital. Cet excellent ami est mort en 1883. Sa famille s'est complètement éteinte par le décès de sa sœur, Mlle Claudine Garnier, dite Cladie, morte célibataire, il y a trois ans, à Montbrison, dans sa 64e année.

Il y avait une différence essentielle entre les deux jeunes associés. Verdolin, de taille moyenne, légèrement ventru, paraissait plus sérieux, mais de ce sérieux énigmatique qui ne s'explique que difficilement, l'ensemble de sa physionomie était du reste avenante, sa figure mate et imberbe inspirait de prime abord la sympathie. Senéclauze passait avec raison pour un joyeux viveur, un ami complaisant, aimant et recherchant les plaisirs, ce que l'on est convenu d'appeler la crème des bons garçons. Il est mort, le pauvre, depuis bien longtemps déjà, et je ne veux pas commettre l'indiscrétion de raconter ses aventures qui firent quelque bruit à Saint-Etienne à cette lointaine époque. Dans le comptoir de la rue de la Tupinerie on escomptait les valeurs des petits négociants de la ville, celles plus importantes des minotiers, et l'on prêtait aussi quelque argent aux cultivateurs de la plaine du Forez que l'on savait solvables. Cette association dura peu, elle n'eut pas les résultats heureux qu'elle avait semblé promettre au début. Les affaires périclitèrent, la maison disparut après le règlement des intérêts engagés. *Abyssus invocat abyssum;* M. Verdolin eut la légitime ambition de gagner d'une autre façon l'argent nécessaire pour établir convenablement un jour sa nom-

breuse famille. Sans connaissances spéciales, il se lança dans des spéculations industrielles, fit faire à la Bastie de coûteuses réparations, et installa une féculerie dans les bâtiments aménagés à cet effet. Les caves, situées sous la chapelle du château, servirent d'entrepôt pour les pommes de terres destinées à alimenter cette usine. Etrange ironie du sort! Une féculerie s'élevant auprès de la demeure du père de l'Astrée, « la plus puissante individualité, qu'ait produite la famille d'Urfé. » Il dépensa de fortes sommes sans aucun résultat. En présence de l'embarras de ses affaires, il lui fallut battre monnaie, il songea alors à tirer le meilleur parti possible des objets artistiques qui garnissaient encore le château.

Le commerçant eut vite raison des légers scrupules que pouvait lui avoir laissé le monde auquel il appartenait. Il entra en relations avec M. Derriaz, demeurant à Lyon, 3, rue François-Dauphin, qui s'était mis lui-même en rapport avec M. Peyre, architecte expert, rue Saint-Georges, à Paris, oncle du propriétaire actuel de la chapelle de la Bastie. On s'entendit très vite sur le prix de cession, mais dans le contrat qui fut passé, Verdolin, c'est une justice à lui rendre, eut soin de faire d'expresses réserves et de fixer une limite de temps pour l'exécution du contrat.

Il proposa alors à la société historique de la Diana de prendre son lieu et place, ce qu'elle refusa d'accepter. Cette démarche lui fait honneur, elle l'a déjà justifié dans une certaine mesure. On sait ce qu'il advint, quelques mois après on enlevait en détail ces précieuses et inappréciables richesses, d'une haute valeur artistique, glorieux souvenirs de la plus noble maison du Forez. Ils sont aujourd'hui dispersés aux quatre coins de la France, de riches amateurs se les sont disputés à prix d'or, et personne n'ignore dans quelles mains ils ont passé. En jugeant les faits avec impartialité, Verdolin n'est pas seul responsable de cette perte irrémédiable, il n'a

fait qu'user de son droit strict de propriétaire, il faut plutôt le plaindre que le blâmer, et il ne méritait pas la dure leçon que l'avenir lui a infligée.

Je ne veux point insister davantage, à cause de ma sympathie pout une famille dont le chef m'a particulièrement honoré de son amitié.

Peut-être convient-il d'ajouter ici que, malgré les meilleures intentions, le Président actuel de la Diana ne sut pas déployer toute l'activité que commandaient des circonstances particulièrement *délicates*. Pierre Gras, l'archiviste de la société, qui en fut, quoi qu'en aient dit les jaloux, la véritable cheville ouvrière, était mort depuis plus d'un an. Personne n'oserait nier, que son concours n'aurait pas été précieux à tous égards, à la compagnie qui parvenait à grand peine à se reconstituer.

Les membres de la Diana ont essayé d'échapper à la responsabilité qui leur incombe dans cette triste affaire, mais en dehors du Forez les explications de leur bureau ne sauraient convaincre qui que ce soit. La société a la consolation facile, et dans un accès de lyrisme d'une amusante naïveté elle s'écrie : « *des vues photographiques et des dessins de la Bâtie ont été pris en grand nombre, surtout pendant cette dernière année. Que du moins une monographie digne du sujet nous conserve le souvenir fidèle du trésor que nous avons perdu* (1) ! » Eh bien elle a paru en 1886 cette monographie importante si longtemps attendue, qui devait consoler les vrais archéologues de cet acte de vandalisme. Le livre a pour titre : *La Bastie d'Urfé et ses seigneurs*, par Georges de Soultrait. Je me demande si la Diana qui a contribué pour une grande partie aux frais de cette publication ne regrette point son argent ? Quand on

(1) Un mot sur la Bastie (mai 1875). Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la société de la Diana. Tome II, page 345.

ouvre ce livre qui n'a point tenu ses promesses, on n'y trouve rien de documentaire ou d'attrayant, le texte est du vieux neuf, retapé à l'aide des travaux d'anciens écrivains qui ont été séduits par le même sujet. Seules les reproductions photographiques de M. F. Thiollier présentent quelque intérêt. Il est regrettable que M. Stéphane Geoffray, pour qui la fortune a été aussi inconstante que plusieurs de ses compatriotes se sont montrés injustes, n'ait pu, après l'avoir commencé, terminer cet important ouvrage. Connaissant bien le Forez, c'était le collaborateur tout indiqué qu'avait d'abord choisi de Soultrait, et qu'il aurait dû conserver. Que s'est-il passé entre eux ? Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est que du heurt brutal de mesquines questions personnelles et des intérêts contraires naissent toujours les actions blâmables ou les œuvres *médiocres*.

J'en ai dit assez, apportant dans ces lignes toute l'indulgente et la discrète réserve qui m'ont paru compatibles avec la vérité, que je ne pouvais me dispenser de faire connaître.

Après la liquidation définitive d'une situation embarrassée, la propriété de la Bastie fut, par suite d'expropriation, vendue 180,000 fr., le 14 juin 1884, à Elie Meyer, propriétaire à Moulins.

Le château, la féculerie, la plus grande partie des terrains d'une contenance de 52 hectares environ, furent par lui cédés pour le prix de 150,000 fr. à J.-B. Courtin de Neufbourg (27 juillet 1884, acte Bonnassieux, notaire à Boën).

M. Courtin de Neufbourg, propriétaire du château de Beauvoir, à Boën-sur-Lignon, où il habite, vieillard plus que sexagénaire, a épousé, il y a trois ou quatre ans, Mlle Alix de Poli, fille d'un ancien sous-préfet de la ville de Roanne.

Comme tous les professionnels qui secouent chaque jour la poussière de leurs pieds dans les Bibliothèques de Paris, M. Oscar de Poli, un travailleur intelligent, fait des recher-

ches sur les familles nobles de France, et dresse pour elles des Notices généalogiques, mettant à profit, à l'exemple de ses confrères, les faiblesses de la vanité humaine.

De l'antique demeure des d'Urfé, on ne voit plus que le squelette du château flanqué de quelques bâtiments délabrés, mais nous gardons l'espérance qu'en souvenir des illustres seigneurs qui l'habitèrent, le propriétaire actuel veillera avec soin sur la conservation de ces muets vestiges d'une gloire à jamais disparue. La vie de quelques-uns des derniers possesseurs de la Bastie n'appartient pas encore d'une façon complète au domaine de l'histoire, ce que j'ai dit de chacun d'eux me paraît donc suffire. On ne saurait du reste signaler dans leur monotone existence de province, le moindre fait saillant, qui puisse mériter de trouver place dans cet ouvrage.



CHAPITRE III

CAMUS DE PONTCARRÉ

I. Les Seigneurs de la Rochefoucauld.

II. La Famille de Pontcarré.

III. La Maison de Lastic et ses alliances.





CHAPITRE III

CAMUS DE PONTCARRÉ

I. — Les seigneurs de la Rochefoucauld.



Le Marquis Emmanuel d'Urfé avait eu de Jeanne d'Allègre cinq fils, dont on connaît la destinée. Il fut également père de trois filles, les deux plus jeunes entrèrent en religion et vinrent s'enfermer dans le couvent de Sainte-Claire, à Montbrison. La piété était traditionnelle dans cette famille. Dans les veines de ces seigneurs, chez les femmes surtout, prédisposées à plus de mysticisme, coulait le sang de leur ancêtre Anne d'Urfé; mais cette piété fut parfois mal comprise par ces esprits peu cultivés ou naïfs, et s'affirma souvent en une sorte de prétentieux atavisme. On se faisait d'église, parce que les aïeux l'avaient été, mais nullement sous la pression d'une irrésistible vocation. L'aînée des filles Marie-Françoise de Lascaris d'Urfé ne pensait point ainsi, estimant que le monde avait quelque chose de bon, elle avait épousé, par contrat du 13 novembre 1652, Jean-François de la Rochefoucauld, issu de l'une des plus anciennes familles de

France, dont le nom est encore de nos jours très honorablement porté. On trouve, dans les papiers de Clairambault, une curieuse dissertation de l'abbé Le Laboureur sur le berceau de cette ancienne maison qu'il fait descendre de Lézignem.



Elle était originaire d'Angoumois, de la petite ville de la Rochefoucauld sur la rivière de Tardoire, à cinq lieues du chef-lieu de cette province. La terre de ce nom fut d'abord une baronnie, érigée en comté en 1520, par François Ier, en faveur de François, baron de la Rochefoucauld, et devint duché-pairie, suivant les lettres données par Louis XIII à Niort, en avril 1622, au profit de François Ve du nom, premier duc de la Rochefoucauld, né le 7 septembre 1588, chevalier des ordres du Roi en 1619, gouverneur et lieutenant de Sa Majesté en Poitou.

Cette importante châtellenie contenait à elle seule dix-neuf paroisses, elle relevait du Duché d'Angoulême dont le duc de la Rochefoucauld était premier vassal, et le plus puissant en terres du pays. Foucaud Ier, seigneur de la Roche au pays d'Angoumois, qui vivait sous le roi Robert, du temps de Guillaume II, duc d'Angoulême, semble avoir été le premier auteur de cette famille.

Parmi ses plus remarquables descendants on trouve François V, duc de la Rochefoucauld, pair de France, prince de Marsillac, gouverneur de Poitou, né le 5 septembre 1588, qui assista à Saint-Denis au couronnement de Marie de Médicis, femme de Henri IV. Il avait épousé, le 1er mars 1611, Gabrielle du Plessis-Liancourt.

François VI, duc de la Rochefoucauld, pair de France, prince de Marsillac, né le 15 décembre 1613, servit d'abord le Roi avec fidélité. Brouillé avec Mazarin, il embrassa la parti des *Mécontents* de Paris, fut blessé au faubourg Saint-Antoine, en

1652, et mourut dans cette ville le 17 mars 1680. Par contrat passé à Mirebeau (Bourgogne) il s'était marié, le 20 janvier 1628, avec Andrée de Vivonne. François VIII de la Rochefoucauld, seigneur de la Rocheguyon au Vexin français, pair de France, prince de Marsillac, marquis de Barbezieux, comte de Duretal, etc., était né le 17 août 1663. Il fut grand veneur de France, grand maître de la garde-robe (20 novembre 1679) et obtint l'érection en duché de la terre de la Roche-Guyon (Lettres du 27 mars 1684). Colonel du régiment de Navarre, le 4 septembre 1683, il assistait en 1690 à la bataille de Fleurus où il se signala, se trouvait à Steinkerque, en 1692, enfin à Nerwinde en 1693. Il fut nommé maréchal de camp, le 3 janvier 1696, duc et pair de France, le 2 septembre 1715, enfin chevalier des ordres du Roi, le 3 juin 1724. Il mourut à Paris, le 22 avril 1728. Son corps fut transporté à la Rochefoucauld où se trouvait le tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé, le 22 octobre 1679, Madeleine-Charlotte Le Tellier, morte à Paris, le 18 novembre 1735, à l'âge de 71 ans. Elle était fille aînée de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre secrétaire d'Etat et d'Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux. Elle laissait dix enfants, ce fut le sixième qui continua la race.

Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, sire de Marsillac en Poitou, marquis de Liancourt en Beauvoisis, comte de Duretal (Anjou), et seigneur d'autres lieux, naquit le 29 septembre 1690. Il porta d'abord le nom de comte de Martignac et devint grand maître de la garde-robe du Roi. Il fit sa première campagne dans l'escadre du chevalier de Forbin. Enseigne de vaisseau en 1708, lieutenant en 1709, il obtenait le grade de capitaine en 1710. Créé duc de la Roche-Guyon par lettres patentes données à Marly en février 1713, brigadier des armées du Roi en 1719 après avoir servi en Espagne, il se démit, en 1727, de son régiment, en faveur de son

frère, duc de la Roche-Guyon, et quitta l'armée. A la mort de ce dernier, le Roi lui rendit ce même régiment de cavalerie, qu'il pria Sa Majesté de vouloir bien donner à Louis-Christophe de la Rochefoucauld-Langeac, comte d'Urfé, son cousin. Il avait épousé, le 30 juillet 1715, Elisabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermond du Caylar de Thoiras d'Amboise, décédée au château de Liancourt, le 30 septembre 1752. Il mourut lui-même à Paris, le 4 mars 1762.

La maison de la Rochefoucauld comptait, outre les plus nobles alliances, quatorze branches diverses, la plupart éteintes, dont voici l'indication :

1° Comtes de Roye et de Roucy; 2° Ducs d'Estissac rameau sorti des comtes de Roucy ; 3° Ducs d'Anville ayant la même origine ; 4° Comtes de Randan ; 5° Seigneurs de Barbezieux et marquis de Langeac; 6° Comtes de Saint-Ilpize ; 7° Comtes de Lorac, marquis de Rochebaron ; 8° Comtes de Gondras; 9° Comtes de Cousages ; 10° Marquis de Montendre ; 11° Marquis de Surgères; 12° Seigneurs de Verteuil, Nouans et de Melleran; 13° Seigneurs de Bayers, de la Bergerie; 14° Seigneurs d'Orbé et de Maumont. Ce fut la cinquième branche de la Rochefoucauld dite de Barbezieux et Langeac, issue des comtes de Roy et de Roucy, qui eut l'honneur de relever en 1724 le nom et les armes des d'Urfé.

Antoine de la Rochefoucauld, second fils de François, premier du nom, et de Louise de Crussol, seigneur de Barbezieux et de Ravel, en fut le chef. Il portait ces titres en suite d'un partage qu'il avait fait avec son frère, le 7 juin 1518. Il était lieutenant-général des galères en 1528 et commandait en chef dans la ville de Marseille, en 1536. Il mourut en 1537. Il avait épousé, le 23 octobre 1518, Antoinette d'Amboise, veuve de Jacques d'Amboise, seigneur de Bussy. De son troisième mariage avec Louis de Luxembourg, comte de Roucy, cette dame eut huit enfants, sa mort survint en 1552.

Antoine de la Rochefoucauld, son troisième fils, seigneur de Chaumont-sur-Loire, chevalier de l'ordre du Roi, et son chambellan, s'était marié, le 7 octobre 1552, avec Cécile de Montmirail, dont il eut quatre garçons et six filles. Jacques de la Rochefoucauld l'aîné, seigneur de Chaumont-sur-Loire et de Langeac, par suite de la donation de sa femme du 5 mai 1609, avait épousé, le 31 août 1586, Françoise de Langeac, fille de Jean, sieur dudit lieu et de Marie de Chabannes, qui lui donna treize enfants.

L'aîné des fils, Louis-Antoine de la Rochefoucauld, bien connu sous le nom de *Baron de Langeac*, seigneur de Chaumont, de Saint-Ilpize, etc., en vertu de la donation qui lui fut faite par sa mère, le 3 décembre 1609, avait épousé, le 10 mars 1611, Louise de la Guiche, fille de Jean-Baptiste de la Guiche, seigneur de Bournoncle (1) et de Françoise de Lastic. Il mourut, le 16 janvier 1652, laissant sept enfants.

Son fils aîné, Jean-François de la Rochefoucauld, eut, de son mariage avec Marie-Françoise de Lascaris d'Urfé, six enfants : 1° Jean-Antoine de la Rochefoucauld, marquis de Langeac ; 2° Emmanuel de la Rochefoucauld, prêtre de l'oratoire, puis abbé de Sauve-Majeure, en 1735 ; 3° François de la Rochefoucauld, comte de Saint-Ilpize ; 4° N... de la Rochefoucauld, religieuse à Sainte-Claire de Montbrison ; 5° N... de la Rochefoucauld, entrée d'abord aux Ursulines de cette ville, qui devint abbesse de Sainte-Claire, à Clermont, en 1742 ; 6° N... de la Rochefoucauld, religieuse de la Visitation, à Montbrison.

La situation financière du marquis Jean-François de la Rochefoucauld, auquel sa femme n'avait apporté qu'un modeste patrimoine, n'était pas meilleure que n'avait été celle de son beau-frère Joseph-Marie marquis d'Urfé. Le 8 décembre

---

(1) La Guiche (Bourgogne) : de sinople au sautoir d'or.

1703 il adressait au Roi une requête dans laquelle il exposait « qu'il a déjà soldé 350.000 livres sur les 430.000 livres qu'il « devait, et travaille sérieusement pour être en état de payer « tout ce qu'il doit légitimement ». Il ajoutait que le sieur Moreau avait fait saisir, pour 345 livres, ses deux chevaux « en suite d'une sentence obtenue par surprise au Châtelet », ce qui le mettait dans l'impossibilité de faire son service auprès de M[gr] le Dauphin. Le Roi en son conseil accorda mainlevée de cette saisie, et la remise des deux chevaux (1).

Voici un autre arrêt du 17 décembre de la même année plus intéressant pour notre histoire locale, sur une requête contenant des détails fort précis sur la situation pécuniaire du demandeur. Le marquis de la Rochefoucauld d'Urfé expose de nouveau qu'il devait, tant pour son père, ses frères et lui, une somme de 430.000 livres sur laquelle il a déjà payé 350.000 livres; il ajoute qu'il ne doit plus que 80.000 livres qu'il aurait pu solder en cinq ans, sans les circonstances actuelles. Il indique que les biens de la maison d'Urfé consistent en terres situées dans les provinces du Forez et de Bresse. Il touche en outre de Sa Majesté 2.000 écus, ce qui lui donne 18.000 livres de rentes qu'il emploie à désintéresser ses créanciers. Il s'est réservé la terre de Sommerive en Piémont qui rapporte 19.700 livres. La guerre faite au duc de Savoie l'empêche aujourd'hui de recevoir ses rentes et il se trouve, de ce fait, dans l'impossibilité de vivre. Pour ces motifs il sollicite un arrêt de surséance de trois ans, pendant lesquels il pourra jouir de ses biens situés en France, en s'obligeant toutefois à payer à ses créanciers les intérêts des 80.000 livres qu'il leur doit encore. Le Roi, faisant droit en partie à sa demande, lui accorda un délai d'une année pendant laquelle ses créanciers ne pourraient

---

(1) Arch. N., Volume E, 1924, Arrêts des six derniers mois de 1703, Voir : Ancien Forez.

exercer contre lui aucunes poursuites, mais resteraient autorisés à pratiquer des saisies régulières, entre les mains de ses débiteurs.

Jean-Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Saint-Ilpize, Lastic et Rochegonde, marquis de Langeac, mourut à Montpellier, le 12 janvier 1720. Il avait épousé, en 1695, Marie-Thérèse de Guérin, fille de Gilbert de Guérin (1), seigneur de Lugeac en Auvergne, et de Anne-Françoise d'Eymé des Roches. Il en eut deux enfants : 1° Louis-Christophe de la Rochefoucauld, marquis de Langeac, qui devait relever le nom d'Urfé ; 2° Marie-Charlotte de la Rochefoucauld, qui se maria, le 8 février 1718, à Alexandre-Louis de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, fils d'Alexandre de Vissec de la Tude (2), brigadier des armées du Roi, et de Marguerite de Ginestous-Moissac. En vertu de la substitution graduelle et perpétuelle établie en 1511 par Anne de Lascaris, épouse du duc René de Savoie, comte de Tende, qui transmettait à ses descendants le nom et les armes de sa famille, Joseph-Marie de Lascaris, marquis d'Urfé, lieutenant du Limosin, mort sans postérité, en 1724, eut pour héritier Louis-Christophe de la Rochefoucauld, fils de Jean-Antoine de la Rochefoucauld, marquis de Langeac, et petit-fils de sa sœur aînée. Le titre ci-dessus portait expressément, que, dans le cas où les enfants mâles viendraient à manquer dans la famille d'Urfé, l'aînée des filles ferait prendre à son mari le nom et les armes des de Lascaris. Louis-Christophe de la Rochefoucauld de Lascaris, marquis d'Urfé et de Langeac, héritier de la fortune bien amoindrie de son père, fut nommé bailly de Forez, en 1724, à l'âge de vingt ans. Il devint bientôt colonel du régiment de la Ro-

(1) De Guérin en Auvergne : losangé d'argent et de sable à la bordure de gueules.

(2) Vissec (Languedoc) : écartelé d'argent et de sable.

che-Guyon-cavalerie, par commission du 25 novembre 1731, après le décès de son titulaire sous lequel il avait servi comme capitaine et par suite de la donation que lui en fit son cousin, il changea le nom de ce régiment qui fut désormais appelé d'Urfé. Il avait été nommé mestre de camp de cavalerie en novembre 1731, et mourut le 7 janvier 1734, dans sa trentième année, des suites de la petite vérole, au camp de Tortone, en Italie (1).

Pour venger l'échec reçu par la France lors de la succession du roi de Pologne, Fleury engagea Louis XV dans une nouvelle guerre contre l'Autriche, avec l'alliance de l'Espagne et du roi de Sardaigne. Le royaume de Naples devait revenir à l'infant Dom Carlos, le Milanais était destiné à Charles-Emmanuel. Berwick s'empara de la Lorraine, Villars prit le Milanais, en 1734; de Coigny et de Broglie, ses successeurs, gagnèrent sur les Autrichiens les batailles de Parme et de Guastalla. Après la victoire décisive de Bitouto, survint le traité de Vienne. La ville de Tortone fut prise, le 5 février 1734. C'est l'ancienne *Dertona* du royaume d'Italie, fondée, dit-on, par les Gaulois, près de la rive droite de la Scrivia, au pied d'un monticule que dominent les ruines d'une vieille citadelle. Elle avait été longtemps avant saccagée et incendiée par Frédéric Barberousse. Les Français la reprirent de nouveau en 1796 et la conservèrent trois ans. Tortone devint alors le chef-lieu d'un arrondissement du département de Marengo. Le maréchal de Villars, général en chef de l'armée française, en 1734, dépêcha au Roi, pour lui apporter la nouvelle de la prise de cette ville, le jeune duc de la Trémoille qui commandait le régiment de Champagne. Il effectua très rapidement un long trajet. Le lendemain matin, sans même avoir revêtu sa grande tenue,

---

(1) *Mercure Français*, janvier 1734, N°s 46 et 48 du *Forez illustré*, 2e année.

portant encore son chapeau troué d'une balle, il remit au Roi, à son lever, le message dont l'avait chargé le maréchal de Villars.

Louis-Christophe de la Rochefoucauld d'Urfé, marquis de Langeac, qui était mort dans toute la force de l'âge, avait épousé, le 11 septembre 1724, Jeanne Camus de Pontcarré, fille de



Nicolas-Pierre Camus, seigneur de Pontcarré (1), premier président du Parlement de Rouen, et de Marie-Françoise-Michelle de Bragelongne, sa seconde femme, qui vint à point redorer son blason. Ce mariage fut célébré à Rouen avec une très grande pompe, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, en présence de la fine fleur de la noblesse de Normandie, de tous les membres du Parlement, et d'une affluence considérable de curieux. La dot de Mlle de Pontcarré comprenait la moitié de la terre et seigneurie de Béhou, la moitié de celle de Garancière, deux grandes maisons situées à Paris, l'une rue des Deux-Portes Saint-Sauveur, et l'autre rue Saint-Denis.

Mlle de Pontcarré apportait en outre à son mari 75,070 livres de fonds de rentes perpétuelles sur les aydes et gabelles, 350,000 livres de fonds de rente au denier cinquante sur le clergé du diocèse de Rouen, et la somme de 20,000 livres en deniers comptants.

Le contrat de mariage spécifiait la communauté de biens. La mise en communauté fut respectivement de 20,000 livres, et le préciput fixé pour le survivant à cette même somme, soit en meubles, soit en argent.

Le même acte portait encore, au profit de la future épouse,

(1) De Pontcarré : d'azur, à l'étoile d'or en abîme, accompagnée de trois croissants d'argent 2 et 1.

« son habitation dans le château du marquisat de Langeac, « meublé de meubles convenables à sa condition, avec l'usage « des jardins, ou la somme de 1500 livres par chacun an, au « lieu de l'habitation, au choix des héritiers dudit défunt sei- « gneur ».

De ce mariage naquirent trois enfants : deux filles bien connues sous le nom de MESDEMOISELLES D'URFÉ et un fils.

1° Adélaïde-Marie-Thérèse de la Rochefoucauld d'Urfé, née à la Bastie, le 2 août 1726;

2° Agnès-Marie de la Rochefoucauld d'Urfé, née à Paris, le 18 ou 27 février 1732;

3° Alexandre-François Lascaris de la Rochefoucauld d'Urfé, qui fut baptisé en juillet 1733 au château de la Bastie, et mourut le 12 octobre 1742 à l'âge de neuf ans.

La plus jeune des filles épousa Pierre-Edouard Colbert (1), comte de Creuilly, maréchal de camp, qui mourut, le 28 février 1756, sans laisser de postérité. Sa femme ne lui survécut que jusqu'au 1er juillet suivant.

Paul-Edouard Colbert avait plaidé en maintenue du nom et du duché d'Estouteville (2) qui n'avait plus de représentant. Cette famille, l'une des plus anciennes du pays de Caux, portait le nom d'un château situé dans ce bailliage, à une lieue de Fécamp. Son ancêtre Geisa s'était fait baptiser après son établissement en Normandie. Robert I, sire d'Estouteville, surnommé *Grandbois*, comptait au nombre des chevaliers qui accompagnèrent, en 1066, le duc Guillaume



(1) Colbert : d'or, à la couleuvre ondoyante en pal, d'azur.

(2) D'Estouteville (Normandie) : Burelé d'argent et de gueules de dix pièces, au lion de sable brochant sur le tout, armé, lampassé et couronné d'or.



LE MARQUIS [illegible]

Galerie de M. le Marquis de Lastic

à la conquête de l'Angleterre. Cette famille s'était divisée en sept branches diverses, toutes disparues, dont voici les noms et les chefs :

1re branche : Aussebosc : Collard d'Estouteville, 2e fils de Robert V d'Estouteville ;

2e branche : Rames : Raoul d'Estouteville, seigneur de Rames, 3e fils de Robert V ;

3e branche : Freulleville et du Bouchet : Nicolas d'Estouteville, 4e fils de Robert V ;

4e branche : de Torcy : Estout d'Estouteville, seigneur de Torcy, 2e fils de Robert IV, dit Passemer ;

5e branche : Villebon : Jeannet d'Estouteville, dit le Jeune, 9e fils de Jean, seigneur de Torcy et de Jeanne de Fiennes ;

6e branche : Criquebeuf : Robert d'Estouteville, seigneur de Criquebeuf, 2e fils de Henri, seigneur d'Estouteville et de Mahaut ou Mathilde d'Eu ;

7e branche : Grousset : Samson d'Estouteville, seigneur de Grousset et de Saint-Aubin.

Françoise de la Rochefoucauld, dame de Montbazon, titre dont elle avait hérité à la mort de son frère, avait épousé Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, grand'maître des Arbalestriers, en 1451. C'est sans doute cette alliance qui semblait justifier les prétentions du comte de Creuilly à relever le nom d'Estouteville.

L'aînée des filles de Christophe de la Rochefoucauld, Adélaïde-Marie-Thérèse, née à la Bastie, le 2 août 1726, marquise d'Urfé, de Baugé, de Langeac, comtesse de la Bastie, d'Escars, etc., malgré la médiocrité de sa dot, n'ayant du reste aucune des qualités physiques qui peuvent faire transiger sur la question d'argent, avait épousé, le 7 mai 1754, Alexandre ou Alexis-Jean, marquis du Chastellet, veuf en premières noces de Jeanne Regnault (contrat du 3 mars 1741), morte le 17 avril 1753 sans lui donner d'enfants, gouverneur de Bray-sur-

Somme, seigneur de Fresnières, châtelain de la Ferté-les-Saint-Riquier, Cromont, Maison-Roland, Genville, grand-voyer de Picardie, entre les rivières de Somme et d'Authie, châtelain de Vermanton en Bourgogne, seigneur de Courtenay. Il était fils de Jean du Chastellet, seigneur de Fresnières et Levigné, né le 29 août 1662, mort le 13 décembre 1733, et de Suzanne-Geneviève Talon, mariée en 1689 et décédée au mois d'août 1738.

Voici le texte de la lettre qui fit connaître la nouvelle du mariage du marquis du Chastellet :

« M. le marquis du Chastellet, gouverneur de Bray-sur-
« Somme, a l'honneur de vous faire part de son mariage avec
« Mlle Adélaïde-Marie-Thérèse Lascaris de la Rochefoucauld
« d'Urfé. »

En vertu de la substitution de 1511 dont il a été question plus haut, Adélaïde-Marie-Thérèse de la Rochefoucauld, en l'absence de descendance mâle, transmit à son époux les titres et armes des d'Urfé. Ce fut le plus clair de sa dot, la seule vraie fortune qu'elle lui apporta.



II

La Famille de Pontcarré.

La famille Camus, qui ne saurait avoir la prétention de revendiquer une bien haute antiquité, était originaire de la Bourgogne. Son auteur, suivant les généalogistes, Nicolas Camus, premier du nom, écuyer, et de bonne noblesse, seigneur de Marcilly, fut maire d'Auxonne, ville forte du département de la Côte-d'Or, située sur la Saône. C'était primitivement un simple village gallo-romain, qui devint capitale, en 1135, d'un comté, annexé au duché de Bourgogne en 1237. Prise par Louis IX, ayant repoussé courageusement les attaques de Charles-Quint en 1526, la ville d'Auxonne demeura pendant de longues années le chef-lieu d'un Parlement particulier réuni au XVIIe siècle à celui de Dijon et devint alors le siège d'un simple bailliage. Cette famille s'établit à Lyon dès le XVIe siècle, puis se répandit dans d'autres pays où elle a formé huit branches différentes : 1° Les Camus de Chavagnieu de Condrieu ; 2° du Perron ; 3° de Saint-Bonnet ; 4° de Bagnols ; 5° d'Yvours ; 6° d'Arginy ; 7° de Châtillon ; 8° de Pontcarré. Elle a été illustrée par des personnages célèbres, Claude Camus, sieur d'Arginy (1557) ; Marc-Antoine Camus, sieur du Perron, prévôt des marchands (1608) ; Antoine Camus, baron de la Riverie, trésorier de l'épargne dans la généralité de Lyon (1570) ; Claude, seigneur d'Arginy, Châtillon d'Azergues, Bagnols, la Roche de Veize, son frère, fut également trésorier de France (1582). Il avait épousé en secondes noces Anne Groffier, dont il eut trois fils et trois filles. Un Camus vint se fixer à Paris, et fut le chef d'une branche qui a donné

des présidents, des conseillers, des maîtres des requêtes au Parlement, des chevaliers des Ordres du Roi, et des gentilshommes ordinaires de sa chambre. Cette famille a possédé, en Forez du XVIe au XVIIIe siècle, les seigneuries de Boën, Arthun, Monttarboux, Palogneux qu'elle céda aux Punctis en 1772, Grammond, Trocéfar, Saint-Bonnet-le-Château et la terre de Fontanès dont les Philibert se rendirent acquéreurs en 1736 (P. Gras, *Armorial du Forez*, page 52). Antoine Grollier, dont la fille avait, comme on l'a vu, épousé Claude Camus, était fils de François Grollier, seigneur du Bois d'Oingt, Bel Air et du Soleil. Né à Lyon en 1545, il embrassa la carrière des armes, et servit avec dévouement Henri III et Henri IV. Il eut pour femme Marie Camus qui l'aida à s'échapper du château de Pierre-Scise où les ligueurs le retenaient prisonnier. La maintenue de noblesse des Camus date de 1668.

Jean Camus, troisième du nom, baron de Bagnols en Lyonnais, seigneur de Châtillon, avait épousé Antoinette de Vignol, dame d'Arginy et de Pontcarré, dont il eut Antoine Camus, seigneur de la Rivière et du Perron, chef de la branche de ce nom, et Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet. C'est de ce dernier que descendent les seigneurs de Saint-Bonnet, dans la même province, qui comptent parmi leurs membres le célèbre Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, en 1609, sous Henri IV, puis nommé évêque de Séez, en 1614. Né à Paris en 1582, il mourut à l'hôtel des incurables, le 26 avril 1652. Suivant l'abbé Leclerc, ce fut « le génie le plus fécond de son siècle ». Geoffroy Camus, seigneur de Pontcarré et de Torcy, maître des requêtes au Parlement de Paris en 1573, avait, suivant la coutume du temps, ajouté à son nom patronymique celui d'une importante terre située à quelques lieues de la capitale, où s'élevait un vieux château, dont Casanova donne, dans ses mémoires, une description, à laquelle il ne faut ajouter qu'une faible créance : « C'était, dit-il, une es-

« pèce de forteresse qui, dans les temps de guerre civile, avait « soutenu des sièges. Il était de forme carrée, comme son « nom l'indique, flanqué de quatre tours crénelées, et en- « touré d'un large fossé. Les appartements étaient vastes, « richement meublés, mais à l'antique. » Les archives nationales renferment quelques pièces très intéressantes, qui peuvent faire connaître la situation exacte qu'occupait autrefois cette demeure seigneuriale, mais il n'existe aux Estampes de la Bibliothèque de la rue Richelieu (*Topographie de la France*) aucune gravure, ni même un simple croquis représentant ce château. Cela paraît d'autant plus surprenant, qu'il dut avoir une certaine importance pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Son véritable emplacement ne saurait toutefois laisser aucun doute, et se trouvait dans l'arrondissement actuel de Meaux (Seine-et-Marne) non loin de Lagny. A peu de distance du château de Beaubourg, partant du poteau de ce nom, pour aboutir à celui appelé de Croissy se trouvait un grand chemin pavé qui conduisait au village de Pontcarré.

C'est sans aucun doute à proximité que s'élevait le château d'aspect féodal, dont l'on trouve dans les manuscrits d'Hozier la description suivante (1).

« Cette terre (de Pontcarré), située à six lieues de Paris, « près de Lagny-en-Brie, était composée d'un château an- « cien bâti à l'antique, flanqué de tours, et entouré de fos- « sés à fond de cuve, pleins d'eau avec des jardins et un parc « où il y avait un grand bois de haute futaie, que dans le « dit château même, en la dite chapelle, en plusieurs endroits, « notamment sur les vitres du dit château étaient les armes « timbrées de Camus, seigneur de Pontcarré et celles des « maisons de Sanguin et de Pincé. Les armes de Camus

(1) Carrés d'Hozier, vol. 148, p. 202.

« étaient gravées en pierre au-dessus des deux principales « portes du château. »

Dans l'église paroissiale du village de Pontcarré on voyait aux vitres les armes mi-partie de Camus et Sanguin. En dehors *une litre* ou ceinture funèbre sur laquelle étaient figurées les armes de Camus et de Pincé, et aussi on voyait une tombe de pierre élevée de terre de plus de deux mètres de hauteur sur laquelle était l'effigie d'un homme armé, avec cette inscription :

« Ci-gît Christophe Camus, écuyer, seigneur de Torci, « fils aîné de maître Geoffroy Camus, seigneur de Pontcarré, « conseiller du Roi en son Conseil d'État, âgé de 22 ans, atteint « de maladie devant le siège de Laspère, choisit ce lieu pour « y déposer ses cendres, 8 décembre 1596.

Ce pays est au reste rempli de souvenirs historiques. Le Duc de la Vallière y possédait la magnifique résidence *de Champ* bâtie sur les dessins du S[r] Bullet de Chamblin, architecte du Roi, aux environs de la célèbre abbaye royale de Chelles, fondée vers l'an 660 par sainte Bathilde, reine de France.

Non loin de là s'élevaient aussi le château de *Genitoy guermantes*, celui de *Noisiel*, propriété du duc de Lévis, la maison *de Pompone*, et celle surnommée la *Maison Rouge* qui appartenait à M. Saillant, prêtre de l'Oratoire, devenu plus tard évêque.

Il faut enfin citer le château de Crouy au nord-est de l'arrondissement de Meaux, dans le canton de Lisy-sur-Ourcq, possession d'une noble famille, dont si l'on s'en souvient bien Geneviève d'Urfé avait épousé un représentant.

Pendant la Révolution de 1793 le mobilier du château et tous les papiers de famille furent brûlés sur la place de Lagny.

Ce qui contrista le plus M. de Pontcarré, aïeul de M. le marquis de Pontoi-Pontcarré, ce fut la perte d'un calice que

saint François de Sales avait donné à son ami Camus, évêque de Belley, et que l'on conservait dans la famille avec un soin religieux.

Le domaine de Pontcarré, avec les terres y attenant, et tous les bâtiments, furent vendus comme biens nationaux à Foucher, duc d'Otrante. Son fils les revendit au baron Alphonse de Rothschild.

Le château a été complètement rasé et le domaine réuni à la propriété splendide de Ferrières.

Voici une légende, qui, comme toutes les traditions locales, ne doit être acceptée qu'avec une extrême réserve.

Henri IV, ayant chassé toute la journée dans les bois du pays, se présenta à une heure assez avancée de la soirée au château de Pontcarré, où la marquise éprouva un véritable étonnement d'y recevoir le Roi de France. Il y soupa de fort bon appétit, et y dormit fort bien, dit-on. Ravaillac, dans les déclarations qu'il fit lors de son procès, se vantait d'être resté, cette même nuit, caché sous le lit que le Roi devait occuper au château de Ferrières.

Henri IV s'était-il douté du danger qui le menaçait?

Geoffroy Camus, conseiller d'Etat et des finances sous Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII, fut nommé premier président du Parlement de Provence, d'abord par Henri III, en 1588, puis par Henri IV, en 1596, mais il ne put y être reçu à cause des menées des religionnaires, conseiller d'honneur de celui de Paris, il mourut doyen des conseillers d'Etat. Il avait épousé Jeanne Sanguin, fille du sieur de Livry, lieutenant des eaux et forêts, et de Barbe de Thou, sœur du célèbre Christophe de Thou, premier président du Parlement de Paris. Nicolas Camus de Pontcarré, deuxième du nom, son fils aîné, sous-doyen de ce même Parlement, en 1645, s'était allié à Madeleine de Pincé, dont il eut cinq enfants. Tous les membres de cette famille, comme on le voit, étaient, de père en fils, gens

de robe, possédant une importante fortune territoriale, jouissant d'une haute influence dans la contrée, gentilshommes, dont la noblesse était regardée comme supérieure à celle des hommes d'épée. Nicolas Camus, troisième du nom, seigneur de Pontcarré, de Bois-Pincé, etc., conseiller au Parlement en 1636, mourut au mois de novembre 1660. Il eut, de son mariage avec Hélène Hallé, qui lui survécut quelques mois : 1° Nicolas qui suit ; 2° Elie, chevalier de Malte, mort à 62 ans, le 27 novembre 1709, et trois filles qui moururent sans alliance. Nicolas Camus, quatrième du nom, conseiller au Parlement en mai 1661, décéda conseiller d'honneur en tous les Parlements, le 6 février 1705, à l'âge de 66 ans. Il avait épousé, le 20 décembre 1662, Marguerite-Hélène Durand, morte à l'âge de 55 ans, le 13 octobre 1705. Elle était fille unique d'Ursin Durand, conseiller au Parlement, et d'Élisabeth Bouer des Fontaines (1). Il eut de ce mariage : 1° Nicolas-Pierre ; 2° Ursin Camus-Durand de Pontcarré, conseiller au Parlement, en 1698, mort célibataire, le 23 décembre 1715, dans sa 42e année ; 3° Jeanne-Philiberte Camus de Pontcarré, mariée, le 13 août 1697 (2), à Etienne Bochart, sieur de Saron, président en la première chambre des enquêtes du Parlement de Paris. Elle mourut, le 1er mai 1711, laissant deux fils, Jean-Baptiste et Elie, dont le père fut le tuteur légal.

Nicolas Camus de Pontcarré avait eu trois autres enfants, deux garçons, Louis-Nicolas et Pierre Camus, et une fille, Marguerite-Hélène, sur l'existence desquels Moreri et la Chenaye-Desbois sont absolument muets, ainsi que les généalogistes qui les ont suivis. Il semble que ces noms aient été jetés, moins les personnes, dans de profondes oubliettes ; et l'on se

(1) Famille de Berry : de sinople au sautoir d'argent, chargé de cinq fleurs de lys d'azur, cantonné de quatre têtes taureau d'or.
(2) Le 16 août 1697, d'après Moréri.

demande quel intérêt majeur pouvait avoir cette famille à ne pas les faire connaître. Les magistrats sont chatouilleux à l'excès, leurs susceptibilités, souvent inexplicables, proviennent d'une extrême vanité, aussi bien aujourd'hui qu'autrefois, ils entendent jouir des honneurs et des prérogatives qu'ils doivent d'ordinaire plus à leurs fonctions qu'à leurs propres talents. Dans ce but ils ne reculent devant aucun moyen pour que leur nom reste sans tache et que leur prestige ne soit pas atteint. Je trouve l'occasion, que je saisis avec empressement, de rectifier une regrettable erreur, involontairement commise, je veux bien le croire, par les écrivains du XVIII[e] siècle, mais qui risquerait de se perpétuer si l'on ne rétablissait pas l'exactitude des faits. Qu'importent du reste ces révélations posthumes, puisque la famille de Pontcarré a depuis longtemps disparu. On trouve à cet égard, aux archives nationales, de fort curieux détails (1). Deux sentences du Châtelet de Paris, des 3 mars 1703 et 2 mars 1705, avaient interdit Louis-Nicolas et Pierre Camus, nommant curateur à leurs personnes le sieur Emmanuel Trabot, qui fut en outre désigné comme tuteur de la demoiselle Marguerite-Hélène. Cet avocat, que nous verrons intervenir en cette qualité, et représenter les interdits dans le partage de la succession de la dame Durand, n'était ni d'une probité exempte de tout reproche, ni d'une scrupuleuse délicatesse. Il avait extorqué, par des moyens déloyaux, de sieur Louis-Nicolas Camus, dans la maison de force où il habitait à Paris, sa démission passée devant M[e] Lange, notaire, le 21 avril 1705, du bénéfice de la chapelle de la Malidordière, desservie en l'église de Sainte-Blandille d'Angers dont il était pourvu depuis plus de vingt ans. Il n'avait rien trouvé de mieux que de se faire investir lui-même de cette prébende.

(1) Arch. nat., carton V, 7, 116.

Sur requête d'Ursin Camus Durand, en suite de l'exploit du 8 octobre 1705, dans lequel il assignait Trabot, les commissaires du Roi, Benoist, Bonnard de Fourqueux et Leclerc de Lesseville nommèrent,le 9 septembre 1706,pour conseil de tutelle de Marguerite-Hélène Camus et de la curatelle de Louis-Nicolas et Pierre, le sieur Demuyn (Lucas), conseiller au Parlement de Paris, leur parent, sans l'autorisation écrite duquel Trabot ne pourrait à l'avenir intenter ni défendre aucun procès ou faire des réparations aux immeubles au-dessus de 50 livres. Il était tenu en outre de ne procéder à l'apurement de ses comptes qu'en présence de MM. Nicolas de Pontcarré, Ursin Camus Durand, et les époux de Saron. Le sieur Trabot fut définitivement révoqué de ses fonctions, le 12 avril 1711; on nomma d'office, pour le remplacer, François Boys, procureur au Parlement de Paris comme « curateur de Louis-Nicolas, Pierre et Marguerite Camus, interdits ». Un arrêt du 7 septembre suivant portait qu'il commencerait ses fonctions quand le partage de la succession serait terminé, qu'il retiendrait en outre, pour ses appointements annuels, 1200 livres, sur la recette qu'il ferait, dont il devrait compte au sieur Demuyn. Il avait été également décidé, le 21 juillet 1707, que Marguerite-Hélène Camus, mineure, demeurant dans le monastère du Sang précieux, serait conduite dans une autre maison religieuse, par le sieur Demuyn, qui prendrait les mesures relatives aux soins à lui donner.

Nicolas-Pierre Camus, V^e^ du nom, seigneur de Pontcarré, devint chef de la famille, et par donation de ses père et mère, du 4 août 1694, il hérita de toutes les prérogatives qui étaient alors attribuées au titre de fils aîné. Jeune encore, il était reçu conseiller au Parlement, en février 1688, devenait maître des requêtes en 1691, puis enfin premier président au Parlement de Normandie, en 1703.

Quelques lignes sur le Parlement de Rouen, qui fut l'un

des plus puissants et des plus importants du royaume de France ne paraîtront pas ici déplacées. A la fin du XI[e] siècle, lors de la conquête de cette province par Philippe-Auguste, existait à Rouen une haute cour de justice, nommée l'*Echiquier*, dont la ville stipula la conservation au nombre des libertés dont elle avait joui sous les ducs. Par édit royal d'avril 1499, Louis XII rendit l'échiquier perpétuel. François I[er], en 1515, confirma ses privilèges, il alla plus loin en lui octroyant, en 1518, ceux du Parlement de Paris. Au mois de mai 1519, remonte la création de la Chambre de la Tournelle. A la suite de la sédition des *Nuds-pieds*, Louis XIII interdit le Parlement de janvier 1640 à janvier 1641. Depuis cette époque son importance ne fit que grandir ; des édits nombreux y créèrent successivement plusieurs chambres, des charges de présidents et de conseillers. Le 14 septembre 1771, le Parlement fut de nouveau supprimé. Tous ses membres, exilés par lettres de cachet, remontèrent sur leurs sièges en octobre 1774. Un décret de l'assemblée nationale, du 3 novembre 1789, le maintint provisoirement. Ce Parlement fut supprimé d'une façon définitive en septembre 1790. Sa juridiction était fort étendue, elle comprenait sept grands bailliages : Rouen, Caux, Gisors, Evreux, Caen, Cotentin et Alençon.

Le premier président, nommé par le Roi, n'exerçait point une charge, mais un office. Les autres présidents, que l'on nommait présidents à mortier, ainsi que les conseillers, avaient au contraire la propriété de leurs charges. Au banc des présidents siégeaient : l'archevêque de Rouen, l'abbé de l'église de Saint-Ouen avec le gouverneur de Normandie. Lors de son voyage à Rouen, en 1650, Louis XIV accorda, par lettres patentes, de nouvelles faveurs au Parlement. Elles conféraient le titre de nobles aux présidents, conseillers, avocats, greffiers en chef et notaires. Depuis cette concession, tous les magistrats qui entraient au Parlement, sans être nobles, y

prirent, de droit, le titre d'écuyer; ceux au contraire qui l'étaient déjà adoptèrent la qualification de chevaliers. De 1499 à 1790 le Parlement de Rouen compta 19 premiers présidents. Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, fut le premier qui occupa ce siège. Georges d'Amboise, légat en France, cardinal-archevêque de la capitale normande, avait place au-dessus de tous les présidents « présents et advenir ». Nicolas-Pierre Camus, seigneur de Pontcarré, succéda, en 1703, à Charles-François de Montholon, sieur d'Aubervilliers. Il occupa pendant 23 ans cette éminente situation. Il eut pour successeur (1726-1767) Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, baron de Mastiers, son fils, qui mourut le 28 janvier 1767. Louis-François-Elie Camus, sieur de Pontcarré, successeur de François de Montholon, en 1782, fut le dernier des premiers présidents du Parlement de Normandie (1). Au point de vue architectural, ce palais est une pure merveille. Il fut construit par Roger Ango, en 1499, pour servir à l'Echiquier. C'est un chef-d'œuvre à nul autre pareil, mélange d'architecture gothique et de la Renaissance. Dans mon voyage en Normandie (11 mai 1893), j'ai été saisi d'une véritable admiration en présence de ce splendide édifice que j'ai visité dans ses moindres détails, qui comprend un bâtiment principal, flanqué de deux ailes en retour aux élégants clochetons dont les sculptures sont fouillées avec un art infini. Une tourelle octogone, pleine de détails artistiques du meilleur goût, sépare ce bâtiment en deux parties égales. L'escalier de gauche, élevé sur perron, conduit à la vaste salle des pas perdus, édifiée en 1493, pour servir de lieu de réunion aux marchands. Celui de l'aile droite, achevé en 1861, donne accès aux salles où siègent la cour d'appel et la chambre des appels de police correc-

---

(1) Catalogue et Armorial du Parlement de Rouen, par Louis de Merval, 1867.



Galerie de M. le Marquis de Lastic
Château de Parentignat (Puy-de-Dôme)

tionnelle. On remarque dans cette dernière un Christ de Philippe de Champaigne, et le Jugement de Salomon, peint par Mignard. Sur la façade du midi on peut voir les statues de Louis XII, d'Anne de Bretagne, du cardinal d'Amboise, de François Ier et autres personnages dans le costume du temps. Ce palais de justice, qui a été complètement restauré, est l'un des plus beaux monuments que possède la France.

Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré se maria quatre fois. Le 28 avril 1695, il épousait Marie-Anne-Claude-Auguste Le Boulanger, fille de Auguste-Macé Le Boulanger, seigneur de Viarmes, maître des requêtes, et d'Anne de la Forêt, morte en couches, le 27 mars 1702. Il en eut : 1° Geoffroy-Macé Camus, sieur de Pontcarré; 2° Jean-Baptiste-Elie Camus, seigneur de Viarmes.

Notre premier président s'unit en secondes noces (mars 1703) à Marie-Françoise-Michelle de Bragelongne, morte en juin 1705, fille unique de Christophe de Bragelongne (1), sieur d'Engenville (3e branche de cette famille, qui en comptait six), conseiller au Parlement, et de Marie-Chanlatte, qui mourut à l'âge de 75 ans, le 19 février 1721, dont il eut un fils, mort en bas âge et deux filles qui nous intéressent particulièrement. Il épousa, en troisièmes noces (février 1706), Jeanne-Marguerite de Boyvin, qui mourut le 3 juin 1718 dans sa 35e année. Elle était fille de Jean-Baptiste Boyvin, seigneur de Bonnetot (2), premier président en la Chambre des comptes et cour des aydes de Rouen. Il en eut : 1° Nicolas-Marie-François, conseiller au Parlement de Rouen, en 1729; 2° Marie-Geneviève, mariée, par contrat du 6 novembre 1729,

(1) De Bragelongne : de gueules à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef et une en pointe.

(2) Boyvin de Bonnetot et de Bacqueville (Normandie) : d'or à 3 marteaux de gueules.

à Louis de Lespinay (1), sieur de Marteville, mestre de camp de cavalerie, dont une fille unique qui fut seconde femme de Joseph-Maurice-Annibal de Montmorency. Louis de Lespinay mourut, le 11 avril 1753, dans toute la force de l'âge. Il n'avait que 43 ans. La famille Lespinay de Marteville est d'origine picarde. Jacques de Lespinay, capitaine, le 7 janvier 1676, dans le régiment de Perthuis-cavalerie, passa dans celui de Villeroy, le 5 octobre de la même année, lieutenant-colonel le 9 mai 1691, mestre de camp, le 4 mai 1704, maréchal de camp en 1719, il mourut le 13 mai 1728. Charles-Anne-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne et de Châtillon, marquis de Royan, né le 31 août 1721, maréchal de camp en 1748, décédé au château de Loches le 21 juillet 1777, avait épousé en troisièmes noces (décembre 1762) Marie-Jeanne-Thérèse de Lespinay, veuve de Joseph-Maurice-Annibal de Luxembourg, comte de Luxe, fille de Louis de Lespinay, seigneur de Marteville et de Marie-Jeanne-Geneviève Camus de Pontcarré (*Histoire de la maison de France*, t. IX, 2e *partie, par Potier de Courcy*).

Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré se maria enfin, pour la quatrième fois, le 23 septembre 1723, avec Anne Laisné, sa cousine, morte le 9 décembre 1724 sans lui avoir donné d'enfants, fille unique de Michel Laisné (2), sieur de la Marguerie, lieutenant au régiment des gardes, et de Marie Bonneau. Il mourut lui-même, dix ans après sa dernière femme (10 décembre 1734), la même année que son gendre, le marquis de la Rochefoucauld d'Urfé. On se demandera assurément pourquoi il sentit le besoin de se marier quatre fois, alors que l'amour pour l'épouse légitime était si peu dans les mœurs

(1) Lespinay (Picardie) : d'argent, à trois losanges de gueules 2 et 1.
(2) Laisné (Picardie) : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois molettes d'éperon de même, deux en chef, une en pointe.

de ce siècle, qui représente, on le sait, l'époque de la toute-puissance des femmes galantes ; fut-ce au contraire une nécessité de tempérament chez cet illustre magistrat, qui prit enfin la décision, après ce quadruple essai, de rester veuf dix longues années. Pas le moins du monde, ce fin parisien, doublé d'un normand, n'ignorait pas que le mariage était le moyen le plus pratique d'arrondir et d'augmenter la fortune de sa maison, à la condition expresse toutefois d'adopter le régime de la communauté. Il savait bien mieux que bon nombre de malheureux qui en ont fait la cruelle expérience que le régime dotal, sous prétexte de sauvegarder les biens de la femme, crée presque toujours entre les conjoints une situation équivoque, dangereuse, souvent immorale. Il suffit d'une incompatibilité d'humeurs, d'une divergence de vues sur l'administration de la fortune que la loi attribue au mari, de quelques prétextes aussi futiles qu'injustifiables, pour que l'épouse, généralement mal conseillée, obéissant plus à ses sens qu'à la raison, qui subit avec peine les exigences de notre législation, s'irrite en toute circonstance, cherche à s'affranchir de ses devoirs, et à recouvrer son entière indépendance, en reprenant la libre gestion de ses biens personnels. Après ces réflexions d'une vérité philosophique absolue, il paraît nécessaire de fournir quelques renseignements précis sur la fortune des Camus de Pontcarré, qu'aucun écrivain moderne n'a songé jusqu'à ce jour à publier. Ils existent cependant, et personne ne saurait mettre en doute leur exactitude en consultant certains actes extra-judiciaires, qui remontent à l'époque qui nous occupe, et sont précieusement conservés dans le riche dépôt des Archives nationales (1). Voici résumées le plus succinctement possible les dispositions

(1) Archives nat. V, 7, 116. Grande Chancellerie et Conseil. Commissions extraordinaires du Conseil.

essentielles d'un fort volumineux dossier qui porte la date du 28 avril 1712.

Nicolas Camus de Pontcarré, comme on l'a vu plus haut, était mort le 6 février 1705, laissant une assez grande fortune, qu'avait considérablement augmentée la dot de la dame Durand, sa femme. Un arrêt du conseil du 29 août de cette même année nomma MM. Michel Bonnard de Fourqueux, Auguste Le Clerc de Lesseville et Charles Benoist, conseillers du Roi, pour régler et terminer « les contestations nées ou à naître » au sujet de sa succession et de celle de dame Marguerite-Hélène Durand, son épouse.

Les héritiers étaient : 1° Nicolas-Pierre Camus, chevalier et seigneur de Pontcarré, premier président du Parlement de Normandie, ayant renoncé à la succession paternelle ; 2° Messire Etienne Bochart de Saron, ancien président en la Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, comme tuteur de Jean-Baptiste et Elie, ses enfants mineurs, issus de son union avec feue Jeanne-Philiberte de Pontcarré qui avait signé la même renonciation que son frère ; 3° Messire Ursin Camus-Durand, conseiller au Parlement ; 4° Louis-Nicolas Camus ; 5° Pierre Camus ; 6° Marguerite-Hélène Camus. Ces trois derniers étaient représentés par Emmanuel Trabot, curateur à leur interdiction, chacun d'eux pour un quart de la fortune de leur père, et un sixième de celle de leur mère. Lors du décès de M. de Pontcarré, il avait été dressé, le 5 mars 1705, un premier inventaire de tous les biens qu'il avait délaissés, un second acte de la même nature fut rédigé le 17 octobre suivant, après la mort de sa femme.

Les premières formalités à remplir furent longues, onéreuses, plusieurs fois remises. Les hommes de loi de ce temps n'étaient guère expéditifs, ils ressemblaient à s'y méprendre à ceux de notre XIXe siècle qui n'en sont que les vulgaires imitateurs.

Louis, plus une boutique au Palais, dans la galerie des prisonniers. La terre de Pontcarré, donnée au fils aîné, et sujette à rapport, était estimée 83.810 livres 1 sol 7 deniers. En définitive, les biens composant la communauté valaient 451.680 livres 9 sols 7 deniers, somme considérable pour l'époque, sur laquelle il fallait retrancher 94.000 livres représentant le prix de la charge de conseiller à la Cour (arrêt du 20 février 1711) attribuée à Camus-Durand, plus la propriété de Pontcarré. La somme totale disponible des biens de la communauté n'était donc plus que de 107.971 livres 18 sols, à partager par moitié, l'une pour la succession paternelle, l'autre pour celle de la mère. Chaque lot, diversement composé, s'élevait à 93.985 livres 19 sols 6 deniers.

La succession du père n'était à partager qu'entre quatre héritiers, M. Camus-Durand et les trois autres enfants interdits, attendu que Nicolas-Pierre Camus et sa sœur, épouse de Bochart de Saron, avaient formellement renoncé à la succession paternelle, n'acceptant que sous bénéfice d'inventaire celle de la dame Durand, leur mère.

Cette dernière succession s'élevait, pour les reprises et indemnités de Mme de Pontcarré, à 263.709 livres plus la moitié de la communauté liquidée à 94.325 livres. Elle comprenait en outre le tiers d'une maison dite la Macque, rue de la Tixanderie, une maison rue de la Coutellerie, toutes deux à Paris; 900 livres de rentes qui lui avaient été légués par le sieur Durand, son père, la terre et seigneurie des Fontaines (coutume de Melun) estimée 56.611 livres, deux autres maisons rue de la Tixanderie et au cloître Saint-Jean, la terre de Pétimus près Chambly (coutume de Senlis), une maison à Romainville, la moitié des terres de Bois-Pincé (coutume d'Anjou) et de Cogners (coutume du Maine) et de plus de nombreuses rentes sur les aydes et gabelles. Avec les rapports que durent faire Pierre-Nicolas Camus, Camus-Durand son frère, et Bo-

terre des Essures, le tiers de la moitié de celle de la Raturière avec diverses rentes. Quant aux effets non partagés ou restés en commun, comprenant les pièces de famille, titres de noblesse et d'honneur il fut statué qu'ils demeureraient entre les mains du premier président de Normandie, à cause de son titre de fils aîné, mais à charge par lui d'en aider les autres héritiers en cas de besoin. Les honoraires dus au sieur Barbey, pour le partage des biens de la succession de Pontcarré-Durand et la liquidation générale furent fixés à 2000 livres (*Procès-verbal du 28 avril 1712. Benoist, Bonnard de Fourqueux, Le Clerc de Lesseville et Barbey*) (1).

Le 29 octobre 1733 Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, ancien premier président du parlement de Normandie, dont la physionomie révèle à la fois tant de distinction et de finesse, avait écrit de sa main, en son hôtel rue des Roziers, paroisse de Saint-Gervais, à Paris, un testament dont voici les principales dispositions (2). Outre le partage de ses biens qui devait être fait légalement entre ses héritiers, il donnait à Jacques Godé, son valet de chambre qui habitait alors dans la maison de Saint-Yon, à Rouen, 400 livres de rentes avec obligation d'y demeurer, à Mlle de la Mothe, 1000 livres, à Geoffroy Camus, son fils aîné, alors premier président du parlement de cette ville, sa riche bibliothèque, à charge par lui d'abandonner à François Camus son frère, issu du troisième lit, sa collection personnelle de livres.

Jean-Baptiste Camus, seigneur de Viarmes, maître des requêtes, son deuxième fils, avait en partage ses deux cabinets de médailles et monnaies antiques et modernes avec toutes

---

(1) Archives nat., V, 7 116. Ordonnances des 7 et 11 septembre 1707, 3 avril, 18 juin 1708, 9 janvier, 10 février, 6 juin, 28 juin, 4 août 1711, relatives à l'estimation des biens de cette importante succession.

(2) Bibl. nat., Carrés d'Hozier, vol. 148, page 233.

« Et outre la Fabrique est chargée de faire avertir la famille « et poser une Epitaphe (22 juin 1735).

« Le revenu desd. 1200 livres estimé sur le pied du de- « nier 25 produit 48 livres (1).

Il est intéressant de donner quelques renseignements historiques sur l'origine de cette Eglise qui portait à l'origine le nom de Saint-Médéric.

A l'extrémité du faubourg septentrional de Paris, existait au VIIe siècle une chapelle dédiée à Saint Pierre. Saint Merry, abbé de Saint-Martin d'Autun, vécut trois ans dans une cellule voisine de cet oratoire et y fut inhumé en l'an 700. — L'église, fondée vers 890 par Eudes le Fauconnier, fut dédiée à Saint Merry et Saint Pierre. Paroisse dès le XIIe siècle, elle devint l'une des quatre collégiales *filles* de Notre-Dame. Elle jouissait des droits de justice et d'asile.

Sa reconstruction, commencée en 1520, ne fut terminée que cent ans plus tard. — Elle appartient aux derniers temps de l'architecture gothique, et possède treize chapelles qui contournent le chevet. En 1753, elle subit une mutilation analogue à celle de Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Séverin, les treize arcades en ogive du chœur et de l'abside furent transformées en plein cintre. L'année suivante on détruisit trois chapelles du côté du midi, pour créer des ouvertures à celle de *la Communion*.

On y voyait des vitraux très artistiques du XVIe siècle, œuvres des peintres-verriers, Héron, Jacques de Paroy, Charnu, et Jean Nogare.

---

(1) Etat général des fondations de la fabrique de Saint-Merry ainsi qu'elles ont été réglées à commencer du premier janvier de l'année 1728, f° 58, Mss.

Je dois cette communication à l'obligeance de M. l'Abbé Pinet, premier vicaire de cette paroisse, et je tiens à lui offrir ici tous mes remerciements.

Plusieurs personnages de distinction ont été inhumés dans cette église, entre autres Raoul de Presle, mort en 1382, Jean de Ganay, chancelier, Chapelain, auteur du poème *la Pucelle*, Armand de Pomponne, ministre d'État sous Louis XVI.

La famille de Pontcarré y possédait une chapelle, où ses armoiries figuraient à l'entrée sculptées sur la pierre, et peintes au milieu des verrières.

Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, baron de Mastiers, fils aîné de Nicolas-Pierre Camus, V^e du nom, et de Marie Le Boulanger, fut conseiller au Parlement en 1718, maître des requêtes en février 1722, puis remplaça son père, en 1726, comme premier président du Parlement de Rouen, il mourut le 28 janvier 1767. Il avait épousé, en février 1719, Marie-Anne de Jaffaud, fille d'André-Nicolas de Jaffaud, président de la Chambre des Comptes, et de Marie-Anne Coustart, décédée sans laisser d'enfants, en 1727. Le 1er mars 1728, il se remariait avec Marguerite-Elisabeth de Baussan (1), fille unique de François de Baussan, seigneur de Blanville, maître des requêtes, intendant d'Orléans, et de Marie-Anne Rellier. Il eut, de cette seconde union, deux filles : Marie, mariée au marquis de Briqueville ; la seconde, Angélique-Elisabeth (22 juin 1752), à Nicolas-Elie-Pierre Camus de Pontcarré de Viarmes, prévôt des marchands de Paris, son cousin germain.

La famille de Briqueville est fort ancienne au pays normand. Un seigneur de ce nom accompagna, en 1066, le duc de Normandie à la conquête de l'Angleterre. Elle comptait cinq branches diverses : 1° marquis de Coulombières ; 2° marquis de la Luzerne ; 3° seigneurs d'Ocalen ; 4° de Briqueville, en Bessin ; 5° de la Haye. Elle était également alliée avec les comtes de Montfort, les maisons d'Harcourt, d'Estouteville,

(1) De Baussan : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.

etc. L'époux de M[lle] Marie de Pontcarré, que l'on trouve maréchal de camp, en 1767, appartenait à la branche de la Luzerne. Henri de Briqueville, son père (1), marquis de la Luzerne, maréchal de camp, avait épousé Anne-Catherine Boutet de Guignonville. Charlotte-Rose-Françoise d'Harcourt, née le 3 août 1783, de Charles-Louis-Hector, marquis d'Harcourt, duc de Beuvron, décédé le 6 janvier 1820, et de Anne-Marie-Louise d'Harcourt, morte en 1823, à 75 ans, fut mariée à Henry-Geoffroy-Cyrus de Briqueville, fils du marquis de la Luzerne, et de dame Marie Camus de Pontcarré.

Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, marquis de Viarmes, frère de Geoffroy-Macé Camus, conseiller au Parlement en 1721, maître des requêtes le 17 mai 1726, intendant de Bretagne en 1734, fut également prévôt des marchands de Paris, fondateur de la Halle aux blés et de la Bibliothèque de l'hôtel de ville. Il épousa, en décembre 1731, Geneviève Paulmier de la Bucaille (2), veuve de Charles-Etienne Maignard, sieur de la Vaupalière. Elle mourut le 20 décembre 1734. Sa seconde femme se nommait Louise-Françoise Raoul de la Guibourgère. Du premier lit naquirent une fille dont on ignore la destinée, et un fils qui eut pour femme Angélique-Elisabeth Camus de Pontcarré (*Hist. généalogique de la maison de France*, t. IX, 2e partie, par Potier de Courcy, 1873-1882).

Louis-François-Elie Camus de Pontcarré, son fils, seigneur de Maffliers et de Viarmes, fut le successeur de François de Montholon, comme premier président du Parlement de Normandie, en 1782, siège qu'il occupa jusqu'en 1790 et dont il fut le dernier titulaire. Il avait épousé Madeleine des Gal-

---

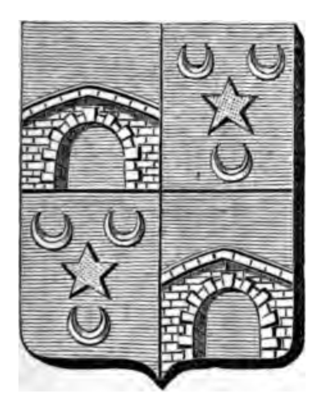
(1) De Briqueville : d'argent, à six feuilles de sinople, posées 3, 2 et 1.

(2) Paulmier de la Bucaille : d'azur, au lion d'or posé, la patte dextre levée; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

lois de la Tour, et en secondes noces Marie-Paul de Vienne. Louise-Charlotte-Aglaé Camus de Pontcarré, sa fille du premier lit, qui mourut le 23 janvier 1843, fut mariée à Etienne-Jean-François-Charles, marquis d'Aligre (1), né le 21 janvier 1770, chambellan de la princesse Murat, nommé pair de France en 1815 et mort le 11 mai 1847.

Il eut de son second mariage 1° Etienne-Jean-Baptiste-Louis-Elie Camus de Pontcarré, chevalier de Malte, auquel son épouse Alexandrine-Marie-Pauline de la Bourdonnaye (2) ne donna pas d'enfants; 2° Cyprien-Joseph-Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, mort sans postérité, avec qui s'éteignit le nom de *Camus de Pontcarré;* 3° Marie-Antoinette Camus de Pontcarré, qui s'unit au Marquis de Pontoi.

La famille de Pontoi est originaire de Montbéliard en Franche-Comté. Son chef actuel M. Jules-Frédéric-Paul, marquis de Pontoi, a relevé le nom des Camus de Pontcarré, qui s'était éteint avec ses trois oncles maternels, morts sans postérité, nom qu'il a été autorisé à porter par décret du 25 août 1853.



Depuis cette époque les armes de cette famille sont : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à un pont d'argent,* qui est de Pontoi, *aux 2 et 3 d'azur, à une étoile d'or en abîme accompagnée de trois croissants d'argent,* qui est *Camus de Pontcarré.*

M. le marquis de Pontoi-Camus de Pontcarré, ancien mem-

---

(1) D'Aligre : burelé d'or et d'azur de 10 pièces, au chef d'azur, chargé de 3 soleils d'or (*Hist. généalogique de la maison de France*, t. IX)

(2) La Bourdonnaye : de gueules, à trois bourdons de pelerin d'argent, en pals, 2 et 1.

bre de l'Assemblée nationale de 1871, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, a épousé Marie-Elisabeth Denois, fils du baron Denois, ancien Consul général de France dont il a eu trois enfants (1).

Quoique résidant à Paris, il habite le plus souvent le château historique de Villebon situé à deux lieues de Courville (Eure-et-Loire).

Ce château, dont la construction remonte au xve siècle, a conservé l'aspect et l'ameublement du siècle suivant. On y voit encore la chambre où mourut Sully, celle de Henri IV, un portrait original du Roi, une statue de son premier ministre, enfin des tapisseries de haute lisse, et de vastes cheminées avec leurs vieilles garnitures de cuivre doré.

---

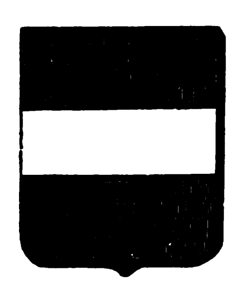
(1) Voir dans le Nobiliaire universel de 1895 (XXIIIe vol.), publié par le Collège héraldique de France, la notice généalogique que je consacre à cette famille.



III

La Maison de Lastic et ses alliances.

Madeleine-Hélène Camus de Pontcarré, la plus jeune des filles du premier président du Parlement de Normandie, épousa, en 1726, le marquis François de Lastic (1). L'alliance des seigneurs de ce nom, avec les de la Rochefoucauld et les derniers d'Urfé, est trop étroite, pour que je puisse me dispenser d'en donner une notice généalogique aussi complète que possible. La maison de Lastic est originaire d'Auvergne, elle



remonte à Henry, seigneur de ce nom, chevalier vers 1040, issu de la maison de Thierstein-Habsbourg (2), en Suisse. Elle a formé deux branches principales : 1° celle des seigneurs de Saint-Jal qui eut pour chef, en 1577, Jean de Lastic, fils puiné de Claude de Lastic, sieur de Montsuc, de Sieujac, et de Marguerite de Farges (*de gueules, au lion d'azur, lampassé du champ*) (Provence). Il fit avec son frère aîné, le 12 mars 1597, un accord par lequel il renonçait à tout ce qu'il pouvait prétendre sur la seigneurie de Sieujac ou autres biens paternels.

2° Celle des seigneurs d'Unsac et de Segonsat, dont fut chef Bertrand, dit Bayard de Lastic, écuyer, en 1380, seigneur d'Unsac, Segonsat, Boscharat, la Chaumette, etc. Il était le

(1) De Lastic (Auvergne) : de gueules à la fasce d'argent.

(2) Archives du château de Parentignat (Puy-de-Dôme).

deuxième fils de Jean, premier du nom, seigneur de Lastic, et d'Hélis de Montcellès, dame d'Unsac et de Segonsat. Outre les plus belles alliances, cette famille compte un grand nombre de ses membres qui se sont illustrés dans les armes, le clergé ou les emplois publics. Il faut particulièrement citer : Guillaume de Lastic, prieur de Vieil-Brioude, archiprêtre de Brioude et Langeac, élu abbé de Pébrac, en 1225. Etienne de Lastic, comte de Brioude, abbé de Saint-Amable de Riom, en 1285. Etienne Bompar, deuxième du nom, sieur de Lastic et de Valeilles, époux d'Alix de Montaigu, servit dans toutes les guerres contre les Anglais, sous les rois Jean et Charles V. Il assistait à la bataille de Poitiers, en 1356, et rendait hommage, le 11 janvier 1364, au comte dauphin, baron de Mercœur (1), de ses terres et seigneuries de Saint-Pons.

Son deuxième fils, Bayard de Lastic, appartenait à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il fut commandeur de la Tourette, et se distingua dans la guerre contre les Anglais, en 1375, 1377 et 1379.

Jean Bompar de Lastic, né en 1371, entré dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, devint prieur d'Auvergne, puis commandeur de Montchamp. En octobre 1437, il succédait à Antoine Fluvian, maître de l'ordre. Le premier, il prit le nom de *Grand Maître*, et, en cette qualité, soutint très vaillamment le second siège de Rhodes.

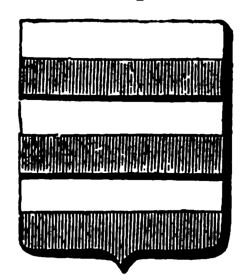
Pons de Lastic, seigneur et baron de Lastic et de Rochegonde, *aliàs* de Valeilles, seigneur de Montsuc, de Cussac, remplit les fonctions de commissaire du Roi, sur le fait des aydes qu'ordonna Sa Majesté dans la Haute-Auvergne.

Jean, son quatrième fils, était protonotaire du Saint-Siège, grand prieur de Viennois, vers 1523.

---

(1) Mercœur (Auvergne) : de gueules à trois fasces de vair. Devise : *plus fidei quam vitæ.*

Louis, premier du nom, chevalier, sieur de Lastic, baron de Rochegonde, Montsuc, etc., mourut en 1520. Il avait épousé, en 1490, Anne de La Fayette (1), née le 25 juillet 1475, fille de Gilbert IV, sieur de La Fayette, Pontgibaud, Saint-Romain, Roche d'Agoux, et d'Isabeau de Polignac (2).



Louis, son septième fils, né le 7 mars 1505, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Blandès, de Montchamp, etc., fut capitaine d'une compagnie des ordonnances du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Jérusalem, le pourvut, par lettres du 4 avril 1530, de la commanderie de la Chau-et-Vau, dans le prieuré d'Auvergne. Claude des Angles, grand maître de Malte, lui conféra également celle de Montchamp. Louis de Lastic combattit vaillamment sous Charles IX. Après avoir levé des troupes en Auvergne, dans le Gévaudan et le Vivarais, il rejoignit le duc de Joyeuse et le comte de Suze, qui marchaient sur Montpellier, afin de réduire sous l'obéissance du Roi quelques places que les religionnaires occupaient en Languedoc.

Jean de Lastic, deuxième du nom, baron de Saint-Georges et d'Alleuze, seigneur de Sieujac, Saint-Maurice, Naumale, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Châteauneuf-en-Carladez, gentilhomme de la reine Marguerite, fut homme d'armes, en 1568 et 1569, dans la compagnie de 50 lances de Louis de Lastic, grand prieur d'Auvergne, son oncle. François II le

---

(1) De la Fayette (Auvergne) : de gueules à la bande d'or, à la bordure de vair.

(2) Polignac (ducs en 1780) : fascé d'argent et de gueules. Devise : *Sacer Custos pacis.*

priait, par lettres écrites de Riom, le 2 juillet 1571, de veiller à ce que son secrétaire Longueville fût payé de ce qui lui était dû par le vice-bailly du haut pays d'Auvergne. Henri III le remerciait de ses bons services (Lettres datées de Blois, 16 mars 1577). Le 15 juin de cette même année, il servait en qualité de guidon dans la compagnie de 30 lances des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de La Fayette. Il reçut mission, en l'absence du lieutenant-général Antoine de la Tour, de faire raser les murailles, remparts et fortifications de la ville de Marvéjols.

Il eut pour femme Madeleine d'Espinchal, dame ordinaire de la reine Marguerite.

Philibert de Lastic, l'aîné de ses fils, obtint de la reine de France (4 septembre 1630) la charge de capitaine de Château-neuf-en-Carladez, et mourut le 5 août 1637. Il avait épousé, le 9 juin 1620, Marguerite de Beaufort de Canillac de Montboissier (1).

François de Lastic, deuxième du nom, comte de Sieujac, vicomte de Murat, baron d'Alleuze, dit *le Marquis de Sieujac*, fut ondoyé le 8 novembre 1680 et baptisé le 27 mai 1692. Il devint page du Roi dans la grande écurie, le 13 février 1694, lieutenant au régiment royal-infanterie, le 18 janvier 1700, capitaine le 23 avril 1702 et mourut en 1749. De son mariage avec Marie de la Roche-Aymon (contrat du 29 août 1706), fille de Renaud-Nicolas de la Roche-Aymon (2), et de Fran-

(1) Montboissier-Beaufort-Canillac (Auvergne) : écartelé aux 1 et 4 d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules, rangées en orle (Roger de Beaufort) : aux 2 et 3 d'azur à un lévrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules, à la bordure crénelée d'or (Canillac) ; sur le tout : d'or semé de croisettes de sable au lion du même brochant (Montboissier). Devise : Nunquam impunè.

(2) La Roche-Aymon (Bourbonnais), marquis en 1615 : de sable semé d'étoiles d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.

çoise-Geneviève de Baudry de Biencourt (1), il eut, entre autres enfants : Antoine de Lastic, prieur d'Allanche, abbé de Saint-Guilhem-le-Désert, évêque de Comminges, devenu plus tard évêque, comte et pair de Châlons-sur-Marne, mort en 1763.

François de Lastic, troisième du nom, chevalier, comte de Lastic et d'Alleuze, baron de Saint-Georges, la Trémoulière, baron de Murat, *dit le Marquis de Sieujac,* naquit en 1706. Il était lieutenant-général des armées du Roi en 1762, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et devint chef de brigade des gardes du corps du Roi (compagnie écossaise). Il mourut en 1772, laissant de son mariage avec Madeleine-Hélène Camus de Pontcarré :

1° François de Lastic, qui suit;

2° Charles-Henry, mort en bas âge;

3° Marie-Nicole, née le 18 octobre 1727, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Laurent de Bourges, en 1761;

4° Jeanne-Antoinette, mariée en 1753 au comte de Montagnac des Linières (2), dont un fils et deux filles;

5° Charles-Antoine, connu sous le nom du Chevalier de Lastic, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Carcassonne, chevalier de Saint-Louis, premier gentilhomme de S. A. S. le duc de Penthièvre, marié à Françoise-Pauline Le Prestre (3) de Château-Giron (4), petite-nièce du maréchal de Vauban, mort sans enfants. Il était filleul de la marquise d'Urfé, née Jeanne Camus de Pontcarré,qui, par testament, lui fit plusieurs legs d'une certaine importance.

---

(1) Biencourt (Picardie) : de sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

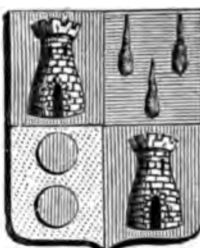
(2) Linières (Bretagne) : d'argent à la fasce de sable frettée d'or.

(3) Le Prestre (Nivernais), comtes de Vauban : d'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de trois trèfles du second.

(4) Vairé d'argent et de sable, au bâton de gueules posé en bandes.

François, dit *le Comte de Lastic*, quatrième du nom, né le 13 juillet 1729, était mousquetaire de la 2e compagnie, le 1er janvier 1743, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Jal, en 1748, colonel d'un régiment de son nom, qui fut successivement appelé plus tard, Beaujolais et Lamballe. Il était brigadier des armées en 1762, maréchal de camp en 1770, puis enfin lieutenant-général le 1er janvier 1784. Il avait épousé, le 30 avril 1755, Anne Charron de Menars (1), au service,





en 1760, de Mesdames de France, Victoire et Sophie. Elle était fille du marquis de Menars (marquisat érigé en 1676), beau-frère de Colbert, capitaine des chasses de la capitainerie de Blois, gouverneur de cette ville, et d'Anne de Castera de la Rivière (2), et laissait à sa mort, trois enfants.

Annet-François, marquis de Lastic, né en 1759, capitaine de cavalerie, colonel en second du régiment de Lamballe, avait fait la campagne d'Amérique avec La Fayette, son parent. Il était exactement du même âge que Achille-François de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet, son cousin, dont il ne partageait assurément pas les opinions politiques, mais auquel il portait une très vive affection. Il épousa, le 31 janvier 1779, Louise-Augustine de Montesquiou-Fezensac (3), fille du marquis de Fezensac (comtes en 1777, ducs le 30 avril 1821),

---

(1) Charron de Ménars (Orléanais) : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

(2) Castéra de la Rivière (Languedoc) : écartelé aux 1 et 4 de gueules, à une tour d'argent ouverte, ajourée et maçonnée de sable, au 2 d'azur, à trois massues d'or, le manche en haut ; au 3 d'or à deux tourteaux de gueules, l'un sur l'autre.

(3) Montesquiou de Fezensac (Gascogne) : parti au 1er de gueules plein, au 2 d'or à deux tourteaux de gueules l'un sur l'autre.

capitaine général des chasses de Sénart, chancelier garde des sceaux, maréchal des camps et armées du Roi, premier écuyer de *Monsieur*, et de Marie Hocquard de Montfermeil (1). Il en eut trois enfants, dont deux moururent tout jeunes. Charlotte-Octavie de Lastic, sa fille, avait épousé son cousin, le comte Annet de Lastic-Vigouroux (2), capitaine de cavalerie dans l'armée de Condé, inspecteur général des Haras, chambellan de l'impératrice Joséphine, député du Cantal. De ce mariage sont issus : 1° Alexandre-Esprit-Jean-François de Lastic-Vigouroux, né en 1766, chevalier de Malte, mort jeune; 2° Madeleine-Charlotte-Hélène, née en 1765, mariée au comte de Sénicourt de Saisseval (3), dont trois filles. L'une resta célibataire, les deux autres se marièrent, mais n'eurent point de postérité. Elle avait fondé de nombreuses œuvres de bienfaisance dont plusieurs existent encore.

Annet de Lastic a laissé trois fils et une fille, qui tous ont eu des enfants. Les descendants de l'aîné habitent aujourd'hui le château de Parentignat, situé en Basse-Auvergne, à trois kilomètres d'Issoire, que fit construire le marquis François de Lastic-Sieujac, époux de Mlle de la Roche-Aymon, et père de celui qui s'allia à Mlle Camus de Pontcarré. Ces trois fils sont :

1° Le marquis Annet-Jean de Lastic, qui a épousé, le 11 avril 1893, Mlle Adda Vialla, fille de Louis Vialla, chevalier de la légion d'honneur, ancien président de la Société d'agriculture de Montpellier et de dame Elisabeth Eydoux. Cette famille compte en Languedoc de nombreuses et très belles alliances ;

2° De Lastic (Annet-Louis-Philibert), lieutenant au 19e régiment d'artillerie, à Nice (batteries alpines), célibataire;

---

(1) Hocquart (Bretagne) : de gueules, à trois roses d'argent.
(2) Vigouroux (Guyenne et Gascogne) : d'azur, à la croix pattée d'or.
(3) Saisseval (Picardie) : d'azur, à deux bars adossés d'argent.

3° De Lastic (Annet-Chantal-Alphonse), lieutenant au 4e hussards, qui lui aussi n'est point marié.

Les descendants de même nom des autres frères sont : M. le comte Edmond de Lastic, marié à Mlle Girard de Meillard, qui habite le château de ce nom dans le Bourbonnais, et n'a pas de postérité.

Mme Vve la marquise de Causans, née de Lastic, a eu deux enfants, un fils, le marquis de Causans et une fille, mariée à M. de Montferret (Mayenne).

M. le vicomte Edouard de Lastic, chef du contentieux à la compagnie d'assurances contre l'incendie *Le Phénix*, à Paris, a épousé Mlle de Taillefer, dont il a un fils unique : Annet-Henri, né en 1867. Sa sœur, aujourd'hui veuve de M. de Saint-Didier, a trois filles qui ne sont point encore mariées.

La maison Wlgrin de Taillefer en Périgord, qui prétend descendre des Comtes souverains d'Angoulême, est d'ancienne chevalerie. Sa filiation est régulièrement établie dès l'an 1275. Elle porte pour armes : *De gueules, au dextrochère paré d'argent mouvant de l'angle dextre, tenant une épée de même en bande garnie d'or, taillant une pièce de fer de sable en barre, accompagnée de deux molettes d'or, l'une en chef et l'autre en pointe.*

C'est le cas de faire remarquer ici que tous les représentants de cette famille portent le prénom d'*Annet*, qui fut donné, pour la première fois, au marquis de Lastic, colonel en second du régiment de Lamballe.



CHAPITRE IV

LA FAMILLE DU CHASTELLET

I. Les du Châtelet de Lorraine.
II. Les Seigneurs du Chastellet.
III. La Marquise de la Rochefoucauld d'Urfé.





CHAPITRE IV

LA FAMILLE DU CHASTELLET

I

Les du Châtelet de Lorraine.



N GRAND nombre d'auteurs contemporains, trompés sans doute par la similitude d'un nom qui s'écrit cependant d'une façon différente, ont confondu par ignorance, plutôt que par mauvais vouloir, deux familles distinctes, absolument étrangères l'une à l'autre, les du Châtelet originaires de Lorraine et les du Chastellet d'Artois. Ils savaient fort bien, ne voulant pas se donner la peine de faire de plus attentives recherches, qu'aucun de leurs lecteurs ne songerait à réfuter leurs affirmations, soit par indifférence, soit qu'ils fussent incapables de le faire. Il semble utile de rectifier une fois pour toutes des faits qui ont été dénaturés, et de ne pas laisser subsister davantage une grosse faute historique.

Pierre Gras, si bien renseigné d'ordinaire, a commis également la même erreur. Voilà ce qu'il écrit textuellement dans

son *Armorial général du Forez*, le moins bon de tous ses ouvrages — « du Châtelet ou Chastelet, Urfé, la Batie XVIII s. : « d'or à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys « d'argent, posées dans le sens de la bande » (1).

Il paraît même n'avoir jamais soupçonné l'existence de deux familles portant le même nom patronymique, et c'est pour cette raison qu'il attribue à celle d'Artois, alliée aux d'Urfé, les armes de l'antique maison de Lorraine.

De la part d'un homme de sa valeur, on ne s'explique guère une semblable méprise. Mais je me sens néanmoins porté à son égard à toute l'indulgence désirable. Le regretté secrétaire de la Société de la Diana était un laborieux à ses heures, esprit peu pratique, trop absorbé peut-être par d'impuissantes rêveries, chercheur souvent heureux, archéologue de mérite, mais très peu héraldiste. Et l'on est tenté de l'excuser plus encore, quand on considère qu'il n'avait pas sous la main, à Montbrison, les ouvrages nécessaires à ses travaux, et qu'il n'aurait pu qu'avec beaucoup de frais venir les consulter dans nos grandes bibliothèques parisiennes. La docte compagnie à laquelle il appartenait n'était pas assez généreuse pour lui offrir de se charger des frais d'un voyage qu'il ne pouvait lui-même supporter. Sa situation besoigneuse, surtout au début, lui interdisait le luxe coûteux d'un séjour plus ou moins long à Paris.

Il n'a point été du reste le seul à se tromper. On écrit souvent l'histoire avec une inconcevable légèreté. Les écrivains dont la réputation méritée ou non est acquise, que l'on considère comme sérieux, commettent fréquemment les plus lourdes bévues, que le public accepte en général et néglige

---

(1) Pierre Gras : *Répertoire héraldique*, ou *Armorial général du Forez*, page 67.

de contrôler. Dans la *Biographie* de Didot (vol. 14, col. 944), à l'article consacré à Gabriel-Emilie de Breteuil, mariée au marquis du Châtelet-Lomont, amie de Voltaire (1), morte en couches à l'âge de 43 ans, suite de sa liaison avec Saint-Lambert, on trouve la colossale bourde qui suit. Je me fais un malin plaisir de reproduire dans leur teneur complète ces lignes stupéfiantes.

« Mme du Châtelet avait eu en 1727 un fils qui mourut en « 1794 sur l'échafaud révolutionnaire. C'était le comte Du« puis, duc du Châtelet, qui fut ambassadeur en Autriche et « en Portugal, colonel du régiment des gardes françaises en « 1722-1729. Il fut père d'*Achille du Châtelet*, général dans « les armées de la République, où il fut blessé grièvement. « Arrêté comme appartenant au parti girondin, il s'empoi« sonna dans sa prison, après plusieurs mois de souffrance. »

Je savais bien qu'on pouvait naître roi, mais qu'on excuse mon ignorance, je ne me serais jamais douté qu'on pût être colonel cinq ans avant d'avoir quitté le sein de sa mère. L'auteur ignorait aussi, ce qui est non moins grave, qu'Achille-François du Chastellet était fils du marquis de ce nom, seigneur de Fresnières, et qu'il fut le dernier représentant des d'Urfé. Si toute la *Biographie* Didot (Hœfer) est écrite dans le même goût, avec ce sans-façon qui dénote une ignorance coupable chez quelques-uns de ceux qui en ont été les collaborateurs, je ne vois rien de mieux à faire que de jeter au feu les exemplaires qui subsistent encore, puis de rétablir en entier ce colossal travail. Je suis quelque peu peiné, je l'avoue, mais la vérité l'exige, d'avoir à relever, dans le récit de M. Gustave Desnoiresterres, qui ne manquait pas de quelque talent, d'aussi grossières affirmations. S'il est encore du monde, ce

(1) Voltaire chez Mme du Chatelet. *Revue de Paris,* 1885.

que je lui souhaite, mais ce dont je doute fort, si ce livre lui tombe par hasard sous les yeux, ce qui ne serait pas impossible, qu'il veuille bien me pardonner d'irréfutables critiques, dont l'utilité est grande pour la complète exactitude de l'œuvre que j'ai entreprise.

Il me semble maintenant nécessaire de donner une notice historique, aussi brève que précise, sur la maison du Châtelet de Lorraine (1). Pour les motifs qui précèdent, cette digression paraît tout indiquée, elle aura comme principal résultat d'éviter dans l'avenir les mêmes errements.

Cette antique famille, dont l'authenticité de la noblesse ne saurait être mise en cause, comptait plusieurs branches principales : 1° Les seigneurs de Deuilly ; 2° de Thons, marquis de Trichâteau ; 3° Trichâteau-Bonney, rameau de la précédente ; 4° comtes de Lomont ; 5° Thons et Clémont ; 6° Pierrefite ; 7° Bulgnéville ; 8° Sorcy ; 9° Vauvillars.

Son auteur paraît avoir été Henri du Châtelet, seigneur d'Antigny en Vosges, deuxième fils de Jean, sire du Châtelet, premier du nom et de Gillette de Passavant (2). On pourra consulter avec beaucoup d'utilité l'histoire fort étendue et de plus très complète du P. Dom Calmet.

Dunod nous fournit une généalogie de ces seigneurs, qui laisse fort à désirer (3), et contient en outre de nombreuses erreurs que l'on ne doit pas laisser s'accréditer.

Je préfère de beaucoup, mettant de côté les généalogistes contemporains (4), qui tous se sont plus ou moins mutuellement copiés, après s'être servis des travaux de leurs devanciers,

---

(1) Lorraine : d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, posés dans le sens de la bande.
(2) De Passavant : d'or, à deux fasces de gueules, à l'orle de 9 merlettes de même.
(3) *Histoire du comté de Bourgogne*, tome II, livre VII, Dijon, 1737.
(4) Lachenaye-Desbois.

m'en rapporter aux renseignements que renferme un manuscrit, *sans nom d'auteur*, certainement écrit vers l'année 1733 (1). Il contient trente-une tables généalogiques, la XXXIe reproduit les tombeaux, épitaphes ou autres monuments de la maison du Châtelet. Frédéric Ier, duc de Lorraine, y est-il dit, donna comme apanage, en 1220, la terre du Châtelet située près de l'abbaye de Létanche, à son fils Thierry. Ce fut le berceau de ces seigneurs, qui, si l'on en croit Dom Calmet et le P. Vignier, portèrent longtemps les armes pleines de la maison de Lorraine. Thierry fut surnommé *le Diable* à cause de son intrépidité. Filleul de son oncle Théodoric, évêque de Metz, fondateur du prieuré de Relanges, il fit construire sur sa terre (peut-être n'est-ce là qu'une simple tradition) une forteresse imprenable dont les murailles avaient 25 pieds de largeur. Il avait épousé Gertrude, fille de Mathieu de Montmorency (2), grand connétable de France, et de Gertrude de Neesllc. Ferry, sire du Châtelet, époux d'Isabelle de Joinville (3), portait pour armes : « d'or à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de « lys d'argent, posées dans le sens de la bande » ; c'était une concession spéciale du roi Philippe le Hardi, « car il est bon « de scavoir que le blason de la grande noblesse n'a pas commencé de se fixer dès l'invention de l'art héraldique. Il a « varié encore longtemps depuis, les cadets ne portaient pas « les armes de leurs aînez. Il ne s'est fixé que depuis les XIIe « et XIIIe siècles ».

Il faut expliquer comment eut lieu le changement d'armoiries que nous venons de signaler. Le duc de Lorraine, Jean Ier,

---

(1) Archives nat., mss. M 367, MM 720. Ce manuscrit porte *du Chastellet*, mais la véritable orthographe est *du Châtelet*.

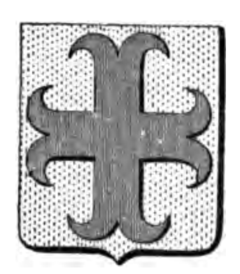
(2) Montmorency : d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur.

(3) Joinville : Pallé et contre-pallé d'argent et de gueules de six pièces.

aimait passionnément le séjour de Neufchâteau; il se trouvait ainsi à charge aux habitants et aux seigneurs du Châtelet surtout, qui ne se sentaient plus les maîtres absolus de leur forteresse et de leur chasse, pendant la présence gênante de leur suzerain. Sur leurs conseils, les habitants profitèrent de l'absence du duc pour fortifier cette place. Jean Ier irrité, à son retour, assiégea et prit Neufchâteau dont il fit raser les remparts, s'empara du château de son vassal félon et, pour le punir, biffa les armes des du Châtelet. Après sa mort, ces seigneurs sollicitèrent la bienveillante intervention du roi de France. Charles VI ménagea un accommodement entre eux et le duc Charles, fils de Jean Ier. Il fut convenu que la forteresse serait remise à ses anciens possesseurs qui, au lieu des alérions de Lorraine, porteraient désormais dans leurs armoiries trois fleurs de lys.

Erard Ier, fils de Jean du Châtelet, épousa Clémence de Mourant (1). Erard II, époux d'Anne de Chauviré (2), maréchal de Lorraine, en 1358, mourut, le 18 août 1406, et fut enterré dans l'église du couvent des Cordeliers de Neufchâteau.

Erard du Châtelet, troisième du nom, fils de Regnault, surnommé *le Grand*, seigneur dudit lieu, de Devilly, Bulgnéville, Cirey, fut, par lettres patentes du 23 janvier 1439, nommé gouverneur des états de Lorraine, pendant l'absence de René, roi de Sicile. Il avait d'abord épousé Alix, baronne de Cirey (3), fille d'Yvain de Saint-Eulien. Il en eut deux fils et six filles. Son fils Guillaume, sieur de Saint-



(1) De gueules, à 3 salades d'argent, rangées en fasce, et panachées de sable.

(2) D'azur, à la bande d'or accompagnée de sept billettes d'argent, quatre en chef, et trois en pointe (Bourgogne).

(3) Cirey (Champagne): d'or, à la croix ancrée de gueules.

Amant et de Pierrefitte, fut la souche de la branche du Châtelet-Pierrefitte, qui plus tard s'est confondue puis éteinte dans celle de Lomont. Les filles entrèrent dans les maisons de Beauvau, Nancy, d'Harancourt, Choiseul et Dompmartin.

Il se maria en secondes noces, le 25 juin 1440, avec Marguerite de Grancey (1). Il mourut en 1459 et fut enterré, ce qu'on ne saurait absolument affirmer, dans l'église des cordeliers de Neufchâteau où fut inhumée, à son tour, la dame de Grancey, morte le 25 octobre 1466.

Pierre, son fils aîné, eut également deux femmes: 1° Ides d'Ormes (2); 2° Marie d'Autel (3), dont il eut cinq enfants. Huet l'aîné épousa successivement : 1° Magdelaine de Ville, en 1486; 2° Jeanne Cicon; 3° enfin Guillemette d'Amoncour, le 4 février 1505.

Jean du Châtelet, le dernier fils des deux autres lits, chevalier, baron dudit lieu et de Thons, était gouverneur de Langres, capitaine de 100 hommes d'armes, chevalier du Saint-Esprit (31 décembre 1585). Il avait servi avec dévouement sous les rois Henri II, Charles IX et Henri III. Après la journée de Landrecies, il fut nommé chevalier de l'Accolade par François Ier. Il épousa d'abord Marguerite d'Haussonville (4), ensuite Claire de Choiseul (5), veuve de Geoffroy de Rochebaron. Lors de sa réception dans l'ordre du Saint-Esprit, il avait fait ses preuves de noblesse devant les commissaires d'Inteville et de Cerny (12 novembre 1585). On pouvait voir encore à Paris, en 1735, chez le marquis du Châtelet, fils aîné du

---

(1) D'or au lion d'azur.

(2) D'argent, à cinq annelets de gueules en sautoir.

(3) De gueules à la croix d'or cantonnée de vingt billettes, cinq en chaque canton, posées en sautoir.

(4) D'or, à une tour de sable, dont la porte est chargée de deux croix l'une sur l'autre du champ.

(5) D'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes de même, 5 et 5 en sautoir aux 1 et 2, 4 et 4 aux 3 et 4.

comte de Lomont, son portrait, ainsi que ceux d'Erard, le plus jeune de ses fils et de Lucrèce d'Orsan.

Erard du Châtelet, quatrième du nom, marquis de Trichâteau, seigneur de Thons et Bonney, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Gray, prit le titre de marquis. De son mariage (25 septembre 1584) avec Lucrèce d'Orsan, fille de Pierre d'Orsan, seigneur de Lomont (1) issu d'une famille de Bourgogne, depuis longtemps disparue, il eut neuf enfants, nombreuse et bien rare postérité. Gabrielle, sa fille aînée, se maria, en troisièmes noces, avec Georges de Mouchy (2), marquis d'Hocquincourt, lieutenant général des villes de Péronne, Montdidier et Roye. Elle testa le 28 juin 1660, rue Neuve-Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, à Paris, où elle résidait. Le deuxième de ses fils, Anthoine, marquis de Trichâteau, était né en 1604. Il épousait, le 27 février 1635, Elisabeth d'Harancour, fille du baron de Chamblay (3), général de l'artillerie de Lorraine, dont la famille est éteinte.

Florent du Châtelet, né le 18 février 1652, chevalier, comte de Lomont, épousa, le 15 avril 1692, Marie-Gabrielle du Châtelet de Pierrefitte, sa parente, qui lui donna sept enfants. L'aînée des filles, née à Dunkerque le 31 août 1696, mourut le 4 janvier 1724, sans avoir contracté d'alliance ; les deux autres entrèrent dans les maisons de Changy et de la Beaume. Ses quatre fils se nommaient :

1° Florent-Claude, né à Namur, le 27 avril 1695 ;

2° Honoré-Roger, marquis de Pierrefitte, né à Dunkerque, le 17 septembre 1698 ;

3° Florent-François, né dans la même ville, le 24 octobre 1700 ;

---

(1) D'argent, au sautoir de gueules.

(2) De gueules, à l'écusson d'argent accompagné de 3 macles d'or.

(3) D'or, à la croix de gueules, au canton d'argent chargé d'un lion de sable.

4° Gaspard, mort en 1706, à l'âge de quatre ans.

Il débuta dans la carrière militaire en 1673 et fut, l'année suivante, aide de camp de Turenne. On le retrouve en 1684, gouverneur et grand bailly de Semur, puis commandant du régiment de Ponthieu-infanterie, qu'il avait reçu du roi. Devenu veuf le 12 août 1705, il se décida à abandonner, en 1712, la vie des armes; quinze ans plus tard, il obtenait encore, de la générosité du Roi, une pension de 3000 livres, à prendre sur les cantines de Dunkerque. Il avait atteint sa 81e année quand il mourut, le 27 janvier 1732. Son inhumation eut lieu dans l'église des chanoines réguliers de Semur.

Florent-Claude du Châtelet, son fils aîné, qui était entré dans les mousquetaires gris en 1712, lui succéda dans tous ses titres. Baron de Cirey, grand bailly d'Auxois et de Sarlouis, il épousa, le 21 juin 1725, Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil (1). Il était, en 1733, colonel du régiment de Hainaut et assista, en cette qualité, au siège de Khell, au mois de mars 1734; il fut nommé brigadier des armées du Roi, et remplit ces fonctions devant Philisbourg.

Les *Mémoires* du XVIIIe siècle sont remplis de détails piquants sur la vie mouvementée de Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil. Il ne sera donc pas sans intérêt, laissant de côté toutes les aventures galantes auxquelles son nom se trouva trop souvent mêlé, de dire quelques mots sur sa famille, qui comptait plusieurs branches illustres (2).

La terre de Breteuil en Beauvaisis fut érigée en marquisat, en faveur de François-Victor Le Tonnelier, mort en 1743. Antérieurement elle avait été possédée par les comtes de Breteuil, qui vivaient au temps des rois Robert et Henri Ier, et

---

(1) D'azur à un épervier s'essorant d'or.
(2) Lachenaye-Desbois, tome IV, col. 69; tome XIX, col. 33.

disparurent vers le milieu du XIIIe siècle, sans laisser de descendants.

Louis-Nicolas Le Tonnelier, baron de Preuilly, né le 15 septembre 1643, fut introducteur des ambassadeurs près de Sa Majesté Louis XIV, en 1698. Il se démit de cette charge, en 1712, et mourut le 24 mars 1728. Il se maria deux fois, le 3 août 1679, il avait épousé Marie-Anne Le Fèvre de Caumartin (1), sa cousine, décédée en 1686. Il épousa, le 15 avril 1697, Gabrielle-Anne de Froulay, qui mourut en 1740, âgée de 70 ans.

Il eut, du premier lit, une fille nommée Anne-Louise, morte le 20 avril 1696. De sa seconde femme naquirent : 1° René-Alexandre, mort en 1720 ; 2° Charles-Auguste, né le 17 novembre 1701, capitaine de cavalerie ; 3° Gabrielle-Emilie, née le 17 décembre 1706, qui épousa, en 1725, Florent-Claude, marquis du Châtelet ; 4° Elisabeth-Théodose, né le 8 décembre 1710, abbé de Breteuil, prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, chancelier du duc d'Orléans, qui fut inhumé le 24 juillet 1781.

Le marquis Florent du Châtelet eut de son mariage une fille unique qui naquit à Paris, le 30 juin 1726, et deux fils, Florent-Louis-Marie, né le 20 novembre 1727, à Semur-en-Auxois, qui suit, et Victor-Esprit, né en 1733, mort en bas âge, au mois d'août de l'année suivante. Florent-Louis-Marie du Châtelet, que M. Desnoiresterres indique à tort comme le père du marquis Achille du Chastellet, mourut sur l'échafaud, en 1793, après avoir fourni une très brillante carrière. Il fit la campagne de 1745, comme aide de camp de son père, fut colonel du régiment de Quercy, puis, en 1757, de celui de Navarre. On le retrouve maréchal de camp, en 1761, chevalier

(1) Le Fèvre de Caumartin, maison éteinte en 1803 : d'azur à cinq trangles d'argent.

des ordres du Roi, en 1764, ministre plénipotentiaire de France à la cour de Vienne, tour à tour ambassadeur de Portugal et d'Angleterre. Il s'était marié, le 12 avril 1751, avec Diane-Adélaïde de Rochechouart (1), fille de François, comte de Rochechouart-Faudoas (2) et de Marie-Françoise de Constans.

La vicomté de Rochechouart se trouvait en Poitou, près de Vienne, à six lieues environ de Limoges. Aimery Ier, fils de Giraud, vicomte de cette ville, fut, au commencement du XIe siècle, le premier seigneur de Rochechouart. Un de ses descendants éloignés, François-Charles, comte du même lieu, marquis de Faudoas, né le 27 août 1703, premier baron de Guyenne, d'abord colonel d'un régiment qui portait son nom, puis de celui d'Anjou, brigadier des armées, le 20 février 1743, nommé maréchal de camp, le 1er mai 1745, promu lieutenant-général (10 mai 1748), gouverneur général d'Orléans, Dunois, Blaisois, ville et château d'Amboise, décoré enfin des ordres du Roi, en 1759, avait épousé, le 13 décembre 1738, Marie-Françoise de Constans d'Amentières, qui devint, dans le courant de 1744, dame d'honneur de la Dauphine. Il en eut un fils unique, né le 15 novembre 1744, qui mourut intendant des finances, et deux filles dont voici la destinée. L'aînée, Diane-Adélaïde, devint l'épouse, le 12 avril 1751, du comte du Châtelet-Lomont qui nous occupe; la seconde, Zéphirine-Félicité, épousa, le 8 octobre 1755, Jacques-François de Damas d'Antigny (3), colonel dans les grenadiers de France.

Aucune confusion ne saurait désormais subsister entre

---

(1) Fascé, ondé d'argent et de gueules de six pièces.

(2) Consulter : *Généalogie de la maison de Faudoas*, par l'abbé de Faudoas de Legnenville. — Lachenaye-Desbois, tome XVII, col. 286.

(3) De Damas d'Antigny : d'or, à la croix ancrée de gueules.

ces deux familles de même nom, dont l'une est complètement éteinte. Mais puisque je me suis étendu plus que je ne le prévoyais sur l'antique maison de Lorraine, pourquoi ne pas donner sur la fin malheureuse du comte du Châtelet-Lomont certains détails intéressants, inédits à coup sûr, que j'ai eu la bonne fortune de retrouver dans les innombrables dossiers précieusement conservés dans nos Archives nationales (1). Ils seront ici à leur place, car il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'événements qui concernent notre première Révolution.

Le 20 septembre 1793, un sieur Thibault (de Chaumont) prévenait les Jacobins de Paris que le citoyen du Châtelet avait été arrêté le 9 du même mois, qu'il sollicitait avec insistance d'être transféré à Paris, « par la certitude qu'il avait de s'en échapper ». Dans une longue lettre, il rend hommage au patriotisme de la section du Mont-Blanc (Montmartre) qui a toujours refusé de lui accorder un certificat de résidence. Il blâme énergiquement l'arrêté du 21 mai, ordonnant au ministre de l'intérieur de prendre des mesures pour faire cesser toutes poursuites et ventes des biens du sieur Duchâtelet qui a été reconnu non émigré par le département de Paris, d'accord avec le comité de sûreté générale de la Convention. Thibaud ajoute que cet arrêté a été surpris à l'aide de certificats de résidence remplis par la même main, quoique délivrés dans des sections différentes. Il termine en disant que, dès le 21 mai, Duchâtelet n'était qu'un émigré riche, que chacun, excepté la section du Mont-Blanc, s'est empressé de favoriser.

Mme du Châtelet (née Adélaïde de Rochechouart), avait produit à la mairie ses certificats de résidence, sur le vu desquels il lui fut permis de retourner chez Mme de Grammont où elle occupait un appartement, depuis que les scellés avaient

(1) Section administrative, E 7, 4598.

été apposés sur sa maison des Invalides. Son repos fut bien vite troublé. Le 6 septembre 1793, sur l'ordre de la section du Mont-Blanc, une perquisition avait été faite dans la maison de la duchesse de Grammont, 2, rue Grange-Batelière. Interrogée la première, elle répondit se nommer Béatrix Choiseul-Grammont, âgée de 63 ans, ayant donné asile à M. Duchâtelet depuis le 17 février précédent, un ami de trente ans, qui venait de se rendre à Boulogne-sur-Mer, pour s'y procurer des certificats de résidence. Quelques jours après, le 19 septembre, à minuit, on procéda à une nouvelle perquisition sur l'ordre des membres du comité révolutionnaire de cette même section. Les commissaires examinèrent avec le plus grand soin la correspondance, saisirent les papiers suspects, et procédèrent à l'interrogatoire des personnes qui se trouvaient alors dans la maison de la rue Grange-Batelière. Mme Duchâtelet déclara se nommer Diane-Adélaïde Rochechouart, femme de Louis-Florent Châtelet, ancien militaire, ci-devant chevalier de Saint-Louis et noble, âgée de 61 ans environ, native de Paris. Elle ajouta qu'elle habitait chez Mme Grammont depuis le mois de février. Quant à son mari, muni d'un passeport en due forme, il avait quitté Paris au mois d'août, mais il avait été arrêté et se trouvait actuellement détenu à la prison d'Amiens (1). On procéda à l'arrestation immédiate de Mmes de Grammont et du Châtelet, des citoyens Hours, Donnezan, frère de l'évêque d'Agen, des sieurs François Bonnemain et Jean Deschamps, valets de chambre. François Pelletier fut nommé, le 29 septembre an II, gardien des scellés apposés chez Mme de Grammont. Le lendemain, J.-B. Blache dressa procès-verbal des objets mobiliers trouvés à son domicile.

Après l'interrogatoire sommaire que lui fit subir le comité

(1) Archives nat. Section adm., E 7, 4732 (16 pièces au dossier).

révolutionnaire de la section du Mont-Blanc, Mme Duchâtelet fut enfermée à la Petite Force, le 21 septembre. Vu les infirmités résultant de son âge, elle sollicita d'être conduite chez elle, pour continuer les soins indispensables à sa santé. Elle ajoutait que, pour éviter tout soupçon, elle se proposait de ne pas se rendre rue Grange-Batelière, mais de prendre un logement dans la section des Invalides.

Sa supplique était accompagnée d'un certificat de Duchamon, médecin de la Faculté de Paris, daté du 26 septembre 1793.

Peu de temps après, le comte du Châtelet-Lomont fut ramené à Paris, traduit devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort. Son exécution eut lieu le lendemain, 25 frimaire an II (15 décembre 1793). Il avait tenté sans succès d'attendrir ses gardiens, en leur promettant 100.000 livres qu'ils auraient pu toucher chez le citoyen Pérugaux, son banquier, s'ils voulaient faciliter son évasion. Le sieur Lozet, maréchal des logis de gendarmerie, dressa procès-verbal de ces faits, le 24 frimaire, ce qui hâta l'exécution du condamné. Comme on le voit, les Pandore de cette époque avaient, comme de nos jours, le sentiment de leurs devoirs et ne plaisantaient pas avec la consigne.

On peut encore consulter, à l'ancien hôtel de Soubise, une foule de documents curieux sur cette famille. On y voit entre autres l'inventaire des biens de toute nature, se trouvant dans la maison rue Neuve-des-Capucines, appartenant à M. Tubeuf de Blansac, laissés par François, marquis du Châtelet-d'Harancourt, lieutenant-général des armées du Roi (12 mai 1770) dressé à la requête : 1° de Marie-Florence du Châtelet, veuve de Melchior de la Baume, comte de Montreval, demeurant au château de Lugny (Mâconnais) ; 2° du comte Florent-François du Châtelet, ayant pour fondé de pouvoirs Jean Goulliart, avocat au Parlement, conseiller du Roi ; 3° Marie-

II

Les Seigneurs du Chastellet

Quelques écrivains, en petit nombre, je me plais à le reconnaitre, se sont permis, sans aucun droit, persuadés que nul ne viendrait contrôler leurs assertions, de contester, avec une certaine audace, la noblesse de la famille du Chastellet, qui est absolument inattaquable, comme on le verra dans les lignes qui suivent.

Ils ont eu le triste courage, obéissant à de vulgaires préjugés et pour pallier leur ignorance, de nous représenter ces seigneurs comme de petits gentilshommes campagnards, d'infime qualité, sans nulle origine illustre qui, après avoir renié leur nom patronymique, prirent celui de l'une de leurs terres. Il s'en rencontre, hélas, beaucoup en France dans le même cas, qui forment la grande partie de l'aristocratie moderne, surtout en Forez qui semble le coin de terre privilégié, où elle se produit, naît et se développe, comme poussent les morilles sous les sombres futaies résineuses de ses montagnes. C'est avec infiniment de justesse qu'on l'a qualifiée de *Noblesse de contrebande* (1). Pour un peu, on aurait traité ces seigneurs de roturiers vulgaires, jadis attachés à la glèbe, manants payant le dixme, obligés de battre l'eau dans les fossés de la demeure féodale, soumis enfin aux plus humiliantes servitudes d'un régime heureusement disparu.

---

(1) Noblesse de contrebande par Toison d'or (vicomte de Calonne).

Rien ne prouve que les du Chastellet descendaient des croisades. On ne rencontre point la peinture de leurs armoiries dans les galeries de Versailles, leur histoire est sobre de faits remarquables, ils n'ont jamais occupé d'emplois publics importants, et c'est pour cette raison qu'ils ne figurent pas dans l'*Historique de la maison de France* du P. Anselme, mais il faut bien que l'on sache qu'ils valaient autant, je dirai même beaucoup plus, que ces hobereaux de pacotille, bouffis d'orgueil, vaniteux à l'excès, chez qui la fortune, qu'ils auraient été incapables d'acquérir, tient lieu de toutes les qualités de la naissance, mais sans pouvoir remplacer celles du cœur de beaucoup préférables.

J'ai connu un homme d'un certain mérite, dont les ignorants ont surfait la réputation, qui, à ce nom, haussait les épaules en souriant avec mépris. « Vos du Chastellet, mon cher ami, mais n'en parlons pas, me disait-il, petite famille de province, de basse origine, noblesse terrienne établie d'une façon tout à fait insuffisante. »

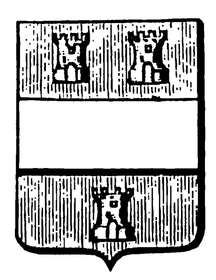
Je n'ai jamais songé à lui demander s'il serait en mesure de prouver l'ancienneté de la sienne, et surtout l'authenticité du nom qu'il était fier de porter.

Les du Chastellet ne sauraient, il est vrai, établir 16 ou 32 quartiers de noblesse, mais en réalité il me semble qu'ils ne furent pas indignes de s'allier aux de la Rochefoucauld, et de relever par cette alliance, pour un temps malheureusement trop court, les armes et le nom des d'Urfé dont la décadence fut aussi prompte qu'avait été rapide et inespérée leur éclatante fortune.

La maison du Chastellet, divisée en deux branches principales, était l'une des plus anciennement connues de la province d'Artois. Elle avait pris le nom d'une terre et fief noble, situé non loin de la ville d'Aire.

Voici sa généalogie, que j'ai pu compléter à l'aide des pièces

originales, conservées au département des manuscrits de la bibliothèque nationale (1).



Camille du Chastellet, seigneur duditlieu, parait être l'auteur de cette famille que je crois actuellement éteinte. Il mourut le 2 mars 1030, à l'âge de 95 ans. Deux de ses petits-fils Hues et Pierre furent faits chevaliers lors de la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, puis à leur mort, enterrés dans l'église du Saint-Sépulcre.

Leur frère aîné, seigneur du Chastellet, de Fressay, etc., né en 1074, avait épousé Catherine d'Hallouin. Hugues, sixième du nom, qui aux titres précédents ajouta celui de Colomby, eut pour femme Marguerite de la Rachie, fille de Mathieu de la Rachie, chevalier, et de Jeanne du Créquy. Georges, son deuxième fils, naquit en 1370, il épousa dans un âge avancé, le 11 avril 1421, Marie de Caumaisnil, dont la mère se nommait Robine de Tenques.

Jacques, son fils, seigneur de Lombres, héritier de ses titres, fut sacré chevalier, après la journée de Morat, par le duc de Bourgogne, dont il était conseiller. Il ne quitta point du reste le service des ducs de cette province, qui étaient également comtes de Flandre et d'Artois.

Il assistait à la bataille de Granson en 1476, et se trouvait à Nancy, où fut tué le duc Charles, en 1477. Après avoir vendu vers cette époque tous ses biens, il vint avec son parent Philippe de Crèvecœur, sieur de Querdes, offrir ses services à Louis XI, qui le nomma gouverneur du château d'Oise en Cambrésis. Il avait épousé, le 25 juin 1459, Jeanne de Sains, fille du sieur d'Herbeval et de Jeanne de Crespireuil, dont il

---

(1) Lachenaye-Desbois, tome V, col. 304 : 710.

n'eut pas d'enfants. Il prit pour seconde femme (mars 1460), Jeanne de Conty, fille de Guillaume de Conty, seigneur de Rocquencourt, du Sochey, etc., et de Marie Aicard, qui lui donna un fils et une fille.

Jean du Chastellet, né le 24 juillet 1462, chevalier après la prise de Saint-Omer en 1487, fut commis par Philippe de Crèvecœur à la garde des ville et château de Saint-Omer. Il servit sous les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et épousa, le 8 janvier 1501, Jeanne de Fleschin (1), fille de Raoul de Fleschin, seigneur de Journy, et de Jeanne de Cours.

Charles, seigneur du Chastellet, de Colomby, du Fressay, se maria, le 20 octobre 1533, à Antoinette de Moyencourt, fille et héritière de Charles de Moyencourt. Son fils, Claude, seigneur de ce nom, fut nommé chevalier de la chambre du roi Henri IV par lettres de 1594. Il épousa 1° Adrienne de Bellefourrière (2), fille de Charles de Bellefourrière, sieur de Soyecourt, gouverneur de Corbie, et de Catherine de Saint-Jean, dont il n'eut pas de postérité; 2° en 1583, Louise de la Chaussée d'Eu (3), fille de Charles, seigneur dudit lieu et de Huberte de Francière, qui lui donna dix enfants.

L'aîné, Claude du Chastellet, deuxième du nom, chevalier de l'ordre du roi en 1618, épousa, le 5 octobre 1622, Marie de Proissy, fille du baron de la Bauce et de Louise de Gris.

Il en eut un fils et deux filles.

1° Louise, religieuse à Variville; 2° Charlotte, mariée d'abord en 1640, à Jean d'Anglebermer (4), baron de la Beausse, seigneur de Passy et de Lugny, puis à Daniel de

---

(1) Fleschin, Artois : Fascé d'or et de sable,

(2) Bellefourière, Artois : de sable semé de fleurs de lis d'or. Cri : Bernemicourt.

(3) La Chaussée d'Eu: d'azur à 3 besans d'or, 2 et 1, l'écu semé de croissants d'argent.

(4) Anglebermer : d'azur fretté d'or.

Ligniville (1), baron de Vannes, seigneur d'Autricourt, capitaine d'une compagnie de chevau-légers.

François du Chastellet, son fils unique, chevalier, seigneur de Moyencourt, Vadencourt, Famechon, Failly, Saint-Romain et Lentilly, eut pour femme Catherine de Presteval, fille du sieur de ce nom et de Louise le Clerc, baronne dudit lieu et de Panilleuse, qu'il épousa le 12 mai 1653.

Les enfants furent : 1° Henri, chevalier de Malte en 1673, mort célibataire ;

2° Nicolas, époux de Catherine de Chespy, en 1728, qui mourut sans laisser de postérité ;

3° Claire, femme de Jean Daboual ; 4° Catherine, mariée à N. Sarcus, sieur de Courcelles (2).

Cette première branche s'éteignit dans le premier quart du XVIII[e] siècle. La seconde lui survécut 60 ans environ, puis disparut à son tour en 1794, avec le dernier gentilhomme qui porta le nom d'Urfé.

Il me paraît utile pour l'ensemble de cet ouvrage de reproduire la généalogie de cette seconde branche, qui fut aussi la plus illustre, telle que la donnent les auteurs modernes, en la complétant toutefois par des renseignements restés jusqu'à ce jour absolument inédits. Laurent du Chastellet qui en fut la souche (3), chevalier, seigneur de Fresnières, Levigni, la Taulette, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, était né en 1592, et le troisième fils de Claude du Chastellet, sieur de Moyencourt et de Louise de la Chaussée d'Eu, sa seconde femme. Il se maria deux fois. Il épousa, en 1624, Louise de Saint-Simon, fille de Louis de Saint-Simon (4), sieur de Raffé et

(1) Ligniville : losangé d'or et de sable.
(2) Sarcus : de gueules au sautoir d'argent, acc. de 4 molettes de même.
(3) *Dictionnaire de Moreri*, tome III, p. 543.
(4) Saint-Simon, Picardie : Echiqueté d'or et d'azur ; au chef du second, chargé de trois fleurs de lis du premier ; *alias* d'argent au chef émanché de sable.

Jean du Chastellet, comte de ce nom, seigneur de Fresnières et Levigni, né le 29 avril 1662, qui mourut le 13 décembre 1733 à l'âge de 71 ans. Il s'était uni, en 1689, à Suzanne-Geneviève Talon, morte au mois d'août 1728, dont il eut : 1° Alexandre-Gaston, mort le 17 avril 1746 sans enfants mâles; trois autres fils, dont l'un chevalier de Malte, décédèrent sans postérité, enfin un cinquième fils qui fut : Alexis-Jean, marquis du Chastellet, gouverneur de Bray-sur-Somme (brevet du 11 mai 1736), seigneur châtelain de la Ferté-les-Saint-Ricquier, Cromont, Maison-Roland, Genville, grand voyer de Picardie, entre les rivières de Somme et d'Authie, sieur châtelain de Vermanton en Bourgogne, seigneur de Bazarne et Courtenay en Vermanton. Par contrat du 3 mars 1741 il avait épousé Jeanne Régnauld qui mourut le 17 avril 1753, sans lui laisser d'enfants. Il se remaria, le 7 mai 1754, avec Adélaïde-Marie-Thérèse de la Rochefoucauld de Lascaris d'Urfé, née le 6 août 1727, marquise de Baugé *alias* Bagé, Leangeac, Urfé, comtesse de Saint-Just, Saint-Ylpice, Arlet, la Bastie, baronne des Essarts et autres lieux.

La Chenaye-Desbois, tout savant héraldiste qu'il devait être, se trompe dans la description des armes de cette famille. Elles doivent être ainsi blasonnées : « de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois châteaux d'or, deux en chef et l'autre en pointe. » Supports : deux lions d'or couronnés.

On ne s'explique pas du reste l'absence de ces armoiries dans l'*Armorial général* de d'Hozier (Picardie, Election et généralité d'Amiens). Dans les registres du grand maître d'armes concernant la généralité de Paris on trouve les inscriptions suivantes : « Madelaine de Riquety, femme de Jacques du « Chastelet, sieur de Fresnières, bourgeois de Paris, porte : « de gueules à une fasce d'or accompagnée de trois tours « d'argent (vol. I, art. 567), Enregistrement, 20 livres. »

« Jean du Chastelet de Fresnières, conseiller au grand con-

« seil et Suzanne-Germaine Talon, sa femme, portent : « de « gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois tours d'or, « deux et une. » — Accolé : « d'azur au chevron d'or, accom- « pagné de trois croissants montans de mesme, soutenant « chacun un épy d'orge d'or. » (Vol. II, art. 348-349, Enregistrement, 40 livres.)

Parmi les pièces du dépôt des titres de la bibliothèque nationale, qui intéressent cette famille, on rencontre le curieux document dont voici le texte intégral (1).

« Hierosme Bignon, chevalier conseiller du roi en ses conseils d'Estat, intendant de justice, police et finances en Picardie, Artois, Boulonnois, pays conquis et reconquis.

« Veu les déclarations du Roy, du 4 septembre 1696, 30 may 1702 et 30 janvier 1703 pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, les arrests du Conseil d'Estat des 26 février 1697, 15 may 1703, 4 juin et 21 juillet derniers rendus en conséquence, portans règlement pour l'exécution desdites déclarations, l'exploit du 5 juin 1700, donné à la requête de Claude le Marchand, subrogé à François le Ferrand pour continuer la recherche au lieu et place de maître Charles de la Cour de Beauval, commis par Sa Majesté pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse de la généralité d'Amiens, à Nicolas du Chastelet, sieur de Moyencourt, l'un des Gens d'Armes de la garde ordinaire du Roy, demeurant audit Moyencourt, élection d'Amiens, à ce qu'il fut tenu, dans le mois, de justifier des titres en vertu desquels il prend la qualité de noble et d'escuyer et s'exempte du paiement de la taille, et autres contributions, sinon se voir condamner en deux mille livres d'amende pour avoir pris et usurpé la qualité d'es-

(1) Bibl. nat. Mss. Dépôt des titres. Vol. 705, n° 16299. Voir également : Catalogue n° 429 des mss.

cuyer et en telle autre somme qui serait par nous arbitrée pour l'induë exemption des tailles, contributions et autres impositions et aux deux sols pour livre desdites amendes : l'inventaire produit pardevant nous par ledit sieur de Moyencourt, par lequel attendu la représentation des titres justificatifs de sa filiation et noblesse, il demande d'être déchargé de ladite assignation à luy donnée à la requête dudit le Marchand et maintenu en sa noblesse : nôtre ordonnance portant que ledit inventaire, ladite requête, et les pièces y énoncées seront communiquez audit le Ferrand et montrez au procureur du Roy de la commission, pour leurs réponses et conclusions vues être ordonné ce qu'il appartiendra : les contredits du Procureur dudit le Marchand ; production nouvelle : le désistement du procureur dudit le Ferrand et les conclusions du procureur du Roy : Tout vu et considéré,

« Nous avons déchargé ledit Nicolas du Chastelet, sieur de Moyencourt, de l'assignation à luy donnée à la requête dudit le Marchand : ce faisant avons maintenu et gardé ledit sieur de Moyencourt, ensemble ses enfants, successeurs et postérité nés et à naître en légitime mariage en la possession de prendre la qualité de noble et escuyer;

« Ordonnons qu'ils jouissent des privilèges, honneurs et exemptions dont jouissent les gentilshommes de ce royaume, faisons défenses à toutes personnes de les y troubler, tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance; et pour cet effet que ledit sieur de Moyencourt sera inscrit dans le catalogue des gentilshommes de la généralité d'Amiens, qui sera par nous arrêté en conséquence de l'arrêt du Conseil du 26 février 1697.

« Fait à Amiens le onzième jour de janvier mil sept cent six.

« BIGNON. »

Les sieurs de Moyencourt et de Fresnières ne s'étaient

nullement préoccupés, comme on le voit, de faire constater leurs droits à la noblesse, qu'ils regardaient comme indiscutables.

François du Chastellet, seigneur de Moyencourt, Vadencourt, Saint-Romain, Lentilly, époux de Catherine de Presteval, était propriétaire du château de Famechon (1) qu'il avait acquis dans le courant de janvier 1664.

Nicolas du Chastellet, seigneur des mêmes fiefs, transigea, le 27 juillet 1698, avec le comte de Charlus, au sujet de la propriété de Famechon qu'il vendit ensuite au sieur de Rousseville, le 17 mars 1799.

Le village de Moyencourt était situé dans le diocèse et l'élection d'Amiens, dont il était distant d'environ quatre lieues. Il comptait cent onze feux (2). Fresnières était aussi un petit fief appartenant à cette famille, « le duc du Chastellet avait « fait bâtir un château sur les débris d'une ancienne forte- « resse ». On voyait également, dans le voisinage, les ruines d'un ancien fort, connues sous le nom de *château de Plaisance.*

Soit par indifférence, soit par mépris des ordonnances royales qui, sous prétexte de rendre justice à la véritable aristocratie, de calmer ses susceptibilités, de flatter sa vanité, ne représentaient en définitive qu'une mesure purement fiscale, ces seigneurs avaient gardé le plus profond silence. L'exploit du 5 juin 1700 vint les tirer de leur douce quiétude. Nicolas, seigneur de Moyencourt, alors chef de la famille, se hâta de rechercher, afin de les présenter dans le délai voulu, les pièces qui justifiaient sa filiation et devaient lui faire obtenir la maintenue en sa noblesse.

Voici l'indication des titres qu'il produisit : 1° contrat de

(1) Archives historiques de la Picardie, par P. Roger.
(2) Mémoires manuscrits d'Haudicquier de Blancourt.

mariage sur parchemin du 25 juin 1459, de Jacques du Chastelet avec damoiselle Jeanne de Sains, fille de sieur Renaud de Sains, seigneur d'Herbeval et de Jeanne de Crespireuil; 2° contrat de mariage (parchemin) du 14 mars 1460, de Jacques du Chastelet, seigneur de Fressay et de Coulomby, avec Jeanne de Conty; 3° même acte sur parchemin du 8 janvier 1501, qui constate le mariage de Jean du Chastelet et de Jeanne de Fléchin; 4° Transaction (parchemin) du dernier février 1533, entre ladite dame, alors veuve, et Charles, écuyer, fils aîné de feu Jacques du Chastellet; 5° copie du contrat de vente de la terre de Coulomby, par Charles du Chastellet, le 15 mars 1535; 6° transaction sur parchemin du 4 avril 1577, entre Antoinette de Moyencourt, veuve de Charles du Chastellet et Claude, son fils, légataire de Charles de Moyencourt; 7° jugement des commissaires du Roy, sur le fait des francs fiefs du 26 janvier 1582; 8° contrat de mariage sur parchemin du 13 avril 1583, entre Claude du Chastellet, seigneur de Moyencourt et Louise de la Chaussée; 9° contrat de mariage sur parchemin du 25 septembre 1622, de Claude du Chastellet avec Mlle Marie de Proissy, fille d'Honoré de Proissy, seigneur dudit lieu, baron de la Boue, châtelain de Montchallon, et d'honorée dame Louise le Gris; 10° contrat de mariage (parchemin) du 12 mai 1653, de messire Jacques du Chastellet, chevalier, seigneur de Fresnières et Miry, son cousin, avec Catherine de Presteval; 11° acte de décès du 15 avril 1689, de la paroisse de Saint-Martin de Moyencourt, diocèse d'Amiens, constatant que le 26 janvier audit an, est mort François du Chastellet, époux de Mme Catherine de Presteval, père et mère de Nicolas du Chastellet; 12° contrat de vente (sur parchemin) du 17 mars 1699, par Nicolas du Chastellet, seigneur de Moyencourt, de la terre et châtellenie de Famechon, à Nicolas de Villers, chevalier, seigneur de Rousseville par devant Me Lagrené, notaire à Amiens.

Il ne faut pas omettre de dire que Nicolas du Chastellet ajoutait dans sa requête, qui accompagnait la production de ces pièces, qu'il reconnaissait de son nom et armes, Messires *Jacques du Chastellet père et fils, chevaliers, seigneurs de Fresnières,* conseillers au grand Conseil, et *les enfants de feu Charles du Chastellet, chevalier, seigneur de Levigny, ses cousins.*

Ce fut sur les notes qui lui furent remises, que Moreri rédigea la filiation régulière de cette famille, que l'ordonnance du sieur Bignon maintint définitivement dans sa noblesse.

Dans ce même volume (705) des manuscrits de la bibliothèque nationale, on trouve encore de nombreuses pièces que les curieux pourront au besoin consulter, mais dont il suffira de citer les plus importantes : 1° quittance (parchemin), de Charles du Chastellet, sieur de Levigny, capitaine réformé à la suite de la campagne de Blaigny, pour soldes de ses gages (may 1670) ; 2° quittance sur parchemin de 396 livres (juillet 1672), donnée par le même, major du régiment de Beaupré à l'armée de Hollande ; 3° quittance (sur parchemin) du 30 novembre 1558, signée Claude du Chastellet pour solde de 100 livres tournois à lui dues comme porteur d'enseigne de 50 hommes du roi (le sceau qui était joint à cette pièce a disparu) ; 4° quittance de 75 livres de Jacques du Chastellet, seigneur de Fresnières (1670) à compte sur une rente de 150 livres à lui due et établie sur le sel, le 18 janvier 1557 ; 5° quittance de 300 livres portant la date du 15 novembre 1696, de Magdeleine Riquety, épouse séparée de biens de Jacques du Chastellet, seigneur de Fresnières.

N'avais-je pas grandement raison de dire au début de ce chapitre que ces seigneurs, bien qu'ils n'eussent jamais rempli de charges importantes dans le royaume, et possédé de brillantes situations, valaient au moins autant comme origine que les illustres et nombreuses familles auxquelles ils furent alliés ?

III

La Marquise de la Rochefoucauld d'Urfé.

Jeanne Camus de Pontcarré, veuve à trente ans du marquis Christophe de la Rochefoucauld d'Urfé, après avoir perdu, cette même année, son père, premier président du Parlement de Normandie, fixa définitivement sa résidence à Paris. Elle se trouvait alors dans tout l'épanouissement de la jeunesse, toute la force vive de l'intelligence. La taille élancée, portant avec une rare élégance les ravissantes toilettes Louis XV, séduisante au possible, très brune, avec un profil pur, éclairé par de beaux yeux bleus et limpides qui auraient damné un saint, désirable au possible pour quiconque avait l'honneur de l'approcher, elle était sans conteste une des plus jolies femmes de son temps avec sa beauté de patricienne sévère. Elle personnifiait en un mot le type de la grande dame, simple et noble, polie, généreuse sans ostentation, aimable sans qu'il lui en coûtât le moindre effort, digne sans morgue, fastueuse sans nul effet, tel que nous aimons à nous la représenter, mais dont la physionomie tend de plus en plus à disparaître dans ce siècle égalitaire incapable de comprendre, de conserver ou simplement d'imiter ce que le passé avait de bon.

On se demandera sans doute, avec surprise, comment avec de pareilles qualités elle ne songea point à se remarier ? Elle paraissait au contraire heureuse d'avoir reconquis son entière liberté, se souciait en réalité fort peu de goûter de nouveau les *Quinze joyes du mariage*. Le moindre semblant d'esclavage

lui faisait horreur, il eût été du reste fort peu compatible avec des goûts étranges qui expliquent suffisamment sa détermination. Elle avait eu trois enfants du marquis de la Rochefoucauld, un fils né en 1733, qui mourut en 1742 à l'âge de neuf ans, et deux filles, Adélaïde et Agnès de la Rochefoucauld, très connues alors sous le nom de *Mlles d'Urfé*. Elle les élevait avec beaucoup de soin, veillant sur leur éducation, ne les laissant manquer de rien, mais avec le secret désir de les voir rapidement grandir, de s'en débarrasser en les mariant afin de se soustraire à des préoccupations qui la gênaient. Il ne faut pas croire cependant qu'elle fut femme à oublier les devoirs que lui imposait son titre de mère. Elle adorait son fils et ses filles, mais plus particulièrement la plus jeune parce qu'elle avait avec son caractère plus d'un point de similitude. La marquise d'Urfé survécut sans grands regrets, je crois, sans aucun ennui, j'en ai la conviction, près d'un tiers de siècle à son époux, et cette longévité n'eut d'autres résultats que de lui faire follement gaspiller 1.500.000 livres représentant pour l'époque une fortune considérable.

En 1735, elle habitait non loin de l'hôtel de Bouillon, le quai des Théatins, auquel on donna, en 1792, le nom de Voltaire pour honorer la mémoire de cet immortel écrivain. Tout le monde sait que le grand philosophe, né à Paris en 1693, mourut en 1778 dans l'hôtel de M. de Villette, son neveu, qui était situé au n° 23 de ce quai, au coin de la rue de Beaune.

L'ordre des Théatins avait été fondé en 1524, par Jean-Pierre Caraffa, évêque de Chieti (ancienne Théate) dans le royaume de Naples. Mazarin appela, en 1642, quatre de ces religieux dans la capitale. Il les établit (1648) entre le n° 16 actuel du quai Voltaire et la rue de Bourbon, 26, dans le quartier du faubourg Saint-Germain où le nouveau couvent prit le titre de Sainte-Anne-la-Royale.

Par testament, le cardinal laisse à ces frères 300.000 livres destinées à bâtir une église, dont l'exécution fut confiée au P. Guarini, religieux de l'ordre. Le prince de Conti posa en 1663 la première pierre de cet édifice qui s'élevait près de la Seine. Les bâtiments furent également commencés à cette époque. Longtemps suspendus, les travaux ne furent terminés qu'en 1720, sous la direction de l'architecte Lievain. Le cœur du cardinal Mazarin était conservé dans cette église, où se voyait également le tombeau de Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, décédé en 1735. Le couvent des Théatins fut supprimé en 1790. L'église devint tour à tour, théâtre, salle de bal, café des muses en 1815, et fut démolie en 1823.

Le quai Malaquais commençait au collège des Quatre Nations devenu aujourd'hui l'Institut. Ce collège, un des plus célèbres de Paris, avait été fondé par Mazarin, et ne fut ouvert que 27 ans après la mort du cardinal.

Il était appelé des quatre nations parce qu'on y élevait et entretenait gratuitement soixante écoliers, fils de gentilshommes peu fortunés (quinze de Pignerol, quinze d'Alsace, quinze des Pays-Bas et quinze du Roussillon).

L'établissement était dirigé par des officiers sous la direction d'un grand-maître.

Il fut supprimé lors de la révolution, et les bâtiments dont il se composait reçurent leur destination actuelle. Ce quai se prolongeait jusqu'au Pont-Royal que fit construire Louis XIV, pour remplacer le Pont-Rouge en bois existant depuis 1632, qui fut emporté par le dégel de l'hiver 1684; les fondations en furent jetées le 25 octobre 1685, on plaça en grande cérémonie, dans le massif de la première pile, une multitude de médailles à l'effigie du grand roi. Ce pont fut édifié sur les dessins du père François Romain, Jacobin, originaire de Gand, qui surveilla les travaux d'après les devis de Jules Hardouin dit Mansart. Il coûta 240.000 livres qui furent déléguées au sieur

Gabriel, entrepreneur, sur le trésorier des ponts et chaussées de France.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce quai ne ressemblait en rien à ce qu'il est devenu aujourd'hui. A l'origine il s'était appelé *Port Malaquest*, puis quai Malaquai, des Théatins, enfin quai Voltaire. La Seine n'était pas endiguée, et la chaussée, très mal pavée, ne se trouvait qu'à une faible hauteur du niveau du fleuve. Un siècle avant, il n'y avait que quelques maisons fort humbles, élevées sans symétrie. Ce fut Louis XIII qui accorda au sieur Marsilly l'autorisation de construire en cet endroit, ce qui transforma complètement le quartier.

On y voyait tout du long, jusqu'au pont des Tuileries, de nombreux hôtels édifiés avec ce soin artistique qu'apportaient dans la moindre de leurs œuvres les architectes des XVIIe et XVIIIe siècles. Jusqu'à la rue du Bac, où se trouvait la *Grenouillère*, s'élevaient sur le même alignement le petit hôtel Tessé, l'hôtel Labriffe, celui de Choiseul, qui devint la propriété du marquis d'Aumon-Mazarin et le couvent des Théatins.

Désaugiers a écrit sur les quais dont nous parlons le médiocre quatrain suivant :

« Sur les places musarder,
« Sur les quais baguenauder,
« On sait bien que ce métier
« N'enrichit que le bottier. »

Alors, comme de nos jours, on y trouvait une foule de marchands de livres, d'estampes, de gravures, de bibelots divers installés en plein vent.

Non loin de la maison de Lauzun, triste et désagréable résidence perdue au fond d'une cour, au delà de la rue des Petits-Augustins, que ce gentilhomme avait achetée, en 1712, à la duchesse de Crequy, qui la tenait de Marie Martinozzi, princesse de Conty, se trouvait l'hôtel de Bouillon, qui passait

pour l'une des plus magnifiques demeures de Paris. Il avait été bâti par Macé Bertrand de la Basinière, trésorier de l'épargne. Il comprenait des appartements spacieux très richement décorés. Celui qu'occupait la duchesse de Bouillon, Marie-Anne Mancini, la *Moricaude*, nièce de Mazarin, morte en 1714, qui faillit devenir *Madame Louis XIV*, et qui avait eu de romanesques aventures sous le nom de la connétable de Colonna, était particulièrement remarquable par les richesses qu'il contenait. Il avait vue sur la Seine, et renfermait des peintures admirables de Charles le Brun, une collection inappréciable de tapisseries, de tableaux de prix, de bijoux précieux, de porcelaines et de vases en cristal de roche. En 1823 cet hôtel fut mis en vente et adjugé 700.500 fr. à M. Pellaprat, receveur général des finances, plus une rente annuelle de 2000 fr. environ, à servir à trois personnes. Le nouveau propriétaire lui donna le nom d'Aremberg, il y mourut en 1852, le laissant en héritage à la princesse de Chimay, sa fille.

L'hôtel de Chimay, dont la façade a été respectée suivant le désir du dernier propriétaire, a été acquis, en 1884, pour l'agrandissement de l'école des Beaux-Arts de la rue Bonaparte; et n'en est devenu que cette année une importante annexe. Avant de commencer les travaux d'aménagement, on avait dû attendre l'expiration des baux. C'est là qu'habitaient Pailleron le célèbre écrivain, le savant docteur Charcot, mort subitement dans le milieu du mois d'août 1893 et Mme veuve Buloz.

Au coin de la rue des Saints-Pères se trouvait une maison, dont les entablements étaient surmontés tout autour des combles d'une balustrade qui lui donnait une belle apparence, elle avait appartenu au comte de Morstin, grand trésorier de Pologne. En face, existait une autre maison spacieuse, toujours habitée par des personnes de distinction entre autres par le comte de Sinzerdorf, ambassadeur. De nombreuses répara-

tions, surtout très bien comprises, effectuées en 1716, en avaient fait une superbe résidence.

Plus avant sur le quai, la demeure du président Perrault, intendant du prince de Condé, plus tard occupée par la princesse de Porstmout. En 1709, Michel Chamillard, contrôleur général des finances, qui devint ministre secrétaire d'État, en était propriétaire; il la vendit au sieur Gluc, directeur des teintureries des Gobelins, qui avait acquis une très respectable fortune avec ses procédés de fabrication d'une couleur écarlate. Enfin, dans la rue de Seine, derrière le collège des Quatre Nations, se trouvait l'hôtel de Liancourt, qu'avait fait construire le duc de ce nom. Il comprenait une cour spacieuse précédant un grand jardin. L'architecture sévère des bâtiments était dorique en pilastres avec des vases sur l'entablement. En 1725, par suite d'alliance, il était habité par le duc de la Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe du Roi (1).

La marquise d'Urfé habitait tout près de la rue des Saints-Pères, peut-être même, mais je ne saurais l'affirmer, une de ces élégantes constructions, décrites plus haut, qui faisaient grand honneur à l'architecte qui en avait conçu le plan et dirigé les travaux. Elle y occupait un riche appartement, où elle menait somptueusement la vie. Jeanne de Pontcarré, du chef de sa mère, Marie de Bragelongne était fort riche, elle avait en outre reçu de son père une dot assez importante qu'elle apporta à M. de la Rochefoucauld en retour du titre de marquise qu'il lui donnait.

Elle semblait avoir complètement oublié le Forez, et s'était installée dans la capitale de la façon la plus confortable.

---

(1) *Dictionnaire topographique et historique de Paris*, par J. de la Tynna, 1816. — *Description de la ville de Paris*, par Germain Brice, 1725.

L'intérieur était surtout très richement aménagé, partout des objets d'art merveilleux, d'anciennes tapisseries d'une très bonne exécution garnissant les murs, des ameublements recouverts de riches étoffes de soie, des bahuts finement sculptés, beaucoup de tableaux de maîtres, enfin une multitude de bibelots divers d'une très haute valeur. Elle avait fait placer dans une vaste pièce la précieuse bibliothèque des seigneurs d'Urfé alors presque intacte, qu'elle avait soigneusement conservée et même enrichie de nombreux manuscrits très rares lui ayant coûté plus de 100.000 livres. Après sa mort, ces richesses bibliographiques devaient être mises en vente en 1770, et la plus grande partie vint compléter la collection déjà précieuse du duc de la Vallière.

Dans une partie plus retirée de ses appartements, elle possédait un vaste laboratoire de chimie où étaient entassés des creusets, des alambics, des cornues, des fourneaux de toutes formes, nécessaires aux mystérieuses préparations auxquelles elle se livrait. On assure même qu'elle avait inventé un petit four en terre réfractaire qui est toujours en usage. Le long des murailles, des tableaux avec des inscriptions hiéroglyphiques indéchiffrables, surmontaient de larges rayons fixés sur les parois, tous chargés de bouteilles aux formes les plus diverses, de fioles, de récipients singuliers, laissant voir des liquides de toutes couleurs, et des instruments dont il eût été difficile de préciser l'emploi.

On y voyait enfin, symétriquement rangés, toute la série des oiseaux de mauvais augure : corbeaux, chouettes, hiboux, chauve-souris et autres volatiles nocturnes. C'est dans ce lieu discret, son temple ainsi qu'elle le nommait, toujours et soigneusement fermé pour les vulgaires, prudemment ouvert à quelques initiés, qu'elle passait chaque jour de longues heures, oubliant le monde, tout entière à ses travaux, évoquant les esprits terrestres et lunaires, se livrant à des pratiques occultes,

et composant avec ce matériel de véritable alchimiste d'étranges préparations, auxquelles elle attribuait des résultats surprenants.

Alors qu'elle était jeune fille, Mlle de Pontcarré avait déjà laissé deviner les tendances de son caractère à rechercher tout ce qui lui paraissait en dehors des lois naturelles, fort instruite, connaissant les arts d'agrément à la mode, jouant du clavecin comme un maître, elle n'avait aucune des frivolités de son âge. Elevée à Rouen, elle avait lu toute la bibliothèque de son père, préférant surtout les livres qui traitaient de sciences cabalistiques, parlaient en détail des travaux du moyen âge, des études récentes des alchimistes célèbres en indiquant de précieuses recettes pour la fabrication de philtres enchanteurs. Il est extrêmement curieux de constater un pareil état d'esprit chez une jeune personne débutant dans le monde, où elle se laissait aussitôt séduire par d'ineptes conceptions, fruit de cerveaux déséquilibrés ou malades. C'est une des faiblesses de la femme qui, il faut en convenir, vit beaucoup plus par le cœur et les sens que par la raison, d'accepter, sans y réfléchir une seconde, les idées les plus baroques pourvu qu'elles flattent son amour-propre ou ses manies.

Aussi n'y a-t-il point lieu de s'étonner que ces impressions de la première jeunesse, assurément les plus enracinées, n'aient pu que s'accentuer avec le temps, grandir peu à peu, et se trouver assez puissantes pour transformer une grande dame, à mesure qu'elle avançait en âge, en une sorte de sorcière croyant à l'influence des astres, se livrant en secret à toutes sortes de pratiques hermétiques, puis en dernier lieu se laissant dominer, hypnotiser en quelque sorte par un rastaquouère de bas étage, qui se présenta à point, sut flatter ses idées superstitieuses, et profiter de l'inconscience de sa victime pour dévorer la presque totalité de sa fortune. Mme d'Urfé avait sans cesse besoin de l'Inconnu, elle recherchait tout ce

qui échappe aux lois physiques naturelles, semblable au morphinomane qui peu à peu augmente chaque jour la dose des piqûres, dans le but d'éprouver de plus grandes jouissances. Elle prétendait, en véritable convaincue, posséder la pierre philosophale et conservait avec soin une poudre, qui, suivant elle, avait la propriété d'opérer en quelques minutes la transmutation de n'importe quel métal en l'or le plus pur. Son auteur favori était Paracelse qu'elle croyait n'avoir été ni homme ni femme, sans être hermaphrodite. Après lui, elle lisait beaucoup le commentaire de Raimont-Lulle sur les écrits d'Arnaud de Villeneuve d'après Roger Bacon et Heben. Elle professait en outre une admiration sans bornes pour Nicolas Flamel, fameux chez les hermétiques et Pernette, sa femme, qui tous deux furent enterrés dans l'église de Saint-Jacques, leur paroisse.

On se montrait très inquiet dans son entourage de ces allures étranges. Les membres les plus écoutés de sa famille, des amis intimes avaient vainement cherché à s'expliquer, ce qui restait pour tous un impénétrable mystère. On avait timidement hasardé quelques conseils, très mal reçus du reste. C'était en effet une maladie d'un genre particulier, bien difficile à guérir.

La jeune marquise de Lastic, sa sœur, en était douloureusement navrée, elle ne lui avait pas épargné, en mainte circonstance, aucun des avis qui lui semblaient utiles pour sauvegarder les intérêts fortement compromis de ses deux nièces qu'elle aimait beaucoup. Toutes ces démarches restèrent sans succès. On fut enfin convaincu que le mal était trop grand, et, de guerre lasse, on abandonna la marquise d'Urfé à son innocente et douce folie, qui n'était en réalité préjudiciable à personne, sinon à sa propre bourse.

Est-ce à dire cependant, qu'oubliant d'être femme, elle préféra toujours l'étude des sciences occultes aux jouissances du

cœur, ce serait, je crois, se méprendre étrangement. Les mémoires du XVIIIe siècle, quelque exagérés qu'ils paraissent, donnent à cet égard des détails intimes, parfois d'une crudité cynique, que l'on ne peut reproduire, mais qui semblent prouver que cette noble dame *poussait tout à l'excès, et que ses sens comme son esprit* étaient capables des plus passionnelles incartades. On a prétendu, sans aucune preuve, qu'elle avait été la maîtresse du Régent. C'est un point essentiel sur lequel il serait bon de s'expliquer une fois pour toutes. Casanova, qui ne mérite qu'une confiance des plus médiocres, lui prête ces mots : « Ce cher régent, il a été mon premier ami, c'est lui qui m'a donné le sobriquet d'Egerie, et c'est lui qui me maria avec M. d'Urfé. » Je ne saurais admettre, avec la meilleure volonté du monde, que Mlle de Pontcarré, qui avait à peine onze ans en 1716, au commencement de la régence, ait pu fixer l'attention du duc d'Orléans et céder à ses désirs. Alors même que le fait se fût produit plus tard et quelques années avant son mariage, il était de nature à éveiller l'attention publique ; de Maurepas n'en dit pas un mot, et les chroniques scandaleuses de l'époque sont également muettes à cet égard. Quant à l'histoire que raconte M. de Lescure au sujet du jeune Louis XV, elle ne saurait concerner Jeanne de Pontcarré, alors fort jeune, qui ne se doutait pas assurément qu'elle épouserait un jour le duc de la Rochefoucauld, et deviendrait marquise d'Urfé. L'histoire intime de la régence est pleine de renseignements curieux et parfois amusants (1).

Le duc d'Orléans aussi désintéressé que prodigue, rendu célèbre par les orgies qu'il présidait au Palais-Royal, eut de nombreuses aventures galantes. A quatorze ans, il séduisait Léonore, la fille du concierge du garde meuble de ce palais,

---

(1) *Les Maîtresses du régent*, par de Lescure.

qui devint la femme de M. de Charency. Il posséda ensuite suivant ses caprices une comédienne bien connue, la Grandval (1); Mlle Pinet de la Massonière, de Lyon, qui se maria avec un gentilhomme de Montélimar ; Charlotte Desmares, nièce de la Champmeslé ; la Florence, fort belle fille danseuse à l'Opéra, mère de l'abbé de Saint-Albin, plus tard évêque de Laon.

Dans la série des maîtresses sérieuses, il faut citer : Mlle de Sery, devenue comtesse d'Argenton ; Madeleine Parabère, femme d'un charme infini et des plus séduisantes qui habitait sa maison d'Asnières (2); la coquette Mme de Sabran, de toutes la plus ambitieuse ; Mme d'Averne, une foule d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer.

Le salon de la marquise d'Urfé était connu de tout Paris, et l'un des mieux fréquentés de la capitale, où chacun tenait à honneur d'être admis. La grande dame y faisait bien vite oublier ses extravagances. Par un de ces inexplicables revirements de la nature humaine, la transformation était complète. Aimable, enjouée, très instruite, elle charmait ses visiteurs qui s'inclinaient respectueux devant sa haute dignité. Outre les membres des nobles familles auxquelles elle était alliée, elle recevait avec une grâce exquise quelques beaux esprits du temps, des personnages célèbres, de mignons abbés, d'austères magistrats, des savants, mais de préférence ceux qui s'occupaient de sciences exactes, des militaires et des gentilshommes de la meilleure naissance. Dans sa société plus intime on rencontrait les demoiselles Bochard de Saron, ses nièces, toutes deux charmantes, le comte de la Tour d'Auvergne, son neveu, le comte de Lastic, M. Gerin, Macartney, physi-

---

(1) *Mémoires de Maurepas.*
(2) *Journal de Mathieu Marais*, 29 juillet 1720.

cien irlandais, le chevalier d'Arzigny nommé le doyen des petits maîtres, très soigné dans sa personne, qui portait avec fierté ses quatre-vingts printemps, aimable quoique décrépit, heureux de trouver l'occasion de raconter quelques anecdoctes du règne de Louis XIV dont il avait la mémoire remplie, M. de Viarmes, conseiller au Parlement, son neveu, le magistrat Charron qui lui servait de conseil dans ses nombreux procès, M. de Gergy, et le fameux Saint-Germain qui, par ses rares qualités de musicien, de grand chimiste et de lettré, possédait, assure-t-on, l'heureux secret de se rendre toutes les femmes dociles. Il avait été assez habile pour se concilier les faveurs de Mme de Pompadour, et obtint du Roi, grâce à son intervention, un appartement à Chambord avec 100.000 livres pour y construire un laboratoire.

Ce fut par une coïncidence fatale que, dans le courant de l'année 1756, le comte de la Tour d'Auvergne présenta à Mme de la Rochefoucauld, sa tante, Casanova de Seingalt qui prit rapidement sur elle un ascendant incroyable dont il profita pour mener, à ses dépens, une existence oisive des plus fastueuses. Il devint bientôt l'hôte le plus assidu de l'hôtel du quai des Théatins ; il y dînait presque chaque jour, y commandait en maître, sachant flatter les goûts de la marquise, exciter de séniles passions qu'il exploita de la façon la plus indigne.

Ayant marié ses deux filles, n'ayant plus aucune préoccupation, elle se trouvait libre de son côté de consacrer tout son temps à son nouvel ami, aussi accueillit-elle à bras ouverts, sans réfléchir une seconde à l'imprudence qu'elle commettait, le collaborateur inespéré que lui envoyait le hasard.

« Belle quoique vieille, dit Casanova, Mme d'Urfé me reçut « avec cette noble aisance de la Cour de la régence. » Cette réflexion est des plus justes, les femmes de race se reconnaissant facilement à leurs façons aimables, au regard, au geste, à l'ensemble de la physionomie. Elles ont une manière de mar-

cher qui leur est propre, la parole brève, sèche, parfois autoritaire, qui rappellent les âges disparus. Je connais de vieilles douairières, blanchies par les années, ayant déjà un pied dans la tombe, qui possèdent un air de distinction peu commun, d'autres aussi, qui, dans une misère noire, ont conservé les signes indélébiles de leur naissance. Le concierge les appelle marquises, par moquerie, soit, mais au fond parce qu'il se sent frappé de leur grand air, devant lequel restent subjugués eux-mêmes les fournisseurs, quand, faute de pouvoir se faire servir, elles viennent elles-mêmes y chercher les choses nécessaires à la vie quotidienne.

Mme d'Urfé n'hésitait pas à faire pour son nouvel ami les plus folles dépenses, elle le recevait comme un grand seigneur au château de Pontcarré et le comblait, lui et ses compères, de riches cadeaux. A un moment donné, elle n'hésita pas à verser une grosse caution pour obtenir sa mise en liberté, à la suite d'une de ces coupables fredaines dont il était coutumier. Lorsque Casanova quittait pour quelque temps Paris, elle avait soin de garnir généreusement son escarcelle, soldait sans le moindre mot les frais de voyage qu'il faisait en Italie et aux quatre coins de la France, et allait le rejoindre à Lyon, Marseille, Nancy, etc. Jamais il ne s'éloignait sans qu'elle lui eût remis des lettres de crédit, et de chaleureuses recommandations, qui lui servirent, comme à Metz, à recevoir le meilleur accueil de M. Fouquet, intendant de cette ville, et à nouer d'excellentes relations avec le comte de Lastic, son neveu, qui y tenait alors garnison.

Ce gredin cosmopolite avait fini par persuader à sa naïve victime qu'il était en son pouvoir, à l'aide de certains procédés secrets de lui seul connus, de la régénérer sous la forme d'un séduisant jeune homme. A cet effet, il lui présenta une drôlesse, comme descendant des de Lascaris, à laquelle il fit jouer une odieuse comédie.

Ceci prouve qu'il y aura toujours ici-bas des exploiteurs de la crédulité humaine, et démontre de plus que la faiblesse d'esprit et la vanité sont des mines fécondes, pour les roublards qui savent habilement en tirer parti. Casanova possédait tous les moyens de séduction dont il savait se servir, ce qui peut expliquer les phases diverses de sa vie aventureuse.

C'était, il faut le reconnaître, un esprit fin, souple, fertile en expédients. Il devait surtout les succès dans le monde qu'il fréquentait à son audace incroyable, à la vivacité incomparable de son imagination, à ses intrigues habiles, autant qu'aux qualités physiques de sa personne. Comme on l'a vu il menait à Paris joyeuse vie, n'éprouvant jamais de refus sérieux auprès des femmes qu'il avait fascinées du regard. A l'époque où il fut présenté à M[me] d'Urfé, il connaissait beaucoup la gentille Camille, actrice et danseuse à la Comédie italienne, habitant avec le comte d'Aigreville une coquette maison près de la Barrière blanche. Cette fille aimait en outre le comte de la Tour d'Auvergne, seigneur de haute naissance, qui l'idolâtrait, mais qui n'étant pas assez riche pour l'entretenir seul, se contentait mélancoliquement du rôle assez délicat de lieutenant. — C'était, en un mot, le type le mieux réussi du *rastaquouère* de ce siècle, du roublard moderne, habile en l'art de bien dire, plus habile encore en l'art de mal faire. Et je ne saurais en vérité absolument condamner ce modèle parfait des chevaliers d'industrie, ni m'apitoyer outre mesure sur le sort de ses dupes imbéciles, car je n'admets la médiocrité en quoi que ce soit, pas plus dans la vertu que dans le vice.

Je ne me sens pas le courage d'aller plus loin, je crains même d'en avoir trop dit, car cet ouvrage doit conserver un caractère sérieux que de plus amples révélations pourraient gravement compromettre. Il ne saurait me convenir en rien de paraître ajouter foi aux histoires mensongères d'un esprit

aigri contre la Société qui eut le tort de trop bien l'accueillir. Il y a dans les *Mémoires* de ce cynique drôle des malpropretés révoltantes, des expressions qui font rougir, des détails d'une crudité qui blessent toute nature délicate, un étalage de naturalisme malsain dont M. Zola lui-même serait honteux. Je renvoie les curieux, s'il s'en rencontre, à la lecture complète de cette œuvre, mais je ne réponds pas, s'il leur reste le moindre sentiment honnête, que, dans un moment de dégoût, de révolte intérieure, ils ne rejettent bien loin ces pages écœurantes qui n'auraient jamais dû trouver d'éditeur (1).

Je les ai rapidement parcourues, n'en retenant que les points principaux, car j'avais besoin d'être fixé, par des documents de toute nature, sur le caractère étrange de l'aïeule d'Achille du Chastellet, son incompréhensible conduite, afin de pouvoir formuler une opinion précise sur cette femme bizarre. Pour être absolument complet, mais avec un certain regret, il me suffira de consacrer quelques lignes biographiques à leur auteur.

Casanova (Giovani Jacopo de Seingalt) naquit à Venise, de parents espagnols, le 2 avril 1725. Comme beaucoup de ceux qui cherchent dans l'église une situation que ne saurait leur procurer l'absence de toute fortune, il entra au séminaire, y reçut les ordres mineurs, mais en fut honteusement chassé. —Il prit alors du service dans l'armée vénitienne qu'il quitta en 1745 pour parcourir l'Italie. Le 1er juin 1750 il arrivait à Paris. Avec une rare audace, merveilleusement secondée par une intelligence hors ligne, et des connaissances variées, il sut se faire présenter à Richelieu, Crébillon, Voisenon, Fontenelle et d'Alembert. Pris de nostalgie il voulut revoir Venise; c'é-

(1) *Mémoire de Casanova de Seingalt*. Bruxelles, 1863, 6 vol. in-12. Voir tome III, pages 250 à 265, 312 à 314, 399 à 401 ; tome V, pages 102 à 109; 348 à 357.

tait une grosse imprudence qui lui coûta la liberté. Le 25 juillet 1755 il était conduit sous *Les Plombs* d'où il fut assez heureux pour s'échapper après deux ans de captivité. Cet acte audacieux le rendit célèbre. En 1757 il retrouva dans la capitale M. de Bernis qu'il avait connu ambassadeur à Venise, qui le présenta au duc de Choiseul. Il fit accepter son projet de loterie royale par Paris-Duverney, obtint pour lui six bureaux de recettes, plus 4000 livres sur le produit annuel de la loterie, qui dans sa pensée devait dès le début être créée au profit de l'école militaire. Casanova en revendit quatre et créa le bureau de la rue Saint-Denis où le public se pressait en foule. Plus tard il tenta d'obtenir, au moyen de l'impression, les mêmes dessins que ceux qu'on fabriquait à Lyon par le tissage sur les étoffes de soie.

Convaincu de détournements considérables dans les opérations qui lui étaient confiées, il fut enfermé à Fort-Lévêque, d'où il put sortir grâce à l'affection et aux démarches de la marquise d'Urfé. En 1759 il partait pour la Haye où il retrouvait le comte de Saint-Germain, habile aventurier comme lui, venu, avouait-il, afin de négocier, pour Louis XV, un emprunt de 100 millions qui ne réussit pas.

Il visita successivement l'Allemagne, la Suisse et vint en 1760 rendre visite à Voltaire, vieillard irritable, qui finit par s'indigner de la fatuité avec laquelle il développait ses opinions. Après avoir revu Rome, Modène, Florence et Turin, il rentra en 1761 à Paris, qu'il fut obligé de quitter à la suite d'un duel malheureux. C'était un bretteur de profession. Il avait eu maille à partir, quelques années auparavant, avec le comte de la Tour d'Auvergne. Celui-ci lui avait emprunté cent louis qu'il devait lui rendre dans un délai déterminé, mais il ne put tenir sa promesse. Le tenancier du Bureau de loterie de la rue Saint-Denis fut obligé, pour rembourser cette somme qu'il avait prise dans sa caisse, d'engager chez un juif la bague

qu'il portait au doigt, un superbe solitaire en diamant.

Ce fut la cause d'un duel qui eut lieu dans le quartier de l'Etoile. Casanova blessa le comte de la Tour d'Auvergne qui, à partir de ce jour, pria son adversaire de le considérer comme son meilleur ami. Cette amitié, conclue dans une circonstance originale, devait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, coûter bien cher à la marquise d'Urfé, sa tante.

Il visita Londres d'où il fut obligé de fuir, Saint-Pétersbourg où le reçut Catherine II, Moscou, Varsovie, Dresde où l'accueillit avec bienveillance le roi de Pologne, ville dont il fut également expulsé. On le retrouve quelque temps après à Paris d'où on le chasse de nouveau, à Madrid où il se signale par de galantes et tragiques aventures, puis à Aix en 1768. Son dernier séjour en France date de 1782.

Ce fut dans un dîner chez l'ambassadeur de Venise qu'il fit la connaissance du comte de Waldstein qui lui proposa la place de bibliothécaire dans son château de Dux en Bohême. Casanova était sans ressources, après avoir épuisé tous les moyens que lui offrait son étonnante imagination pour se procurer de l'argent.

Il accepta avec empressement ces modestes fonctions, et passa à Dux les quatorze dernières années de sa vie.

Très laborieux, quoique de mœurs fort légères, c'est là qu'il écrivit ses *Mémoires*. Il a de plus laissé de nombreux ouvrages, qui ne sont pas dépourvus de valeur.

Étrange contradiction, cet homme extraordinaire, sans aucuns scrupules, resté croyant toute sa vie, mourut d'une façon très édifiante, à Dux, en 1799, suivant quelques auteurs, et d'après d'autres à Vienne, en 1803. Il faut bien reconnaître que les principes religieux que l'on a reçus dans la jeunesse ne disparaissent jamais complètement. Ils peuvent sommeiller pendant les phases diverses d'une existence mouvementée, mais ils se dressent au chevet du moribond, quand va sonner

l'heure suprême, exigeant qu'il s'humilie devant Dieu, et fasse acte de repentir, avant d'entrer dans l'éternel Inconnu d'où personne ne revient.

Dans le chapitre qui va suivre, on verra quels furent les tristes résultats que produisit la domination que la marquise d'Urfé avait eu la faiblesse de se laisser imposer. Il sera possible alors de juger son impardonnable conduite à l'égard de sa fille aînée Adélaïde de la Rochefoucauld, marquise du Chastellet, qu'elle haïssait, et ses sentiments d'indifférence pour Achille-François du Chastellet, son petit-fils encore en bas âge.



CHAPITRE V

NOBLE ET RÉPUBLICAIN

I. Les époux du Chastellet en Forez. — Procès-ruineux.

II. Mort du Marquis et de la Marquise du Chastellet. — Jeunes années et éducation de leur fils.

III. Ses premières armes en Amérique.



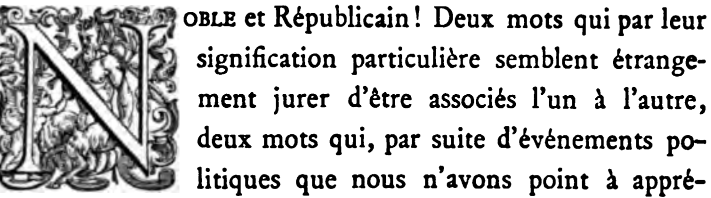


CHAPITRE V

NOBLE ET RÉPUBLICAIN

I

Les époux du Chastellet en Forez. — Procès ruineux.



Noble et Républicain ! Deux mots qui par leur signification particulière semblent étrangement jurer d'être associés l'un à l'autre, deux mots qui, par suite d'événements politiques que nous n'avons point à apprécier ici, paraissent de nos jours beaucoup mieux se convenir. Au siècle dernier, la première de ces expressions symbolisait la réaction, telle qu'on essaye de nous la dépeindre sous ses formes multiples. Elle désignait surtout cette ancienne aristocratie, longtemps boudeuse, qui pleure encore des privilèges immérités, écrasants parfois pour le peuple, que rien ne semblait justifier sinon le bon plaisir d'une monarchie jadis toute-puissante, luttant en désespérée, alors qu'elle se sentait perdue, contre des tendances libérales qui s'accentuaient

chaque jour avec une incroyable netteté, et allaient bientôt conquérir les esprits ignorants aussi bien que les mieux cultivés.

La seconde nous paraît au contraire résumer cette sublime devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, pleine de promesses pour ceux qui pâtissent, pour tous les déshérités ou les meurt la faim de la patrie française. On a gravé cette formule, qui traduit d'une façon saisissante toute la pensée de notre grande révolution, en lettres d'or au fronton des monuments publics, des palais, des églises, des mairies, des écoles, mais il serait préférable qu'elle fût inscrite dans les cœurs à tous les degrés de l'échelle sociale, au lieu de rester lettre morte et de sommeiller sans aucun effet utile. Ce n'est là qu'un trompe-l'œil, une satisfaction peu coûteuse accordée aux badauds, qui sottement se paient de mots.

Chose étrange, à la fin de ce siècle qui s'en va, le clergé, obéissant au désir exprimé par le pape Léon XIII, chef souverain du monde catholique, désir qui n'est en réalité qu'un ordre formel, la noblesse contemporaine, celle surtout issue de la bourgeoisie du XVIII[e] siècle, suivant l'exemple qui lui venait d'en haut, ont vu un grand nombre de leurs membres, et non des moins influents, se rallier à la troisième république.

Est-ce à dire que leur nouvelle attitude aussi subite qu'inattendue soit absolument sincère ? faut-il admettre que ces nouveau-venus acceptent sans aucune arrière-pensée les institutions actuelles, qu'ils soient prêts à faire preuve dans l'avenir d'un dévouement loyal, absolu, sans équivoque, pour le gouvernement que la France s'est donné, peut-être dans une minute d'affolement, et dont il serait inopportun de discuter, après vingt-cinq ans, la stricte légalité ?

Nous n'avons pas à examiner cette question moins encore à la résoudre. Le temps, ce grand redresseur des faiblesses

humaines, qui garde bien des secrets, examinera le moment venu les faits avec impartialité, remettra les événements au point, attribuera à chacun la part de responsabilité qu'il a encourue et, dira à ceux qui nous suivront ce que fut en réalité *l'Esprit nouveau*, ce qu'il produisit de bon ou de mauvais. Il leur apprendra surtout si la conversion de ces hommes ne cachait pas un piège trompeur, si dans leur esprit ne couvaient pas de secrets désirs, de futures espérances pour quelque prochaine mais peut-être éphémère restauration, devant leur rendre leurs privilèges, et remplacer un gouvernement qu'ils se croyaient, par droit de naissance, obligés de haïr de toute leur âme, et de combattre de toutes leurs forces.

On remarquera dans la suite de cet ouvrage que le titre du présent chapitre, dont la portée exacte peut à première vue n'être pas suffisamment comprise du lecteur, traduit au contraire d'une façon très précise l'esprit intime qui a dicté ces lignes.

A mesure que nous étudierons de plus près la vie publique d'Achille du Chastellet, les incidents nombreux qui marquèrent sa carrière militaire, et ses relations politiques, on verra que ce jeune gentilhomme, sans renoncer à d'anciennes et précieuses traditions de famille, sut à la fois rester noble, et se montrer franchement républicain.

Au début de leur mariage, les époux du Chastellet étaient venus habiter le château de la Bastie. Cette magnifique résidence, dont le seul défaut était d'être située dans une vaste plaine sans aucun horizon qui pût agréablement récréer les yeux, eut toutefois le don incroyable de captiver tous ceux qui la possédèrent tour à tour, et y séjournèrent plus ou moins de temps. C'était du reste pour les nouveaux mariés une solitude pleine de charmes, qui leur faisait oublier les nombreuses tracasseries judiciaires dont ils étaient l'objet; c'était aussi pour eux une mesure économique, car l'égoïste

marquise d'Urfé, mécontente de cette union, n'avait point généreusement délié les cordons de sa bourse.

En effet, ils n'étaient pas riches, et le jeune ménage débutait dans une situation financière des plus critiques. Mlle de la Rochefoucauld apportait à son mari le peu qui lui restait de l'héritage de son père, dont elle avait dissipé la plus grande partie, quelques propriétés ne produisant plus aucun revenu à cause des substitutions dont elles étaient chargées, et enfin la somme rondelette de près de 200.000 livres de dettes contractées du 2 septembre 1751 jusqu'au jour de son mariage.

La position du marquis du Chastellet n'était pas meilleure. Il avait, solidairement avec sa première femme, pris de nombreux engagements et ses dettes atteignaient le chiffre de 213.580 livres.

Ils eurent trois enfants qui tous naquirent à la Bastie, et non pas un seul fils, comme on l'a cru longtemps, et répété à tort :

1° Alexis-Jean-Camille du Chastellet de Lascaris d'Urfé, né le 19 avril 1755, mort le 29 novembre 1756;

2° Arnulphe-Robert-Marie, né le 26 août 1756, décédé le 2 janvier 1757, dont il a été impossible de retrouver les actes baptistaires dans la paroisse de Saint-Etienne-le-Molard;

3° Achille-François, né le 3 novembre 1759, qui continua la descendance.

M. et Mme du Chastellet étaient toutefois fréquemment obligés de venir à Paris, pour le règlement d'affaires embarrassées, et tâcher d'attendrir d'intraitables créanciers, dont ils espéraient obtenir des délais, et c'est ici le lieu de faire remarquer, qu'ils n'abandonnaient pas leur famille à des soins mercenaires, comme on l'a souvent écrit sans la moindre réflexion, attendu qu'ils avaient perdu, en peu de temps, leurs deux premiers fils.

Dans l'un de ces voyages, ils emportèrent avec eux quel-

ques objets artistiques, arrachés à regret à la demeure seigneuriale, avec lesquels ils se proposaient de battre monnaie. Avant d'entrer dans la capitale, ils furent complètement dépouillés de ces richesses par plusieurs créanciers qui avaient été prévenus, on ne sait comment, de leur prochaine arrivée.

En réalité, Paris les séduisait, cette ville exerçait sur leur esprit cette fascination à laquelle ne peuvent se soustraire ceux qui désirent et ne cessent d'espérer l'amélioration de leur sort. La grande capitale est devenue aujourd'hui, plus encore qu'il y a un siècle, le refuge des riches et des miséreux, des vrais et des faux savants, des nullités paresseuses, des déclassés de tout acabit, des dévoyés, de tous ceux en un mot qui veulent mener l'existence à grandes guides, ou tout simplement suffire au besoin de leur estomac, deux conditions importantes que l'on ne saurait toujours rencontrer en province. C'est dans cette moderne Babylone dont l'on médit parfois trop injustement, que l'on est certain de trouver le plus de ressources. Elle reste en effet la nourricière de tous les meurt-de-faim, et la patrie de ceux qui n'en ont pas. On y coudoie des bohêmes d'espèces les plus variées, banquiers faillis, notaires ayant mangé le dépôt de leurs clients, gentillâtres de campagne ruinés n'ayant pour tout pécule qu'un titre plus ou moins authentique, qui ne se cote pas à la Bourse, militaires en réforme, nobles de bonne souche devenus chiffonniers ou marchands de bric à brac, ecclésiastiques ayant jeté le froc aux orties, etc.

Et que l'on ne dise pas que j'exagère à dessein le tableau, car je pourrais laisser tomber de ma plume le nom d'une foule de personnages, que j'ai très bien connus, appartenant à ces diverses catégories, et ayant eu autrefois une certaine notoriété dans la Société.

Je le répète, Paris est le seul pays du monde où l'on puisse se débrouiller, et ne point crever de misère, quand, avec de

l'énergie, une intelligence ordinaire, on n'est pas affligé d'un trop long poil dans la paume de la main. Criblés de dettes, dont j'essaierai d'établir exactement les causes, en butte à toutes les vexations que subissent d'ordinaire d'impuissants débiteurs, les du Chastellet menèrent cette vie besoigneuse de chaque jour, torturante à l'excès, qui constitue le plus cruel des supplices. Il ne faudrait pas croire cependant qu'ils se trouvèrent jamais dans une situation aussi précaire que quelques auteurs ont osé effrontément l'affirmer. Tout est relatif en ce monde, l'homme qui se contente de cent sous pour vivre est ce semble beaucoup plus riche, surtout plus indépendant, que celui qui, pour conserver le prestige de son nom, soutenir le rang auquel lui donne droit sa naissance, est obligé de dépenser deux louis par jour.

Ils n'habitaient pas, qu'on le sache bien, un modeste logement dans un quartier perdu. L'histoire des deux sœurs Colettes du couvent de Sainte-Claire de Montbrison, rencontrant à Paris le marquis du Chastellet, et lui donnant six livres pour acheter une paire de chaussures est une fable fantaisiste, qui ne pouvait germer que dans un cerveau déséquilibré.

Pour en faire d'abord un pied à terre, destiné à devenir plus tard leur résidence habituelle, M. et Mme du Chastellet faisaient, un an après leur mariage (le 26 février 1755), l'acquisition de la moitié d'une maison, appartenant au sieur Bonis, rue Saint-Guillaume, près le boulevard Saint-Germain. Par sentence d'adjudication du 12 juin 1756, ils devenaient propriétaires de la totalité de cet important immeuble (1). Il est vrai que, pour acquitter une créance dont cette maison était

(1) Archives N, Lettres patentes scellées, minute de 1788, vol. mss. O'x341A, Ancien Forez, octobre 1890.

grevée envers l'hôpital Saint-Joseph de Toulouse, ils durent emprunter 25000 livres à M[lle] de Villon (17 mai 1756). Cette adjudication donnait en outre ouverture à des droits de lods et ventes au profit du comte de Clermont (sentence de la Justice de Saint-Germain-des-Prez du 17 mai 1757).

On ne saurait admettre que l'on soit réduit à la plus noire misère, quand on peut acheter un immeuble, et que l'on jouit encore d'un assez grand crédit pour demander à l'emprunt une somme relativement élevée.

Les Archives nationales renferment un long grimoire, qui ne contient pas moins de 16 pages in-folio, dont je conserve la copie, mais que je crois inutile de reproduire, bien qu'il donne de très curieux renseignements sur la situation financière des derniers représentants de la famille d'Urfé, se disputant les quelques épaves de son ancienne fortune, et nous révèle des faits intimes assurément inconnus du plus grand nombre des historiographes du Forez. Il est en vérité navrant de mettre au jour de pareils documents, mais l'historien doit laisser en dehors tout sentimentalisme, et produire des preuves irréfutables à l'appui de ce qu'il raconte. Il ne faut point du reste s'étonner outre mesure de ce triste spectacle, les mêmes faits se sont passés dans un grand nombre de familles du XVIII[e] siècle. Tout alors était prétexte à procès. C'est du choc des intérêts contraires, d'exigences plus ou moins pressantes, de compétitions multiples que naissaient alors les dissentiments entre membres d'une même famille. Les seigneurs d'antan oubliaient assez légèrement le respect que leur commandait leur naissance; ils ne craignaient pas de compromettre devant les masses ignorantes et jalouses, mais qu'ils pouvaient encore diriger à leur guise, le prestige du nom illustre qu'ils portaient, et d'assiéger les cabinets des procureurs et des conseillers. — Magistrats, hommes de lois, du petit au grand, tous étaient assurément fort satisfaits des mœurs étranges de

ce temps qui, il faut le reconnaître, ne se sont pas beaucoup modifiées depuis.

Il se peut que Mme du Chastellet ait eu des torts, qu'elle ait administré, avant son mariage, trop légèrement la fortune paternelle, contracté des dettes pour conserver le rang qui lui convenait, mais aucun de ces motifs ne saurait excuser d'une façon complète la haine d'une mère, qui ne peut et ne doit point refuser son indulgence à ses enfants.

Tout entière à ses folles passions, l'orgueilleuse marquise d'Urfé voua une haine implacable à sa fille aînée, et ne craignit pas de l'abreuver jusqu'à ses derniers instants des plus douloureuses amertumes.

Combien de sottises, l'argent, ce vil métal, nous fait commettre! Tant que ce monde roulera dans l'espace, il s'en ira de même, et aussi longtemps que le désir des jouissances, le besoin impérieux de satisfaire des appétits de toute sorte, seront la cause de cette course échevelée de l'homme vers la fortune, devenue le seul objectif des convoitises humaines.

Chose étrange, l'inconstante déesse, trop souvent aveugle, comble de ses faveurs bien des gens qui pourraient s'en passer, et se montre presque toujours oublieuse de certains déshérités de la vie, qui travaillent et qui souffrent.

Les premières escarmouches judiciaires commencèrent ainsi. La marquise d'Urfé, d'accord avec sa fille cadette, épouse non commune en biens de Paul-Edouard Colbert pour qui elle avait une très vive affection, adressa au Roi une requête dans laquelle elle déclarait que Mlle d'Urfé, leur fille et sœur, avait contracté des dettes considérables et que ses créanciers personnels avaient fait pratiquer des saisies sur les revenus de feu le marquis d'Urfé.

Les suppliantes ajoutaient qu'elles n'avaient touché aucunes rentes depuis quinze mois, ce pourquoi elles priaient Sa Majesté d'évoquer à lui toutes les contestations nées ou à naître,

et d'en attribuer la connaissance à des commissaires de son conseil.

La marquise d'Urfé était assistée du sieur Charon, conseiller en la Grand'Chambre du parlement de Paris. Il était rapporteur des procès qu'elle intentait à sa fille aînée, et en vieil ami de 30 ans, pensait être obligé d'appuyer sa cause en toute circonstance.

« Alors les magistrats en France (c'est Casanova qui parle) « se croyaient le droit de donner raison à leurs amis ou aux « personnes qu'ils protégeaient soit par penchant, soit par « avarice. Ils achetaient leur charge, et se croyaient le droit « de vendre la justice », réflexion fort juste, qui pourrait en maintes circonstances s'appliquer à notre magistrature contemporaine.

Adélaïde-Marie-Thérèse de Lascaris de la Rochefoucauld d'Urfé, ainsi mise en cause, adressait sans tarder une requête au Roi, rédigée par Bontoux, son avocat. Il y était dit que, *pour soutenir son état relativement à sa naissance, n'ayant que des biens immeubles sur lesquels on lui suscite des contestations*, elle avait été obligée de contracter des dettes et qu'elle était tracassée par ses créanciers. Pour rendre une liquidation qui s'imposait beaucoup plus sommaire et moins dispendieuse, elle priait Sa Majesté d'ordonner que les contestations seraient soumises à l'examen de commissaires spéciaux (*Extrait des registres du Conseil d'Etat — Parchemin*).

De tous les nombreux procès dont il pourrait être question, le plus important de tous, qui raviva des haines encore mal apaisées, augmenta la tension des rapports de famille ayant atteint déjà un degré d'acuité des plus intenses, fut celui que le marquis du Chastellet intenta à sa belle-mère, sans avoir suffisamment réfléchi aux conséquences désagréables qu'il pouvait entraîner.

Il eut lieu à la suite de l'opposition de Mme du Chastellet à

la délivrance de 73.683 livres provenant de la vente des effets mobiliers de la succession de la duchesse d'Estouteville, sa sœur, morte en juillet 1756, dont la marquise d'Urfé se prétendait seule héritière, et dont elle avait demandé main-levée au Châtelet de Paris. M. du Chastellet assurait que la duchesse d'Estouteville devait à sa femme des sommes considérables.

Le mémoire imprimé et sans date, mais qui paraît remonter à 1756 ou 1757 au plus tard, est signé par MM. du Trousset-d'Héricourt, rapporteur, Desnoyers, avocat, Chatenet, procureur. Il a pour titre : *Sommaire pour messire Alexis-Jean de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet, gouverneur de Bray-sur-Somme, au nom et comme curateur de la dame, son épouse (née le 2 août 1726) contre la dame marquise d'Urfé* (1).

Il avait pour objet d'attaquer en nullité le compte de tutelle contenant une lésion de plus de 50.000 livres, présenté par Mme de la Rochefoucauld à ses filles qui, avec la légèreté de leur âge, l'ignorance des affaires, l'avaient accepté sans aucun examen.

Il en exigeait un nouveau beaucoup mieux justifié, d'où il résulterait clairement que la marquise était débitrice à sa fille aînée de sommes importantes, attendu qu'elle n'avait jamais établi l'emploi exact de 183.660 livres qu'elle avait touchées, non compris les revenus des biens. Il désirait connaître les dépenses qu'elle avait faites, et les dettes acquittées par elle.

Il est certain qu'on relevait dans ce premier compte des choses invraisemblables. Les dépenses surtout y étaient majorées d'une façon exorbitante. On y voyait figurer 4.500 livres pour port de lettres, et 3000 livres pour frais d'un

(1) Bibliothèque N., collection Clairambault ; Mélanges, vol. 33, page 88, mss.

voyage de la tutrice dont la nécessité n'était point démontrée. Les pensions des mineurs âgés de six mois et deux ans s'élevaient à 6000 livres par an, le conseil de tutelle avait reçu 3000 livres, et il avait été soldé pour l'établissement de ce compte 14.900 livres.

M. du Chastellet accusait encore sa belle-mère d'avoir conservé une tapisserie de la valeur de 15.000 livres léguée avec des deniers comptants par la dame de Gontaud, décédée en 1735, au jeune marquis d'Urfé, son fils mineur, mort le 12 octobre 1742. Il lui reprochait en outre de s'être appropriée une chaise de poste restée à Lyon évaluée 1.600 livres, une montre avec sa chaîne, deux cachets d'or, une paire de boutons de même métal, une bague fine appartenant à son mari, et inventoriés à Tortone le 7 janvier 1734.

Une sentence du Châtelet de Paris avait nommé la veuve précédemment pourvue d'une procuration du marquis d'Urfé, en vertu de laquelle elle avait touché les revenus des biens, tutrice de ses trois enfants mineurs.

Un inventaire eut lieu le 25 février 1734, dans l'hôtel du marquis d'Urfé, à Paris, dont malheureusement cette pièce n'indique pas la situation.

Il fut des plus sommaires, on n'y indiquait pas les bijoux, linges, et toilettes de la dame d'Urfé, on n'y lisait pas un mot au sujet des biens dotaux.

D'autres inventaires eurent lieu dans les différentes terres du marquis d'Urfé, mais nullement dans les propriétés de la veuve. Les meubles furent vendus par elle excepté ceux du château de Langeac qu'elle avait choisi pour résidence, alors qu'elle habitait Paris aux frais des mineurs. Le 17 juillet 1734 elle renonçait au bénéfice de la communauté; le 29 du même mois, le marquis de Langeac nommé tuteur fut chargé de liquider ses reprises dotales, compte approuvé le 17 août suivant par le Châtelet de Paris.

Le 29 janvier 1740 mourut le marquis de Langeac, aïeul des mineurs, et le 12 octobre 1742 survint le décès du jeune marquis d'Urfé, à la succession duquel sa mère renonça.

Le comte de la Tour d'Auvergne, neveu de la marquise, avait été nommé pour clore le compte de tutelle qu'elle présenta à ses filles, l'une âgée de 16 ans et l'autre de 22.

Le 7 septembre 1748, par acte devant notaire, le sieur Fournier avait accepté ce compte en recettes et dépenses.

Le 7 février 1749, il admettait l'exactitude d'un nouveau compte, et les demoiselles d'Urfé reconnurent devoir à leur mère :

1° 25.000 livres pour deniers dotaux;

2° 20.000 livres pour le préciput;

3° 5.000 livres comme frais de deuil;

4° 15.000 livres par année pour droit d'habitation avec intérêts depuis 1734;

5° 3.000 livres pour un billet acquitté;

6° 40.000 livres pour le principal de la rente constituée le 12 septembre 1731 par les sieur et dame d'Urfé.

Soit au total, en y joignant 5.000 livres de douaire, 11.150 livres de rentes que chacune des filles devait à sa mère, et qui furent déléguées sur les revenus de leurs biens.

Mme d'Urfé, le 8 février 1749, fournissait l'état des sommes qu'elle avait perçues, depuis le compte de tutelle et d'après lequel elle restait créancière de 18.400 livres, qui donnèrent lieu à une nouvelle délégation.

Le mémoire en question ajoute : « Tel est cet acte signé « par une fille de condition livrée à elle-même, sans conseil, « sans expérience, qu'un esprit de candeur et de bonne foi « conduit, qui fait tout le mérite de la fin de non-recevoir de « la dame d'Urfé. »

Cette dernière avait même obligé sa fille aînée à payer 3.000 livres chaque année pour la pension de sa sœur.

Telle était la situation de M[lle] Adélaïde-Marie-Thérèse de la Rochefoucauld d'Urfé quand elle entra en jouissance de ses biens. Tous les revenus avaient été touchés par sa mère, à qui elle devait, outre les charges de ses propriétés, une rente annuelle de 11.150 livres. M. du Chastellet objectait fort justement que ce compte de tutelle était nul, puisque, au mépris de l'ordonnance de 1667, il avait été rendu devant notaires et non point en justice. Si du reste, disait-il, les opérations, quoique mal faites et mal dirigées de ce premier compte, sont justes, la marquise n'a aucune inquiétude à concevoir.

Elle prétend du reste à tort que sa fille est non recevable, parce qu'elle a approuvé le 27 avril 1753 ce compte de tutelle ; il suffira de faire remarquer que l'acte portant cette date était un acte particulier absolument étranger aux opérations de la tutelle.

Dans le conseil tenu à Versailles le 2 mai 1754, sur le rapport de L. Devoyer d'Argenson, le roi chargea les conseillers Feydeau de Brou, d'Aguesseau, Poulletier, Bedé de la Grandaille, Feydeau de Marville, le Pelletier de Beaupré, Pallu, Hue de Miromesnil, de faire droit ainsi qu'il appartiendrait sur les différends nés ou à naître entre la marquise d'Urfé et ses filles, de régler les droits des différents créanciers entre eux, et d'ordonner au besoin la vente des biens pour effectuer les paiements.

Un arrêt daté de Versailles du 21 janvier 1755, signé Phelippeaux, ajouta le sieur de Creil au nombre des commissaires désignés plus haut qui avaient reçu « toute cour et juridiction à cet égard ».

Ce fut au milieu de ces démêlés que M[lle] de la Rochefoucauld, âgée de plus de 27 ans, ayant déjà coiffé Sainte Catherine, suivant le dicton populaire, se lamentant de rester vieille fille, épousa, le 7 mai 1754, Alexis-Jean, marquis du Chastellet, veuf de Jeanne Regnault, qui ne lui avait pas donné d'enfants.

Ce mariage, qui, comme tous les actes importants de la vie, aurait dû dissiper de puérils dissentiments, effacer des torts réciproques, rétablir enfin la concorde, n'avait fait que raviver les rancunes, rendre les rapports plus tendus et porter à l'état aigu la haine de la marquise d'Urfé pour sa fille.

Les exemples de ce genre sont par malheur trop nombreux dans les familles, et ils n'ont souvent pour cause qu'une incompatibilité d'humeur, ou la mesquine question des intérêts en jeu.

Jeanne Camus de Pontcarré et sa fille Mme Colbert de Creuilly, assistées de Me Roussel, avocat, adressèrent une requête au Roi dans laquelle elles exposaient que sa fille, épouse du marquis du Chastellet, ses créanciers personnels et ceux de la succession l'avaient fait assigner, le 27 juin 1754, pour obtenir mainlevée de l'opposition qu'elles avaient formée entre les mains de Savigny, notaire, afin que ce dernier ne pût se dessaisir d'aucuns titres de la succession du marquis de la Rochefoucauld.

Une sentence rendue par défaut le 3 juillet 1754 avait ordonné la restitution au sieur du Chastellet de tous les titres objet du litige ; elle fut signifiée le 7 août suivant aux suppliantes.

Conformément au rapport de M. Hue de Miromesnil une ordonnance des commissaires généraux du 11 septembre 1754 ordonna aux parties de procéder devant eux à peine de nullité, cassation de la procédure, tous dépens et dommages-intérêts.

Voici enfin l'extrait d'une ordonnance des mêmes commissaires du 17 décembre de la même année qu'il me paraît indispensable de rapporter ici, pour bien établir la situation respective des intérêts en cause.

Dans une requête, signée Roux, avocat, la dame Marie-Charlotte de la Rochefoucauld de Langeac, veuve de Louis-

Alexandre de Vissec Latude Joanny, marquis de Granges, expose qu'elle contracta mariage le 12 février 1718. Le marquis et la marquise de Langeac, ses père et mère, lui constituèrent une dot de 80.000 livres moyennant renonciation à toutes successions directes et collatérales en faveur de Louis-Christophe de la Rochefoucauld de Langeac, son frère. Au décès de son mari, elle a passé, le 3 mars 1727, un acte avec le marquis de Langeac, son père et le marquis d'Urfé, son frère, aux termes duquel ce qui restait dû sur sa dot fut fixé à 66.000 livres. Le marquis de Langeac et le marquis d'Urfé lui constituèrent 3.300 livres de rentes, qui furent hypothéquées sur leurs biens, et donnèrent délégation de pareille somme à prendre annuellement sur les fermages de la terre de Saint-Ilpize en Auvergne. Les baux du 31 juillet 1734, 8 juillet 1740, 16 septembre 1747, passés par la dame de Pontcarré, veuve du sieur marquis d'Urfé, son frère, en font foi. L'aînée des filles a épousé le marquis du Chastellet; ses créanciers ont fait saisir tous les revenus, notamment ceux de la terre de Saint-Ilpize, et les fermiers, depuis Noël 1753, ont cessé de payer la rente de 3.300 livres. En attendant la discussion des biens de la marquise du Chastellet, elle demande à toucher des fermiers de ladite terre la rente de 3.300 livres qui lui est due.

Elle est en quelque sorte propriétaire de tous les biens de la succession de son frère, le marquis d'Urfé. Ces 66.000 livres représentent sa portion légitimaire dans la succession de Langeac, ses père et mère. Son frère n'a recueilli ces biens que sous la condition d'acquitter cette portion légitimaire. La suppliante sollicite sa Majesté, en attendant la discussion des biens dudit marquis d'Urfé et de la dame du Chastellet, sa fille, d'ordonner que les fermiers de Saint-Ilpize seront tenus de lui payer 3.300 livres et les arrérages échus depuis Noël 1753.

Sur le rapport de M. Hue de Miromesnil, les commissaires généraux ordonnent que la présente requête sera communiquée audit marquis du Chastellet, à son épouse, et aux sieurs Lalonde, Palatte, Bernard et de la Frenaye, syndics des créanciers unis de la dame du Chastellet, au marquis de Gontaut, au sieur l'Homme, et à M[lle] Dugué de Bagnolle en leur domicile, pour qu'ils aient à fournir leur réponse dans les délais voulus. — Signé : Feydeau de Brou, Poulletier, Feydeau de Marilly, Callet, Hue de Miromesnil.

Ces divers procès ne reçurent pas la solution immédiate qu'ils comportaient. Suivant un usage qui s'est religieusement conservé jusqu'à nous, les magistrats, les procureurs et les avocats firent traîner ces instances en longueur, dans le but d'augmenter le chiffre de leurs honoraires.

Dans tous une transaction était possible, elle aurait pu avoir lieu avec des hommes de loi plus conciliants et moins âpres au gain, enfin une prompte sentence du Parlement s'imposait; elle aurait eu pour résultat d'empêcher la catastrophe que l'on craignait, mais que l'on n'entrevoyait encore que dans un avenir plus éloigné, où cependant, malgré ces misérables calculs humains, allait bientôt s'engloutir tout entière la fortune bien amoindrie de la famille du Chastellet, en suite de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 août 1758, attribuant à la Cour la connaissance de toutes les affaires la concernant.



II

Mort du Marquis et de la Marquise du Chastelle.

Jeunes années et éducation de leur fils.

Lassés de toujours attendre et de ne pouvoir obtenir même le règlement partiel de ce qui leur était légitimement dû, les créanciers de M. et Mme du Chastellet s'étaient syndiqués et avaient nommé pour leurs représentants dans les poursuites à intenter les sieurs Etienne Larchez, seigneur de la Londe, Henri Bernard, ancien contrôleur général de la marine, François de Villiers, écuyer, et Jean de Croullay, orfèvre, à Paris.

Il s'ensuivit un premier contrat d'union du 3 septembre 1759, dans lequel fut stipulé l'abandonnement des biens au syndicat.

Le marquis d'Urfé, curateur à l'interdiction de sa femme, mesure sévère qui avait été prise quelque temps auparavant grâce aux démarches de la vieille marquise, sa belle-mère, exposait à ses créanciers, avec l'assistance de Desnoyers, avocat, conseil de la curatelle, que lors de sa sortie du couvent, et au moment de sa majorité, Mlle de la Rochefoucauld n'ayant nulle connaissance des affaires, et de sa fortune qu'elle croyait, à raison de son peu d'expérience, beaucoup plus considérable, avait fait des dépenses supérieures à ses revenus, et pris des engagements onéreux. Il avait espéré longtemps réparer ce

15

désordre, et à cet effet avait vendu plusieurs objets mobiliers de grande valeur et contracté de nouveaux emprunts. Malgré tout son bon vouloir il avouait son impuissance à y parvenir.

Il établit que les revenus annuels des biens étaient de 80.393 livres, ceux de la dame du Chastellet étaient de 57.773 livres, dont 30.030 livres seulement étaient libres, les autres se trouvant chargés de substitutions.

Les biens qu'il possédait personnellement produisaient un revenu de 22.620 livres entièrement libres, le tout indépendamment de forêts en état d'être exploitées valant 200.000 livres.

L'état des dettes de la maison d'Urfé faites par les ancêtres de la marquise du Chastellet, du 1er mars 1714 au 12 septembre 1731 s'élevaient à 13.979 livres de rentes, pour un capital de 328.230 livres.

Les rentes viagères consenties du 24 août 1724 au 18 octobre suivant atteignaient le chiffre de 12.900 livres représentant 129.000 livres de capital.

Les dettes contractées par la marquise du Chastellet avant son mariage (du 2 juillet 1752 au 25 mai 1756) en rentes perpétuelles reconnues par contrat, étaient de 5870 livres 8 sols au capital de 115.400 livres; les rentes viagères (23 novembre 1752 au 24 novembre 1755) étaient de 3.181 livres au capital de 36.840 livres.

Les obligations (2 septembre 1751 au 15 juin 1756) s'élevaient à 165.510 livres de principal, il était en outre dû en billets ou mémoires 69.097 livres 5 sols.

On reste épouvanté devant de pareils chiffres, et l'on se demande pour quelles causes des dettes aussi considérables furent contractées, et quel put bien être l'emploi en aussi peu d'années de ces sommes fabuleuses.

La position du marquis du Chastellet n'était guère meilleure. Il devait avant son mariage :

6.100 livres de rentes perpétuelles pour un principal de	122.000 liv.
7.100 livres de rentes viagères	76.000
Billets et mémoires.	15.580
	213.580 liv.

Les dettes reconnues depuis le mariage et dans lesquelles figuraient les 25.000 livres empruntées à Mlle de Villoy pour l'acquisition de la maison de la rue Saint-Guillaume étaient de 2.432 livres de rente annuelle pour un capital de 44.882 livres. Il faut y ajouter celles exigibles par obligations, billets, mémoires, s'élevant à 145.468 livres 13 sols.

Le marquis du Chastellet avait fait exactement part de sa triste situation de fortune à ses créanciers. Il leur proposait l'abandon de tous ses biens, la coupe des bois, les maisons de Gournay et Montrouge, à condition par eux d'acquitter les arrérages des rentes perpétuelles et viagères, de lui servir une pension annuelle de 20.000 livres (qui fut réduite à 15.000) payable par mois, plus la jouissance de la maison de la rue Saint-Guillaume avec les meubles, équipages et la vaisselle d'argent, enfin d'employer le surplus des revenus au paiement des dettes de sa maison.

Les créanciers acceptèrent de donner main-levée de toutes les saisies réelles.

Une des clauses du contrat portait : qu'il était réservé à la marquise d'Urfé 9.743 livres pour la rente due à la maison d'Urfé sur le trésor royal, plus 1.407 livres sur les revenus de la terre de Langeac, représentant les intérêts de sa dot, les arrérages de douaire et habitation.

Dans un autre article, les époux du Chastellet étaient autorisés à jouir des châteaux de leurs terres, de prendre le bois nécessaire au chauffage, à charge de payer pendant leur séjour les gages des jardiniers.

Ce contrat d'union fut passé à Paris, le 3 septembre 1759,

dans le cabinet de Simon, avocat, et déposé en l'étude de le Jay, notaire, rue Hautefeuille.

Par procuration donnée à Joseph Fournier, intendant de M. le comte de la Chaussée, à Paris, la marquise du Chastellet, encore souffrante et à peine relevée des couches de son dernier fils Achille du Chastellet, ratifia tout ce qu'avait fait son mari.

Cette procuration fut passée au château de la Bastie par Durand, notaire au bailliage de Forez, à Montbrison, le 29 janvier 1760.

Outre les membres du syndicat indiqués plus haut, les nombreux créanciers qui avaient adhéré à ce contrat chargèrent le notaire le Jay de recevoir tous les revenus; Pierre Chastenet fut choisi comme procureur, et Pierre Péan de la Janière comme avocat.

Le 27 janvier 1761 le marquis du Chastellet, demeurant rue de Bagneux, à Paris, assisté de nouveau de Mᵉ Desnoyers, conseiller au parlement, fit devant Mᵉ le Jay, notaire, un abandon général et indéfini de tous ses biens plus complet que celui passé en l'étude de Maupétit, notaire, le 30 août 1760, et conforme à celui soumis au lieutenant-civil lors de l'interdiction de sa femme.

Ce fut dans ces douloureuses circonstances que naquit Achille-François du Chastellet, le héros de ce livre. Voici le texte intégral, de son acte de baptême dont je respecte l'orthographe, tel qu'il figure sur les registres de l'église de Saint-Etienne-le-Molard (Loire).

« 4 novembre 1759, *Baptême* d'Achille-François, né la veille,
« fils naturel et légitime de très haut et très puissant sei-
« gneur Alexis-Jean de Lascaris d'Urfé, marquis de Châtelet,
« gouverneur de Bray-sur-Somme, seigneur du Châtelet en
« Artois, seigneur châtelain de la châtellenie de la Ferté-les-
« Saint-Ricquier, Gromot, Jeanville, Maison-Rolland, seigneur

« haut-justicier dans les provinces de Picardie et d'Artois, en-
« tre les rivières de Somme et d'Authrie, seigneur de la châ-
« tellenie de Vermanton-en-Bourgogne, et de très haute et
« très puissante dame, Mme Adélaïde-Marie-Thérèse de Las-
« caris de la Rochefoucault d'Urfé, dame marquise de Bagé-
« en-Bresse, marquise d'Urfé, Rochefort, comtesse de Saint-
« Just-en-Chevalet, la Bastie, Saint-Etienne-le-Molard, com-
« tesse de Bussy, Saint-Sulpice, Sainte-Foy, Saint-Sixte,
« Cezay, Allieu, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Didier,
« Saint-Thurin, Champoly, Juré, Chérier, Sainte-Agathe-en-
« Forez, marquise de Langeac, Arcet, comtesse de Saint-Il-
« pize en Auvergne, baronne des Essards en Bas-Poitou;

« Parrain: messire Félicien de Mons de Savasse, chevalier
« de Malte et commandeur de l'Aumuse-en-Bresse, pour et
« au nom de très haut et très puissant seigneur Jean-Baptiste
« du Châtelet, lieutenant général des armées du Roi, grand-
« croix et cordon rouge de l'ordre militaire de Saint-Louis;

« Marraine : Demoiselle Marie-Thérèse Vuillermoz, pour
« et au nom de très haute et très puissante dame, Mme Fran-
« çoise de la Rochefoucauld, marquise de Gondras, épouse de
« très haut et très puissant seigneur messire de la Rochefou-
« cauld, marquis de Rochebaron, commandant de Lyon.

« VUILLERMOZ, curé. »

(Reg. par. de Saint-Etienne-le-Molard, canton de Boën, Loire).

On voit que l'on n'avait rien oublié dans cet acte baptistaire. Il s'y trouve suivant l'usage une nomenclature de noms et de titres des plus complètes, un orgueilleux étalage de dignités qui prouve la vanité de la vieille aristocratie du dernier siècle; mais que l'on ne saurait en définitive trop blâmer parce que l'on y sent la véritable caractéristique des mœurs d'une époque disparue, et que l'on peut puiser dans les divers documents de même nature des renseignements précieux et instructifs sur l'histoire des grandes familles de France.

Ce qu'il nous importe de savoir, et ce qu'il suffit de retenir, c'est que le dernier des fils du marquis du Chastellet eut pour parrain : Jean-Baptiste du Chastellet, son oncle, qui s'était fait représenter par messire Félicien de Mons de Savasse, et pour marraine la marquise de Gondras, épouse d'un neveu de son grand-père, que remplaça à la cérémonie M[lle] Marie-Thérèse Vuillermoz, sœur du curé de Saint-Etienne-le-Molard.

La venue de cet enfant vivement désiré combla de joie les seigneurs de la Bastie, qui avaient eu la douleur de perdre leurs deux premiers fils, et pouvaient craindre que leur nom ne s'éteignît faute de descendance mâle.

Il y eut dans la vieille demeure de Claude d'Urfé un sursaut de bonheur; le ciel sombre de l'avenir sembla un instant s'éclaircir, on oublia les préoccupations présentes pour entourer le berceau du nouveau-né des soins les plus empressés et lui prodiguer la plus vive tendresse.

S'ils avaient pu alors sonder l'impénétrable destinée, ils auraient entrevu, ces malheureux parents, les amertumes de tout genre que devait plus tard supporter l'héritier de leur nom.

L'enfance d'Achille du Chastellet n'offre aucune particularité remarquable, aucun fait saillant ne s'en détache. Les renseignements précis sur cette époque de son existence nous font absolument défaut. Il serait contraire à la vérité historique de produire des documents fort contestables du reste, qui n'auraient au fond qu'un intérêt très secondaire pour l'ensemble de cette biographie.

Ce que l'on sait, c'est qu'il passa sa première jeunesse au château de la Bastie. Quoique à regret, ses parents durent le confier à la garde de serviteurs dévoués pendant le temps qu'ils étaient obligés de quitter le pays.

Quiconque n'a pas connu les épreuves de la vie, supporté les rudes angoisses de la misère ; quiconque n'a point eu à

lutter pour rester honnête homme quand même, et conserver le nom sans tache qu'il a reçu de ses ancêtres, ne saurait comprendre les tortures morales que dut souffrir le marquis du Chastellet. Il avait combattu avec énergie contre l'adversité, mais il fut vaincu par elle; et la mauvaise fortune fut plus forte que son courage; l'heure de la désespérance sonna pour lui, il comprit qu'il fallait bientôt succomber. Le désordre de ses affaires était à son comble; poursuivi de toutes parts, il vit ses créanciers faire saisir *réellement* tous ses biens, le château de la Bastie avec les propriétés sises en Forez, ses terres de Picardie, sa propre maison de la rue Saint-Guillaume.

Près de trois ans encore, il continua la lutte, chaque jour, mais sans succès, à la recherche de quelque nouvel expédient.

Meurtri, brisé par ces tortures morales, qui frappent plus sûrement qu'une balle de plomb, il mourut subitement le 29 avril 1761.

Nous trouvons la date exacte de son décès, dans un arrêt du Parlement de Paris en date du 1er décembre 1769, qui indique l'ordre et la distribution des sommes provenant des biens saisis au préjudice de Jean-Alexis de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet et de Adélaïde-Marie-Thérèse de Lascaris de la Rochefoucauld d'Urfé tous deux décédés.

Le sieur le Jay, écuyer, avocat au Parlement, notaire au Châtelet, fut colloqué par privilège et préférence sur les biens du susdit du Chastellet et sa femme, pour le remboursement de 120 livres qu'il avait payée le 7 mai 1761 au vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice pour frais de convoi et enterrement de M. Alexis du Chastellet. Mme du Chastellet, qui restait veuve avec un fils n'ayant pas encore deux ans, fut inconsolable du coup qui la frappait, et l'on put craindre un instant pour sa raison. La mort de son mari, qui aurait dû, ce semble, avoir pour résultat d'effectuer un rapprochement avec sa

famille, de jeter un voile profond sur le passé, ne fit que raviver des haines mal éteintes et voir se continuer les procès engagés.

Pendant son veuvage, la malheureuse femme eut à supporter de nombreuses et cruelles épreuves. Malgré les affectueuses avances qu'elle fit à sa mère, celle-ci refusa de la recevoir et la traita en véritable étrangère. Avec l'assistance de son ami Charon, conseiller au Parlement, elle fit maintenir l'interdiction de sa fille, alors qu'elle aurait dû être interdite elle-même, nommer un curateur à Mme du Chastellet et un tuteur à son petit-fils, deux personnages dont les noms seraient intéressants à connaître.

Succombant sous le poids des épreuves, lassée de la vie, découragée par les injustices dont elle était victime, la marquise du Chastellet se retira dans une maison de religieuses, à Conflans, près de Charenton. C'est sans doute ce qui a fait dire à un auteur forézien (1) qu'elle était réellement atteinte de démence, et même de folie furieuse, ce qui obligea, suivant lui, sa mère à la faire enfermer à Charenton dans une cellule dont les murailles étaient matelassées, afin qu'elle ne pût attenter à ses jours. Or c'est là une pure fable, qui ne tient pas debout, devant les renseignements, que m'écrivait récemment le Directeur de cet asile d'aliénés.

Il serait difficile de préciser l'époque de sa mort. Suivit-elle de près son époux dans la tombe, ou bien vécut-elle plusieurs années encore? Je n'ose me prononcer; car je ne connais aucun document qui puisse permettre d'indiquer la véritable date de son décès. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle survécut à sa mère, la victime inconsciente de Casanova, « cette

(1) Georges Richard (de Soultrait), mort le 13 septembre 1888 à Toury-sur-Abron (Nièvre).

chère dame, qui n'était folle que parce qu'elle avait trop d'esprit ». Ce qu'il y a en outre d'incontestable, c'est qu'elle ne se permit jamais de lui soustraire, bien qu'elle en fût la seule héritière, la somme assez considérable dont l'on a maintes fois parlé, sans apporter la moindre preuve à l'appui de pareille assertion.

Il semblerait cependant résulter d'un arrêt rendu en 1765 qu'elle vivait encore, puisque certains créanciers étaient autorisés à exercer leur recours contre le *tuteur* d'Achille du Chastellet et le *curateur à l'interdiction* de Mme la marquise, sa mère.

Au XVIIIe siècle les procédures étaient longues, surtout très onéreuses. Elles duraient parfois plusieurs années et absorbaient la fortune des plaideurs. Les magistrats des parlements, les procureurs, les avocats, cherchaient à en tirer le plus grand profit, sans s'inquiéter des intérêts de leurs clients. Les grandes familles exerçaient alors entre elles des revendications de toute nature, ayant pour origine de nombreuses alliances. C'était aussi l'époque où la propriété territoriale, alors peu divisée, donnait lieu à une multitude de conflits entre les seigneurs et leurs vassaux.

L'arrêt du Parlement de Paris du 1er décembre 1769, dont il a été question plus haut, provoqua longtemps encore une foule de réclamations des créanciers qui n'étaient point satisfaits de la part qui leur était faite dans cette collocation. La veuve du marquis Rousseau de Chamoy et ses deux fils Louis et Jacques Rousseau de Chamoy, se pourvurent contre cet arrêt se prétendant lésés d'une somme de 50.000 livres (1).

Achille du Chastellet passa son enfance au château de la

---

(1) Lettres patentes scellées. Minutes 1788. M^{ss} O^{1} x 341^{a} Archives Nationales.

Bastie; on comprend très bien que ses parents ne pouvaient l'emmener avec eux à Paris, où ils étaient absorbés par leurs affaires; mais loin de l'abandonner à des *soins mercenaires*, ils l'avaient confié à des personnes dévouées qui veillaient sur lui avec la plus grande sollicitude.

Les religieuses de l'abbaye de Bonlieu, qui devaient aux d'Urfé une si profonde reconnaissance, pour les bienfaits qu'elles en avaient reçus, lui servaient tour à tour de mère, veillaient sur ses premiers pas, et entouraient cet enfant, unique espoir de sa race, des soins les plus assidus.

C'est ainsi qu'il grandit peu à peu, rien ne prouve qu'il éprouva un accident qui mit ses jours en danger, et lui rendit pour toujours assez difficile l'usage du bras droit. C'est une assertion absolument inexacte. Je donnerai ailleurs une explication beaucoup plus admissible de ce fait. En 1762, alors qu'il venait d'atteindre sa troisième année, M. Girard, juge de la ville de Boën-sur-Lignon, écrivit à la marquise d'Urfé de venir chercher son petit-fils à la Bastie; c'est encore une histoire de pure invention acceptée sans contrôle par un auteur forézien, auquel M. Octave de la Batie (Puy de Mussieux) avait dit tenir ce détail de l'un de ses ancêtres.

Il ne faut point se fier aussi légèrement aux racontars, qui ont la tradition verbale pour unique source. C'est s'exposer à commettre des bévues, que l'histoire répudie et qui font sourire les esprits sensés.

Ce qui paraît hors de doute c'est qu'après la mort de ses parents, il continua de séjourner au pays de l'Astrée, au moins pendant les quelques années de sa prime jeunesse.

Il avait eu en héritage de sa grand'mère, la marquise d'Urfé, quelques parties encore assez importantes de la célèbre bibliothèque dont il a été déjà question, des meubles de valeur et autres objets d'art, débris de la grande fortune qu'elle avait

si follement dissipée. Il est fort probable que le tuteur chargé de la gestion de son modeste patrimoine fut contraint d'en aliéner une partie, pour subvenir à son éducation.

Ce fut assure-t-on l'une de ses tantes du côté paternel qui s'occupa dès le début de l'orphelin. Elle s'acquitta de cette tâche avec un louable dévouement, le traita comme son propre fils, lui cacha le plus possible les malheurs immérités de sa famille, cherchant, quand il les soupçonna, à les lui faire oublier et à atténuer les chagrins qui, à son âge, n'étaient heureusement ni durables ni suffisamment réfléchis.

La première instruction d'Achille du Chastellet fut des plus soignées ; plus tard il reçut une éducation conforme au grand nom qu'il portait. Il eut d'abord pour instituteur M. Pochon, commissaire aux terriers de Bonlieu. Il profita de ses leçons pour se préparer à cette vaste et solide instruction qu'il devait acquérir par la suite, et dont nous le verrons faire preuve en maintes circonstances, quand il fut devenu homme.

On ne saurait préciser l'époque exacte à laquelle il quitta le Forez, mais ce dut être au moment où les propriétés des d'Urfé, comprenant le château de la Bastie, furent vendues, c'est-à-dire vers 1768. Il nous est permis de croire qu'il fut alors accueilli et élevé à Lyon, par sa marraine Mme Françoise de la Rochefoucauld, marquise de Gondras, épouse de messire de la Rochefoucauld, marquis de Rochebaron, commandant cette ville.

Gâté par sa famille paternelle qui l'avait adopté et le traitait en véritable fils, il grandit au milieu de ses cousins et cousines, n'ayant rien à désirer, voyant ses moindres caprices toujours satisfaits. Il se lia surtout très intimement, pendant ses divers séjours en Auvergne, avec Annet-François de Lastic, de même âge que lui, petit-fils de Madeleine-Hélène de Pontcarré, sœur de sa grand'mère. Ils embrassèrent plus tard la

carrière des armes, et nous retrouvons de Lastic capitaine de cavalerie à vingt ans, qui épousait, en 1779, Mlle de Montesquiou.

Lorsqu'il fut devenu jeune homme il connut et comprit toute l'étendue des folies commises par son aïeule qu'on lui avait jusque-là soigneusement cachées. Il eut honte de ces sottises, qu'il estimait dans sa loyauté faire tache sur sa famille. Alors, chose bien excusable, il éprouva presque de la haine pour son aïeule, qui avait causé la mort prématurée de ses parents, par son criminel égoïsme, un manque absolu d'affection, son refus de les aider dans des circonstances difficiles, les tortures morales qu'elle leur avait fait subir, les procès ruineux qu'elle leur avait suscités.

En somme, personne ne saurait le condamner. Les réflexions qu'il se fit décidèrent sans doute de son avenir, elles eurent, en tous cas, une immense influence sur les événements qui marquèrent sa trop courte existence.

Il dut bien des fois se demander ce que valait au fond cette fière et insolente aristocratie, imbue de ridicules préjugés, jalouse des privilèges excessifs qu'elle ne méritait pas, puis réfléchissant davantage il en vint à lui contester les faveurs dont elle jouissait, dont elle faisait le plus souvent usage pour satisfaire ses passions, au détriment du peuple qui souffrait, et qu'elle considérait comme une propriété personnelle dont elle pouvait disposer.

Ce fut la première révolte qui se produisit dans son esprit contre la hautaine arrogance de cette classe privilégiée; il est utile de la constater, car elle marque nettement l'heure où les idées de liberté et d'égalité commencèrent à germer dans son cœur, pour y sommeiller quelques années encore, avant de se traduire par des actes. Elles se développèrent avec une incroyable intensité et quand le moment fut venu, quand sonna l'heure des revendications sociales, elles en firent un véritable

apôtre qui embrassa avec enthousiasme les doctrines de la Révolution de 1789, lesquelles agitaient déjà la société depuis le XIVe siècle.

Quelques écrivains modernes ont blâmé ces tendances libérales dont il fut en réalité la première victime.

Ils ont cherché à insinuer qu'un noble ne pouvait ni ne devait se soustraire à l'atavisme héréditaire, que le sang qui coulait dans ses veines, plus pur que celui des roturiers, lui défendait toute alliance, même lointaine, avec cette démocratie, assez habile pour substituer, sous le nom de bourgeoisie, son influence à la vieille noblesse tombée sous les rudes attaques du tiers-état. Ils ont eu tort, mais par mauvaise foi n'en feront jamais l'aveu.

Du Chastellet fut un convaincu loyal et désintéressé qui sut être à la fois *noble et républicain*, sans sacrifier jamais la moindre des traditions qu'il avait reçues de l'illustre famille à laquelle il appartenait, et dont il était le dernier représentant.



III

Premières Armes d'Achille du Chastellet en Amérique.

Ne possédant qu'un maigre patrimoine, sans famille, ne voulant point rester davantage à la charge de parents éloignés, le jeune marquis du Chastellet comprit de bonne heure qu'il devait se créer une position qui lui permît de porter dignement le nom qu'il tenait de ses ancêtres, et trouver les moyens de soutenir le rang auquel il avait droit de prétendre dans la société. Il n'hésita pas et choisit la carrière militaire.

La caserne ou la sacristie étaient alors la seule ressource des cadets de famille, ou des gentilshommes sans fortune qui, par amour-propre, ne voulaient pas déroger à leur naissance. Ce jeune homme, qui sentait germer dans son âme ces ferments de haine contre une société égoïste, injuste, fière de ses hautes prérogatives, ne voulut avoir rien de commun avec elle et se fit soldat. A peine âgé de 17 ans, il entra, le 9 février 1777, dans un régiment d'infanterie du Roi, avec le titre de second sous-lieutenant surnuméraire sans appointements. Deux ans et demi après il était capitaine au régiment de Touraine (1er décembre 1780). On a écrit, sans en fournir la preuve, qu'il avait été spécialement attaché au service du marquis de la Fayette qui combattait pour l'indépendance américaine. On verra plus loin ce qui a pu donner créance à cette affirmation. Le seul fait exact, c'est qu'il séjourna près de quatre ans en Améri-

que, comme aide de camp du général marquis de Bouillé et qu'il prit part sous ses ordres aux campagnes de 1780-1781-1782 et 1783.

Attiré par cet invincible et inexplicable amour de l'inconnu qui fascine la jeunesse, ayant besoin d'oublier les tristes événements qui avaient marqué son enfance, séduit par la perspective de visiter des pays inconnus, des dangers à courir, de la gloire à récolter, enthousiasmé, sans y avoir suffisamment réfléchi, de la conduite de La Fayette, il avait sollicité et obtenu de faire partie des troupes que commandait alors le général de Bouillé.

Le 5 septembre 1774, le Congrès de Philadelphie posait les bases de l'union des treize États-Unis de l'Amérique du Nord. La guerre était par ce fait même déclarée à l'Angleterre, et le commandement supérieur de l'armée confié à Georges Washington. Il est utile de dire pour quels motifs, dans quelle mesure, et par suite de quelles circonstances, la France royaliste accorda son concours effectif à l'Amérique, et d'ajouter quelques notes biographiques sur les célèbres généraux qui furent chargés de commander le corps expéditionnaire français.

Le 6 février 1778, grâce à l'intervention de La Fayette et de Necker, aux démarches pressantes de Franklin, longtemps chargé d'affaires d'Amérique à Paris, un traité fut conclu entre la France et les États-Unis.

En 1780 Rochambeau était établi à Newport avec l'armée auxiliaire dont Louis XVI l'avait nommé commandant en chef. Washington avait son quartier général à Moristown. Avec l'intermédiaire de La Fayette, ces deux généraux combinèrent leur plan de campagne à Wethersfield (Connecticut). Le comte de Grasse, qui jouissait de toutes les faveurs du marquis de Castrie, successeur de M. de Sartine au ministère de la marine, commandait la flotte française qui jeta l'ancre dans la baie de Lynn-Haven, le 28 août 1780.

Il y avait dans cette petite armée une pléiade de jeunes gentilshommes portant les plus grands noms, et représentant l'élite de la noblesse de France; officiers de valeur qui étaient venus offrir leur épée à l'Amérique, y verser leur sang pour la réalisation d'une idée généreuse. Ils se nommaient : Général de Choisy, marquis de Rostaing d'une famille forézienne, comte de Deux-Ponts, marquis de Chastellux, comtes de Custine, d'Audichamp, de Dillon, de l'Estrade, d'Olonne, duc de Lauzun, guillotiné en 1793, vicomte de Noailles, amiral des Touches, marquis de Saint-Simon, le colonel de Querenet, de Ménonville, marquis de Vauban, les Laval-Montmorency, de Bévolle, chevalier de la Valette, de Bressoles, de Broglie, de Montesquieu, Mirabeau, frère du célèbre orateur, Berthier, devenu sous Napoléon Ier maréchal et prince de Wagram, le vicomte de Viomesnil, tué le 10 août 1792 pour la défense de la royauté constitutionnelle; Miranda, avec qui du Chastellet se lia d'une façon intime et dont il partagea plus tard la captivité à la Force, enfin une foule d'autres qu'il serait trop long de citer.

Dans cette guerre célèbre qui eut pour résultat l'indépendance de l'Amérique, restée depuis la fidèle amie de la France, quatre grandes figures se détachent au premier plan et éclipsent tous les autres personnages illustres. C'est d'abord Washington, le héros américain auquel son pays eut raison de confier ses destinées; les marquis de Bouillé et de La Fayette, enfin Rochambeau, généraux français, à chacun desquels il me semble utile de consacrer quelques lignes biographiques.

Washington (Georges), né sur le Bridges-Creek, dans la Virginie, le 22 février 1732, mourut à Mount-Vernon, le 14 décembre 1799.

Il appartenait à une vieille famille, dont une des branches eut pour chef Laurent Washington, auquel Henri VIII fit don

du domaine de Sulgrave, en 1538. — Ses deux arrière-petits-fils vinrent se fixer en Virginie en 1657.

Georges Washington hérita, le 12 avril 1743, à la mort de son père, de la maison et des vastes propriétés qu'il possédait sur le Rappahanock.

Il fut d'abord arpenteur public, puis, à peine âgé de dix-neuf ans devint adjudant-général de l'un des districts de la Virginie, dont la capitale était Williamsburg.

Aide de camp du général Braddock, il assista, le 9 juillet 1755, à la défaite des Anglais par les Français, près du fort Duquesne. « Nous avons été très scandaleusement battus par une insignifiante poignée d'hommes, écrivait-il à son frère, 72 soldats réguliers, 146 canadiens et 637 indiens. »

Au mois d'août 1755, il commandait en chef les milices de la Virginie, et, à la suite des succès des Anglais dans le Canada, occupait, en 1758, le fort Duquesne.

Le 6 janvier 1759, il épousa Martha Curtis, jeune veuve, très belle encore et surtout fort riche dont il n'eut pas d'enfants. Délégué par la Virginie au congrès général de Philadelphie, le 5 septembre 1774, il vit poser les bases d'une confédération indépendante, sans qu'il y eût encore rupture complète avec l'Angleterre. Lors de la seconde session, ouverte après l'affaire de Lexington (avril 1775), qui fut le commencement de la guerre entre les colonies et la métropole, il fut nommé, le 10 mai 1775, général en chef de l'armée qui assiégeait Boston, que les Anglais furent contraints d'évacuer. Alors que l'Angleterre menaçait New-York, le Congrès déclarait, le 2 juillet 1776, « que les colonies unies sont, et, de droit, doivent être des états indépendants ».

Le 11 septembre 1777, Washington perdit la bataille de Brandywine-Creek contre le général anglais Howe, qui occupa Philadelphie, le 26 du même mois.

Ce fut dans ce combat que se signala d'une façon éclatante

le marquis de La Fayette qui servait en qualité de volontaire dans l'état-major du général américain.

Le 6 février 1778, la France reconnut l'indépendance des Etats-Unis et conclut avec eux un traité d'alliance.

La flotte française, arrivée en juillet 1778, ne put s'emparer de Rhode-Islande. Quelques mois avant les Anglais avaient pris Charleston, ce qui fut la perte de toute la Caroline du Sud.

Washington de son côté soutenait une guerre d'avant-postes contre l'armée de New-York, pendant que le général Cornwallis pénétrait dans la Caroline du Nord.

Les opérations militaires recommencèrent en 1781, après le débarquement des 6000 soldats français commandés par le comte de Rochambeau.

La Fayette fit en Virginie une petite guerre pleine de hardiesse et de prudence. Avec le concours de Wayne et Stenben, il obligea Cornwallis à rétrograder sur Richmond.

Washington résolut de frapper un grand coup; la flotte française, sous les ordres du comte de Grasse, mouillée dans la baie de Chesapeake, allait être maîtresse de la mer. Il crut bon de se porter en Virginie avec le corps auxiliaire, de rejoindre La Fayette, et d'accabler par cette concentration les forces du général anglais. Le mouvement commença le 20 août, après quelques jours qu'il passa à Mount-Vernon où il reçut Rochambeau et beaucoup d'officiers français, entre autres le marquis du Chastellet.

Pensant n'avoir rien à redouter de la petite armée de La Fayette, Cornwallis s'était établi à Yorktown. Il fut tiré de sa sécurité par l'apparition de la flotte de l'amiral de Grasse qui bloqua les rivières de York et James, pendant que le général français lui coupait la retraite dans les Carolines.

Le 14 septembre, Washington arrivait à Williamsburg ; le 1er octobre 1781, l'investissement de Yorktown était com-

plet; et le général anglais se voyait forcé de capituler le 17 du même mois.

Cette capitulation termina la guerre, mais les négociations pour la paix furent encore très longues.

New-York fut seulement évacué le 17 avril 1783, et l'armée victorieuse licenciée après l'avis officiel de la paix. Washington, décidé à rentrer dans la vie privée, prit possession de New-York le 25 novembre, et remit le 23 décembre ses pouvoirs au Congrès à Arnapolis. Il écrivit une lettre charmante à Mme de La Fayette pour l'engager à venir visiter sa résidence de Mount-Vernon, où il revit en 1784 son compagnon d'armes qu'il retint plusieurs jours auprès de lui.

La convention de Philadelphie, après avoir voté la constitution qui, sauf quelques points, régit encore les Etats-Unis, nomma Washington président pour quatre ans, en février 1788; réélu le 4 mars 1793, il déclina toute candidature en 1796 et adressa au Congrès une lettre d'adieu.

Il eut pour successeur, dans la première magistrature de l'Etat, S. Adams, et déposa ses pouvoirs le 4 mars 1797.

Le héros de l'indépendance américaine se retira à Mount-Vernon, en 1798 il fut nommé général en chef des troupes américaines, en vue d'une guerre avec la France qui faillit éclater à cause des mauvais procédés du Directoire envers les Etats-Unis. Très heureusement elle n'eut pas lieu.

Il mourut le 14 décembre 1799. Le Congrès ordonna à la nation de prendre le deuil pour trente jours, et le premier Consul décida qu'un crêpe serait suspendu pendant dix jours à tous les drapeaux de la République. Le 9 février 1800 fut également célébrée aux Invalides une cérémonie funèbre, où Fontanes prononça l'éloge de Washington.

Surprenante destinée, quand on y réfléchit, que celle de cet homme appelé d'abord à s'occuper uniquement de l'administration de ses nombreuses propriétés, se trouvant tout à coup,

par suite de circonstances qui échappent aux calculs humains, mêlé aux grands événements politiques de son pays.

Washington généralissime des armées américaines, sans avoir songé un instant à la carrière militaire, tint entre ses mains les destinées des Etats-Unis et devint, aidé de La Fayette, le héros de l'indépendance de cette grande nation; il restera dans l'histoire le modèle du républicain le plus pur, le type du général habile, et le modèle du citoyen dont le caractère loyal fut à l'abri de tout reproche.

François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, naquit en 1739 au château de Cluzel en Auvergne. Il servait en 1754 en qualité de cadet dans le régiment de Rohan-Rochefort. Deux ans après il obtenait le grade de capitaine de dragons dans celui de la Ferronnays. Comme colonel, il se fit remarquer par sa bravoure sous les murs d'Eimbeck. Il commandait en cette qualité le régiment d'infanterie de Wostan, qui porta d'abord son nom, puis celui de Vexin. Nous le retrouvons, à 28 ans, gouverneur de la Guadeloupe, à Saint-Domingue.

L'île de Saint-Domingue fait partie des grandes Antilles, situées à l'entrée du golfe du Mexique, au sud de l'Amérique septentrionale. La ville appartenait en 1686 aux Espagnols. La France possède la partie occidentale, divisée en deux quartiers, celui du nord et celui du sud. Au nord le cap Français, le Port-Paix, au sud la ville de Léogane, l'île Saint-Louis, celle de Porto-Rico, qui a pour capitale la ville du même nom.

Dans les petites Antilles où îles du Vent, se trouve la Martinique florissante colonie française dès 1635. Les Anglais s'en emparèrent en 1762 et nous la rendirent en 1763. La ville de Fort-Royal était au XVIIIe siècle la résidence du gouverneur général des îles, et du gouvernement particulier de la Martinique. Quand la guerre de l'Indépendance éclata en 1778, M. de Bouillé fut nommé au gouvernement général de la Mar-



LE MARQUIS DE BOUILLÉ

D'après une gravure
de la Bibliothèque Nationale

tinique. Il sut à merveille tromper et combattre les Anglais, et la France lui dut ses premiers succès. Il débarque à la Dominique, qu'il enlève et fond sur Tabago où « de jeunes officiers, devançant les ordres de leur gouvernement, s'associaient avec autant d'éclat que de constance à la fortune longtemps douteuse des Américains » ; de Bouillé était nommé maréchal de camp en 1777 et lieutenant-général après la prise de Saint-Christophe. Alors qu'il était gouverneur de Saint-Domingue, on lui demanda de pouvoir disposer pour trois mois seulement du corps d'armée que commandait le marquis de Saint-Simon. En mai 1780 ce dernier abordait à Pamestown avec 3,500 soldats d'élite. Je ne crois pas qu'on puisse penser que du Chastellet ait fait partie de ce petit corps d'armée. Il s'y serait très certainement fait remarquer, et l'on trouverait dans quelque document historique trace de sa présence.

M. de Bouillé revint en France en mai 1783 et fut nommé chevalier des ordres du roi. En 1790 il commandait la province des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), celles de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté. Il devint ensuite général en chef de l'une des quatre armées françaises si promptement organisées. Quand il comprit que son souverain était menacé, lorsqu'il prévit que l'orage qui grondait à l'horizon allait s'abattre terrible sur sa patrie, il employa toutes ses forces pour sauver Louis XVI. Il était trop tard. Il n'eut plus dès lors aucune illusion sur les événements qui se préparaient, il quitta la France et vint habiter l'Angleterre. Gustave, roi de Suède, l'honorait de son amitié, et Catherine la Grande lui avait offert de l'attacher à la cour de Russie. Il résidait à Londres d'où il suivait avec un patriotique intérêt les succès grandissants de nos armes, il sentait que la France allait enfin se ressaisir. En 1797 il rédigea ses mémoires et mourut le 14 novembre 1800, à l'âge de 61 ans, des

suites d'une paralysie. Ses cendres furent depuis déposées au cimetière de Saint-Pancrace.

Sous un pareil chef le marquis du Chastellet apprit à fond le rude métier des armes. Il se préparait avec ardeur par des études sérieuses et techniques aux grades élevés qu'il devait très rapidement obtenir. Il ne partageait en rien les idées de son général partisan absolu du trône, mais il savait ne pas le heurter, s'il lui prenait fantaisie quelquefois de causer des événements avec son jeune officier d'ordonnance. Il était alors très réservé, savait dissimuler sa façon de voir, et ne laissait en rien soupçonner des idées qui ne pouvaient que s'affirmer en lui, par le spectacle imposant qu'il avait sous les yeux. En revanche il admirait sans réserves la noblesse de son caractère, sa loyauté et son intrépidité. Dans les papiers séquestrés sur les émigrés ou condamnés, on compte 21 pièces qui composent le dossier de ce général (1). Elles contiennent pour la plupart des renseignements concernant les propriétés de sa famille. On y trouve entre autres une quittance d'une somme de 12000 livres du 20 janvier 1770 versée par Mme la marquise de Bouillé, en qualité de propriétaire de la terre de Brughat en Bourbonnais, qu'elle avait acquise du comte de Rollat pour le prix de 310.000 livres. M. de Bouillé était séparé de biens de sa femme et avait chargé de sa procuration générale (16 mars 1777) M. de Courthys habitant l'hôtel Montboissier à Paris. Voici enfin un dernier document fort curieux: Dame Marie-Louise-Guillemette de Bégue, dame de Brughat et autres lieux, épouse séparée de biens par sentence du Châtelet du 3 mars 1775 de haut et puissant seigneur Claude Amour, marquis de Bouillé, maréchal de camp des armées du roi, gouverneur général de l'île de la Martinique, chevalier de

(1) Archives Nat., T. XXII.

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, à l'hôtel d'Orléans, rue du Parc-Royal, paroisse de Saint-Gervais, autorisée de son mari, déclare devoir au sieur Jean-Baptiste Lartouillas 16.000 livres qu'elle a reçues en espèces sonnantes, qu'elle désire affecter à ses besoins personnels, et qu'elle remboursera le 1er avril 1779.

Le comte de Rochambeau, commandant de l'armée française, était alors dans sa 56e année (1). C'était un esprit froid, prudent, expérimenté, avec cela soldat de grande bravoure, qui comptait déjà 39 ans de services militaires. Né le 1er juillet 1725, il fut élevé à l'institut des Oratoriens de Vendôme, puis au collège des Jésuites, à Blois. Sa famille cherchait à lui faire embrasser l'état ecclésiastique dont il ne se souciait nullement. Après la mort de son frère aîné, il obtint une *Cornette* dans le régiment de cavalerie (décembre 1741) commandé par le colonel de Saint-Simon. Vingt ans après il était lieutenant-général, et succédait en Amérique, comme commandant du corps expéditionnaire, au comte d'Estaing qui s'était brillamment signalé au siège de Grenade. Il avait pour aide de camp le comte Axel de Fersen, un suédois que l'on avait surnommé l'*Adonis du camp*. Ce fut lui, assure-t-on, qui, lors de la fuite de Louis XVI, conduisait la berline, assis sur le siège du cocher. Il trouva la mort, en 1810, dans une émeute, à Stockholm. Rochambeau avait les meilleures relations avec de La Fayette, qui lui était fréquemment envoyé par Washington, muni de ses pleins pouvoirs. Il dirigeait, avec le chevalier de Ternay, les opérations offensives. Il avait pour auxiliaires le comte de Grasse, qui, commandant la flotte, fut défait par l'amiral Rodney, et emmené prisonnier en Angleterre d'où il ne revint qu'après la conclu-

---

(1) *Mémoires militaires, historiques et politiques de Rochambeau, ancien maréchal de France*, publiés par Luce de Lancival, 2 vol. in-8. Paris, 1824.

sion de la paix ; l'amiral comte de Barras, présent au siège de Yorktown, l'oncle du Jacobin Barras, devenu plus tard l'un des membres influents du Directoire. Le marquis de Saint-Simon commandait le corps d'armée qui avait été débarqué par la flotte française. Il reçut une grave blessure dans une tranchée. Quand la guerre prit fin, il entra au service de l'Espagne et mourut capitaine-général de ce royaume. Parmi ces noms, il ne faut pas omettre celui de Mathieu Durand, autre aide-de-camp du général en chef, qui prit part aux batailles de l'Empire jusqu'à Waterloo, et mourut pair de France en 1837, à l'âge de 84 ans.

Rochambeau, à sa rentrée en France, rapporta comme trophée deux canons qui, pris sur l'ennemi, lui avaient été offerts par le Congrès. Il fut nommé gouverneur de Picardie et d'Alsace, commandant en chef de l'armée du Nord, maréchal de France en 1791. Le 15 germinal 1793, arrêté par ordre du Comité de sûreté générale du 16 pluviôse, il fut écroué à la conciergerie, comme ci-devant maréchal de France, commandant-général des armées du Nord, ancien collègue de La Fayette et de Luckner. Il y arriva en compagnie de Malesherbes et des quatre Loménil. Il en sortit le 6 brumaire, après neuf mois de détention, avec Foulon-d'Ecotais qui avait été Intendant à la Martinique. Nommé grand officier de la Légion d'honneur, par Napoléon Ier, il mourut en 1807.

J'ai réservé pour la fin ce que je me proposais de dire au sujet de M. de La Fayette, et mes appréciations personnelles sur le rôle qu'il joua en Amérique, véritable cause de sa rapide fortune politique. On peut affirmer qu'il fut avec Washington le véritable auteur de l'indépendance des Etats-Unis. Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert Dumotier, marquis de La Fayette, baron de Reignac, Vissac, Saint-Romain, seigneur de Maufrais, Saint-Quihoët, le Plessix, la Touche et en partie du Comté de Plœuc, l'Isle-Aval et Veau Couronné, naquit

à Riom (Auvergne) et non à Chavagnac comme on le croit à tort, le 1er septembre 1757. Elevé au collège du Plessis, à Paris, il apprit de bonne heure l'art enseigné à ceux qui devaient fréquenter la Cour, de savoir dissimuler sa pensée, flatter la vanité des puissants, et faire proprement une révérence.



Il épousa fort jeune Mlle Angélique-Aimée d'Ayen qui avait cinq ans de plus que lui. C'est à la jalousie, dit-on, ce que je ne saurais admettre, mais plutôt à son violent désir d'acquérir de la célébrité, qu'il faut attribuer son brusque départ pour l'Amérique, pays encore neuf dans lequel il comptait trouver l'occasion de se distinguer.

Capitaine de dragons à 19 ans, ce fut dans un dîner officiel, à Metz, où il tenait garnison, qu'il apprit la nouvelle de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis. Il s'embarqua le 31 juillet 1777 sur *la Formidable*, frégate de 22 canons et 200 hommes d'équipage, qu'il avait armée à ses frais avec le secours du banquier Necker, son ami, un ambitieux sans bornes, d'une surprenante vanité, croyant surtout trop à son mérite personnel. Une bien curieuse lettre du marquis de Caraccioli à d'Alembert (1) (28 mai 1781) nous fournit d'intéressants détails sur la fortune de Necker, ministre des finances de France, et le fanatisme avec lequel il fut admiré par les personnes qui composaient sa Cour. L'auteur cite, parmi les enthousiastes de ce financier exotique, le marquis de Castries, le prince de Foix, l'abbé Vermont, le marquis de Noailles. Vient ensuite toute une série d'ambitieux qui se nomment : l'archevêque de Toulouse qui cherchait à le supplanter au

---

(1) *Mémoires secrets de Bachaumont*, tome XVII.

ministère, le duc de Choiseul, le duc du Châtelet (Lorraine) auquel il avait promis d'ouvrir le chemin soit au département de la guerre, soit à une haute situation politique, le prince de Beauvau, etc., etc.

Le beau sexe rivalisait également d'admiration pour lui. Citons, parmi les femmes de cette époque, la duchesse de Grammont, la superbe comtesse de Brionne, les comtesses de Blot, de Thessé, l'une des plus ardentes, la comtesse de Châlons avec son amant le duc de Coigny, la svelte comtesse de Simiane, dont le beau-père, duquel nous avons déjà parlé avait acheté le château de la Bastie d'Urfé, la mélancolique princesse de Foix, etc., etc.

Revenons après cette courte digression à La Fayette. Il arriva sans encombres jusqu'à l'île *de Limoups*, où il rencontra un vaisseau anglais. Il l'attaqua audacieusement et, après deux heures d'un combat opiniâtre, ses matelots montèrent à l'abordage, aux cris de *Vive Louis*, *Vive la France !* Soldat intrépide il était encore un sujet fidèle qui n'avait pas affiché ses idées républicaines, mais qui ne devait pas tarder, après avoir mis le pied sur le nouveau monde, à considérer « *l'insurrection* des peuples comme le plus saint des devoirs ».

La Fayette arriva en 1777 chez les *Insurgens* avec la réputation méritée d'un soldat valeureux et d'un esprit supérieurement doué. Il voulut d'abord servir comme simple volontaire dans les armées des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, malgré le brevet de major-général que le Congrès lui avait accordé. Le 11 septembre Washington fut battu par l'armée du général Bowe. La Fayette rallia les fuyards, les ramena au combat où il se conduisit en véritable héros et reçut une grave blessure à la jambe. Peu de jours après, il était à Boston pour hâter le retour de la flotte française. En 1779 il manifesta l'intention de rentrer en France pour y entamer de nouvelles négociations en faveur des alliés. Le président du Congrès

Laurent (Henri) fit fréter pour lui la frégate *L'Alliance*, où il s'embarqua avec MM. de Raymondis, capitaine de pavillon, Brove et Duplessis, capitaines d'artillerie, salué avec les honneurs qui lui étaient dus. Après une traversée de 23 jours, il débarquait à Brest, le 6 février 1779. La semaine suivante il était à Paris, et se rendait dans sa famille, à Saint-Germain, où il ne fit qu'un très court séjour. Ayant obtenu l'assentiment du cabinet de Versailles, il repartit pour l'Amérique et arriva le 28 avril 1780 à Boston. Il prit alors le commandement d'une division dans l'armée des Etats-Unis et revint une fois encore en France solliciter des secours de Louis XVI qui le nomma maréchal de camp.

Le 12 novembre 1782 le marquis de La Fayette demeurant à Paris, hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, paroisse de Saint-Roch, avait acquis du marquis de Bérenger (Testras, notaire), pour la somme de 152.000 livres, avec entrée en jouissance le 1er janvier 1783, un hôtel sis à Paris, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, paroisse de Saint-Sulpice. Cet hôtel avait d'abord été occupé par la duchesse de Lauraguais, puis par le comte de Peyre. Il était devenu, par suite de saisie réelle sur la succession de Pierre Salles, banquier, le 5 mai 1778, la propriété, moyennant 102.000 livres, de Raymond-Pierre, marquis de Bérenger, seigneur de Pasquier, Laferrière alors brigadier des armées du roi et chevalier de ses ordres, habitant rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain. Cet immeuble était occupé par le marquis de Veynes, qui en jouissait sans bail. Il était limité à droite par une maison appartenant aux héritiers de Turgot, sur le devant par la rue Bourbon et sur le derrière par celle de l'Université (1). Il fut vendu aux charges suivantes : 1° payer les droits et observer les devoirs seigneuriaux envers

---

(1) Archives Nat. Papiers séquestrés. T. 332-333.

l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez dans la censive de laquelle il était situé, 2° solder les vingtièmes, les logements de soldats et toutes autres charges de ville, 3° les droits royaux et seigneuriaux. On trouve encore aux archives des documents qui établissent que M. de La Fayette possédait une maison rue de Lille (15 juillet 1770), une quantité de factures, et divers comptes d'aumônes faites par ordre de la marquise sur les terres qu'elle possédait. Ce ne sont là que des papiers sans importance oubliés par lui, qui furent néanmoins séquestrés, quand il quitta précipitamment la France, en ayant soin d'emporter tous ceux qu'il avait intérêt à conserver.

Le 12 novembre 1782 le marquis de Bérenger, devenu maréchal de camp, chevalier d'honneur de *Madame*, demeurant rue du Cherche-Midi, vendit pour 50.000 livres, payables le 1er janvier 1784, à M. de La Fayette, la totalité des glaces, tableaux, dessus de portes, vases, bancs, sièges de jardins qui se trouvaient dans l'hôtel de la rue de Bourbon. Chez ce dernier, le soldat, on le sent bien, n'avait pas tué l'homme du monde, l'artiste et l'aristocrate.

Quand le général anglais lord comte Cornwalis fut obligé de capituler et de rendre Yorktown, le 17 octobre 1781, les Anglais restaient maîtres du Canada, de New-York, des Carolines et de la Georgie. A ce moment le héros français put s'écrier : « l'humanité a gagné son procès, la liberté ne sera plus sans asile. »

En 1825, lorsque La Fayette fut reçu avec un enthousiasme indescriptible par les Américains, il s'écriait, en levant son verre dans le banquet de Bunker-Hill : « Dans cinquante ans, vienne le premier jubilé, nous porterons ce toast à l'*Europe affranchie*. Always-France.

Il mourut à Montpellier, le 20 octobre 1834. Il avait célébré à Yorktown (Virginie) le 43e anniversaire de la reddition de cette place. Quelques écrivains, après la mort de cet homme

célèbre, l'ont vanté à l'excès, l'ont présenté comme un héros des temps antiques, d'autres l'ont systématiquement attaqué, refusant de reconnaître ses qualités militaires, les hautes capacités politiques dont il fit preuve. J'estime qu'il y a eu exagération de part et d'autre. Il ne faut pas nier les importants services qu'il rendit à la cause qu'il défendait. Il eut en définitive assez d'influence sur Louis XVI pour le faire consentir à envoyer un corps d'armée destiné à soutenir les revendications de l'Amérique contre l'Angleterre. Qui pourrait dire quelle eût été sans cela l'issue de la lutte ? C'était, avouons-le, un ambitieux de haute marque qui voulut singer Cromwel sans en posséder la puissante envergure, et qui rêvait en dernier lieu de donner à la France cette liberté qu'elle a depuis laborieusement conquise. Sans tenir compte des circonstances, des mœurs de son pays il rêvait de jouer dans sa patrie le rôle de Washington, mais l'ensemble des qualités indispensables à pareil rôle lui faisait complètement défaut. Jeune, plein d'audace, d'une mâle énergie, son séjour en Amérique lui fut assurément nuisible.

On a été aussi trop loin, en ne voyant en lui « qu'un enthou-« siaste de la liberté, comme le chevalier espagnol Don Qui-« chotte l'était de la chevalerie errante, auquel la lecture des « romans avait complètement détraqué le cerveau. »

Nous verrons bientôt quelle fut son attitude, après son retour en France, dans les événements qui précédèrent ou suivirent la révolution.

Le 17 octobre 1881 on célébrait à Yorktown le centenaire de la reddition de cette ville. L'Amérique avait invité à cette grande solennité les représentants des généraux français qui y avaient coopéré.

Le marquis de Rochambeau acceptait cette invitation et annonçait le départ de MM. de Grasse, lieutenant d'infanterie de marine, fils du colonel du 20ᵉ chasseurs, Henri d'Aboville,

capitaine d'état-major, et Christian, son frère, officier dans l'armée territoriale, représentant leur arrière-grand-père, M. de Noailles, sous-lieutenant au 44ᵉ régiment d'infanterie, arrière-petit-fils de Louis-Marie de Noailles, lieutenant-colonel du régiment Soissonnais à Yorktown. Le comte d'Ollone, ancien officier supérieur de cavalerie, et son fils, Laur de Lestrade, petit-neveu du comte de Lestrade, lieutenant-colonel de Gâtinais et Royal-Auvergne, le vicomte d'Haussonville qui appartient par sa mère à la famille de Broglie.

Les représentants du marquis de La Fayette étaient au nombre de cinq. MM. Pourcet de Sahune, lieutenant au 25ᵉ dragons; Bureaux de Pusy, commandant en second de l'Ecole Polytechnique; François de Corcelle, secrétaire d'ambassade; de Beaumont et Gaston Sahune.

La mission officielle avait été désignée par le Gouvernement de la République française, qui en nomma chef le général Georges-Ernest Boulanger. Il était accompagné du colonel Hippolyte-William Bossan, commandant la brigade de cuirassiers à Niort, du lieutenant-colonel d'artillerie Blondel en résidence au Havre, du commandant Lichtenstein, du capitaine de frégate Descamps (Emile), du lieutenant de vaisseau Schilling et du peintre Regamey, délégué par le Ministre des beaux-arts.

La mission s'embarqua le 24 septembre 1881 sur *le Canada*, paquebot de la compagnie transatlantique qui effectua la traversée en onze jours.

L'accueil qui fut fait aux représentants des vaillants officiers qui avaient concouru, il y a un siècle, à l'indépendance des États-Unis, fut des plus enthousiastes, et pendant plusieurs jours de splendides fêtes eurent lieu à Yorktown (1).

---

(1) *Centenaire de l'Indépendance des Etats-Unis*, 1781-1881, par le marquis de Rochambeau, Paris, Champion, 1886, 1 vol. in-8.

Le général Boulanger a été mêlé de trop près aux récents événements que personne n'a oubliés, pour que je puisse me dispenser de consacrer quelques lignes à sa mémoire.

Devenu Ministre de la Guerre, en 1886, grâce à l'influence de Clémenceau, ce renégat politique qu'a enfanté Montmartre, la butte célèbre d'où j'écris ces pages, son succès le grisa complètement. Il devint chef du *Parti national*, et ne craignit pas de répéter bien haut qu'il fallait impitoyablement chasser les gens tarés qui déshonorent la République et réviser la constitution de 1875, et vraiment en cela il n'avait pas tort.

Pour la gloire de son nom, ce politicien d'aventure eût mieux fait de rester simplement soldat, et de se consacrer tout entier à l'œuvre de la réorganisation de l'armée et de la défense nationale qu'il avait heureusement commencée. Il ne fut du reste jamais de taille à jouer en politique les premiers grands rôles ; ses flatteurs lui avaient bien appris à cabotiner, mais il ne le fit jamais que d'une façon maladroite. Politicien à courte vue, nature au fond très honnête, enivré par le fol enthousiasme de la oule, ses succès électoraux dans le nord et à Paris, il avait naïvement rêvé d'être, pour sa patrie, ce que fut Monk en Angleterre.

On l'accusa bientôt de comploter contre la sûreté de l'Etat, de faire servir l'argent destiné à réorganiser l'armée, et à la tenir prête à tout incident imprévu, soit à son luxe personnel, soit à subventionner des journaux à sa dévotion. Il fut enfin traduit devant une haute cour de justice, en 1889, et condamné par elle, car il est toujours possible d'en trouver les moyens. Quand les passions se seront apaisées, quand les haines ardentes qui le poursuivirent auront disparu, il sera intéressant de relire et de méditer ce curieux procès. Il est de fait que le général Boulanger trouva beaucoup d'argent. Des gens généreux, mais sans ambition, d'autres qui, en cas de victoire, espéraient voir payer leurs services,

les prétendants qui se disputaient la France firent pleuvoir l'or dans sa caisse, et l'entraînèrent, assure-t-on, dans de dangereuses compromissions auxquelles son caractère loyal semblait devoir se refuser. Mais il lui fallait grassement nourrir cette pléiade d'adulateurs, payer ses courtiers en réputation, un nombre incalculable de quémandeurs de tout acabit, députés, journalistes, etc., s'augmentant chaque jour. Il lui fallait entretenir cette cour, plus servile que si elle avait été officielle, de déclassés, de meurts la faim, se faisant payer fort cher les services qu'ils rendaient à une cause au succès de laquelle ils ne croyaient pas. Quand il fut tombé, qu'il n'eut que le temps de se réfugier à Londres, pour venir plus tard se fixer à Bruxelles, toute la bande des salariés lâcha son chef avec un ensemble merveilleux, ce fut une véritable débandade.

Quelques-uns ne l'ont pas oublié, c'est d'abord Déroulède, un grand bavard mais un cœur vaillant, Francis Laur, hurluberlu, auquel il n'y a pas un reproche à faire sous le rapport de l'honorabilité, et d'autres encore qui ont connu à fond les mystères du *Boulangisme*. Un seul homme cependant lui est resté vraiment fidèle pendant sa vie et l'est encore après sa mort, c'est son compagnon d'exil, croyant en son étoile, au réveil de la conscience publique, écrivain d'immense talent, connu du monde entier, je veux parler de Henri Rochefort, devant qui sont forcés de s'incliner les plus redoutables adversaires.

Par instinct, j'avais deviné que cette popularité si soudainement acquise par le Ministre de la guerre était malsaine, j'avais prévu que cette gloire factice disparaîtrait comme la fumée d'un gros feu de paille; et le moment est venu où, me donnant raison, le rideau est brusquement tombé sur cette émouvante féerie; dans laquelle de naïfs jobards, nombre de grandes dames, séduits par le panache, ont joué des rôles si divertissants. Au moment d'éteindre les feux de la rampe, il n'est

Le 30 mai 1893, cette touchante manifestation a eu lieu dans le cimetière de Picpus, enclos dans les dépendances du couvent de ce nom, et ignoré de la plupart des Parisiens.

Ce cimetière, fermé depuis 1878, appartient à une société que préside M. de Mérode.

C'est dans ce coin de terre que reposent les Montmorency, duc de Cadaval, marquis de Pimodan, La Vauguyon, Montalembert, duc de Levis de Mirepoix, de Chabot, marquis de Nadaillac, de Remusat, de Lasteyrie, Doudeauville, Polignac, de Salm, etc.

Dans l'assistance on remarquait Son Excellence M. James B. Eustis, ambassadeur des Etats-Unis, avec tout le personnel de l'ambassade. La famille du général de La Fayette, MM. de Corcelle, arrière-petit-fils du général, de Sahune, sous-préfet à Toul, M. Maurice de Pusy La Fayette, Mme de Pusy et ses fils, Paul de Sahune, lieutenant au 1er cuirassiers, le comte d'Assailly, MM. Paul et Pierre de Rémusat, la marquise et le comte de Chambrun, Jacques de Sahune, maréchal des logis dans un régiment de hussards. Le capitaine H. Adams a célébré en fort bons termes le caractère d'indépendance, les idées libérales et philosophiques du marquis de La Fayette. Après lui M. Eustis, ambassadeur des Etats-Unis, a pris la parole et fait un éloquent éloge de ce général.

M. de Corcelle, l'aîné de ses petits-fils, a répondu en termes émus et chaleureux à ces différents discours.

Cette sympathie qui résulte des rapports de deux grands peuples a quelque chose de profondément consolant. Voici une dernière preuve de la haute estime que l'Amérique professe pour la France.

Le remarquable monument du sculpteur Bartholdi, représentant La Fayette et Washington, offert à la ville de Paris par la colonie américaine, sera inauguré sur la place des Etats-Unis, le 14 juillet 1895.

ciale, sans autre désir que de se rendre utiles à leur pays, dans la mesure de leurs aptitudes spéciales, prêts à consacrer jusqu'à leur existence pour le triomphe de l'idée à l'épanouissement de laquelle ils venaient d'assister aux Etats-Unis. On ne s'est pas suffisamment rendu compte de l'enthousiasme de cette jeunesse, on a pris pour de l'emballement ce qui n'était chez elle, sans aucune aberration d'esprit, que le désir formel de voir s'accomplir des réformes libérales depuis longtemps désirées. Des écrivains modernes, dont certains écrits révèlent le manque absolu de sens commun, les idées étroites et la révoltante partialité, ont eu l'impudence de faire le procès de cette ardente jeunesse, de la traiter d'une façon sévère allant jusqu'à l'injustice.

Achille du Chastellet était revenu à Paris avec M. de Bouillé; pendant une campagne de trois années, il avait su gagner l'estime et se concilier l'amitié des vaillants officiers qui occupaient une haute situation dans l'armée royale, et pouvaient plus tard lui être utiles.

Peut-être se crut-il en voie de faire fortune. Jeune, intelligent, instruit, soldat courageux, il avait noué d'amicales relations avec La Fayette. Il professait les mêmes opinions politiques que ce jeune général, qui ne lui marchanda point ses sympathies et sa protection. Il sut à son retour user très habilement de l'influence des personnalités qu'il avait connues au delà des mers, et se servir du concours de ses amis pour les besoins d'une ambition légitime, qu'il était plus que personne en droit d'avoir, mais que des qualités militaires de premier ordre ne pouvaient seules satisfaire. De tout temps, les recommandations venues d'en haut ont été profitables. Je n'atténue en rien les mérites professionnels du dernier descendant des d'Urfé, et n'ai voulu faire qu'une juste réflexion. Je connais des gens, ayant tout ce qu'il fallait pour réussir, qui ont senti les dures nécessités de la vie, parce qu'ils se sont

CHAPITRE VI

LES SALONS LITTÉRAIRES

DU XVIIIe SIÈCLE

I. Les communes d'Auteuil et de Passy.

II. Les Salons littéraires du siècle dernier.

III. Le cénacle d'Auteuil et les familiers de Madame Helvétius.





CHAPITRE VI

LES SALONS LITTÉRAIRES DU XVIIIe SIÈCLE

I. — Les Communes d'Auteuil et de Passy.



ERS la fin du siècle dernier Auteuil qui, depuis l'année 1860, a été englobé avec la commune de Passy dans l'enceinte de Paris, dont ils forment le XVIe arrondissement, était un coquet petit village assis sur un monticule, dont les pentes aboutissaient doucement à la Seine.

Dans la nouvelle annexion, il renferme les quatre quartiers d'*Auteuil, la Muette, la Porte Dauphine* et *les Bassins*, suivant la division adoptée pour tous les autres arrondissements de la capitale.

Auteuil était, il y a cent ans, entouré de terres cultivées, rempli de luxuriants vignobles, où le phylloxera était alors inconnu, encadré dans de verdoyantes prairies que dominaient de petits coteaux superbement boisés.

En cet agréable lieu, rendez-vous des gens qui, fuyant les bruits de la ville, aimaient la campagne avec ses innocentes

récréations, on buvait sec un petit vin clairet, méritant bien sa réputation, ayant un goût de terroir très prononcé, sentant la pierre à fusil, mais agréable au goût, plus estimé et recherché que celui de Suresnes auquel on reprochait avec raison trop de verdeur et d'âpreté. On s'explique très bien que ce fertile coin de terre, situé à deux pas de Paris, limitrophe au bois de Boulogne alors dans toute sa splendeur forestière, ait été le but de promenade de prédilection de tous les amateurs de villégiature.

Partout de confortables habitations avec des jardins étendus, remplis de fleurs et de fruits, habitées par une société d'élite, des hommes déjà célèbres ou en passe de le devenir, qui, fuyant l'agitation de la grande cité, venaient s'abriter dans ce nid tranquille et ensoleillé, soit par besoin de repos, soit pour s'y livrer, dans une quiétude non troublée, à leurs travaux philosophiques et littéraires.

Avec quelque patience, un peu de bonne volonté surtout, il serait possible de suivre les diverses transformations qu'ont subies, au point de vue topographique, les villages d'Auteuil et de Passy qui forment aujourd'hui une véritable ville, aux rues bien alignées, remplies d'air et de soleil, couvertes d'imposants édifices publics, et d'élégantes maisons dont l'architecture est ravissante.

Les Archives communales de ces deux localités riches en documents de toute nature furent, après leur annexion, transportées à l'hôtel de ville où elles furent détruites lors de l'incendie de cet édifice en mai 1871. Il existe cependant d'autres sources de renseignements où l'on peut largement puiser, telles que nos bibliothèques publiques et les Archives nationales, qui renferment de nombreuses pièces propres à reconstituer l'histoire de ces deux villages, et qu'il ne paraîtra point inutile de résumer ici, à cause de leur importance et de l'intérêt qu'elles présentent.

Une grande partie du territoire d'Auteuil était possédée par le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois qui y tenait un fief important (1), par l'abbaye de Sainte-Geneviève (2) et le chapitre de Notre-Dame de Paris (3) dont la propriété et la juridiction s'étendaient en outre sur les villages de Boulogne-sur-Seine et de Billancourt. Un plan du fief de Saint-Germain-l'Auxerrois, dressé en 1732 par Claude Duchesne, architecte et ingénieur, nous fait connaître d'une manière très exacte les diverses limites de ce vaste territoire. Au nord l'enclos de l'abbaye de Longchamp entouré de terres et de prés, borné par la Seine où était établi le bac de Suresnes. Au sud-est le bois de Boulogne, au sud-ouest le village de ce nom avec ses abondants vignobles, de l'autre côté du fleuve, Saint-Cloud et sa forêt; également au sud-est, le village de Passy, où de toutes parts on cultivait la vigne. La grande rue de Passy, qui part du monticule portant ce nom, aboutissait à la porte de Passy, près la Meutte (la Muette). La rue basse longe la seigneurie. Le village est limité au midi par le grand chemin de Sèvres à Paris, qui suit la Seine. Un peu sur la gauche apparaît Auteuil où est situé le fief de Saint-Germain-l'Auxerrois. On y trouve les rues Sainte-Geneviève, du Buis, grande rue d'Auteuil, ruelle et place des Perchans, rues des Garennes et Mérodé, ruelle de Noblet, enfin la rue de la Fontaine, conduisant à une fontaine située au nord-ouest du village, qui était abondamment pourvu d'une eau excellente. Quelques-unes de ces dénominations subsistent encore de nos jours.

En suite d'une transaction du 19 décembre 1731 entre les seigneurs d'Auteuil et ceux de Passy, on effectua un plan de

---

(1) Archives nationales, N, Seine, n° 10.
(2) Ibid., E, Seine, n° 13.
(3) Archives nationales, N, 2e classe, Seine, n° 150.

bornage (1). On y relève les noms des châtelains qui suivent : Jean de Villiers, Coignet, Morin, Mme de Passy, de Vaux. Jean de l'Isle, veuve Charles de la Ploue, la marquise de Lauzun, le marquis de Bacqueville, le marquis de Bully, M. de Messat, Morin de Chaillot, etc. Le village de Passy, qui, comme celui d'Auteuil, dépendait primitivement de l'arrondissement de Saint-Denis, était bien moins important que ce dernier. Le 26 décembre 1666 on y érigea une église succursale dépendant de la paroisse d'Auteuil (2). La fondation en fut faite par Claude Chahu, conseiller du Roi, trésorier des finances à Paris, et dame Christine-Chrétienne de Heurle, son épouse. Elle fut approuvée par Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. Quelques années après Christine de Heurle alors veuve, avait obtenu de Louis XIV des lettres patentes pour l'érection de Passy en paroisse, et l'union de la nouvelle cure à la communauté des Barnabites de Saint-Eloi. (18 mai 1672).

Ces lettres furent registrées au parlement de Paris le 21 juin suivant.

A ce sujet, avait eu lieu d'abord une transaction revêtue de toutes les formalités requises, entre ladite Dame, le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et le curé d'Auteuil.

Le château de la *Meute* (la Muette), qui fut à l'origine un simple rendez-vous de chasse, était situé à l'entrée du bois de Boulogne qui s'appela d'abord : Rouvray. Il faisait partie du domaine de Marguerite de Valois, née le 15 mai 1553, mariée à Paris, le 18 août 1572, à Henri, roi de Navarre. La séparation des deux époux fut prononcée, le 17 novembre 1599, par les commissaires désignés par le pape Clément VIII; l'ab-

---

(1) Archives Nationales n° 106.
(2) Archives nationales, Domaines ecclésiastiques, carton S, 160, 161.

négation résignée de cette princesse, la touchante affection qu'elle portait au dauphin, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, lui méritèrent à la cour de France les plus grands égards, auxquels bien plus encore ses qualités personnelles lui donnaient droit. Après son décès survenu le 27 mars 1615, Louis XIII se trouva possesseur de la Muette, en vertu de la donation de tous ses biens, qu'elle lui avait faite, au moment même où il venait d'atteindre sa majorité. En 1707, Joseph-Jean-Baptiste Feuriau d'Armenouville était investi de la capitainerie des chasses et des plaines environnantes avec résidence au château. M. d'Armenouville s'était installé au pavillon de Madrid où il mourut le 27 novembre 1728. Il fut enterré à Saint-Eustache. Après la mort de Louis XIV, la duchesse de Berry, fille du régent, vint y résider. Cette jeune et charmante femme mourut le 21 juillet 1719, âgée de 24 ans, dans sa résidence de prédilection. La Muette devint alors, par ordre du duc d'Orléans, le lieu de promenade et de récréation de Louis XV, âgé seulement de 9 ans. On y fit d'importantes réparations, les bâtiments principaux furent élevés d'un étage, et le peintre Desportes fut chargé de décorer les appartements. Louis XV, qui avait passé les premières années de sa jeunesse à la Muette, épousait, le 5 septembre 1725, à Fontainebleau, Marie Leczinska. Il avait quinze ans, toute la frivolité de cet âge, que l'on retrouve même chez les Rois qui, s'ils ont reçu de Dieu, lors de leur avènement, le don de guérir les écrouelles, n'ont pas toujours assez de caractère pour savoir se conduire. Sept ans plus tard en 1732, le Roi fit encore embellir cette royale demeure, où il recevait sa maîtresse la comtesse de Mailly, qui, supplantée par sa sœur, M[me] de Vintimille, à l'exemple de la célèbre Louise de la Vallière, expia dans les larmes son trop profond amour, les fautes commises et ses illusions perdues. En 1741, on épuisa dans ce château toutes les ressources de

l'art, on y prodigua les délicatesses du luxe, l'élégance et la richesse des ameublements, c'était le véritable temple des plaisirs, où les grands seigneurs d'une cour frivole et corrompue célébraient fréquemment des fêtes nocturnes, que présidaient Bacchus et Vénus, les dieux aimés de ces aristocrates viveurs. Deux tableaux, que l'on voit aujourd'hui au Musée du Louvre, se trouvaient à la Muette. Dans la chapelle on admirait la Sainte Famille de Raphaël, dans la salle à manger un des quatre dessus de porte d'Oudry : le combat des Coqs.

Mme de Pompadour faisait royalement les choses. Tous les écrivains du temps nous fournissent la description la plus complète sur cette habitation princière où l'on avait réuni tous les raffinements du luxe. Louis XV mourut le 10 mai 1774, à Versailles, des suites d'une maladie innommable.

Louis XVI, son petit-fils et successeur, vint d'abord habiter ce château. Ce fut de là que furent datées un grand nombre de mesures populaires qui firent bien augurer de son règne. Trois mois après il y éprouvait le spleen, et quittait ce lieu, qui sentait le plaisir et les plus honteuses débauches, pour venir s'installer à Compiègne qui fut dans la suite son séjour favori. La petite oasis du bois de Boulogne rentra alors dans le calme et le silence, elle redevint déserte. Un seul événement y ramena la vie pendant quelques heures ; on procéda, le 21 novembre 1783, à une expérience aérostatique de Montgolfier.

Pendant l'époque révolutionnaire la Muette subit de graves mutilations, le corps de logis principal disparut sous le marteau d'idiots démolisseurs, qui croyaient détruire à tout jamais la royauté en jetant par terre les emblèmes de sa puissance. Toujours l'éternelle bêtise des masses ignorantes et brutales, agissant d'instinct, comme les fauves pour satisfaire leurs appétits, qui, dans un moment de colère furieuse,

sans raisonner, se portent à des actes de vandalisme, brisent, mutilent, brûlent nos monuments sans savoir exactement pourquoi, sous le prétexte spécieux de refaire demain une société nouvelle, qui ne sera ni meilleure, ni plus humaine que celle de la veille. Il ne resta debout que les deux gros pavillons et les bâtiments de service.

En 1818, Sébastien Erard, facteur de pianos, chez qui vibrait, au même degré que l'amour de son art, la musique si séduisante que produit le bruit de l'or, avait su ramasser une grosse fortune, en fabriquant, d'une façon supérieure, le plus insupportable des instruments connus. Il acheta, pour la bagatelle de 275.000 francs, le château de la Muette, où il installa une importante galerie de tableaux. M. Erard y mourut le 13 octobre 1889, et légua à sa nièce, Mme la comtesse de Franqueville, l'ancien château royal, son immense parc, et les bâtiments modernes qui avaient été construits depuis. Il est actuellement la propriété du comte Ch. de Franqueville, membre de l'Institut.

Louis XV, fort épris des charmes de sa femme, s'était également énamouré des sites ravissants des environs d'Auteuil. Il avait fait établir, en 1761, au milieu de ce village un jardin fleuriste (1). D'après le plan dressé le 18 avril 1772 par Lasseigne, géographe des bâtiments de la Couronne, le jardin royal avait pour limites : au nord, la rue d'Auteuil; à l'est, la maison avec la propriété de Mme Helvétius, celle du notaire Chomel; au nord-ouest, la porte d'Auteuil et la Glacière; à l'ouest, le bois de Boulogne ; à l'est, le jardin et le logis de M. Binet de la Bretonnière (2). Au sud,

---

(1) Archives nat., Archives de la Couronne, O', 1585, 1586.

(2) Maison qu'avaient habitée Boileau et l'oculiste Gendron, possédée en 1773 par Binet de la Bretonnière.

terres et prés au même Binet, et la propriété du chapitre de Sainte-Geneviève.

Ce jardin, dont la contenance était de 18 arpents de terrains de médiocre qualité, était entretenu par un sieur Richard qui recevait 2000 livres de traitement annuel. Le Roi, pour lui donner une étendue suffisante, avait fait acheter par le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des bâtiments et jardins, à M[lle] de Longprez et à M[lle] Hector de Jonquières (6 septembre 1776) neuf arpents cinq perches et demie de terrains pour la somme de 26,704 livres (acte Dutartre, notaire à Paris), M. de Jonquières avait lui-même acquis ces biens de Jules-Armand-Guillaume de Fontaine, fermier général, et de sa femme Louise Liégault, en avril 1737. Ce même gentilhomme avait déjà cédé au Roi, pour l'agrandissement du célèbre château d'Auteuil, une maison, cour et jardin, au prix de 2670 livres (12 mars 1761).

Louis XVI ordonna la vente du jardin du Roi, qui avait depuis sa création exigé de grandes dépenses, sans rapporter aucun revenu. Le 14 août 1774, il fut adjugé pour la somme de 68.000 livres dont la moitié comptant, à Georges Strass, joaillier; dans cette aliénation étaient compris les bâtiments et le mobilier à l'exception d'une petite parcelle de terre, et d'une antique construction accordées par le Roi à M[me] Helvétius. Le nouveau propriétaire fut, par suite de mauvaises affaires, contraint de quitter le Royaume, et en 1776 ce jardin était judiciairement adjugé à M. Joly de Fleury, conseiller d'état, qui paya au Roi 38.000 livres avec intérêts (Picquais, notaire à Paris) et 27.200 livres en principal et intérêts à l'union des créanciers. Aujourd'hui tous ces terrains, qui ont centuplé de valeur, sont couverts de maisons de rapport, et il serait assurément fort difficile de fixer d'une façon exacte l'emplacement qu'occupait le jardin fantaisiste de Louis XV.

Mme Helvétius, qui, après la mort de son époux, s'était définitivement fixée à Auteuil, avait acheté la maison avec le vaste jardin attenant de M. de La Tour, peintre du Roi, limitrophe de la propriété de la Couronne. Cet acte fut passé devant Me Louis-Denis Chomel, notaire, au Châtelet de Paris.

Un fait d'une très grande importance se rattache à l'histoire de Passy. Ce fut là, aux portes de Paris, peu de temps après le *Serment du Jeu de Paume*, que fut préparé le complot redoutable ourdi sous la direction de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Etampes, comte de Beaujolais, de Vermandois et de Soissons, que l'on avait surnommé *Egalité.*

Le plan en avait été tenu soigneusement secret par la faction d'Orléans et s'il n'eût été découvert à temps, cet audacieux complot pouvait changer complètement les phases de la Révolution, et entraver sa marche. Il devait avoir pour résultat, en cas de réussite, la proclamation à Paris, le 13 mai 1789, du duc d'Orléans comme régent du Royaume! L'insurrection générale aurait eu pour prélude l'incendie du Palais-Bourbon, et l'exécution de moyens barbares, prévus avec un révoltant cynisme, qui comprenaient entre autres : 1° la disette du pain afin de soulever le peuple; 2° Assassinat de MM. de Flesselles, prévôt des marchands, Bertier, intendant de Paris, baron de Breteuil, comte d'Artois, princes de Condé et de Conti, maréchal de Broglie, l'abbé Maury, d'Allègre et autres partisans ou défenseurs fidèles de la royauté; 3° Incendie et pillage des châteaux d'aristocrates qu'on pourrait atteindre; 4° Massacre de tous les royalistes qui n'auraient point quitté la France (*Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, etc., par l'auteur de la *Conjuration de Robespierre*, 3 vol. in-8, 1796, tome II, page 13).

Dans la nuit du 11 juillet 1789 à une heure avancée, on

apprit le renvoi de Necker. Ce fut le signal d'assez graves désordres qui n'eurent qu'une courte durée. Les événements étaient en train de se précipiter avec une stupéfiante rapidité, de nature à effrayer même ceux qui les avaient provoqués.

Du Chastellet connut-il le complot de Passy ? pour moi cela ne fait aucun doute, il habitait la commune voisine et devait certainement se préoccuper, et plus encore s'intéresser aux conciliabules politiques qui pouvaient s'y tenir. Ce que je puis affirmer sans crainte d'être démenti, c'est qu'il dut refuser d'y prendre part parce que les moyens à employer pour atteindre le but répugnaient à son âme généreuse, et qu'il s'effrayait dans sa sincérité républicaine de toutes les mesures extrêmes ou violentes, qui visent les coupables, et n'atteignent le plus souvent par malheur que les innocents. J'ajoute même qu'il aurait été inconséquent avec lui-même. Il ne pouvait s'associer aux menées ambitieuses du duc d'Orléans, qui, dans sa haine de Marie-Antoinette, aspirait au trône de France.

Je ne saurais dire exactement quelles furent les causes précises de l'avortement de ce complot, mais le duc d'Orléans en fut peu d'années après cruellement puni.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, qui vota la mort de Louis XVI « sans sursis ni appel au peuple », naquit le 13 avril 1747 et se maria le 5 avril 1769 à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre. Ce prince alliait les opinions philosophiques du XVIII[e] siècle aux mœurs dissolues de la régence. Sa popularité commença avec la vive opposition qu'il fit au chancelier Maupeou lors de son coup d'état inattendu contre les parlements. Plus tard il succédait au comte de Clermont, comme grand maître de la franc-maçonnerie.

Il avait fortement ébréché une fortune considérable par son goût pour les plaisirs et de coûteuses prodigalités, c'est pour la rétablir en partie qu'il eut l'heureuse idée de faire cons-

truire les galeries du Palais-Royal dans lesquelles s'installèrent des marchands et industriels de tout genre, et où se donnèrent rendez-vous les joueurs.

Ce fut une opération fructueuse.

La noblesse de Crespy-en-Valois le députa aux états généraux, le 25 juin 1789, il se réunit au tiers-état qui venait de se constituer en assemblée nationale. Il y comptait de nombreux partisans qui lui étaient absolument dévoués. Il suffira de citer entre autres, Barnave, Linguet, Duport, les Lameth, etc.

Le 5 avril 1793, il fut arrêté, conduit à l'abbaye, puis ensuite écroué à la prison de Marseille, le 3 octobre suivant, sur la proposition de Billaud-Varennes, il fut compris dans le procès fait à quarante-cinq girondins et condamné à mort le 6 novembre de cette même année, comme ayant aspiré à monter sur le trône, et pris part à la conspiration de Dumouriez. Il demanda à être décapité le jour même, et monta sur l'échafaud avec un imperturbable courage.



II. Les salons littéraires du siècle dernier.

Suivant une définition généralement admise, *le Salon* est : « *une compagnie de gens du monde réunis pour converser.* » En France où l'art de la conversation a toujours été, depuis plusieurs siècles déjà, en grand honneur, le salon a rempli un rôle très important dans les lettres, les beaux-arts, la science et la politique. On pourrait à ce sujet écrire un grand nombre de volumes; voici le rapide résumé de son histoire, à la fois très exact et suffisamment complet, pour permettre de juger les mœurs de ce temps. Je ne pense pas que les lignes qui suivent paraissent ici déplacées. C'est le tableau vrai de la société qui précéda la Révolution.

Je tiens surtout à montrer, quand je parlerai du salon de Mme Helvétius, dans quel milieu de personnages distingués vécut Achille du Chastellet, et quelle fut leur influence sur son esprit.

Le salon est une innovation des temps modernes, ce sont eux qui l'ont créé. La plupart des grands salons possèdent une reine, femme supérieure par ses grâces et son esprit, rayonnante comme un soleil, autour de laquelle se groupent et gravitent des hommes remarquables par leur savoir et leurs prétentions.

A Rome, à Athènes, rien de pareil. La femme se renfermait dans son intérieur, et comprenait mieux son rôle, dont elle poussait, faut-il dire, les exigences jusqu'à celles de la domesticité. C'était dans toute l'acception du mot la femme du foyer,

aimant le père, adorant ses enfants. Les anciens admettaient, à côté de leurs épouses, une classe importante, celle des *courtisanes*, femmes libres, au-dessus des lois, attirant, par l'influence de leur esprit, tout ce que la société d'alors possédait d'hommes illustres.

Dans cet ordre d'idées, le premier salon en date fut à Athènes l'appartement d'*Aspasie*, qui, quoiqu'elle fît un métier peu honnête, donnant asile dans sa demeure à de nombreuses courtisanes, sut se créer un cercle de soupirants et d'admirateurs. A Périclès son amant, son hôte habituel, il faut ajouter le sage Socrate et Alcibiade.

Le Bas-Empire eut à son tour ses réunions de poètes, de musiciens, d'artistes de toutes sortes, mais qui n'avaient rien de comparable avec celles que le progrès et le changement radical des mœurs devaient engendrer.

Le rôle prépondérant de la femme ne commence en réalité qu'au début du XVII[e] siècle ; fait étrange dont l'on ne saurait au juste expliquer les causes, elle devient tout à coup l'objet du respect qui lui est dû, mais en outre d'une admiration qui avec les exagérations de notre tempérament diffère peu d'un culte, et l'on voit une véritable société d'adorateurs se former autour d'elles.

Deux reines lettrées, Marguerite d'Ecosse et Marguerite de Navarre, surent s'entourer d'une cour de poètes et de savants. Le plus connu, le plus illustre et le plus fréquenté de tous les salons, fut celui de l'hôtel de Rambouillet dès le XVII[e] siècle.

Cet hôtel était situé rue Saint-Thomas-du-Louvre, touchant d'un côté aux Quinze-Vingts, de l'autre à celui de Chevreuse. Il avait été construit, d'après les indications de la marquise de Rambouillet, sur l'emplacement même de l'ancien hôtel d'O et de Noirmoutiers, devenu hôtel Pisani. Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, une des plus pures et des moins discutées des illustrations féminines du XVII[e] siècle, naquit à

Rome en 1588 et mourut âgée de 77 ans, à Paris en 1665. Elle était fille de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, et de Giulla Savelli, issue d'une grande famille d'Italie.

Elle fut mariée en 1600, ayant à peine 12 ans, à Charles d'Angennes, capitaine de 100 gentilshommes de la maison de Henri IV, devenu, par suite de la mort de son père, marquis de Rambouillet, en 1611, successivement ambassadeur de France à Turin en 1620 et à Madrid en 1627. Possesseur d'une très grosse fortune, c'était un gentilhomme infatué à l'excès de sa noblesse et des hautes fonctions qu'il occupait.

Sa jeune femme parut d'abord à la Cour de Henri IV, où elle éprouva un profond dégoût de toutes les intrigues dont elle fut témoin ; d'une santé d'ailleurs chancelante, ne pouvant aller dans le monde, elle fut assez habile pour forcer le monde à venir à elle, et se retira chez le marquis de Pisani, son père, qui aimait à s'entourer de savants et de gens de lettres.

L'hôtel Pisani, devenu en 1615 l'hôtel de Rambouillet, conquit rapidement une juste célébrité. C'est là que se réunit tout ce que Paris comptait d'illustrations. Ce salon devint une véritable académie qui, pendant plus d'un demi-siècle, eut une influence considérable sur les lettres françaises. La maîtresse de la maison en faisait les honneurs avec une grâce parfaite, femme excessivement remarquable par sa beauté et son esprit, elle savait captiver tous ceux qui l'approchaient. Mlle de Scudéri nous en a laissé, dans son *Grand Cyrus*, un portrait qui, bien qu'écrit en *style précieux*, est rempli de détails pleins d'intérêt.

Parmi les assidus de la maison il faut citer en première ligne le cardinal de la Valette et la princesse de Condé. Les beaux esprits du temps et les femmes les plus distinguées briguaient l'honneur d'être admis à ces réunions. On y vit successivement passer Malherbe, Racan, Richelieu, Corneille, Racine, Bossuet, le maréchal de Souvré, Condé, Montausier, Balzac,

Cependant l'essor était donné, les mordantes attaques pour la plupart bien justifiées du célèbre écrivain n'empêchèrent pas les salons de rester à la mode et d'être fréquentés.

Parmi ceux qui vinrent ensuite, il faut mentionner le salon de Mme Paulet, fille de Charles Paulet, un des secrétaires de Henri IV, surnommée la *célèbre Lionne*, à cause de son opulente chevelure blonde. Elle recevait chez son père toutes les illustrations alors connues de la noblesse et de la littérature.

Un salon plus modeste était celui de la comtesse Bourdonné, au Palais-Royal. La bourgeoisie, à laquelle on reprochait son manque d'élégance, possédait aussi ses lieux de réunion. Mlle de Scudéri en était la grande prêtresse. Elle habitait rue de Beauce et recevait le samedi de nombreux personnages parmi lesquels on comptait : Chapelain, auteur de *la Pucelle*, un coureur infatigable de ces raouts littéraires; de Raincy, un bel esprit absolument ignoré; Sarrazin, Pélisson, etc. Parmi les femmes on remarquait Mmes de Sévigné, de La Fayette, Scarron, qui devait avoir une destinée si inattendue ; Mme d'Aligre, Mlles Robineau et Boquet, etc.

En 1657, Tallemant des Réaux écrivait méchamment ce qui suit sur le salon du Temple qui perdit peu à peu sa vogue : « *Chapelain et quelques autres y avaient mené des gens ramassés de tous côtés.* »

Au début de la Régence les salons se rouvrirent de tous côtés plus nombreux, plus fréquentés, plus brillants, qu'ils ne l'avaient jamais été. A vrai dire, c'est seulement du XVIIIe siècle que datent ces grandes réceptions dont l'influence fut énorme sur nos mœurs et les progrès de notre langue.

Le premier de tous fut celui de l'hôtel Sully, rue Saint-Antoine, où l'on rencontrait Mme de Flamarens, Mme de Gontaut et Voltaire.

Au second rang brillaient les salons de l'hôtel de Duras,

de l'hôtel de Villars qui vit défiler jusqu'en 1763 la fine fleur de la noblesse ; de la maréchale de Beauvau, fidèle jusqu'à la fin à M. de Choiseul, à Necker et à Brienne ; de la duchesse d'Aiguillon, refuge des philosophes persécutés ; de la princesse de la Marck, sœur du duc de Noailles, de M[me] de Ségur, fille naturelle du régent, de la comtesse de Noisy, de M[me] de Brionne, qui recevait Marmontel, place du Carrousel, de la princesse de Bouillon, quai Malaquais, où se donnaient des réunions fréquentes auxquelles assistaient notre vieille connaissance la marquise d'Urfé, le comte de la Tour d'Auvergne, son neveu, et une foule de notabilités parisiennes.

Le salon de M[me] de Grammont, sœur du duc de Choiseul, fut le premier salon politique, alors que celui de la ravissante duchesse de Brancas restait absolument littéraire. Le dernier salon où l'on s'occupa surtout des affaires publiques, fut celui de M[me] Roland.

Il n'y avait pas seulement qu'à Paris de semblables lieux de réunions. La marquise de Mauconseil avait donné l'exemple des réceptions à la campagne, dans sa maison de bagatelle au bois de Boulogne (1).

La comtesse de Tessé recevait à Chaville dans son magnifique château. M[me] de Boufflers, à la mort du prince de Conti, son amant, quittait le temple et réunissait ses amis dans son agréable maison d'Auteuil. C'était une femme aimable, jolie, spirituelle, dont le salon était dit des *Quatre Glaces* (2) ; parmi ses amis, il convient de citer : la princesse de Beauvais, la maréchale de Luxembourg, M[lle] de Boufflers, la maréchale de Mirepoix, M[me] de Vierville, M[lle] Bogarotti, la comtesse d'Egmont, née Richelieu, M[me] de Chabrillant, la

(1) Mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal.
(2) Voir au musée de Versailles le tableau d'Olivier

duchesse de Lauzun, la princesse de Pons, la comtesse de Vauban, Mme d'Hunolstein, les comtes de Jarnac, de Chabot, le président Hénault, le chevalier de Laurency, Trudaine, Mozart encore enfant, vicomte de Ségur, prince de Pons, duc de Guines, etc.

Il ne faut point cependant oublier d'ajouter à cette liste déjà bien longue le salon de la comtesse Valbelle, à Courbevoie, où l'on jouait un jeu d'enfer, celui de la marquise de Marigny, femme du frère de Mme de Pompadour, qui vivait séparée de son mari, à l'Abbaye-aux-Bois.

Au Luxembourg, se trouvait le salon de Mme de Rochefort, amie du duc de Nivernais, *la bégueule spirituelle*, comme on la qualifiait.

En 1789, le premier salon de Paris, qui vécut jusqu'au 10 août, date de la chute de la Royauté, se tenait chez une femme de petite naissance, mais déjà illustre, Mme Necker, femme du banquier genevois, dont la rapide fortune devait être si accidentée.

Les *jeudis* de la maison avaient une vogue extrême.

On y rencontrait Sieyès, Parny, Condorcet, l'abbé Delille, Talleyrand, la duchesse de Lauzun, et une toute jeune fille Mlle de Necker, aux traits masculins, qui devint plus tard Mme de Staël.

Un dernier mot sur le salon de Mme de Beauharnais, rue de Tournon. On y trouvait le poète Dorat, Colardeau, Collé, tous les deux écrivains médiocres, Crébillon, Bonnard, Bitaubé, Bailly, l'abbé Barthélemy, Mably, Buffon, Jean-Jacques, Rétif de la Bretonne, Rabaut de Saint-Etienne, Alexandre de Beauharnais, le neveu de la maison.

Dès 1790, le club vint détrôner le salon, épave d'une société piquée au cœur et mourante, rendez-vous de quelques privilégiés, mais qui ne suffisait plus aux exigences actuelles.

Après le IX Thermidor, le premier salon qui s'ouvrit à

Paris fut celui de la baronne de Staël, rentrée en France avec son mari, ambassadeur de Suède, — composé d'une société spirituelle, caustique et frondeuse, où l'on faisait une redoutable opposition à Napoléon. — On voit combien étaient alors à la mode ces rendez-vous littéraires, que l'on a bien essayé, mais sans succès, de ressusciter ; où il y avait tout à gagner comme relations mondaines pouvant être utilisées un jour, une plus grande somme d'instruction à acquérir, et des plaisirs honnêtes à savourer.

Depuis que l'argent règne partout en maître, qu'on ne peut devenir *quelqu'un* qu'à la condition de posséder, ou de savoir puiser avec adresse dans la poche d'autrui, ces soirées ont pour la plupart disparu et n'offrent plus aucun attrait.

La Bourse est le temple où l'on va d'abord sacrifier avant de s'agenouiller devant celui de Vénus. Les gens les mieux nés sont devenus égoïstes, jouisseurs et canailles. Oublieux même de leurs devoirs de famille, ils désertent la bonne société pour les brasseries à la mode, et viennent s'asseoir auprès de filles anémiques qui leur débitent d'ordurières plaisanteries. Ils préfèrent chiffonner le corsage de quelque maigre figurante des Folies-Bergère, éprouver les émotions troublantes du baccarat, dédaignant ces fines et charmantes conversations, dont l'esprit, la science et l'à-propos formaient le programme habituel.

Nos pères, quoique déjà contaminés, valaient assurément mieux que nous. Quel temps que le nôtre, où la décomposition sociale nous apparaît inévitable, prochaine et imminente. Quel siècle que celui qui va disparaître, où se manifestent, pour les moins clairvoyants, le désarroi dans les esprits, le manque de pondération dans les actes, la croissante dissolution des mœurs, l'amour effréné du luxe, la soif intensive des jouissances.

Ce sont là les symptômes caractéristiques d'une dégénérescence de race qu'il n'est point possible de nier. Peut-on s'expliquer qu'il y ait sur cette terre si délicieusement définie par Elisée Reclus, « cette planète, si petite par rapport « au soleil, est moindre que le grain de sable comparé à la « masse des montagnes, moindre qu'une molécule atmosphé- « rique comparée à l'étendue des airs », est-il possible, dis-je, qu'elle soit envahie par la gangrène sociale qui, comme la tache d'huile, s'étend peu à peu sur l'étoffe qu'elle a touchée.

Somme toute, l'on peut se demander, en présence de cet abaissement général, si nous, hommes de cette génération, ne valons pas mieux que celle qui nous survivra dans quelques centaines d'années. J'estime qu'il n'y a rien d'exagéré dans semblable prétention. Je ne crois ni au prochain redressement des mœurs, ni à l'acte tardif de contrition de l'humanité, mais, au contraire, à la marche ascendante de la maladie, qui, comme un chancre, pourrira la société jusque dans ses moelles. Rien ne sera changé, j'entrevois toujours la vie chauffée à blanc, le règne du rastaquouère huppé, l'oubli de tous les devoirs, un amour immodéré de l'or qui permet aux gens qui le possèdent ou savent se le procurer, la possibilité d'assouvir d'abjectes et malsaines passions.

Il y a un siècle, si l'on ne dédaignait pas de s'amuser, de dépasser trop souvent la limite des plaisirs permis, on le faisait encore à huis-clos avec une certaine décence. On se ressaisissait ensuite, et, au milieu de cette pléiade de littérateurs, d'artistes, d'hommes de science, de bas-bleus, on aimait, dans les moments de répit que laissait le plaisir, causer, écouter surtout, et offrir à l'esprit de douces satisfactions, après celles qui avaient été abondamment données aux sens.

A part quelques salons qui eurent encore du succès sous Louis XVIII, il ne resta à peu près rien des anciennes cou-

tumes. Il y a bien encore, par-ci par-là, au faubourg Saint-Germain, plusieurs sociétés d'élite, triées sur le volet, mais c'est simplement un genre que tiennent à se donner de vieilles douairières et des favorisés de la fortune. Il serait cependant injuste de ne pas donner le moindre souvenir au salon de Mme de Girardin (Sophie Gay) et d'omettre de citer ici ceux de Mme Edmond Adam (Juliette Lambert), directrice de la *Nouvelle Revue*, auteur de *Sapho*, ravissante femme, d'un talent incontestable, doublé d'une intelligence hors pair, et de Me Séverine qui possède toutes les qualités d'un profond penseur, et d'un journaliste de haute marque.

C'est seulement de loin en loin que l'on rencontre quelques femmes supérieures, qui commandent le respect, par le charme de leur esprit, leurs grâces physiques, et sont assez habiles pour grouper autour d'elles, et conserver dans leur société des personnalités marquantes de tous genres, dont elles augmentent le prestige et la popularité.



III

Le cénacle d'Auteuil. — Les familiers de Madame Helvétius.

Auteuil était il y a deux siècles, personne ne l'ignore, le séjour préféré d'un grand nombre de personnages célèbres. Boileau, Molière, Chapelle, La Fontaine, Daguesseau, Helvétius, Condorcet, et beaucoup d'autres encore vinrent y chercher le calme nécessaire à leurs travaux, avec le repos que ne pouvait leur procurer Paris.

On comprendra très bien que, dans ce milieu d'hommes remarquables par leur science ou leurs talents littéraires, le *Salon* où l'on savait alors causer, se distraire en s'instruisant, politiquer au besoin, ait été en grande faveur sur ce coin de terre privilégié.

Alors qu'il commençait à avoir quelque succès, Boileau fréquentait l'hôtel de Rambouillet, où il ne fit du reste que passer, pour laisser la place à ceux qui devaient plus tard le combattre. Une autre maison avait pour lui plus d'attrait, c'était celle de Plessis-Guénegaud, située dans l'hôtel de Nevers, dont la *Monnaie* occupe actuellement la place. Il y rencontrait Racine qui composait ses premières tragédies, Mme et Mlle de Sévigné, Mme de Seuquières, Mme de La Fayette, M. de La Rochefoucauld, MM. de Sens, de Saintes, de Léon, d'Avaux, de Barillon, de Caumartin, de Châtillon, etc. Ce fut à Auteuil qu'il écrivit la

mordante satyre dédiée au marquis de Dangeau (Philippe de Courcillon) où se trouvent les vers suivants :

« Car si l'éclat de l'or ne relève le sang,
« En vain l'on fait briller la splendeur de son rang ;
« L'amour de vos aïeux passe en vous pour manie,
« Et chacun pour parent vous fuit et vous renie.
« Mais quand un homme est riche, il vaut toujours son prix ;
« Et, l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
« N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
« D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire. »

(Satyre V, 1663).

Quelle spirituelle leçon pour nos modernes *Marchands de merlettes !*

A Passy, village voisin, la haute finance s'était au contraire richement installée. Il faut citer au premier rang le salon *de la Popelinière*, splendide rendez-vous de plaisirs et de fêtes, où Gossec et Gaffre conduisaient des concerts très goûtés du public. Le dimanche tout Paris accourait pour entendre la messe en musique de Gossec. On y jouait aussi très convenablement la comédie, de façon à rendre jaloux les comédiens ordinaires du Roi.

La reine de ces réunions était Mme de la Popelinière, fille de Dancourt, épouse de ce riche fermier général. Cette femme charmante et spirituelle mourut fort jeune. Parmi ses invités habituels, il y a lieu de citer Rameau, Vaucanson, le poète Bertin, Van Loo et sa femme, etc.

La célèbre Mme Helvétius, femme du grand philosophe, habitait également Auteuil, où elle présidait un salon des mieux fréquentés. On regardait comme un grand honneur d'y être admis, car l'on peut constater que les familiers de la maison étaient choisis avec soin. Je dirai plus loin quelques mots sur les plus connus.

Claude-Adrien Helvétius, né à Paris, en 1715, à la fois philosophe et littérateur, était fils du premier médecin de la

Reine. Il obtint, grâce à la protection de Marie Leczinska, à l'âge de 23 ans, une place de fermier général qui lui rendait 100.000 écus par an ; il n'occupa que pendant treize années cette riche sinécure, dont il se démit volontairement en 1750, ce qui stupéfia le contrôleur général Machault. Elle fut donnée à Bouret d'Erigni, qui, mieux avisé, la conserva. Helvétius était un financier de circonstance, caractère vraiment épicurien, comprenant d'une façon très imparfaite les pures jouissances du cœur, et se livrant parfois sans réfléchir à l'inconstance de ses désirs ; en somme, très aimable garçon, qui, comme le dit un de ses biographes : « aimait beaucoup les femmes, ayant avec elles des goûts bizarres. »

Cependant, pour ne pas mécontenter son père, il acheta la charge de maître d'hôtel du Roi, mais ne parut que très peu à la Cour.

C'est à tort que l'on a prétendu qu'il avait apporté dans ses écrits des doctrines d'égoïsme qui eurent une influence fâcheuse sur ses contemporains. Admirateur passionné de Locke, dont il avait lu le *Traité de l'Entendement humain*, il devint lui-même un remarquable philosophe, sur la vie privée duquel Grimm fournit d'intéressants détails. Ce fut à Caen, chez un de ses oncles, directeur des fermes, qu'il fit ses débuts littéraires. Il composa des vers qui sentent la jeunesse, et une tragédie sur la conspiration de Fiesque qui lui ouvrit les portes de la Société littéraire de cette ville.

Peut-être ses premiers essais ne furent-ils pas absolument heureux, car il semble l'avoir compris, en retrouvant bien vite sa véritable voie. Lié avec Voltaire, Diderot, Buffon, Montesquieu, etc., il devint un des plus fervents adeptes du parti philosophique et aborda franchement l'étude des spéculations métaphysiques.

L'*Esprit des lois*, dont le succès fut prodigieux, le rendit jaloux, et lui suggéra l'idée de publier une étude raisonnée sur

ce livre, laquelle ne parut que longtemps après sa mort.

Il abandonna subitement toute préoccupation humaine. On se demande s'il n'y avait point quelque chose de déséquilibré dans ce puissant cerveau quand on le vit résolu à vivre dans la plus profonde retraite, loin de toute société humaine. Il venait résider pendant huit mois au moins de l'année dans ses terres de Voré, sises dans le Perche. Riche, ayant le cœur généreux, pensionnant les gens de lettres sans ressources, il devint la providence des malheureux de cette province, répandant ses bienfaits sur tous ceux qui l'approchaient, dont il devinait d'instinct les besoins. Pendant son séjour à Paris, il habitait la rue Sainte-Anne, à laquelle on donna, en 1792, le nom d'Helvétius, laquelle reprit, en 1814, sa première dénomination qu'elle porte encore.

En 1758, il publia le livre de l'*Esprit*, un vol. in-4 de 643 pages, sans nom d'auteur, qui respire dans toutes ses lignes les idées matérialistes sans jamais en prononcer le mot.

Il ne craint pas d'y indiquer ce qu'il pense des réformes sociales, et de lancer de violentes attaques contre le despotisme. Son livre peut du reste se résumer en deux lignes.

Dans l'homme tout est *organisme*, dans l'ordre moral, tout est *despotisme*. Les paroles que l'on prête à ce sujet à Mme de Graffigny sont de pure invention. La Sorbonne, le Pape, les partis religieux, furent unanimes à réprouver cette œuvre. Un arrêt du Parlement de Paris, du 6 février 1759, condamna l'ouvrage, qui, suivant la sentence, fut brûlé en place publique, le 10 du même mois, par la main du bourreau.

L'auteur jugea prudent de quitter la France et de se faire oublier pendant quelques années. En 1764, il visitait l'Angleterre; l'année suivante, il fut chaleureusement accueilli par Frédéric le Grand, et fêté dans tous les pays qu'il parcourut. De retour à Paris, Helvétius se consacra uniquement

à ses travaux (1). Il mourut le 26 décembre 1771, d'un accès de goutte remontée. Il laissait deux filles : l'aînée épousa le comte de Mun, la plus jeune fut mariée au comte d'Andlau.

Comme tous les hommes d'un incontestable mérite, cet homme distingué eut certainement de nombreux détracteurs, mais aussi de passionnés admirateurs.

Voici l'éloge que fait de lui un poète du temps :

Des sages d'Athènes et de Rome
Il eut les mœurs et la candeur,
Il peignit l'homme d'après l'homme,
Et la vertu d'après son cœur.

Il avait épousé, en 1751, Anne-Catherine de Ligniville, née, en 1719, au château de ce nom (Lorraine). L'ayant rencontrée un jour dans le salon de Mme de Graffigny, sa tante, il s'était épris de cette jeune fille âgée déjà de 32 ans, que les habitués du lieu appelaient familièrement *Minette*. Ce n'était point, ce semble, l'épouse qui lui convenait ; il y avait entre eux des dissemblances de caractère et certaines incompatibilités d'humeur qui ne devaient point rendre absolument heureux ce ménage, bien que Mme Helvétius eût pour son mari le plus profond attachement. Femme douée d'un excellent naturel, d'une bonté n'obéissant jamais à la réflexion ; belle, spirituelle, bienveillante, charitable à l'excès, elle réunissait toutes les qualités d'une nature d'élite, et se faisait aimer par tous ceux qui l'approchaient. Par goût elle adorait la campagne, ses soins journaliers s'étendaient au parfait entretien du petit parc attenant à son habitation, et à l'élevage de ses chiens, chats, volailles et autres

---

(1) Œuvres d'Helvétius, 14 vol. in-8, Paris, Didot, 1795. Voir aussi : Magasin encyclopédique de 1814, *Epître sur l'amour de l'étude* à Mme du Chastelet par un élève de Voltaire.

oiseaux, qu'elle possédait en grand nombre. — On s'expliquera difficilement ce singulier travers qui lui faisait aimer ainsi les animaux.

On vient de voir qu'elle avait été élevée par sa tante, M[me] de Graffigny, une célébrité littéraire du XVIII[e] siècle, à laquelle il est juste de consacrer quelques mots.

Françoise d'Issembourg d'Happoncourt, fille du major de la gendarmerie du duc de Lorraine, naquit à Nancy, en 1695, et mourut à Paris, en 1758.

Sans grande fortune, elle fut mariée fort jeune à François-Hugues de Graffigny, chambellan du duc de Lorraine, dont elle se sépara judiciairement après quelques années d'une union malheureuse. C'est seulement en 1738, à l'âge de 43 ans, qu'elle apparaît comme femme de lettres et devient la commensale de Voltaire, qui l'accueille avec empressement dans son château de Cirey (1), résidence qu'elle fut plus tard contrainte de quitter.

M[lle] de Guise, devenue femme du maréchal de Richelieu, lui ouvrait la première son hôtel où elle sut rapidement conquérir les sympathies de la brillante société qui s'y réunissait. Outre la grâce physique, elle possédait un esprit piquant que l'on retrouve dans ses œuvres. En 1747, elle publia les *Lettres d'une Péruvienne*, dont le succès fut alors très grand, et dont, à notre époque même, on ne méconnaît pas le mérite.

Pensionnée par l'Empereur d'Autriche, soutenue également par d'autres familles généreuses, elle parvint enfin à l'aisance, et put avoir à son tour ses réceptions où parurent la plupart des célébrités de l'époque. Elle voulut s'essayer au

---

(1) *Vie privée de Voltaire et de M[me] du Châtelet*, par A. Dubois, in-8, 1820.

théâtre, mais ce fut sans succès ; on assure que la chute éclatante de sa pièce lui causa un chagrin qui devait amener sa mort.

Après le décès de son mari, auquel elle survécut 29 ans, Madame Helvétius était venue se fixer d'une façon définitive à Auteuil. Son salon, qui obtint une très grande célébrité dans le monde littéraire, où la modeste ménagère reparaissait sous les traits de la grande dame toujours gracieuse, était assidûment fréquenté par des écrivains, des savants, des philosophes, dont les plus remarquables étaient Condillac, d'Holbach, Francklin, pendant son séjour à Paris, Turgot, Champfort, dont la verve était intarissable, Morellet, Sieyés, Volney, Bergasse, Manuel, et toute une pléiade de gens lettrés d'une haute valeur.

A son retour d'Egypte, Bonaparte vint rendre visite à la veuve du grand philosophe. Ce fut au cours de leur promenade, dans son jardin, qu'elle dit ces mots au vainqueur des Pyramides : « Vous ne savez pas combien on peut trouver « de bonheur dans trois arpents de terre. »

L'histoire ne nous dit point ce que lui répondit l'ambitieux conquérant.

Parmi les meilleurs et les plus assidus amis de la maison, se trouvaient deux hommes illustres, Condorcet et Cabanis, dont je ne saurais me dispenser de parler ici, car ils eurent l'un et l'autre pour Achille du Chastellet une très vive affection.



Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet, neveu de Condillac, naquit à Ribemont, près de Saint-Quentin, en Picardie, le 17 septembre 1743. Elève des Jésuites au collège de Navarre, il soutint, à 16 ans, une thèse de mathématiques d'une façon remarquable devant Clairaut, d'Alembert et Fontaine, juges,

qui devaient s'y connaître, et ne se trompèrent pas sur ce que lui réservait l'avenir. Sans autre fortune que ses illusions de jeunesse il se rendit à Paris, la providence de ceux qui espèrent, et eut la bonne chance d'y être protégé par le duc de La Rochefoucauld. En 1765, il publia son *Essai sur le calcul intégral*, qu'il fit suivre l'année suivante du *Problème des trois corps*. Le 8 mai 1769, l'Académie des Sciences lui ouvrait ses portes toutes grandes. Il avait alors 26 ans, l'âge où beaucoup d'autres commencent à apprendre et à chercher leur voie. Il fut plus tard nommé secrétaire perpétuel de cette docte compagnie. En 1782, il entrait à l'Académie française, ce que lui avait souhaité Voltaire, son admirateur sincère.

Philosophe et mathématicien, deux sciences qui ont d'étranges affinités, Condorcet fut l'ami de Turgot et s'associa aux vues nouvelles des économistes. Egalement lié avec d'Alembert, il collabora à l'Encyclopédie, œuvre colossale, excessivement remarquable, pour l'époque où elle parut. Il fut des premiers à prévoir la Révolution de 1789, il l'annonça, écrivit en faveur de l'indépendance de l'Amérique, défendit les nègres et signala avec énergie les abus du despotisme. Après la convocation des Etats Généraux, il se montra, dans la *Feuille villageoise* qu'il rédigeait, un des plus ardents défenseurs des revendications populaires. Député de Paris, en 1791, il devint secrétaire de l'Assemblée législative, puis la présida en 1792.

Le département de l'Aisne le renvoya à la Convention où il siégea avec les Girondins. Il ne se montra pas inflexible pour Louis XVI, vota pour la peine la plus grave, excepté la mort. D'une timidité excessive, très réservé, il était cependant incapable de conserver son sang-froid au milieu des agitations d'une assemblée délibérante.

Ce n'était pas le moins du monde un tribun, il n'en avait

aucune des qualités nécessaires, ni l'audace, ni la voix, ni le geste. Aussi d'Alembert disait-il de lui : « que c'était un « volcan couvert de neige ».

Le 3 octobre 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire avec Brissot, Vergniaud, Gensonné et Valazé, pour conspiration contre la République.

Voici quelques passages de la lettre qu'il écrivait, peu de temps auparavant, à la Convention nationale; il déclarait qu'il aurait répondu aux questions de cette assemblée, lorsqu'il apprit qu'il y avait un décret d'arrestation contre lui : « Quand la Convention n'est pas libre, ses lois n'obligent plus les citoyens. » Les hommes qui l'ont accusé n'ont pu le faire qu'en violant le secret des lettres et la liberté de la presse. Il n'a besoin ni pour la France, ni pour l'Europe, de faire l'apologie de ses principes ou de sa conduite, et il se demande pourquoi tous ceux qui ont demandé, en 1791, l'abolition de la royauté, sont voués à la persécution.

« Vous n'aurez pas même la liberté de lire cette lettre, parce « qu'on vous a ordonné de renvoyer celles de vos collègues « opprimés à votre comité de salut public, c'est-à-dire à ce « que les triumvirs ont pu trouver parmi vous d'esclaves « plus dociles. »

Il fut condamné à mort par contumace et vit ses biens confisqués. Pendant huit mois, il resta caché rue Servandoni, 21, chez une proche parente du peintre Vernet. Ce fut dans cette retraite qu'il écrivit l'*Avis d'un père proscrit à sa fille.*

A l'âge de 43 ans, il avait fait un mariage d'inclination en épousant Mlle de Grouchy, sœur d'un lieutenant aux gardes du corps, qui devint plus tard Maréchal de France, et de madame Cabanis. Il en avait eu une petite fille qui avait alors cinq ans. Fatigué de sa solitude, il quitta Paris, le 5 mars 1794, à dix heures du matin, sous un grossier

déguisement, accompagné d'un sieur Sarret. Ce fut par miracle qu'il échappa aux dangers qui l'entouraient et put gagner Fontenay-aux-Roses, où Suard, son ami de vingt ans, lui refusa un asile.

Après avoir erré deux jours en pleine campagne, il entrait dans un cabaret de Clamart, où, mourant de faim, il se faisait servir une douzaine d'œufs pour déjeuner. La municipalité, avec cette logique républicaine que l'on connaît, pensa qu'un homme capable de pareil appétit devait être un aristocrate, peut-être un dangereux suspect, et qu'il était prudent de s'assurer de sa personne.

Il fut arrêté sans être alors reconnu, incarcéré à Bourg-la-Reine, pour être reconduit à Paris par la gendarmerie. Quand on ouvrit sa prison, le matin du 8 mars 1794, il avait cessé de vivre; afin d'échapper à l'échafaud qui lui faisait peur, il s'était, comme tant d'autres, suicidé en absorbant un poison violent, qu'il portait enfermé dans le chaton d'une bague, et qu'il tenait du docteur Cabanis.

Il mourut dans sa 51[e] année. Géomètre de talent, philosophe sceptique, il exerça une influence considérable sur les événements de son pays. C'était en réalité un écrivain ordinaire, dont le style était parfois obscur ou négligé. Ce fut avant tout un honnête homme, un républicain sincère, l'adversaire redoutable de la royauté, de la noblesse, du clergé et des parlements. Il haïssait les institutions, dont il ne rendait pas les hommes responsables. Il fit une seule exception pour Necker, avec lequel il refusa toujours d'avoir le moindre rapport. Son œuvre sans être considérable forme un ensemble de 21 volumes in-8° (Paris, 1804).

Sophie de Grouchy, sa veuve, né à Villette, en Normandie, au mois de septembre 1766, fut jetée dans la prison révolutionnaire. Remise peu après en liberté, elle fit éditer, en 1794, la dernière œuvre de son mari : *Esquisse d'un tableau*

historique des progrès de l'esprit humain. Elle mourut à Paris, le 6 septembre 1822, après avoir marié sa fille au général O'Connor.

Un des assidus du salon d'Auteuil était le docteur Cabanis, dont Mme Helvétius disait en l'écoutant parler : « Si la doctrine « de la transmigration est vraie, je serais tentée de croire que « l'âme de mon fils est passée dans le corps de Cabanis. »



Il y venait avec plaisir, sans jamais manquer à l'une de ces agréables réceptions. Il prenait part aux longues et intéressantes conversations qui, parfois, se prolongeaient fort avant dans la nuit, émerveillant ses auditeurs par ses profondes connaissances, et les formes variées d'un esprit souple et judicieux.

Pierre-Jean-Georges Cabanis, beau-frère de Condorcet,

beaucoup plus jeune que lui, était né à Cosnac (Charente-Inférieure), le 5 juin 1757. Il était fils d'un avocat, agriculteur, fort aimé de Turgot, Intendant à Limoges. Il ne fit au collège de Brive que des études fort incomplètes.

A l'âge de quatorze ans, il se rendait à Paris, où il se mit courageusement au travail afin de recommencer une éducation manquée. Il entreprit, chose inexplicable, l'étude des Pères de l'Eglise, qu'il partageait avec celle des œuvres de Rousseau et de Voltaire.

Vers 1773, il accompagna, en Pologne, à titre de secrétaire, Massaki, prince-évêque de Wilna. Il fut cruellement déçu par ce voyage, et ne trouva point dans ce royaume, qui se disloquait, la réalisation de ses espérances de jeune homme.

Revenu désappointé dans la capitale, il eut l'étrange idée d'écrire en vers une traduction de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homère. Ce fut Turgot qui le présenta à Mme Helvétius, où il connut intimement Diderot, d'Alembert, Condillac, Francklin, Jefferson, du Chastellet, etc. Après de nombreuses hésitations, il avait enfin choisi la carrière médicale ; élève de Dubreuil, il fut reçu docteur en 1783. Il embrassa plus tard la cause de la Révolution ce qui lui valut de devenir médecin de Mirabeau.

Très lié avec Condorcet, il avait été chargé par lui de réunir et de classer ses derniers écrits ; il lui avait donné un violent poison qui devait, s'il en était menacé, le soustraire à l'échafaud. Cabanis avait épousé Charlotte de Grouchy, sœur de la femme de cet éminent écrivain.

Il eut, il faut l'avouer, un moment de défaillance et sacrifia ses opinions politiques au désir de se créer une plus haute position. Ami de Sieyès, il fut distingué par le général Bonaparte, qui le chargea, au lendemain du 18 brumaire, de rédiger, au nom du Corps législatif, une proclamation au peuple qui approuvait et recommandait l'acte illégal qu'il

venait d'accomplir. Il était membre de l'Institut et fut nommé sénateur. Se reprochant sans doute une heure de faiblesse, d'oubli de ses devoirs de républicain, désabusé en voyant ce Corse devenu César retirer peu à peu à la nation les droits politiques conquis par la Révolution, il se retira tout à fait de la vie publique, et consacra les dernières années de sa vie aux études scientifiques. Il mourut le 5 mai 1808 à Rueil, près Paris, âgé de 51 ans (1).

A son retour d'Amérique, le jeune Marquis du Chastellet s'était installé d'une façon confortable à Auteuil, où il venait passer les loisirs que lui laissaient ses obligations militaires. Je ne saurais dire s'il était possesseur de l'une de ces élégantes villas qu'habitaient quelques grands seigneurs, des gens de lettres, ou tout simplement locataire d'un immeuble plus modeste, peut-être même l'hôte de M[me] Helvétius, qui pouvait disposer de très vastes appartements. Les renseignements nous font défaut à cet égard, et à moins d'une circonstance fortuite, il restera impossible de préciser où se trouvait exactement située sa résidence.

Il était le familier le plus assidu des soirées de M[me] Helvétius qui, connaissant les malheurs de sa famille, les dures épreuves de son enfance, avait pour lui un véritable amour de mère. Joignant à une timidité naturelle une très grande modestie, il prenait part quelquefois à la conversation, étonnant l'auditoire par ses connaissances variées, la sûreté de ses jugements, mais surtout par la finesse de ses expressions. Il parlait surtout de ses premières campagnes, dans le nouveau monde, où il avait serré la main de Washington et connu tant d'hommes célèbres. Il disait avec une courageuse franchise, qui, en tout autre lieu, aurait pu le compromettre, ce qu'il fallait penser des événements politiques dont la

(1) *Eloge de Cabanis*, par Millet, Notice de M. Peine (œuvres de Cabanis).

marche se précipitait. Il avait acquis rapidement toutes les sympathies, mais ce fut avec le docteur Cabanis, dont il avait presque le même âge, qu'il se lia le plus étroitement. On constatait entre ces deux jeunes gens d'étranges affinités de caractère, et ils partageaient en toutes choses la même façon de voir. A cette époque, du Chastellet ne se doutait guère que dix ans après il se servirait du poison que lui avait donné son ami, qui, ayant eu lui-même le bonheur d'échapper à l'échafaud, devait, après le 18 brumaire, renier les idées de toute sa vie.

M[me] Helvétius mourut le 12 août 1800, léguant à Cabanis la jouissance, sa vie durant, de son habitation.

Après sa mort le cénacle philosophique, dont plusieurs membres avaient disparu dans la tourmente révolutionnaire, continua de se réunir chez Destutt de Tracy également à Auteuil, et compta parmi ses habitués Chenier, Daunou, Guinguené, de Gérando, Laromiguière, Volney, l'auteur des *Ruines*, Maine de Biran, etc.

Napoléon, qui sentait là un centre d'opposition railleuse, ne parlait de ce cénacle qu'avec dédain. On ne saurait s'en étonner de la part d'un homme qui ne comprenait rien que la discipline ou le bruit du canon.

Le maître de ce petit temple était idéologue, partisan jusqu'à un certain degré des idées de Condillac. Il avait publié les *Eléments d'idéologie* (1), curieux ouvrage rempli d'idées saines parfois originales. Il y traite longuement des doctrines de Condillac, de la logique de Hobbes et des divers ouvrages qui se ressentent des idées de Bacon. Les théologiens, aussi bien que les partisans de Reid et de Kant, l'ont vivement attaqué. Mignet a, de nos jours, écrit une remar-

(1) *Eléments d'idéologie* par Destutt de Tracy, 3 vol., 1806.

quable étude historique sur M. de Tracy, dans laquelle il expose et apprécie le système de l'auteur.

Un dernier détail historique, avant de clore ce chapitre.

Le prince Pierre Bonaparte habitait en 1870, rue d'Auteuil, 59, cette maison célèbre où Mme Helvétius « avait jadis reçu « toute la société élégante, choisie et pensante du XVIIIe « siècle ». Ce fut là que fut tué d'un coup de revolver, le 10 janvier de cette même année, le jeune Yvan Salmon (Victor Noir) qui, au nom de Paschal Grousset, venait, avec Ulrich de Fontvieille, demander au cousin de l'empereur rétractation d'un article paru dans l'*Avenir de la Corse.* On sait quel immense retentissement eut le procès qui suivit ce lugubre drame, et quelle influence funeste il eut sur la destinée de Napoléon III.

Le Prince Roland Bonaparte, fils de Pierre Bonaparte, ancien officier dans l'armée française, est un savant distingué, qui s'adonne tout spécialement aux études ethnographiques. Il a épousé la richissisme Mlle Blanc, morte depuis plusieurs années, ne lui laissant qu'une fille, la Princesse Jeanne.



CHAPITRE VII

DANS LES

ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE

I. — Coup d'œil sur la révolution française.

II. — Carrière militaire du marquis Achille du Chastellet.

III. — Sa vie politique.





CHAPITRE VII

DANS LES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE

I

Coup d'œil sur la Révolution française



COMME on pourrait le croire, la Révolution de 1789 ne fut point un fait accidentel, imprévu, tombant sur la France ainsi qu'un coup de foudre; on doit même affirmer qu'elle ne causa de surprise à personne.

C'était l'éclosion naturelle, depuis longtemps attendue, mais retardée par les circonstances, d'un esprit nouveau (il ne faut pas donner à cette expression le sens qu'on lui attribue aujourd'hui), en germe dès le milieu du règne de Louis XIV.

Ce mouvement libéral n'est pas l'œuvre exclusive d'un ou de quelques hommes supérieurs, mais le résultat de nombreux événements qui le rendirent inévitable. Alors même que Mirabeau ou Philippe d'Orléans se seraient abstenus de se

mettre à la tête de cette régénération politique, elle ne s'en serait pas moins produite.

La première assemblée des notables, au nombre de 136, qui se tint à Versailles, le 22 février 1787, n'avait pas eu lieu depuis 1626; elle paraît être la date qu'il faut rigoureusement assigner au commencement de la Révolution. Louis XVI présida la première séance, puis celle qui eut lieu le 25 mai suivant.

On a diversement expliqué les causes du mouvement révolutionnaire ; chaque historien, même parmi les plus connus, les indique avec ses sentiments politiques personnels, ses préjugés de caste, ou son genre d'esprit. Peut-être sera-t-il à propos de ramener, en quelques mots, ces nombreuses opinions à leur véritable valeur, et de les renfermer dans les limites exactes qui leur conviennent. Le désordre étonnant des finances a été généralement regardé comme le motif le plus plausible de ce mouvement ; ce n'est point parfaitement vrai, la crise financière n'en fut pas l'unique cause, puisque l'opinion publique imposa, peu après, le rappel de Necker, successeur de Turgot, ancien Intendant du Limousin, qui avait été congédié, le 11 juillet 1789, à la direction du trésor public; mais ne craignons pas d'indiquer comme motifs plus réels l'autoritarisme des Ministres, le luxe insolent des Evêques, le faste des courtisans, le dédain de la haute aristocratie et du clergé supérieur, pour la noblesse issue de la bourgeoisie et le clergé inférieur. Il est probable que, sans les Etats Généraux, il n'y aurait pas eu de révolution aussi soudaine, et les parlements, qui avaient provoqué avec tant d'insistance leur convocation, en furent les premières victimes.

La Royauté, dans son propre intérêt, eut l'immense tort de tolérer que l'archevêque de Sens fit appel à tous les écrivains pour faire connaître leur opinion sur cette mesure.

Necker se trompa lui-même, dans le but d'augmenter sa popularité, en faisant accorder au Tiers-Etat une représentation équivalente à celle des deux autres ordres.

De son côté, la noblesse commit la faute irréparable, comme les événements le prouvèrent, de se refuser à la vérification des pouvoirs en commun, et d'exclure de son sein Mirabeau, homme d'un incontestable talent, sous prétexte qu'il ne possédait aucune seigneurie, et n'était que l'héritier présomptif de quelques substitutions. Le Tiers-Etat fut plus habile, en l'accueillant, il trouva en lui un fougueux adversaire de l'antique aristocratie.

Parmi les causes secondaires qui amenèrent la Révolution, on ne saurait oublier les intrigues de la faction d'Orléans. Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, avait, après son exil temporaire à Villers-Cotterets, voué une haine profonde à Louis XVI. Il assistait à toutes les réunions secrètes où se trouvaient Mirabeau, Sieyès, Voidel, la Touche, la Clos, etc., les têtes du parti, composé en général d'hommes dévoyés et corrompus que l'Angleterre soutenait secrètement pour satisfaire son désir de vengeance, contre le Roi qui avait secouru les insurgés de l'Amérique anglaise.

Disons enfin que la fusillade du faubourg Saint-Antoine (28 avril 1789), ordonnée par le gouvernement, après le pillage de la manufacture Réveillon, fut la plus fatale des imprudences. Elle porta au dernier degré l'irritation des masses, et prépara de sanglantes représailles.

A vrai dire, de toutes parts, on avait soif de libertés légitimes, les esprits les plus sensés sonnaient la charge contre l'aristocratie décrépite et marchaient résolument à la conquête du droit, de la justice et de l'égalité des citoyens devant les lois. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Mably, d'autres encore nombreux et convaincus, avaient jeté la base, dans de remarquables travaux, des réformes à accomplir dont

Turgot, Malesherbes, Necker avaient tenté, d'une façon timide, la première réalisation. Mais ils se heurtèrent contre la coalition des privilégiés, et n'osèrent pas aller plus loin.

Dans cette dernière moitié du XVIIIe siècle, apparurent les symptômes précurseurs de la prochaine tempête. Sous le poids des fautes inconcevables de la noblesse, le trône était sérieusement menacé. Louis XVI en subissait le contre-coup. Le peuple voulait se reprendre, il se demandait, avec quelque raison, s'il n'avait pas un peu le droit de mettre le nez dans les affaires publiques. Il était lassé d'être taillable et corvéable à merci, aussi embrassait-il avec ardeur, sans bien les comprendre, mais dans son gros bon sens, soupçonnant leur but, les théories nouvelles qui lui faisaient entrevoir l'aurore de son émancipation avec la fin de son esclavage. Chose plus grave, à cette heure se posait impérieusement un problème, dont une crise terrible pouvait seule donner la solution. On sentait, de toutes parts, la nécessité de réformes radicales, malgré la résistance désespérée des classes dirigeantes, qui, redoutant tout progrès, se refusaient à ce que l'on portât la moindre atteinte à leurs prérogatives. Les faiblesses, les tergiversations, les atermoiements du pouvoir royal, étaient aussi les signes frappants d'une société dont les jours étaient désormais comptés.

Le mot d'Etats Généraux était sur les lèvres de tous les réformateurs. Louis XVI, bien à regret, suivit le courant, qu'il eût été difficile, imprudent même de vouloir remonter. L'arrêt de convocation de ces grandes assises politiques est du 3 août 1788. Le Tiers-Etat, qui, sous le nom de bourgeoisie, allait prochainement substituer sa puissance à celle de l'aristocratie, y obtint une représentation double, qui devait faire sa force. Il comptait 600 députés, les ordres du clergé et de la noblesse n'en avaient chacun que 300. La brochure de Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* eut une influence consi-

dérable; partout la rédaction des cahiers eut lieu avec une inconcevable rapidité, et les Etats Généraux furent ouverts à Versailles, le 5 mai 1789. Les discours du roi et de Necker, qui comprenaient très bien le mouvement de rénovation qu'ils auraient voulu étouffer en germe, cherchèrent à le réduire aux minces proportions d'une opération financière. Le Tiers ne s'y trompa point et ne fut pas dupe de cette manœuvre qui accusait certainement beaucoup d'habileté. Les députés de cet ordre se retrouvèrent, le 20 juin suivant, dans la salle du Jeu de Paume, à Versailles, et tous, avec un indescriptible enthousiasme, prêtèrent le serment mémorable de ne pas se séparer avant d'avoir donné à la France une nouvelle constitution.

Le 25 du même mois, le duc d'Orléans se réunissait avec quelques membres de la noblesse au Tiers-Etat, qui, le 3 juillet, le nommait son président, honneur qu'il eut le bon esprit de refuser.

Le 14 juillet, la Bastille était prise par le peuple, et des scènes de sanglante atrocité se produisaient. De ce jour, la Révolution était faite, et les événements allaient se précipiter avec une vertigineuse rapidité.

Deux jours après, le roi portant la cocarde parisienne (rouge et bleu) à laquelle on avait ajouté le blanc, couleur de la Royauté, se rendait à l'hôtel de ville. Il se voyait contraint de confirmer la nomination de Bailly comme maire de Paris, et celle de La Fayette, avec le titre de général en chef de la garde nationale.

Dans la nuit du 4 août 1789, nommée depuis *la nuit des dupes*, l'Assemblée Constituante fit preuve de virilité. Elle abolit le régime féodal et supprima les privilèges du clergé, de la noblesse, des parlements, des villes et des provinces.

Le comte d'Artois donna le signal de l'émigration, il fut

suivi à l'étranger par une partie de la haute aristocratie. A ce moment, l'assemblée se partageait en trois groupes :

La gauche, qui tentait de faire incliner le régime constitutionnel vers la démocratie, avait pour chefs Barnave, Duport, les frères Lameth, Sieyès et Mirabeau.

La droite, formée par les royalistes, était conduite par Cazalès et l'abbé Maury.

Le centre, dont faisaient partie les modérés, était dirigé par Mounier, Lally-Tollendal et Malouet.

L'Assemblée devait compléter son œuvre le 19 juin 1790. Dans cette séance mémorable, la noblesse héréditaire fut supprimée avec toutes les qualifications qui s'y trouvaient attachées. Ce fut un membre peu connu de l'Assemblée, comme on en voit un très grand nombre de nos jours, qui présenta cette proposition dont tout le monde fut surpris tant elle était inattendue. La motion fut soutenue par Charles de Lameth, de La Fayette, de Noailles, de Montmorency, puis enfin votée, malgré la vive opposition de l'abbé Maury, appuyé par un grand nombre de noblards.

L'Assemblée nationale décréta : « que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France, qu'en conséquence, « les titres de *Marquis*, *Chevalier*, *Ecuyer*, *Comte*, *Vicomte*, « *Messire*, *Prince*, *Baron*, *Vidame*, *Noble*, *Duc*, ne seront pris « par qui que ce soit, ni donnés à personne, qu'aucun citoyen « français ne pourra prendre que le nom de sa famille, qu'il « ne pourra non plus porter ni faire porter de livrée, ni avoir « d'armoiries. »

Le Pelletier de Saint-Fargeau alla plus loin encore.

Il proposait de renoncer aux noms de terres, portés depuis plusieurs siècles par d'illustres familles qui seraient désormais obligées de reprendre les noms patronymiques de leur première origine. C'est ainsi que les Montmorency se seraient appelés tout simplement *Bouchard*, La Fayette, *Motier*, Mira-

beau, *Riquetti*, etc., etc. Cette idée, qui n'était au fond que ridicule, n'eut aucun succès.

Logique avec ses principes, Achille du Chastellet obéit des premiers au précédent décret. De ce jour, il cessa de porter le titre de Marquis et supprima la particule qui précédait son nom, il signa *A. Duchastellet*, comme en fait foi le seul autographe que nous connaissions de lui (1).

L'aristocratie vaincue eut beaucoup plus à cœur la suppression des mots que celle des choses. Ce décret provoqua son émigration en masse et servit de prétexte à ses violentes attaques.

On voulait forcer le roi à habiter Paris. Le 5 octobre, La Fayette avec un peu plus de sang-froid aurait pu calmer l'effervescence des factieux réunis sur la place de Grève. Il crut devoir, au contraire, prendre les ordres de l'hôtel de ville, et à la tête de 20,000 hommes, il dut marcher sur Versailles, d'où, le lendemain, il ramena Louis XVI aux Tuileries. Vers cette époque, Mirabeau mit au service de la Royauté son génie et sa popularité, dans l'espoir très louable de la réconcilier avec le peuple. Il mourut sans y avoir réussi, le 2 avril 1791, usé par le travail et les plaisirs.

On a nommé *Girondins* un des grands partis de la Révolution, dont les chefs principaux étaient originaires du département de la Gironde. C'était un groupe de républicains modérés, professant les mêmes principes, appartenant aux écoles de Voltaire ou de Rousseau, personnifiant la classe lettrée, et amis d'une liberté tempérée. Ce parti, mobile comme les événements, manquant de discipline, et sans véritable cohésion, joua, toutefois, un rôle brillant dans l'Assemblée consti-

(1) Archives Nationales.

tuante, qui dura du 30 septembre 1791 au 20 septembre 1792, et porta de rudes coups à la Monarchie.

Cette remarquable pléiade comptait dans ses rangs Vergniaud, Guadet, Gensonné, avocats à Bordeaux, Brissot, Péthion, Ducos, Servière, Isnard, Caritat de Condorcet. Plus tard, vinrent se joindre à ce groupe, Roland, Barbaroux, Souvet, Valazé, Lanjuinais, Lanthenas, etc.

Les orateurs en vue se nommaient Vergniaud, Gensonné, Isnard et Brissot. Ce dernier rédigeait le *Patriote français* et jouissait d'une grande influence. Achille du Chastellet ne pouvant, à raison de ses fonctions militaires, se mêler aux événements d'une façon active, était tout dévoué à ce parti et en relations suivies avec les personnages que nous avons nommés. Le roi, qui justement craignait pour sa personne, avait tenté de nouveau de quitter Paris, mais il fut reconnu à Varennes et ramené dans la capitale, le 20 juin 1791. Les Jacobins firent signer, au Champ-de-Mars, une pétition pour sa déchéance. Le fait donna lieu à de graves désordres, Bailly et La Fayette firent tirer sur la foule. Ce fut la rupture définitive des constitutionnels avec les républicains.

Le 27 août 1791, eut lieu la Convention de Pilnitz, dans laquelle le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche s'engagèrent à envahir la France, si Louis XVI n'était pas rendu à la liberté. Péthion, alors dans tout l'éclat de sa popularité, devint maire de Paris (14 novembre 1791).

Le 24 mars 1792, les Girondins arrivaient enfin au pouvoir. Les nouveaux ministres étaient avec Duranton et Clavière, Servan à la guerre, Roland à l'intérieur et Dumouriez aux affaires étrangères. Ce ministère était dissous, le 20 juin suivant, Péthion suspendu de ses fonctions, et la Patrie déclarée en danger, le 11 juillet 1792. Survint l'insurrection du 10 août, suivie de la Commune de Paris, qui consomma la ruine de la monarchie. — La République, avons-

nous dit, devait finir dans le sang, les massacres qui eurent lieu le 1er septembre 1792, aux Carmes, à l'Abbaye, au Châtelet, à la Force, pendant trois jours, en furent le sinistre prélude.

Il est inutile d'aller plus loin. Tout le monde sait qu'après la mort de Louis XVI (21 janvier 1793), la France eut à lutter contre l'Europe coalisée. Avec des armées mal entretenues, manquant quelquefois de pain et de munitions, mais commandées par des officiers, jeunes, actifs et intelligents, elle sut défendre son territoire, remporter d'éclatantes victoires et repousser ses ennemis jusqu'au jour où l'ambitieux général Bonaparte escamota la République à son profit (18 brumaire). Quelques années plus tard, Napoléon abrogeait virtuellement les décrets de la Convention, par la création d'une nouvelle noblesse que la Charte consacrait, en reconnaissant les titres de celle qui l'avait précédée.

Sieyès qui ne marchandait jamais ses mots, ayant à l'occasion la réplique très juste, répondit au premier consul qui l'interrogeait sur les difficultés du moment et lui demandait quand tout serait fini : « quand je verrai dans votre anti« chambre les anciens ducs et les anciens marquis ». Deux décrets parurent le 8 mars 1808. Le premier rétablissait les titres de princes, ducs, comtes, barons et chevaliers. Celui de marquis fut omis à dessein parce que la comédie en avait, dit-on, trop médit. Le second décret concernait les Majorats, on y trouvait les règles à suivre pour s'anoblir soi ou sa race. Personne de nous n'a oublié que, sous l'ancien régime, il suffisait d'acheter une charge de secrétaire du Roi, comme on acquiert aujourd'hui une place de commissaire-priseur à l'hôtel Drouot, pour se laver de la tache originelle de la roture. On appelait ces charges, avec infiniment d'esprit : *Savonnettes à Vilains*.

Ce fut à Cambacérès qu'échut la délicate mission de sou-

tenir au Sénat la loi concernant les titres, qu'il défendit, du reste, avec talent, et qui fut votée parce que le maître le voulait. Mme de Staël, restée toute sa vie indépendante, a sévèrement jugé cet acte maladroit de la puissance impériale (1). L'archi-trésorier Lebrun, ayant toujours conservé ses coudées franches, disait judicieusement en sortant de la séance du Sénat: « On ne fait pas des nobles comme on sème des « champignons. C'est sur d'éclatants services rendus à son « prince et à l'Etat que se fonde la vraie noblesse, et sur la « succession de ces mêmes principes qu'elle se perpétue. »

Signalons ici un fait navrant, qui révèle chez des hommes, qui auraient dû en faire preuve, un manque complet de dignité et une certaine bassesse de sentiments dont nous devons rougir. On vit alors, chose étrange, des écrivains de valeur, des hommes très haut cotés, des militaires surtout, qui, sans pâlir, avaient affronté les dangers des combats, faire antichambre, quémander, accepter des titres de duc, comte et baron de cet autocrate parvenu, émergeant des rives bleues de la Méditerranée, titres ne rehaussant en rien la gloire qu'ils avaient acquise au péril de leurs jours dans le rude métier des armes.

Ce fut une bassesse pour les fiers soldats de la Révolution que d'accepter des honneurs, des emplois bien rétribués, de grasses pensions, de l'audacieux vainqueur qui remuait le monde. Carnot lui-même, surnommé l'organisateur de la victoire, Carnot, l'austère républicain, ne sut pas se défendre contre ces faiblesses, et devint comte de l'Empire.

Après la chute de Napoléon Ier, la noblesse impériale trouva une garantie de stabilité dans l'article 71 de la Charte de Louis XVIII, qui est ainsi conçu : « La noblesse ancienne

---

(1) Considérations sur la Révolution française.

« reprend ses titres : la noblesse nouvelle conserve les siens. « Le Roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde « que des *rangs et des honneurs sans aucune exemption des charges « et devoirs de la Société.* »

C'est douloureux à constater, mais les choses n'ont guère changé. Sauf l'étiquette, nous vivons sous un régime aussi absolu, aussi autoritaire, que ne le furent jamais la Monarchie ou l'Empire. Nos républicains modernes qui prennent un titre dont ils ignorent la parfaite signification, hommes d'une valeur très discutable, ne sont pour la plupart que des gens d'un talent au-dessous de la moyenne, jaloux de conserver la position fructueuse qu'ils ont acquise, en profitant avec un peu d'habileté des circonstances qui se sont offertes. Ce qu'il y a de plus intéressant à noter, c'est que ces républicains à l'eau de rose, qui légifèrent, gouvernent l'Etat, gaspillent sans compter les millions de la France, mangent du prêtre en public et du faisan avec leurs femmes, sont plus aristocrates, plus orgueilleux, plus avides de distinctions que ne le furent jamais les descendants de nos anciennes familles. Ils ne vont pas jusqu'à prendre quelque blason fantaisiste, car d'Hozier sortirait sans doute de sa tombe pour les désavouer, ils n'osent point s'affubler d'un titre de marquis ou de comte, faire graver sur leurs cartes une couronne ornée de trèfles ou de perles, mais ils sont aussi fiers, aussi vaniteux dans leur fortune insolente et inespérée, que pourrait l'être un gentilhomme de race, ayant ses armoiries reproduites dans la salle des Croisades, au Château de Versailles. Ces escarpes de la politique actuelle, et c'est là le côté comique, se prennent au sérieux, se transforment en grands seigneurs, recevant en valets les amis d'antan, dont ils mendiaient les services, cherchant à se modeler, sans y réussir, sur ceux qu'ils affectent de traiter devant le peuple comme leurs plus redoutables adversaires.

Comme il serait facile de démasquer les dessous de cette triste comédie humaine, si des nécessités d'intérêt ou de convenance n'obligeaient à se taire !

Je voudrais pouvoir établir une comparaison, même lointaine, entre mes contemporains et ceux qui vécurent il y a un siècle. Mais cela paraît difficile, malgré le vif désir que j'aurais d'être agréable à quelques-unes de ces médiocres illustrations, en leur offrant cette légère satisfaction d'amour-propre. Je remplis mes devoirs d'écrivain avec impartialité, et ne pourrais devenir courtisan, je dis ce que je pense à tous les points de vue, sans prendre trop souvent la peine d'atténuer la rudesse de mes appréciations. J'ai la certitude de n'y rien gagner, mais je préfère ce rôle d'honnêteté littéraire au mensonge, à l'hypocrisie, à toutes ces fausses flagorneries qui me rapporteraient quelque revenu.

Je me demande, en conscience, ce qu'il y aurait à dire sur ces intrigants qui doivent leur rapide fortune politique aux circonstances exceptionnelles qui se sont produites depuis vingt-cinq ans.

Un seul d'entre eux, Léon Gambetta aura le mérite devant l'histoire d'avoir rappelé cette glorieuse époque. Autoritaire à l'excès, ce qu'aiment les foules, qui malgré tout semblent avoir conservé un vieux regain d'esclavage, avec le sentiment de leur infériorité, il sut habilement manier les passions humaines. Orateur puissant, tribun de large envergure, cerveau merveilleusement équilibré, ce méridional remuait les masses, comme l'enfant fait des grains de sable sur les bords de la mer.

Il présiderait assurément aux destinées de son pays, si une mort prématurée, inattendue, presque bête dans ses causes, n'était venue enlever dans toute la force de l'âge, toute la maturité d'un immense talent, laissant un gros héritage à de trop débiles mains. Il ne faut point en général se préoccuper des hommes, ils disparaissent, qu'importe, les idées

survivent, germent et font moisson, c'est l'essentiel. Si nos gouvernants actuels, dont il faut constater la piteuse médiocrité, sont incapables de continuer en la complétant l'œuvre grandiose et régénératrice de leurs aînés, d'autres viendront un jour, et sauront tenir d'une main plus virile le gouvernail du vaisseau qui porte la fortune de la France.

Je ne saurais prétendre glorifier sans réserve notre première révolution, et l'approuver dans tous ses actes. La tâche serait trop difficile. On ne saurait complètement absoudre de criminelles fautes voulues ou non, c'est possible, mais qui eurent pour conséquences de sinistres événements.

Il faut cependant l'admirer dans ce qu'elle offre de grand et de généreux, il faut l'aimer parce qu'elle nous a émancipés, soustrait à la servitude d'une classe arrogante, rendus libres, faits en un mot ce que nous sommes, permettant à tous les citoyens riches ou pauvres de pouvoir améliorer leur situation, suivant leurs qualités d'esprit, une énergique ténacité, mais surtout l'ensemble de leurs vertus.

Cette époque mémorable vit surgir des hommes supérieurement doués, malgré de sanglantes atrocités qui marquent d'ordinaire tous les bouleversements sociaux, elle sonna le glas de la vieille France, l'heure de la marche en avant de l'esprit humain, elle prépara enfin les améliorations que l'on constate, depuis un siècle, dans l'organisation de notre société, nos mœurs, nos progrès scientifiques et le développement de notre goût artistique.



II

Carrière militaire du marquis Achille du Chastellet.

Voici dans sa teneur exacte la lettre que j'ai reçue de M. le Ministre de la Guerre, au sujet des renseignements que je lui avais demandés, sur les services militaires de M. A. du Chastellet.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Service intérieur
3e Bureau
ARCHIVES ADMINISTRATIVES
No 4158
....

Envoi d'une notice de services de M. le Lieutenant-général du Chastellet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, 15 mai 1893.

A M. A. DAVID (DE SAINT-GEORGES), à Paris.

MONSIEUR,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après la notice des services de M. le Lieutenant-général du Chastellet (Achille-François).

Cette notice contient tous les renseignements que possèdent les archives de la Guerre sur cet officier général.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Chef de Service,

D'ESTOUVELLE.

MARQUIS DU CHASTELLET

(ACHILLE-FRANÇOIS)

Sans autres indications

Second sous-lieutenant surnuméraire et sans appointements au régiment du Roy (Infanterie), le 9 février 1777.

Capitaine attaché à l'Infanterie, le 6 novembre 1779.

Capitaine attaché au régiment de Touraine (Infanterie), 1er décembre 1779.

Aide de camp du général de Bouillé, en Amérique (sans date).

Mestre de camp en 2e du régiment des Vosges, le 21 août 1784.

Attaché au régiment des chasseurs de Lorraine, le 27 mars 1788.

Colonel du 10e régiment de chasseurs à cheval, le 25 juillet 1791.

Maréchal de camp, le 19 mars 1792.

Employé à l'armée du Midi, le 27 mars 1792.

Employé à l'armée du Rhin, le 5 mai 1792.

Employé à l'armée du Nord, le 21 mai 1792.

Employé à l'armée du Centre, le 20 juillet 1792.

Lieutenant-général, le 7 septembre 1792.

Employé à l'armée des Ardennes, le 31 mai 1793.

Démissionnaire le 12 septembre 1793.

Campagnes.

1780, 1781, 1782, et 1783, Amérique.

1792 et 1793, armées du Midi, du Nord, du Centre et des Ardennes.

Les mêmes indications se trouvent consignées, à peu près de la même façon sur un registre conservé aux Archives Nationales (1) portant pour titre :

(1) Archives nat., registre AF II*, 247.

GÉNÉRAUX DE DIVISION

NON EMPLOYÉS SOUS LE COMITÉ DE SURETÉ PUBLIQUE

Le citoyen Duchatelet Achille-François (1) (sans autres indications de naissance, date, famille).

Sous-lieutenant en second au ci-devant régiment du Roy, 9 février 1777.

Capitaine attaché à l'infanterie, le 6 novembre 1779.

Capitaine attaché au régiment de Touraine, le 1er décembre 1779.

Mestre de camp en 2e du régiment des chasseurs des Vosges, 21 août 1784.

Attaché au régiment des chasseurs de Lorraine, 17 mars 1788.

Général de brigade, le 19 mars 1792.

Général de division, 7 septembre 1793.

(15 ans de services).

A donné sa démission, 12 septembre 1793.

On rencontre en outre dans ces registres, qui furent dressés par ordre du comité de salut public, des renseignements précieux sur beaucoup d'officiers de différents grades, en activité ou non, à cette époque qui, ayant du flair, s'attachèrent à la fortune du premier consul, et devinrent par la suite Maréchaux de l'Empire.

On peut déjà par l'état de services qui précède se faire une idée parfaitement vraie de la carrière militaire de du Chastellet. C'est un document officiel qui détruit toutes les incertitudes et prouve les erreurs commises involontairement dans le peu qu'on a écrit sur lui. J'ai pu en outre obtenir récemment du

---

(1) On trouve le nom de du Chastellet orthographié de différentes manières, mais cela ne saurait avoir aucune importance, attendu qu'il s'agit bien du même personnage. Les exemples de ce genre sont du reste fréquents dans les vieux titres.

Ministre de la Guerre, et je me fais un devoir de lui en adresser mes sincères remerciements, l'autorisation de consulter, aux Archives administratives du boulevard Saint-Germain, les dossiers personnels des officiers supérieurs avec lesquels fut en rapport du Chastellet et de prendre connaissance dans la section des Archives historiques de tous les documents relatifs aux diverses armées de la République, dans lesquelles il exerça des fonctions.

La dernière partie de ce livre sera donc rédigée avec le plus grand soin, et tout particulièrement documentée, parce que je me suis efforcé de ne laisser dans l'ombre aucun des renseignements qui pouvaient en augmenter l'intérêt.

On a écrit qu'après son voyage en Forez, la marquise d'Urfé avait emmené son petit-fils à Paris, où l'accompagna M. Pochon qui devint son gouverneur. Il serait ce me semble assez difficile d'établir ce fait. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'elle exprima tous ses regrets de sa conduite envers sa fille aînée, et promit de veiller avec soin à l'éducation de ce dernier rejeton de sa famille.

Ce serait en vérité monstrueux s'il en avait été autrement, mais dans les conversions aussi subites, il y a toujours des nuances dont il faut saisir la véritable signification.

Notre jeune Marquis n'entra pas dans une des nombreuses écoles militaires du Royaume, où les fils de gentilshommes peu fortunés étaient gratuitement admis à faire leurs études, après avoir fourni toutefois des preuves de noblesse, dont d'Hozier était souverain juge. Il obtint facilement un emploi de second sous-lieutenant surnuméraire sans aucune rétribution.

« La marquise d'Urfé n'avait pas voulu que son petit-fils, « seul représentant de sa famille, entrât au service, mais lors « de la guerre d'Amérique, elle n'avait pu l'empêcher de suivre La Fayette. »

Cette assertion semblera à beaucoup bien téméraire, car si on l'acceptait il faudrait nécessairement admettre, ce qui est peu probable, que Mme la marquise d'Urfé vécut fort vieille. Elle aurait eu en effet, au moment du départ de son petit-fils, 77 ans bien sonnés.

Casanova prétend, d'après M. de Rumaing, « qu'elle s'était « donné la mort en prenant une trop forte dose d'une liqueur « qu'elle appelait la Panacée ».

On ne trouve du reste nulle part la date exacte du décès de cette respectable dame. Les tables de la Gazette de France, qui fournissent sur plusieurs membres de sa famille de curieux détails chronologiques, ne font mention d'aucun fait qui la concerne.

Nous ne savons, dit en outre M. de Soultrait, comment se régla la succession de la marquise entre ses deux filles, Mmes du Châtelet et de Colbert. Il y a, sur ce point, une grosse erreur.

Mme Colbert de Creuilly (d'Estouteville) était morte en juillet 1756. Quant à Mme du Chastellet, elle n'était point en état de s'occuper d'affaires, et rien ne nous prouve qu'elle ait survécu à sa mère.

Quelques années avant la révolution du Chastellet se rendit à la Bastie. Des hommes de loi lui avaient fait espérer qu'il lui serait possible, moyennant quelques sacrifices pécuniaires, de rentrer en possession d'une partie des biens territoriaux de sa famille, qui avaient été vendus à vil prix.

Ce projet de revendication n'eut pas la suite heureuse qu'on lui avait fait entrevoir. Il dut cependant éprouver une bien vive satisfaction de ce voyage, partout il fut accueilli avec la plus vive sympathie où se mêlait le respect que commandaient à ses compatriotes les glorieux souvenirs que les d'Urfé avaient laissés en Forez. Ce fut alors qu'il provoqua M. de Simiane. S'il faut en croire une tradition orale, le duel eut lieu derrière les jardins du château, sur l'emplacement même de l'ancien

couvent des Cordeliers. Du Chastellet fut blessé par son adversaire, peu grièvement sans doute au bras droit. Voici un fait, en soi vraisemblable, qui réduit à néant l'histoire fantaisiste de l'accident dont il fut la prétendue victime lors de son enfance, bien qu'on ne puisse en apporter la preuve irréfutable. Il suffit du reste d'un instant de réflexion, pour rester convaincu que si ce jeune homme avait été au début dans l'impossibilité de se servir de l'un de ses membres, il n'aurait pu à n'importe quel titre embrasser la carrière des armes.

A son retour d'Amérique, le jeune officier d'ordonnance de M. de Bouillé rapportait des idées d'un libéralisme très avancé que son général avait toujours été impuissant à combattre. L'éclosion de ces tendances devait se produire d'une façon fatale, suivant les circonstances. Il avait appris en Amérique à aimer la liberté, il désirait son règne dans sa patrie. L'heure venue, il était prêt à proclamer en public ses sentiments. Il lui importait peu, quoiqu'il fût sans fortune, de perdre sa situation dans l'armée royale. Il avait fait d'avance le sacrifice de sa liberté, voire même de sa vie. Le 21 août 1784, il devenait mestre de camp en second du régiment des Vosges, moins de quatre ans après il était attaché au régiment des chasseurs de Lorraine, comme colonel à la suite. C'est alors qu'il signa cette adresse fameuse demandant l'abolition de la Royauté. Peu après il était nommé colonel du 10e régiment de chasseurs à cheval (25 juillet 1791), maréchal de camp (19 mars 1792) et successivement employé avec ce grade dans les armées du Midi, du Rhin, et du Nord où il fut dangereusement blessé.

Il fallait alors à cette république naissante de jeunes et courageux officiers, car elle avait à lutter contre la redoutable coalition des têtes couronnées.

Depuis longtemps déjà les deux frères de Louis XVI avaient quitté la France. Le comte de Provence devenu Louis XVIII

était parti dans la nuit du 15 au 16 juillet 1789, le lendemain de la prise de la Bastille. Le comte d'Artois, qui devait régner sous le nom de Charles X, fuyait le 20 juin 1791, dans la direction de Montmédy, avec le Roi, qui fut reconnu à Varennes.

La déclaration de Pilnitz, signée par Léopold II et Frédéric-Guillaume, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, âme de la coalition, fut la cause des guerres de la Révolution qui, commencées en 1792, ne se terminèrent qu'en 1815 (1). Elles firent sortir de terre toute une légion de soldats audacieux, enthousiastes de la liberté, cherchant la gloire et ne marchandant pas leur sang pour le service de la France.

Le 21 mai 1792, le marquis du Chastellet recevait l'ordre de rejoindre l'armée du Nord que commandait Luckner.

Luckner (Nicolas, baron de), appartenant à une famille noble mais sans fortune, était né à Campen en 1722; il servait avec le grade de colonel de chasseurs sous le grand Frédéric, pendant la guerre de Sept ans et se fit remarquer à Rosbach par ses qualités militaires.

Il offrit ses services à la France, peut-être fut-ce notre pays qui les sollicita, et fut nommé lieutenant-général en 1763. — Il resta inactif jusqu'à la révolution dont il embrassa résolument les idées. En décembre 1791, il reçut le bâton de maréchal de France. — Le ministre Narbonne disait de lui qu'il « *avait le cœur plus français que l'accent.* »

Après la déclaration de guerre, on lui confia en remplacement de Rochambeau le commandement en chef de l'armée qui opérait sur la frontière du Nord. — Les révolutionnaires ne pouvaient admettre que ce baron allemand fût leur parti-

(1) Voir : Barthélemy.

san. Ses rapports avec La Fayette, qui voulait sauver la constitution expirante, lui firent le plus grand tort.

Après le 10 août 1792, il fut renvoyé en disgrâce au camp de Châlons-sur-Marne. Bientôt on lui ordonna de rester à Paris, afin de fournir les preuves de son patriotisme. Il y vécut tranquille jusqu'en janvier 1794. Au lieu de se faire oublier, il commit la faute grave de réclamer sa pension; il fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 5 du même mois.

A la suite de la déclaration de guerre adressée le 20 avril 1792 au roi de Hongrie et de Bohême, le maréchal de Rochambeau avait reçu de Louis XVI l'ordre de former du 1er au 10 mai suivant trois camps distincts : l'un de 18.000 hommes à Valenciennes, l'autre de 4.000 à 5.000 à Maubeuge, le dernier de 3.000 à 4.000 à Dunkerque (1).

Lassé dès le début de ces opérations, le général en chef adressait sa démission au Ministre de la guerre, qui lui répondait, le 2 mai 1792, que le Roi le priait de revenir sur sa détermination, qu'il lui accordait un congé, pendant lequel M. de Biron commanderait par intérim les troupes.

Le lendemain même, Rochambeau écrivait à M. de Grasse la lettre laconique qui suit :

Valenciennes, 3 mai 1792, l'an IV de la Liberté.

« J'ai l'honneur de prévenir le Ministre de la Guerre qu'il « m'est impossible de continuer à servir comme officier gé- « néral dans une armée indisciplinée et méfiante à l'excès.

« Je resterai simple soldat.

« D. ROCHAMBEAU,

« *Maréchal des camps des armées françaises.* »

---

(1) Archives historiques du ministère de la Guerre, armée du Nord. Correspondance.

De son côté, M. de Biron déclarait catégoriquement qu'il refusait de lui succéder. Rochambeau insistait de nouveau, désirant quitter l'armée du Nord pour des raisons de santé. Il désignait Luckner comme l'officier le plus capable de lui succéder. Servan venait d'être nommé Ministre de la Guerre, le 10 mai 1792, et ratifiait aussitôt cette proposition.

Le 16, Luckner était reçu à Valenciennes, tout en restant commandant de l'armée du Rhin avant d'y être remplacé, et ne prenait en réalité possession de son nouveau poste qu'après s'être concerté avec son prédécesseur.

Le 26 du même mois, le Ministre lui envoyait un certain nombre d'officiers généraux, très capables de le seconder, parmi lesquels il faut citer du Chastellet. Le premier soin du général en chef fut de rétablir la discipline fort relâchée parmi ses troupes. Il leur adressa à cet effet une proclamation énergique pour les rappeler au devoir, et les prémunir contre les calomnies répandues à dessein sur leurs chefs.

Alexandre Berthier, chef d'état-major à Valenciennes, écrivait directement au Ministre, le 4 juin 1792. Il lui dépeignait l'état déplorable de l'armée, la nullité de l'état-major, et demandait des adjudants généraux, refusant dans le cas contraire d'assumer plus longtemps la lourde responsabilité des fonctions de chef d'état-major.

Dans sa lettre du 23 mai, Servan s'étonnait des notes arrêtées entre le maréchal Luckner et M. de la Fayette, qui regardaient comme indispensable la concentration d'une armée de 180.000 hommes pour défendre la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Longwy. Il ajoutait qu'il fallait se contenter des 122.000 hommes dont on disposait attendu qu'il lui était impossible d'envoyer un bataillon de plus (1).

---

(1) Archives historiques du ministère de la Guerre, armée du Nord, correspondance, juin 1792.

Le vieux maréchal n'était pas commode et rarement d'accord avec le Ministre, il ne craignait pas de discuter avec lui, jusqu'à quel point son chef hiérarchique était capable d'influer sur le plan et les opérations de campagne.

Le conseil du Roi (8 juin 1792) ordonnait à M. Luckner d'exécuter son plan offensif, déclarant s'en rapporter sur l'emploi des moyens à sa sagesse et à son expérience.

Le général de la Bourdonnay écrivait de Lille, le 13 juin 1792, à Servan, ministre de la guerre, la lettre qui suit :

« Mon dévouement à la nouvelle constitution, mon cher « général, et ma confiance en votre patriotisme ne me fait « point balancer à accepter les emplois difficiles, j'en ai usé « de même pour ici, et pour le camp des fédérés; vous pou- « vés disposer de moi.

« Il paraît que l'assemblée nationale a eu envie de nommer « le commandant (*sic*).

« M. du Châtelet me conviendrait parfaitement; mais pas « autant, l'autre maréchal de camp que vous me proposés : « c'est un agent adroit et utile mais plus à la guerre qu'ail- « leurs; à la Cour et à Paris, *il vous jouera* soyés en bien seur. « Je le connais. On manque absolument d'agent secondaire « à l'armée, il est instruit sur la connaissance du pays et sur « toutes les parties militaires, quoiqu'il en soit bien per- « suadé; aussi vous feriez fort bien de l'envoyer à une ar- « mée, ou dans un poste purement *militaire*.

« L'Etat-major est d'une ignorance profonde, ce qui em- « barrasse le général Luckner. Je lui ai conseillé de prendre « les troupes de Dunkerque; sans elles il serait trop faible, « etc. (1).

---

(1) Archives historiques du ministère de la Guerre, armée du Nord, correspondance, juin 1792.

Menin fut la première ville dont l'armée française chercha à s'emparer au début de la guerre contre l'Autriche. C'était une place forte de la Flandre occidentale située à 11 kil. de Courtrai sur la rivière de la Lys qui la sépare de la France. Bourg sans importance au XIVe siècle, elle fut fortifiée en 1578 sur l'ordre de Philippe II. — Turenne s'en empara en 1568. Le traité de Nimègue la restitua aux Espagnols; les fortifications élevées par Vauban furent seulement détruites en 1744.

L'adjudant Jarry n'y trouva aucune résistance, et Luckner établit son camp devant ses murailles.

Le 17 juin le maréchal annonçait à Dumouriez, ministre de la guerre, qu'il était entré dans cette place à midi. L'avant-garde occupait la ville, le gros de l'armée était campé près de Wervick.

« J'ai plus dormi cette nuit que depuis deux mois, ajoutait « le Maréchal, je ne sais pas si c'est parce que j'ai couché dans « un pays occupé hier par l'ennemi. Je suis bien content, je « vais continuer ma promenade. »

Le 18 juin au matin il partait en effet de Wervick, avec toutes ses troupes renforcées par 5000 hommes du camp de Dunkerque. Il arrivait devant Courtrai à 6 heures. La place était défendue par 100 hommes protégés par un triple retranchement. Le général de Valence fut chargé de l'attaque de front et le général Jarry de celle du flanc droit. Tous deux se firent remarquer par leur bravoure. Les Autrichiens se défendirent également avec beaucoup de courage. Les Français, qui n'avaient fait que des pertes insignifiantes, furent accueillis par les habitants avec une joie indescriptible.

Cette ville forte située à 28 kilom. de Lille, sur les deux rives de la Lys, avait été donnée à la France par le traité d'Aix, en 1688. Elle fut de 1794 à 1814 en notre possession, et devint chef-lieu du département de la Lys. Les traités de 1815 en ont fait une ville belge.

Le 11 juillet 1893 on a célébré, pour la première fois en

Flandre, une nouvelle fête nationale. C'est le 591e anniversaire de la bataille de Courtrai perdue par la France, dite *Bataille des Éperons d'or*. Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, commandait l'armée; le connétable de France Raoul de Nesles, et le comte d'Artois y furent tués.

Après leur victoire, les Flamands dépouillèrent les morts et leur ôtèrent leurs éperons d'or (11 juillet 1302).

Les Autrichiens, chassés de Courtrai, s'étaient ralliés sur trois points: Gand, Tournay et Mons. Le général français ne put continuer sa marche en avant, car il aurait eu besoin que les Belges lui garantissent à force armée le passage libre de la Lys. La position de Luckner, qui disposait de 58.979 hommes, était cependant des meilleures à Courtrai. L'avant-garde était soutenue par la réserve campée à côté. Il était en outre possible de concerter tous les mouvements offensifs avec de La Fayette, qui avait reçu l'ordre de retourner couvrir sa droite, depuis qu'on avait appris la marche des Prussiens. Le maréchal avait chargé le général de Valence de se rendre à Paris et de soumettre au ministre de la guerre les lettres de Dumouriez et Kellermann sur les projets des ennemis; il désirait aussi savoir s'il devait rester sous Courtrai ou se rapprocher de Valenciennes et du camp de Maubeuge. Sans attendre la réponse du ministre, vu la gravité subite de la situation, Luckner abandonnait le système offensif, prévenait La Fayette, commandant l'armée du centre, de se retirer où il jugerait ses forces nécessaires. Il donnait l'ordre à M. de La Noue, lieutenant général commandant le camp de Maulde, d'être rendu, le 4 juillet 1792, à Maubeuge avec ses 5000 hommes. Il se repliait lui-même sur Valenciennes. L'armée partait pour Lille le 30 juin, elle était le 1er juillet à Orchies, le 2 à Saint-Amant, le 3 à Valenciennes (1).

(1) Arch. histor. du ministère de la Guerre, armée du Nord, juin 1792.

Ce qui avait dicté au prudent maréchal cette retraite assez précipitée, c'étaient les escarmouches fréquentes qu'il avait à soutenir contre les Autrichiens, et surtout le dernier combat qui avait eu lieu sous les murs de Courtrai, dans lequel le maréchal de camp du Chastellet reçut une grave blessure.

J'emprunte aux sources officielles la suite de ce récit.

Voici d'abord l'extrait d'une lettre du camp de Courtrai en date du 24 juin 1792.

« Ce matin, à 3 h. 1/2, M. Achille Duchâtelet, maréchal de « camp, a eu le mollet de la jambe gauche emporté d'un bou- « let de canon. Cet officier si distingué par ses talents de « toute espèce, et par son zèle *pur* pour la liberté, laisse dans notre état-major un vide qui n'est pas facile à combler (1). »

Le Moniteur du 29 juin 1792 publiait cette partie du journal de l'armée du Nord.

« Le 24 juin, à la pointe du jour, les bataillons ont reçu l'or- « dre de quitter le camp et de se rendre à Courtrai, parce « que les postes avancés de cette ville avaient été attaqués. « M. Achille du Châtelet, qui avait momentanément remplacé « M. de Valence (2) à la réserve, s'est porté en avant fort « près du poste ennemi, pour le reconnaître. Le premier coup « de canon tiré par les Autrichiens a fracassé les deux cuisses « à un belge, cassé une jambe à un tambour, et emporté le « mollet de la jambe gauche au général du Châtelet.

« Les grenadiers, qui étaient derrière ce brave officier, lui « donnèrent dans cette circonstance malheureuse avec leurs « soins et leurs preuves d'attachement des marques de leur « affliction ; mais il chercha à les consoler en les remerciant

---

(1) *Moniteur* du jeudi 28 juin 1792, vol. 12 (Réimpression 1789-1799).

(2) C'était l'âme damnée de Dumouriez. Il était en ce moment à Paris chargé d'une mission du général Luckner.

aussi, devait être victime de la Révolution, mais ne voulut pas porter sa tête sur l'échafaud.

Étant major en second d'un régiment d'infanterie, Beauharnais avait épousé Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie, créature séduisante par le cœur et l'esprit, née le 24 juin 1763, aux Trois-Ilets (Martinique). Cette union ne fut pas très heureuse, leur réconciliation fut complète à la prison des Carmes où elle lui prodiguait les soins les plus affectueux. Elle fut elle-même enfermée à la Conciergerie, quand le 9 thermidor renversa la dictature.

Elle se remaria au général Bonaparte à la mairie du 2e arrondissement, le 19 ventôse an IV (9 mars 1796), et devint Impératrice des Français.

La consécration religieuse n'eut lieu qu'en 1804. — Après son divorce elle habita la Malmaison ou elle mourut le 29 mai 1814. Ses restes furent déposés dans l'église de Rueil, où le prince Eugène de Beauharnais, son fils et sa fille Hortense lui firent élever en 1822 un magnifique monument funéraire.

Grâce aux bons soins dont fut l'objet A. du Chastellet, sa blessure n'eut pas la suite fâcheuse que l'on avait d'abord semblé redouter. Moins d'un mois après, un mieux sensible s'était produit dans son état, ainsi que nous l'apprend une correspondance de Lille, du 18 juillet 1792 (1).

« La plaie de M. Achille Duchâtelet commence à devenir « vermeille, les accidents ont été d'autant plus graves, qu'on « ne s'est aperçu que très tard de la fracture du péroné dans « son entier (2). Les douleurs ont été considérables, des « frissons convulsifs et la fièvre qui a changé plusieurs fois « de nature ont prodigieusement fatigué le malade. Il souffre

---

(1) *Moniteur* du 23 juillet 1792, vol. 13, n° 205.
(2) Ça ne fait guère l'éloge des chirurgiens militaires de ce temps.

« porté sur un brancard hors de cette ville, dont l'air pour-
« rait contrarier encore sa guérison, et d'aller chercher un
« séjour plus agréable et plus sain. »

Le Moniteur, quelques jours après publiait, sous ce titre *Variétés* (1), une nouvelle qui montre quelle était la force de ses convictions politiques, et prouve que ce fut avec cette superbe crânerie qui était dans son tempérament qu'il refusa les faveurs qu'on voulait lui accorder.

« On a imprimé, dans plusieurs journaux, que M. Rœde-
« rer avait demandé à l'intendant de la liste civile des mulets.
« et une litière pour transporter à Paris M. Achille Duchâ-
« telet, maréchal de camp, et que M. Duchâtelet avait re-
« fusé de s'en servir.

« Il était tout simple que des mulets payés par la nation,
« et remis à la disposition du Roi, chef suprême de l'armée,
« fussent employés pour un officier de cette armée, blessé en
« combattant pour la nation; surtout lorsqu'il ne s'offrait
« aucun autre moyen de le transporter. Le Roi constitution-
« nel ne devait pas être regardé comme l'ennemi de ceux
« qui défendaient la constitution sur les frontières. Le refus
« n'est pas moins simple. Il est permis de demander pour
« son ami ce que l'on refuserait pour soi-même. Si la liste
« civile n'eût reçu que de pareilles demandes et n'eût essuyé
« que de pareils refus, les valets qu'elle achetait n'auraient
« pas fini par renverser ce qu'elle voulait défendre. »

L'exactitude de ce récit se trouve de tous points confirmée par l'extrait d'un état, conservé aux archives de la préfecture de Police à Paris, où l'on trouve la mention suivante :

« Demande d'un passeport pour un muletier du Roi devant
« conduire une litière aux armes royales, dans laquelle doit

(1) *Moniteur* du 16 août 1792, n° 229.

« revenir à Paris le maréchal de camp Achille Duchâtellet « qui a eu un mollet emporté par un boulet. »

Il dédaigna cependant de profiter des faveurs qui lui étaient offertes. Il put se rendre assez péniblement à Auteuil pour y achever sa convalescence. Des médecins célèbres lui prodiguèrent les soins que nécessitait son état, il fut entouré des prévenances les plus affectueuses de ses amis, et surtout de l'affection de Mme Helvétius qui l'aimait comme un fils.

Il comptait cependant comme employé à l'armée du centre, depuis le 20 juillet 1792.

Le 15 août 1792, le général Dumouriez avait été investi de l'étendue du commandement dont avait précédemment joui le marquis de La Fayette. Dillon fut désigné pour aller diriger les troupes échelonnées entre Rocroy et Montmédy sous le nom *d'Armée des Ardennes*.

Voici à son sujet quelques notes biographiques :

Dumouriez (Charles-François) naquit à Cambrai, le 25 janvier 1739. Sa famille était connue au parlement d'Aix sous le nom de Duperrier. Après avoir terminé ses études au collège de Saint-Louis, à Paris, il partit pour Maubeuge avec son père, commissaire des guerres à l'armée du Hanovre.

Successivement aide-de-camp du comte d'Armentières, attaché à l'état-major du général de Broglie, il était capitaine à 20 ans. Ce fut à Niort où il habita plusieurs années, qu'il connut Gensonné qui devint son protecteur auprès des *Girondins*.

Le 24 mars 1792, il remplaçait au ministère des affaires étrangères de Lessart, son ancien condisciple. Ses collègues étaient Roland Chauvières et Servan. Ministre de la Guerre pendant trois jours, il s'octroya, en homme prévoyant, une commission de général qui lui permit de se rendre au camp de Maulde, où il servit sous Luckner. Depuis longtemps il avait rompu toutes relations avec de La Fayette qui soute-

nait la monarchie constitutionnelle. Après le 10 août, il reçut le commandement de l'armée du Centre qui comptait au plus 20.000 hommes.

Le 14 septembre 1792, il quitta le camp de Grand-Pré et se retira derrière l'Aisne. Il conquit rapidement la Belgique, rejeta les Autrichiens au delà du Rhin, et assura ses quartiers d'hiver sur la Meuse, n'ayant pour faible rempart que la Roër.

On connaît ses démêlés retentissants avec la Convention, au sujet de la puissante protection qu'il accordait aux Belges, pour la garantie de leurs propriétés. Lors du procès de Louis XVI, en décembre 1792, il se rendit à Paris, comprenant que la royauté était perdue il rejoignit son armée, et entreprit le siège de Maëstricht, dont on attribue à tort tout l'échec au général Miranda. Mal secondé par des généraux jeunes et inexpérimentés, Valence lui-même, il perdit la bataille de Nerwinde.

Les Jacobins commençaient à trouver quelque chose de louche dans sa conduite. Le ministre Beurnonville, accompagné de plusieurs commissaires, fut chargé de son arrestation. Sans plus de gêne, Dumouriez les livra comme otages aux Autrichiens.

Il s'empressa de fuir et passa l'Escaut. Plus tard, il trouva un asile dans le Holstein, où le prince de Hesse lui offrit une maison avec 4.000 louis de revenu.

C'est là qu'il acheva ses *Mémoires* (1) au commencement desquels on lit cette prétentieuse épigraphe : *Non omnis moriar.*

En 1803, il vint habiter l'Angleterre d'où il suivait avec attention les événements qui se passaient en France. Il était surtout jaloux des triomphes de Napoléon, auquel il portait

(1) Mémoires de Dumouriez.

une haine secrète, dont l'on trouve la preuve dans ses écrits.

Il mourut à Turville-Park, le 14 mars 1823, dans sa 85° année.

Dumouriez, sans aucune fortune, ambitieux de bas étage, criblé de dettes, d'un caractère violent, presque toujours maladroit dans les divers actes de sa vie, devint traître à son pays, c'est incontestable.

Ce fut un crime que l'on ne saurait excuser, mais il faut cependant rendre à cet homme le peu de justice qu'il mérite. Outre la création du port de Cherbourg, on lui doit l'expulsion des armées étrangères de la Champagne, mais surtout la victoire de Jemmapes, aurore de la gloire resplendissante de la première République.

M. du Chastellet ne servit qu'un peu plus de dix mois à l'armée du Centre, il avait été promu lieutenant-général, le 7 septembre 1792, et fut appelé en cette qualité, le 31 mai suivant, à l'armée des Ardennes, qu'il devait quitter définitivement bien peu de temps après.

Miranda avait obtenu ce commandement supérieur le 12 janvier 1793, il y remplaçait le général Cyrus de Valence. La Noue commandait la gauche, dite *armée de Belgique;* le Veneur la droite, dite *armée des Ardennes*. Ces deux généraux lui étaient subordonnés. Pache, ministre de la guerre, prescrivait le 31 janvier 1793 à Dumouriez, à Liège, de prendre ses dispositions pour s'emparer de Maëstricht et de Venloo. Pache devenait maire de Paris, le 14 mai, et laissait à Bouchotte une succession trop lourde pour ses faibles épaules.

Le 13 mai, Custine, alors général de l'armée du Rhin, acceptait le commandement de celle du Nord et des Ardennes.

L'armée que venait de quitter La Fayette se trouvait dans un triste état. Dans celle des Ardennes, la discipline était comme partout des plus relâchées, on y constatait en outre beaucoup de débauches. Le favoritisme était envahissant, les comman-

dants en chef auxquels étaient laissées les nominations des officiers, s'entouraient de leurs créatures. Les officiers subalternes devaient à tout instant changer de résidence, les généraux eux-mêmes, étroitement surveillés par les délégués du Comité de Salut public, se voyaient fréquemment mandés à Paris pour fournir des explications sur leurs opérations militaires, ou se justifier des accusations dont ils étaient l'objet.

Au lieu de s'occuper d'organisation, de s'efforcer de maintenir la discipline dans ces bataillons mal équipés, mal nourris, mal payés, on perdait le temps à prendre des mesures d'une inconcevable niaiserie. Correspondances le plus souvent oiseuses avec les ministres de la guerre, inspections de députés chargés par la Convention de visiter les armées, de signaler leurs besoins, mais en réalité ayant pour mission secrète de surveiller les généraux et de dénoncer leur attitude politique.

C'est ainsi qu'on donnait l'ordre d'enlever les fleurs de lys des uniformes, et que défense était faite de porter les insignes de l'ordre de Saint-Louis (quartier-général de Maubeuge, 21 mai 1793), le 16 mai Cellier rendait compte au Ministre de l'état dans lequel il avait trouvé l'armée du Nord et des Ardennes (1).

Les soldats désignaient Lamarche comme successeur de Dampierre, les officiers, au contraire, portaient leur choix sur Custine. Le tableau qu'il trace est peu rassurant, il paraît d'autant plus juste dans ses observations qu'il n'avait aucun intérêt personnel à cacher la vérité.

Suivant lui, les états-majors y montrent un luxe exagéré... des femmes portent l'habit d'aides de camp, et les officiers

---

(1) Archives historiques du ministère de la guerre, armée du Nord et des Ardennes, correspondance, juin 1793.

suspects sont très nombreux. Les pertes à l'ennemi, les désertions toujours croissantes ont réduit l'effectif à 30.000 soldats qui sont mécontents et sans confiance dans leurs chefs.

C'est là qu'eut lieu la dernière étape de la carrière militaire du lieutenant-général du Chastellet.

Le 12 septembre 1793, il donnait sa démission.



III

Vie politique d'Achille du Chastellet.

J'aborde dans la troisième partie de ce chapitre, avec un sentiment de crainte fort naturel, la vie politique de François-Achille de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastellet, que je me propose d'étudier dans ses grandes lignes. J'éprouve à cet égard de justes appréhensions que l'on comprendra, car le sujet est délicat; pour juger un homme dans les actes de sa vie publique, il faut une grande justesse de coup d'œil, de la réserve, mais surtout infiniment de tact. La tâche est d'autant plus ingrate, que les documents privés ou officiels peuvent faire défaut sur certains points, et qu'il faut arriver à la vérité par une suite de déductions, le rapprochement des dates, et l'enchaînement de diverses circonstances.

Je ferai cependant tous mes efforts pour être exact, laissant de côté tout parti pris, sans nul souci de préjugés qui ne sauraient trouver place dans les pages suivantes.

La politique est en soi la chose du monde la plus trompeuse, dirai-je, la plus bête que je connaisse. Quelques-uns en vivent, le plus grand nombre en meurt. Les naïfs s'y essaient sans succès, seuls les hommes adroits réussissent à faire leur trouée avec l'aide d'aventuriers qui travaillent spécialement les masses, dans l'espoir d'obtenir leur part du gâteau.

Triples extraits d'imbéciles, que l'on entend pérorer dans

les réunions publiques, au risque de s'y faire briser les os, comparses qui travaillent parfois pour l'amour de l'art, posent devant une galerie de badauds, poussent la niaiserie jusqu'à payer des rafraîchissements à leurs auditeurs assoifés alors qu'ils n'auront peut-être le lendemain d'autres ressources que le souvenir des bruyants applaudissements partis des mains calleuses de ces admirateurs d'un jour.

Comme beaucoup j'ai voulu goûter de la politique, mais je m'y suis pris vingt ans trop tard, par suite de circonstances tout à fait indépendantes de ma volonté. J'ai compris, bien vite, j'en fais un acte de contrition tardif, qu'il n'y avait rien à gagner, et j'ai reconnu que pour avoir le droit de se mêler des affaires publiques, il fallait à la fois être jeune, ce que je ne suis plus, et intrigant, ce que je n'ai jamais été.

A la fin du XVIII[e] siècle, la politique ne présentait pas les mêmes caractères que ceux que nous constatons aujourd'hui. Ce n'était point une école d'apprentissage pour parvenir aux plus hautes fonctions, et se faire rapidement une situation aux dépens des finances de l'Etat. On ne rencontrait encore que fort peu de rastaquouères, d'aventuriers sans moralité, de déclassés sans valeur, courant après la fortune, ou simplement désireux de se créer une position afin de subvenir à leurs besoins. On faisait alors de la politique par conviction, sans autre but avoué que de voir triompher ses idées, et réaliser ses espérances. Le bien public passait bien au-dessus de l'intérêt privé, et si ce dernier était quelquefois en jeu et le mobile de certains actes, c'était assurément dans des cas exceptionnels.

Achille du Chastellet était un vrai croyant, ayant soif de liberté, il avait appris dans sa jeunesse ce qu'il fallait penser au juste de l'aristocratie dont il était issu. Il croyait surtout aux instincts généreux du peuple, à l'honnêteté publique. Il dut être singulièrement désabusé, je le répète, quand il vit la

tournure que prenaient les événements qu'il avait désirés, et qui devaient aboutir à de sanglantes représailles Riche avec son cœur, obéissant à l'impulsive générosité de son esprit, il se jeta sans réserve dans la tourmente révolutionnaire sans même se demander s'il n'y laisserait pas le peu de fortune qu'il possédait, sa position militaire, sa liberté avec la vie. En cela, il était logique avec ses principes. Il comprenait qu'il fallait régénérer un monde déjà trop vieux, transformer ses idées politiques et économiques, lui porter sans faiblesse un redoutable coup de massue, afin d'affranchir intégralement l'esprit humain.

Ce n'était pas un exalté, comme on voudrait l'insinuer, un vulgaire toqué, mais un sincère républicain, travailleur assidu, qui avait su profiter des leçons qu'il avait reçues des hommes illustres avec lesquels il était en relations.

On sentait en lui un modéré, rallié spontanément, dès le début, et sans arrière-pensée au parti Girondin, dont la séduction avait été toute-puissante sur son esprit.

Au lendemain de la révolution du 10 août 1792, le nouveau ministère se composait, de Roland, Clavières, Servan, Monge et Lebrun qui avaient été réélus à la Convention Nationale. Ils entamèrent une lutte inégale contre la montagne où ils eurent pour adversaires : Marat, Danton, Robespierre et d'autres membres plus énergiques ou plus populaires. Ils finirent par exaspérer la population parisienne qui se souleva les 31 mai et 2 juin 1793. La convention fit mettre en état d'arrestation et garder chez eux un grand nombre de députés parmi lesquels Gensonné, Guadet, Brissot, Péthion, Vergniaud, Lanjuinais, Louvet, Lebrun, etc. Plusieurs purent s'échapper et essayèrent vainement de fomenter une insurrection en Normandie, d'autres, moins heureux, portèrent leur tête sur l'échafaud ou y échappèrent par le suicide.

Michelet a formulé le jugement suivant sur ce parti, dont

la jeunesse, l'éloquence, le courage, l'énergie, le dévouement sont dignes d'éloge, dont la tragique destinée doit inspirer une profonde pitié : « La politique girondine aux premiers mois « de 1793 était impuissante, aveugle elle eût perdu la France. »

La vie politique d'Achille du Chastellet fut courte et très peu remplie, elle dura quatre ans à peine, alors qu'elle s'annonçait comme devant être des plus brillantes.

Seuls trois événements semblent y tenir une place remarquable.

Ils se produisirent chacun à deux années d'intervalle en 1789-1790, 1791, et 1793 et peuvent être ainsi résumés :

1° Ses relations politiques avec les marquis de Bouillé et de La Fayette.

2° Son adresse aux Français.

3° Sa candidature au ministère de la guerre.

Je vais entrer dans quelques détails plus étendus sur chacun de ces faits, qu'il importe d'examiner suivant leur date.

A son retour d'Amérique, du Chastellet se consacra tout d'abord à ses devoirs militaires, ce ne fut que plus tard qu'il sembla négliger ses fonctions, pour s'occuper de politique. La discipline s'était du reste sensiblement relâchée, et les officiers étaient plus souvent à Paris que présents dans leur garnison.

Avec cette facilité de s'absenter, il ne lui fut plus possible de se tenir à l'écart, et de rester dans l'ombre. Il différa toutefois l'exécution de ses projets, n'estimant pas que l'heure fût encore venue d'agir et de faire connaître ses *desiderata*.

Voici d'abord dans quelles circonstances il fut mis en relations avec les généraux de Bouillé et de La Fayette, sous les ordres desquels il avait servi.

Le marquis de Bouillé était un fervent royaliste, tout dévoué à Louis XVI dont il déplorait la faiblesse. Il avait prévu la tournure que devaient fatalement prendre les événements, il recherchait pour cette raison les moyens de défendre

la royauté, convaincu qu'elle était le seul gouvernement qui pût convenir à son pays et réduire à l'impuissance les divers partis qui s'agitaient à l'intérieur.

Il exprimait souvent le désir de se réunir à ceux qui auraient la volonté, la force, le courage et le talent de rétablir la monarchie sur les bases nouvelles qu'exigeaient les circonstances. Ses idées étaient très nettes, surtout fort justes sur le régime autoritaire. Il aurait, sans aucun doute, réalisé, s'il en avait reçu mission, d'heureuses réformes et donné, s'il en eût eu le pouvoir, satisfaction aux revendications populaires qui, au lendemain de la réunion des Etats Généraux, s'étaient manifestées bruyamment.

La révolution eût été par le fait étouffée dans son germe.

Dans le cas contraire, il paraissait tout disposé à quitter la France et à choisir une nouvelle patrie. Ce qui semblait l'encourager dans cette résolution, c'est qu'il était à chaque instant signalé à l'assemblée comme un aristocrate.

En dernier lieu, il fut rassuré sur les conséquences de ces dénonciations par une lettre que lui adressa, le 2 octobre 1789, M. de la Tour du Pin, alors ministre de la guerre.

Voici du reste ce qu'il écrit lui-même en cette circonstance (1) :

« Telle était ma situation et mon incertitude, lorsqu'une « personne assez marquante dans la Révolution, le marquis « du Châtelet, mort en prison sous Robespierre, après avoir « été un des généraux de la République, qui m'avait été long- « temps attaché, qui m'avait des obligations et qui était « l'ami et l'aide de camp de M. de La Fayette m'écrivit la lettre « suivante. Elle est sans date. »

---

(1) Mémoires du marquis de Bouillé, lieutenant-général des armées du roi, par Berville et Barrière, Paris, 1821, in-8°.

« Je suis chargé, mon Général, d'une démarche auprès de vous, du succès de laquelle j'ai osé répondre, car le motif en est aussi honnête qu'utile au bien public.

« Vous avez sûrement des correspondances assez exactes pour vous avoir instruit de tous les événements; vous savez qu'ils ont porté La Fayette au faîte du pouvoir, et que sa fermeté vient de le débarrasser de M. le duc d'Orléans, mais malgré ce succès contre le plus redoutable des factieux, il sait que nous avons encore à craindre des troubles intérieurs et peut-être extérieurs, il pense que, dans ce moment-ci, tous les gens bien intentionnés doivent se réunir pour défendre le Roi et la constitution, et qu'on doit compter sur vos talents pour soutenir leur cause en cas de besoin.

« Il vous écrira incessamment lui-même, et j'espère que sa conduite vous guérira des soupçons que vous avez sur sa franchise. Pour moi qui n'étais pas sans préjugés à son égard, je l'ai suivi avec un grand détail dans toutes ces occasions-ci, et je le crois parfait honnête homme.

« Lorsqu'on craignait, il y a quelque temps, que les étrangers ne vinssent appuyer les ennemis de la liberté, on hésitait à vous donner le commandement de l'armée et l'on me demanda si je répondais de l'usage que vous en feriez. Ma réponse fut : « Ayez sa parole, et je me mettrai en otage pour lui. » Je vous en dirai autant aujourd'hui de La Fayette.

« Je désire fort que mon opinion puisse avoir quelque poids auprès de vous; car je regarde le salut *de la chose publique* comme absolument attaché à une réunion intime entre vous deux, et, dans tous les cas, j'estime que vous me connaissez assez pour rendre justice aux sentiments qui me dirigent. »

M. de Bouillé était un des plus proches parents du Marquis de La Fayette. Il l'avait connu dès son enfance, avait suivi sa conduite dans le monde, mais redoutait son caractère méfiant et dissimulé. Il le considérait avec quelque raison comme le seul homme capable s'il le voulait de sauver le Roi, la Monarchie et la Patrie, possédant assez de force et d'autorité pour établir un gouvernement sur des principes solides.

« Il avait de l'ambition sans le caractère et le génie néces-
« saires pour la diriger. Elle se réduisait au désir de faire du
« bruit dans le monde et de faire parler de lui. Ce n'était pas

« un homme méchant, et encore moins scélérat, mais il était « au-dessous, je pense, de la grande circonstance où il se « trouvait. Il ne m'aimait pas; je lui avais parlé souvent « avec franchise, et dès les années précédentes, je lui avais « reproché son esprit de révolutionnaire, lui annonçant qu'il « se perdrait après avoir fait peut-être bien du mal à la pa- « trie. »

Bien que très perplexe, et après y avoir réfléchi quelque temps, M. de Bouillé répondit à du Chastellet la lettre qu'on va lire. Elle contenait des ouvertures suffisantes, pour que M. de la Fayette fît connaître ses plans et moyens, s'il avait eu réellement l'intention de seconder les projets de son cousin.

Metz, le 30 octobre 1789.

« Je vous demande pardon, Monsieur, de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre; mais l'objet qu'elle renferme est d'une telle importance, qu'il exigeait une mûre réflexion avant que d'y répondre : je vous crois un homme honnête et loyal, ainsi je vous parlerai avec confiance.

« Il y a longtemps que je gémis sur les maux de ma patrie, et il y a longtemps que je les avais prévus, vous n'en douterez pas si vous vous rappelez quelques-unes de nos conversations l'hiver dernier; quoique aussi ennemi du despotisme que vous, que M. de La Fayette, lui-même, je redoutais le désordre et l'anarchie qui devaient résulter de la composition des Etats généraux où l'esprit public ne pouvait régner.

« Mes craintes se sont réalisées, le royaume est entraîné vers sa ruine; la réunion des gens puissants, honnêtes et courageux peut le sauver encore, mais ils doivent du moins faire un dernier effort. Tel est le principe qui guidera ma conduite dans cette malheureuse circonstance. Qu'il se présente donc des hommes qui, avec des intentions pures et droites, aient la force et le courage nécessaires, je me joindrai à eux; et s'ils succombent, je succomberai avec eux.

« J'ai jugé depuis quelque temps que M. le duc d'Orléans et M. de la Fayette tenaient dans leurs mains la destinée de la France: je croyais que le premier par son rang et sa naissance devait en désirer la conservation et le bonheur; sa conduite éclairée par les

derniers événements m'a détrompé, et m'a convaincu qu'il n'y avait plus que du mal à en attendre.

« Il reste donc M. de La Fayette, dont la puissance est encore accrue. Je ne connais pas ses principes; mais qu'il me les fasse connaître, et s'ils sont tels que vous me l'annoncez, et, tels que je le désire, je me réunirai à lui pour sauver la patrie; et mettant à l'écart l'ambition, l'intérêt particulier, l'amour-propre même, il pourra compter, ainsi que toutes les personnes qui auront ce grand objet en vue, sur mon courage, sur mon dévouement à la chose publique, ainsi que sur ma fidélité à remplir mes engagements.

« Mais encore une fois, si je ne désire pas le retour du pouvoir arbitraire, sous lequel je suis né et sous lequel j'ai vécu, je veux encore moins du désordre et de l'anarchie qui règnent à présent; je veux vivre sous un gouvernement qui puisse en même temps procurer la sûreté au dehors et la tranquillité au dedans, dont la liberté soit conséquemment circonscrite dans des bornes raisonnables, ce qui était possible il y a quelque temps, ce qui l'est peut-être encore.

« Voilà, Monsieur, ma profession de foi; vous pouvez la communiquer à M. de La Fayette; si sa façon de penser est conforme à la mienne, s'il veut me l'expliquer avec cette franchise qui doit nous caractériser l'un et l'autre, nous serons bientôt réunis, et mettant à nos pieds tous les petits préjugés qui nous éloignent, nous concourrons au même but, avec l'accord qui doit exister entre deux hommes également animés de l'amour du bien public, dont la seule ambition doit être de sauver la patrie en danger. Ma conduite, relativement à M. de La Fayette, sera donc calculée sur la sienne, je vous prie de l'en assurer.

« Recevez, Monsieur, les assurances, etc.

« Le Marquis de Bouillé. »

M. de La Fayette, mis au courant de la situation par du Chastellet, écrivit alors à M. de Bouillé la lettre suivante, qui le rassura sur les résultats de sa démarche, qu'un plus long silence lui aurait fait, à juste titre, considérer comme prématurée et maladroite.

Paris, 15 novembre 1789.

. . . .

. . . .

« Voilà, mon cher cousin, pour les affaires particulières, mais

il en est une générale, qui intéresse et qui doit réunir les bons citoyens, quelles qu'aient été leurs opinions politiques : nous aimons l'un et l'autre la liberté, il m'en fallait une plus forte dose qu'à vous, et *je la voulais par le peuple et avec le peuple*. Cette révolution est faite, et vous devez en être d'autant moins fâché, que vous n'avez voulu y prendre aucune part ; mais aujourd'hui nous craignons les mêmes maux, l'anarchie, les discussions civiles, la dissolution de toutes les forces publiques ; nous souhaitons les mêmes biens, le rétablissement du crédit, l'affermissement d'une liberté constitutionnelle, le retour de l'ordre et *une forte mesure du pouvoir exécutif*, une contre-révolution étant heureusement impossible et devenant d'ailleurs criminelle, puisqu'elle assure la guerre civile, et, quoi qu'on put faire, le massacre du parti faible, les honnêtes gens, les citoyens purs ne peuvent chercher qu'à remonter la machine dans le sens de la révolution. Le roi est pénétré de cette vérité ; il faut, ce me semble, que tous les hommes forts s'en pénètrent.

« L'Assemblée nationale, après avoir détruit à Versailles, vient édifier à Paris ; elle sera d'autant plus raisonnable, qu'on aura dissipé tout prétexte de méfiance, et plus vous, mon cher cousin, serez rallié à la nouvelle constitution, plus vous aurez de moyens de servir la chose publique.

« Quant à moi que les circonstances et la confiance du peuple ont placé dans un degré de responsabilité fort supérieur à mes talents, je crois avoir démontré que je hais les factions autant que j'aime la liberté, et j'attends impatiemment l'époque où je pourrai démontrer aussi que nulle vue d'intérêt n'a jamais approché de mon cœur. Je vous l'ai ouvert avec confiance, mon cher cousin ; il saisit avec empressement toutes les phrases de vos lettres qui le rapprochent de vous, et souhaite bien savoir si celle-ci a votre approbation. Bonjour, mon cher cousin, mille tendres compliments à votre fils.

« Je vous ai écrit un mot que je crains avoir été égaré.

« DE LA FAYETTE. »

Quelques jours après, M. de Bouillé recevait de son ancien aide de camp, la réponse qui suit :

Paris, 20 novembre 1789.

« Votre lettre m'oblige, mon général, à vous rendre un compte détaillé de ma conduite avec vous, avec M. de La Fayette, et de mes relations avec ce dernier ; le voici : j'avais connu M. de La

Fayette dans mon enfance, en *Amérique ;* à Paris, je n'étais pas lié avec lui; et j'avais sur de simples *oui-dire* des préjugés assez défavorables sur sa loyauté. L'uniformité de nos sentiments sur les affaires présentes me l'a fait rencontrer assez souvent l'hiver dernier; et je n'ai rien vu en lui que de très louable.

« Lors de la Révolution du mois de juillet, je voulus aller voir les débris de la Bastille; je m'adressai à lui pour en avoir la permission. Il était alors à l'hôtel de ville, dans un comité secret; il me proposa d'y rester, et de dire pour en avoir le prétexte que j'étais *son aide de camp*. Je crus répondre à son honnêteté en montant à cheval avec lui ce jour-là, et le jour suivant; après quoi je lui dis que tout autre pouvant lui être aussi utile que moi, je cesserais de l'accompagner; que j'étais prêt à me battre pour la cause de la liberté, mais non à m'ennuyer pour elle.

« Depuis ce temps, je l'ai vu beaucoup plus fréquemment, il m'a paru un homme dévoré du désir de mettre son nom à la tête de la révolution de ce pays-ci, comme Washington a mis le sien à la tête de celle de l'Amérique, mais ne voulant employer que des moyens honnêtes, ayant une grande présence d'esprit, de l'activité, quoiqu'un choix assez médiocre dans son emploi, beaucoup d'adresse à profiter des circonstances, quoique manquant du génie qui les crée, au total un homme honnête et de mérite, quoique ce ne soit pas un grand homme.

« Je désirai dès lors que vous puissiez être unis, et je pensai que quelques petits intrigants subalternes pouvaient bien avoir semé à dessein des défiances entre vous.

« Peu de temps après, on apprit que des troupes prussiennes venaient dans le pays de Liège; je pensai que ce pouvait être le prétexte d'une guerre contre nous : j'en parlai à M. de La Fayette qui me parut être assez de mon avis; et comme sa position le rendait à peu près maître de disposer du commandement de l'armée, je lui demandai quels étaient ses projets à ce sujet. Il me répondit qu'il voulait mettre en avant M. de Rochambeau, quoiqu'il le crût moins capable que vous, mais qu'il pensait qu'on ne pouvait mettre sans danger l'armée entre les mains d'un homme aussi éloigné des principes populaires, et que l'exemple du général Monk l'effrayait. Je lui répondis que le despotisme n'était pas dans vos principes, mais que, dans tous les cas, vous seriez incapable d'abuser de la confiance que l'on aurait en vous, et que je vous connaissais assez pour répondre que votre parole était le meilleur garant que l'on pût avoir de votre conduite.

« Il fut enfin convenu que je partirais pour aller vous la demander, pour prendre le commandement de l'armée si l'on en rassemblait une.

« Depuis lors, M. de La Fayette m'a souvent témoigné le désir de s'entendre avec vous ; quand au commencement du mois dernier, le peuple de Paris fut chercher le roi à Versailles où j'étais alors, je vis le parti orléaniste tellement triomphant, que je ne doutais pas que le Roi et M. de La Fayette ne fussent massacrés en chemin.

« Je me retirai à Rambouillet où étaient trois cents chasseurs du régiment de Lorraine, avec le projet de faire ce qui dépendrait de moi pour les donner au parti qui combattrait les Orléanistes. Cependant le Roi arriva à Paris; j'y revins, je fus voir M. de La Fayette; il m'avoua que ses ennemis étaient plus forts que lui; je lui proposai de les écarter sans perdre de temps, et de se charger de la constitution comme de la Révolution. Sa tête n'était point assez grosse pour un tel projet; il me dit qu'il voulait tout essayer avant d'en venir là, et qu'il voulait effrayer ou acheter M. le duc d'Orléans. Je lui représentai que ce n'était qu'un palliatif, mais qu'au cas qu'il s'y déterminât, le premier moyen était le plus économique et le plus sûr. Il l'employa sur le champ avec succès : il me fit prier le lendemain de passer chez lui, et, après m'avoir raconté ce qui venait de se passer, il me dit qu'il espérait que sa conduite vous serait agréable, et qu'il voulait profiter de ce moment pour faire des démarches auprès de vous. Il me pria de vous écrire le premier, et il me dit qu'il vous écrirait peu de jours après; je lui envoyai votre réponse comme vous m'en aviez chargé : je le rencontrai le soir même, il me raconta en détail ce qu'il vous avait répondu.

« Je partis alors pour la campagne, à mon retour, il y a quatre ou cinq jours, il me dit que n'ayant pas reçu de réponse de vous, il jugeait que sa lettre était égarée ou plutôt interceptée, qu'il avait lieu de soupçonner les manœuvres de la poste; qu'au reste il vous écrirait de nouveau, et il me fit voir une lettre de quatre pages. Je reçus hier celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois; je lui fis part des soupçons que vous causait son silence. Il me parut inquiet du sort de ses lettres, je lui conseillai pour la seconde fois de se servir de l'enveloppe de Monsieur votre fils, et j'ignore si elle a eu un meilleur sort.

« Voici le détail très exact de ma conduite, que je soumets entièrement à votre jugement. Quant à moi, je vous avouerai qu'elle ne

me paraît pas mériter les soupçons que vous paraissiez avoir conçus. J'ajouterai qu'il devient de plus en plus essentiel que Monsieur votre fils fasse un petit voyage ici, afin que vous sachiez d'une manière certaine à quoi vous en tenir sur plusieurs objets importants, surtout sur la guerre à laquelle je crois plus que jamais

« Je suis, avec respect, etc.

« MARQUIS DU CHASTELLET. »

Cette correspondance, à première vue, ne signifie pas grand chose, mais il faut savoir lire entre les lignes pour en comprendre les sous-entendus.

Dans la première lettre du Chastellet semble vouloir défendre le roi et la constitution. Nous sommes loin alors de la fameuse adresse aux Français qu'il aura l'audace, peu de temps après, de faire afficher dans Paris. Il semble persuadé à ce moment que le salut de la chose publique est attaché à une réunion intime de ses deux amis.

On connaît la politique de M. de La Fayette, il avait grand soin de se poster toujours derrière quelque *enfant perdu* de la révolution, paraissant étranger au mouvement qu'il excitait, remuant les fils de l'intrigue avec une prudente habileté, ne se découvant qu'autant que cela paraissait nécessaire à ses desseins, mais jamais assez pour encourir de responsabilité si la conclusion était contraire à ses espérances.

« L'ambition de La Fayette, comme le dit M. de Ferrières, « n'était point l'ambition des grands caractères, elle s'était « moulée à sa petite âme, il n'employait pas les moyens francs « et ouverts du courage, c'étaient les moyens tortueux des intrigues de l'ancienne cour. »

J'ignore si du Chastellet eut la vision exacte de l'avenir, s'il comprit le rôle qu'on voulait lui faire jouer, mais dans tous les cas, soit par dévouement à son ancien général, soit pour toute autre cause, il se produisit dans cet esprit si net un de ces revirements, dont on n'aura sans doute jamais l'ex-

plication. Je ne saurais admettre, pour ma part, qu'il ait été un intermédiaire inconscient entre ces deux hommes, dont le premier représentait le dévouement absolu à la royauté sans aucune arrière-pensée, et l'autre celui à la démocratie dans le but de satisfaire son ambition.

Dans cette correspondance, je ne veux pas voir la répudiation des idées libérales qu'il professait, une semblable capitulation de sa part ferait honte à sa mémoire, j'aime mieux penser qu'il tenta sans y réussir de rapprocher, pour le bien de son pays, deux hautes personnalités qui seules pouvaient amener l'apaisement des passions, et l'entente entre les divers partis.

A ce moment régnait encore l'indécision, tout était dû à l'imprévu, cela justifie jusqu'à un certain point ses lettres dont la correction est au reste parfaite.

Il faut beaucoup pardonner à la jeunesse, il ne faut donc voir dans cet acte qu'un manque passager de réflexion, un moment d'oubli dans une circonstance dont la gravité avait pu lui échapper.

Après la fuite de Louis XVI, et son arrestation à Varennes d'où il fut ramené à Paris, on commença sérieusement à parler de sa déchéance. M. Muguet de Nanthou, ami de Barnave, fit le rapport sur cet événement. Il conclut que le roi ne pouvait en cette circonstance être mis en cause, que tout l'odieux de cet acte devait retomber sur M. de Bouillé et les autres personnes qui avaient servi le roi en cette occasion. Il nomma MM. de Bouillé et son fils, de Heymann, de Klinglin, Charles de Damas, de Choiseul, de Fersen, Desoteux, d'Hofflise, de Raigecourt, de Mandel, de Maldan, de Valory, Dumoutier, dont il requit la mise en jugement par l'Assemblée nationale. On sait quelle suite fut donnée à ce réquisitoire.

Dans la discussion qui eut lieu au sujet de l'inviolabilité

royale, Louis XVI n'eut pour adversaires que Péthion, Prieur, Valadier, le curé Grégoire, Robespierre et Hébrard.

L'assemblée se sépara le 30 septembre 1791, une nouvelle chambre législative fut élue, elle présenta la constitution à Louis XVI qui l'accepta, et obtint en retour un décret d'amnistie pour tous ceux qui avaient pris part à l'équipée de Varennes. Dans cette même année, nous retrouvons du Chastellet plus mûr, plus maître de lui, moins irrésolu. Il avait assurément compris les intrigues auxquelles on avait voulu le mêler, le rôle de comparse obscur ne lui convenait point, c'est alors qu'il résolut d'agir pour son propre compte.

Voici ce que nous trouvons dans les mémoires du marquis de Ferrières (1) :

« Lorsque les orléanistes et les républicains, par cette foule « d'écrits virulents eurent suffisamment préparé l'opinion pu- « blique à la déchéance de Louis XVI, ils hasardèrent une « démarche tendant plus directement à leur but. On placarda « sur tous les murs de Paris, et jusque dans les corridors de « l'assemblée, une adresse aux français sous le nom d'Achille « Duchâtelet, colonel à la suite d'un régiment de chasseurs.

Weber en fait aussi mention (2) : « un militaire nommé « Achille Duchâtelet rédigeait alors un journal dans lequel il « invoquait d'un style d'energumène la république, le juge- « ment de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette. »

Cet autrichien qui a écrit de longs mémoires sur cette reine infortunée me semble bien sévère pour le héros de ce livre. On ne saurait trop blâmer cet écrivain, qui, pour défendre une princesse d'Autriche, ne craint pas d'attaquer, dans le pays qui

(1) *Mémoires du marquis de Ferrières*, par Berville et Barrière, Paris, 1822, in-8.

(2) *Mémoires de Weber*, par Berville et Barrière, Paris, 1822, 2 vol. in-8.

lui donne asile, des hommes qui n'ont que le seul tort de ne pas penser comme lui.

Achille du Chastellet était alors attaché au régiment des chasseurs de Lorraine, comme Mestre de camp depuis le 27 mars 1788.

On parut d'autant plus surpris de cette audacieuse démarche qu'aide de camp en Amérique de M. de La Fayette (1), il était intimement lié à Paris avec lui, qu'il vivait dans la société de Condorcet, de l'abbé Sieyès, du duc de la Rochefoucauld, de la duchesse d'Anville et de tous les partisans de la République. On ne pouvait admettre qu'il pût ainsi servir les projets des Orléanistes et des Jacobins.

Cette importante pièce, certainement peu connue, est restée pour moi très longtemps introuvable. Après avoir inutilement dépouillé aux archives nationales tous les cartons contenant les placards publiés pendant la révolution, j'ai dû tout simplement au hasard de la découvrir en lisant ces mots sur un des catalogues : Achille du Chatelet, journaliste.

En voici le texte intégral :

ADRESSE AUX FRANÇAIS

« *Frères et citoyens, la tranquillité parfaite, la confiance mutuelle qui régnaient parmi nous pendant la fuite du ci-devant Roi, l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques que l'absence d'un Roi vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seu-*

(1) Beaucoup d'auteurs partagent cet avis, mais il est impossible d'en trouver la preuve dans aucun document authentique. Ce qui a pu donner créance à cette assertion, c'est qu'afin de visiter les ruines de la Bastille, sans courir de danger, M. du Chastellet accepta ce titre de La Fayette, qu'il conserva seulement deux jours, comme on l'a vu dans une de ses lettres.

lement une superfluité, mais encore un fardeau très lourd qui pèse sur toute la nation.

« *Ne nous laissons point tromper par des subtilités, tout ce qui concerne cet homme se réduit à quatre points :*

« *1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement. L'abdication et la désertion sont caractérisées non par la longueur de l'absence, mais par le seul acte de la fuite. Ici l'acte est tout, le temps n'est rien.*

« *2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un Roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos états qu'avec une force capable de nous dicter des lois.*

« *3° Sa fuite est son propre fait ou le fait de ceux gui sont partis avec lui. A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe qu'il soit imbécile ou hypocrite, idiot ou tyran; il est également indigne des fonctions de la Royauté.*

« *4° Il est par conséquent libre de nous, comme nous sommes libres de lui; il n'a plus d'autorité, nous ne lui devons plus d'obéissance, nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, comme Louis de Bourbon.*

« *L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple dont la cause remonte toujours aux rois : nous n'avons cessé de souffrir pour eux et par eux. Le catalogue de leurs oppressions était plein, mais à tous leurs crimes la trahison manquait. Aujourd'hui il ne manque plus rien; la*

23

mesure est comble ; ils n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre ; leur règne est fini.

« *Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience ni habileté ? un office que l'on peut abandonner au hasard de la naissance ? qui peut être rempli par un idiot, un fourbe, un méchant comme par un sage ? un tel office est évidemment un rien ; c'est une place de représentation et non d'utilité. Que la France parvenue à l'âge de raison ne se laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un Roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux.*

« *Les trente millions qu'il en coûte pour maintenir un roi avec l'éclat d'un luxe insensé nous présentent un moyen facile de réduction dans les impôts, qui ne tend pas seulement à soulager le peuple, mais à diminuer la corruption publique, et à fermer une source empoisonnée qui menace les premiers organes de la constitution. La grandeur de la nation ne consiste pas, comme disent les rois, dans la splendeur du trône, mais dans un sentiment énergique de sa propre dignité, et dans le mépris de ces folies royales qui jusqu'à présent ont ravagé l'Europe. Quant à la sûreté individuelle de M. de Bourbon, elle est d'autant plus assurée que la France ne se déshonorera pas par un ressentiment contre un homme qui s'est déshonoré lui-même. Quand on défend une grande cause, on ne veut pas la dégrader, et la tranquillité qui règne partout démontre combien la France libre se respecte elle-même.* »

Achille DUCHASTELLET.

Cette affiche presque séditieuse, dans laquelle un militaire en activité de service osait publiquement affirmer ses opinions républicaines, voire même révolutionnaires ; cet appel

Un Membre : Encore faut-il la voir.

M. Péthion de Villeneuve : Votre intention est sans doute de délibérer en connaissance de cause, car il suffit qu'il y ait des personnes dans l'assemblée qui n'ont aucune connaissance de cette affiche pour qu'il soit nécessaire de la mettre sous les yeux de l'assemblée; car il serait étrange que, sans connaître le corps du délit, on allât prononcer sur le prétendu délit.

M. Garat aîné interrompt avec violence.

Plusieurs Membres : A l'ordre! à l'ordre!

M. Péthion de Villeneuve : Je demande donc qu'il soit fait lecture de la pièce incriminée, afin que nous donnions notre opinion en connaissance de cause.

J'ajoute une considération générale d'une plus grande importance : c'est que, dans les circonstances où nous sommes, si vous vous arrêtez à cette dénonciation, il va vous en arriver tous les jours de semblables. Il est pourtant bon que l'assemblée ne marche pas au hasard, et il serait utile que le comité de constitution présentât enfin une loi générale sur la liberté de la Presse, loi qu'il est chargé depuis très longtemps de nous rapporter.

Plusieurs Membres : A l'ordre du jour!

M. Martineau : Comment à l'ordre du jour!..... à l'Abbaye! Il est infâme qu'on laisse de tels délits impunis.

Un Membre : C'est un fait de police.

Un Membre : M. Malouet tient l'affiche entre ses mains.

Plusieurs Membres : La lecture! la lecture!

M. Malouet : C'est un scandale atroce!

Un grand nombre de membres : Aux voix la motion de M. Malouet.

M. le Président : On me demande de toutes parts que je mette aux voix la motion qui est faite de dénoncer à l'accusateur public le signataire.....

M. Chabroud : M. le Président, avant de consulter l'assemblée, permettez-moi de lui soumettre deux observations. La première, c'est que lorsque l'assemblée s'occupe de choses de ce genre, elle leur donne beaucoup plus d'importance qu'elles n'en ont par elles-mêmes (*violents murmures dans la partie droite, applaudissements dans la partie gauche*).

M. Tuaut de la Bouverie : Sur ce que dit Monsieur, je demande la lecture.

M. Chabroud : Il est évident que des paradoxes qui n'ont pas le sens commun sont destinés à tomber d'eux-mêmes (*murmures à droite*). Il est évident que l'auteur de cette affiche est un insensé

qu'il faut abandonner aux soins de la police domestique. Je rappelle l'assemblée à ses propres principes, à ses propres maximes, dont je crois qu'on peut dire qu'elle s'est jusqu'ici bien trouvée. Il est certain que toutes les productions de ce genre sont restées jusqu'ici sans effet, n'ont été d'aucune conséquence, d'aucune énergie par cela même que vous les avez méprisées. Si l'Assemblée prenait le parti de s'occuper de cette affiche, il arriverait qu'elle aurait à s'occuper de quelques milliers de productions du même genre..... (*applaudissements*).

A L'EXTRÊME GAUCHE : Pourquoi n'a-t-on pas dénoncé les brefs du Pape et l'adresse du Roi?

M. CHABROUD : ..... qui ne méritent pas un coup d'œil et qu'elle perdrait un temps précieux qu'elle doit à l'achèvement de la constitution et au bonheur du peuple. Je dis que toutes ces productions doivent être abandonnées au mépris qu'elles méritent (*à droite, non! non!*) mépris qu'elles obtiendront et obtiennent déjà.

Quant à moi je déclare que j'ai pour la production qu'on vient de dénoncer le plus profond mépris; que j'ai vu tout le monde lever les épaules en lisant ce placard et qu'il faut tout simplement l'abandonner au mépris.

M. TUAUT DE la BOUVERIE : Les raisonnements du préopinant sont tirés de la lecture qu'il a faite de cette pièce, je demande pour que nous puissions aussi la juger qu'on en fasse lecture (*oui! oui!*)

M. CHABROUD : J'ajoute, et c'est là ma seconde observation : l'Assemblée nationale est-elle séante à Paris pour s'occuper de la police de Paris? (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

M. MALOUET : Vous fatiguez l'assemblée, Monsieur.

M. CHABROUD : Il y a des corps administratifs à Paris, il y a une municipalité chargée d'en exercer la police; il y a des tribunaux chargés de veiller à l'ordre public, lorsque les moyens de la police sont insuffisants. Je dis qu'il faut leur laisser le soin de faire exécuter la loi; que si dans cette affiche il y a autre chose que de la folie, que du délire, c'est aux officiers municipaux et successivement aux tribunaux à intervenir.

Je demande donc qu'on passe à l'ordre du jour.

M. L'ABBÉ DILLON : Ou que l'on poursuive aussi les auteurs de la lettre de M. l'abbé Raynal.

M. LE BOIS DESGUAYS : Il n'y a pas un seul papier que M. Malouet n'ait dénoncé; on ne peut pas poursuivre un homme libre pour son opinion (*murmures*).

M. MALOUET : Je vous prie, monsieur le Président, de consulter l'assemblée sur la motion que j'ai faite.

M. le Président : L'Assemblée a entendu la dénonciation de M. Malouet, et la proposition qu'il a faite à ce sujet.

Plusieurs Membres : L'ordre du jour!

M. le Président : On demande l'ordre du jour, je vais le mettre aux voix.

(L'épreuve a lieu; elle est douteuse).

Plusieurs membres de la partie gauche réclament une nouvelle épreuve.

M. l'abbé Dillon : Dénonçons donc aussi les brefs du pape.

M. Malès : Je demande la parole.

M. le Président : Si quelqu'un a la parole, c'est.....

M. Malouet : C'est moi!

M. le Président : Non, Monsieur, pour poser la question c'est M. le Chapelier.

M. le Chapelier : Nous cherchons tous à nous éclairer et à nous réunir. La dénonciation qui vient d'être faite ne peut au contraire avoir pour effet que de nous diviser très mal à propos. Tout le monde sait quelle est mon opinion sur le républicanisme; je n'ai cessé de combattre pour l'intégrité de la constitution que vous avez décrétée, et je désire que l'événement qui est arrivé ne nous délie pas des principes que nous avons établis. Ainsi je suis très éloigné de l'adoption d'un gouvernement républicain parce que je le trouve très mauvais. Mais certes, Messieurs, ce n'est pas à nous à nous occuper d'un acte de folie suggéré à un individu ou de l'exagération de quelques sectaires.

M. Malouet : On parle sur le fond, Monsieur le Président, la parole est à moi (*murmures*).

M. le Chapelier : C'est à nous, Messieurs, à soutenir par nos travaux les principes de la constitution; à les suivre dans tous nos décrets; à leur donner de la consistance par toutes nos institutions. Mais tout d'abord nous ne devons pas nous mêler de la police; mais en second lieu l'affiche que l'on a dénoncée, affiche que j'ai lue aussi, affiche que je trouve une folie, cette affiche pourrait bien, étant bien examinée, n'être pas un délit puisque dans le fait elle ne conseille aucun délit, mais qu'elle énonce seulement une opinion, et j'observe que si vous répondez par la persécution à des opinions délirantes, vous serez les premiers à attaquer la liberté et à violer la constitution.

Nous ne devons donc pas nous occuper des folies de quelques particuliers, ni scruter des intentions qui ne peuvent pas être l'objet d'un jugement. Tous ceux qui croient avec moi que le gouvernement monarchique est le meilleur, c'est-à-dire la presque univer-

salité des citoyens, feront eux-mêmes justice de cet écrit et le rejetteront au nombre des folies que chaque jour voit éclore.

M. Malouet : J'ai entendu en silence deux opinions successives, tendant à la même conclusion; celle de passer à l'ordre du jour. Si je puis opposer à cette opinion des motifs raisonnables, j'espère que vous voudrez bien m'entendre en silence.

De l'extrême gauche : Non! non! à l'ordre du jour!

M. l'abbé Dillon : Cette affiche est sûrement l'ouvrage de ces Messieurs; ils cherchent à nous faire perdre du temps.

Plusieurs Membres : L'ordre du jour!

M. de Saint-Martin : On nous empêche de finir la constitution, on nous fait perdre un temps précieux.

M Malouet : Je suis, Messieurs,......

M. Geoffroy : Encore une fois, Monsieur, laissez-nous achever la constitution monarchique, ce sera notre réponse.

Plusieurs Membres : L'ordre du jour!

M. le Bois Desguays : Il est ridicule de dénoncer une opinion individuelle......

M. Malouet : Laissez-moi énoncer la mienne.

M. le Bois Desguays : ..... et surtout une opinion aussi folle, aussi extravagante que celle qui est faite dans cette affaire, d'établir un gouvernement républicain.

M. Malouet : Je demande que vous consultiez l'assemblée, Monsieur le Président.

M. le Bois Desguays : Je ne conçois pas comment il est possible qu'un membre de cette assemblée vienne, après deux ans de discussion sur les principes de la liberté, nous proposer d'anéantir complètement la liberté de la presse, qu'il se rende le défenseur d'un système aussi absurde et aussi extravagant de tyrannie! (*On applaudit*).

Un grand nombre de membres : L'ordre du jour!

L'Assemblée décide à une grande majorité qu'elle passe à l'ordre du jour (*vifs applaudissements à gauche*).

Un Membre a droite : Vous applaudissez des abominations.

M. Féraud : Je demande qu'il soit fait mention dans le procès-verbal des observations de M. Chabroud et de M. le Chapelier, afin que la nation connaisse nos intentions.

A Gauche : Oui! oui! aux voix!

A Droite : Point de voix.

La motion de M. Féraud est adoptée.

La suite de la discussion du projet de Code pénal est reprise.

En lisant avec attention le compte-rendu de cette séance, on reste convaincu que du Chastellet échappa à une arrestation immédiate, grâce aux efforts de Chabroud, qui fut obligé de plaider les circonstances atténuantes, de traiter d'insensé un acte qu'il savait très bien lui et ses collègues de la gauche avoir une immense portée, et devoir produire ses fruits à bref délai. Le discours de M. le Chapelier de la droite, qui vint déclarer nettement qu'il n'était point républicain, fit une grande impression sur l'assemblée. Il eut l'inspiration heureuse, il présenta cette affiche comme énonçant une opinion personnelle, ne contenant en réalité aucun délit, et dont l'on ne pouvait poursuivre l'auteur sans porter atteinte à la liberté de la presse. La virulente sortie du député Le Bois Desguays termina les débats, mais les orléanistes et les républicains comprirent bien, par l'ensemble de la discussion, que la majorité de l'assemblée ne désirait ni la déchéance de Louis XVI ni l'avénement de la République.

Le marquis de Ferrières prétend que cette adresse, quoique signée Achille du Châtelet, avait été rédigée par l'anglais Thomas Paine, l'un des principaux agents de la révolution d'Amérique.

Paine, né le 29 janvier 1737 à Thetford (comté de Norforlk), fut d'abord fabricant de corsets comme son père (1). Il s'établit plus tard à Sandwich, où il fit lui-même son éducation. Son premier écrit eut pour objet d'obtenir du parlement une augmentation de salaire en faveur des ouvriers. Il était lié avec Goldsmith mais ses relations avec Franklin, député de l'Amérique, près le gouvernement anglais en 1774, eurent une influence décisive sur son avenir. Il partit pour Philadel-

(1) The life of the Paine, par Carlisle (Nicolas), London 1819.

phie, s'occupa avec enthousiasme de la question de l'indépendance américaine et publia en 1776 son fameux pamphlet le *Sens commun* dans lequel il prétendait que la Royauté était un *Papisme politique*. Nommé, en 1779, secrétaire des affaires étrangères, il fut chargé de négocier en 1781 un emprunt en France, qu'il réussit. Après la paix qui suivit la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis, il fut comblé de richesses, par le Congrès et l'Etat de Pensylvanie. — En 1786, il rentra dans la vie privée s'adonnant à l'étude des sciences. Il était à Paris lorsque la révolution éclata. — Il publiait peu après, à Londres, ses fameux *Droits de l'homme*, commentaire apologétique de la constitution française de 1791. Il était très lié avec Achille du Chastellet, et collaborait avec lui à un ouvrage périodique, publié par Condorcet, intitulé le *Républicain*, ou le *Défenseur du gouvernement représentatif*.

Paine reçut à raison de ses opinions, plutôt qu'à cause de ses services, le titre de citoyen français, et fut élu par le Pas-de-Calais, représentant à la Convention nationale.

Comme il ignorait notre langue, son ami Lanthenas lui servait d'interprète. Chose bizarre ce républicain par sentiment et par habitude vota pour le bannissement, et se prononça en faveur du sursis dans le procès de Louis XVI.

Robespierre le fit rayer du nombre des membres de la Convention. Arrêté en 1794, il fut conduit au Luxembourg d'où il ne sortit que sur la réclamation de Monroë, ministre américain, après onze mois de détention alors que son ancien ami Washington s'était refusé à solliciter sa mise en liberté. Le 8 décembre 1794, il reprit sa place à la Convention, où il présenta sa *Dissertation sur les premiers principes du gouvernement*. Quelques années après, voyant la France subir la domination du César moderne, ayant perdu tout crédit par une vie désordonnée, il retourna en Amérique, où il s'occupa des affaires publiques dans de nombreux articles de journaux. Il

mourut en libre-penseur le 8 juin 1809, et fut enterré dans sa ferme de New-Rochelle.

Je ne saurais admettre que Paine, malgré le talent qu'il faut lui reconnaître, ait été seul l'auteur de l'*Adresse aux Français*. Il est hors de doute pour moi que du Chastellet dut y collaborer et en écrire les principaux passages. Partageant les mêmes idées, les deux amis échangèrent assurément leurs vues, et il ne leur fut pas difficile de s'entendre sur le texte définitif à adopter.

Il suffit d'avoir lu sa correspondance avec M. de Bouillé, la lettre pleine de dignité qu'il adressait au comité de Salut public, pour rester convaincu que cette proclamation est bien son œuvre personnelle. Elle reflète non seulement ses sentiments intimes, mais on y trouve en outre sa façon d'écrire, l'amplitude de l'idée, la forme d'une extrême précision, et une très grande pureté de style.

Après la grave blessure qu'il avait reçue à Courtrai, à son retour de l'armée du Nord, ses amis politiques avaient songé à lui offrir une juste compensation. Ils estimaient avec raison qu'il avait toutes les qualités requises pour diriger avec vigueur et intelligence les opérations militaires engagées sur plusieurs points de notre territoire. Ils espéraient que par ses aptitudes administratives, son expérience, son honnêteté, il pouvait mieux que personne rendre au Ministère de la Guerre le prestige que lui avait fait perdre Pache. Beaucoup de membres de la Convention hésitèrent cependant à lui donner leurs voix, à cause de sa naissance ou des attaches qu'il pouvait avoir gardées avec l'ancienne aristocratie et qui parurent suspectes. Son origine, bien plus que sa jeunesse, le firent évincer, par quelques esprits timorés, d'un poste où il pouvait rendre des services signalés.

Il obint cependant 216 suffrages, dans la séance de la Convention nationale, dont le procès-verbal est ainsi conçu :

CONVENTION NATIONALE (1)

Séance du Lundi 4 Février 1793.

PRÉSIDENCE DE RABAUD SAINT-PIERRE.

« On procède à l'appel nominal pour la nomination d'un Ministre de la Guerre. En voici le résultat.

« Sur 600 votants, la majorité est de 301 voix... Beurnonville en a réuni 356 et a été proclamé Ministre de la Guerre.

« Le reste des voix a été partagé entre *Achille Duchâtelet* qui en a eu 216; Alexandre Beauharnais 16; Servan 10; Dumouriez 1; Lacuée 1; Valence 8, etc.

La séance est levée à cinq heures.

Voici plus loin quelques notes biographiques succinctes sur l'heureux concurrent de du Chastellet, qui remplaçait Pache, dénoncé par Barère qui démontra à l'assemblée que ce Ministre ne jouissait pas de la confiance publique. Ce dernier se jeta de colère dans le parti de la *Montagne* dont il devint le chef, fut nommé, le 13 février 1793, maire de Paris, à la place de l'insignifiant Chambon, et poursuivit les débris de cette *Gironde*, où il comptait ses premiers amis.

Barère de Vieuzac, né à Tarbes, le 10 septembre 1755, fut un des hommes les plus remarquables de la Révolution. Avocat au parlement de Toulouse, il fut élu député par les Hautes-Pyrénées, puis nommé président de la Convention, le 1er décembre 1792. Devenu membre du *Comité de Salut public*, le 10 juillet 1793, il fit décréter Custine d'accusation, et demanda le jugement de la Reine Marie-Antoinette.

Accusé à son tour de *feuillantisme* par le club des *Jacobins*, il se montra le partisan zélé de la *Montagne*. Quelque temps après il fut condamné à la déportation avec Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, mais il parvint à s'échapper des prisons

---

(1) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, 1789 à 1799, volume XV (janvier à mars 1793).

de Saintes. Amnistié au 18 brumaire, député pendant les cent jours, banni comme régicide en 1816, il fut de nouveau envoyé à la chambre législative par son département en 1832. Il donna sa démission l'année qui précéda sa mort, qui survint le 15 janvier 1841.

Chambon de Montaux, né à Brevannes (Champagne), en 1748, était un obscur médecin. On ne s'explique guère comment il fut nommé maire de Paris, le 3 décembre 1792, en remplacement de Péthion. Il ne conserva du reste que deux mois ces importantes fonctions, et eut le bon esprit de renoncer à la politique pour s'occuper exclusivement de son art.

Pierre Riel, marquis de Beurnonville, était né le 10 mai 1752, à Champignoles près Bar-sur-Aube. Il fit de 1779 à 1781 les trois campagnes de l'Inde sous les ordres de Suffren. Rentré en France en 1789, il se déclara partisan de la Révolution. Colonel et officier d'ordonnance de Luckner, il fut promu, le 13 mai 1792, maréchal de camp, chargé de la défense du camp de Maulde.

Nommé peu après lieutenant-général, il servit sous Dumouriez, en Champagne, prit part à la bataille de Valmy, commandait une division à Jemmapes, et fut investi, sur le champ de bataille, du commandement en chef de l'armée du centre.

Aux prises, comme Ministre de la guerre, avec la *Montagne*, il avait donné sa démission, et se proposait de rejoindre l'armée quand le 4 mars 1793 il dut rester en fonctions, et faillit devenir la victime des Jacobins. — Dans la séance du 4 avril suivant, Custine le dénonça pour avoir sans le prévenir fait évacuer les gorges des Vosges, et, par une tactique maladroite, contraint l'armée de Bingen à se replier sur Landau (1). Il eut l'imprudence de communiquer à la Conven-

(1) Rapport de Barère.

tion une lettre de Dumouriez exposant les griefs qu'il avait contre elle. L'assemblée le chargea avec plusieurs commissaires de l'arrestation de ce général. On a vu que ce dernier les livra comme otages aux Autrichiens. Captif pendant 27 mois, ce qui sans aucun doute lui sauva la vie, Beurnonville ne rentra à Paris qu'en 1795 pour commander pendant quelques mois l'armée de Sambre-et-Meuse. Nommé par le Directoire généralissime des troupes françaises en Hollande, il s'associa aux projets de Bonaparte, coopéra au 18 brumaire et devint ambassadeur à Berlin, puis à Madrid.

A son retour, Napoléon ne le fit point maréchal de France « parce qu'il ne lui reconnaissait ni capacité ni valeur » ; il dut se contenter du titre de comte de l'Empire.

La Restauration fut pour Beurnonville beaucoup plus généreuse. Initié aux projets de Talleyrand, créé pair de France par Louis XVIII, proscrit au retour de l'île d'Elbe, devenu après les cent jours marquis, ministre d'Etat, membre du Conseil privé, maréchal de France, il fut certainement l'homme le plus favorisé de la fortune, après le retour des Bourbons qu'il servit avec dévouement jusqu'à sa mort (23 avril 1821).

Le lieutenant-général du Chastellet avait été profondément affecté de l'échec qu'il venait de subir, il n'avait pas prévu tout d'abord les nombreuses compétitions qui allaient se faire jour. Désillusionné il renonça définitivement à la vie publique, et se retira à Auteuil pour y recevoir les soins constants qu'exigeait sa santé. Il avait montré, pendant le peu de temps qu'il fut en vue, un incroyable zèle pour le succès de ses croyances. Il faillit être, il est vrai, englobé dans certaines intrigues qui, sous prétexte de servir le bien public cachaient de louches projets, mais il agit sincèrement sans avoir eu, dans son honnêteté native, l'idée d'en soupçonner les auteurs.

Il aurait pu assurément, comme tant d'autres, réussir à

l'aide des intrigues dont l'on ne se faisait pas faute à cette époque, mais il ne le voulut pas ; il avait horreur des bassesses, des compromissions pouvant même effleurer son honorabilité. Il fut, disons-le, victime de son extrême loyauté.

Tels sont dans leur ensemble les faits principaux de la vie politique du marquis du Chastellet qui, à raison de leur importance, eurent un grand retentissement en France.

A l'appui de chacun d'eux, j'ai apporté des documents dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, exprimé parfois très nettement mon opinion. Ces appréciations sont miennes, et je ne me reconnais le droit de les imposer à personne. Je laisse à mes contemporains le soin de juger ces divers événements, d'abord par respect pour leurs convictions personnelles, ensuite parce que j'ai la plus entière confiance dans la rectitude de leur esprit.



CHAPITRE VIII

A LA FORCE

I. Arrestation du Marquis du Chastellet.

II. Sa détention dans la prison de la Force.

III. Sa mort tragique. — Conclusion.



CHAPITRE VIII

A LA FORCE

I. Arrestation du marquis du Chastellet



A la suite de la grave blessure qu'il avait reçue à Courtrai, et qui n'était pas encore complètement cicatrisée ; après un séjour de quelques mois dans les armées du Centre et des Ardennes, le Lieutenant-Général du Chastellet comprit qu'il ne lui serait plus possible désormais de servir sa patrie, et de remplir d'une façon utile les hautes fonctions qu'il devait autant à son courage qu'à ses talents militaires.

La faveur, disons-le, n'avait été pour rien dans son rapide avancement; général à 33 ans, il ne devait ce grade élevé qu'à son mérite personnel. D'autres, bien moins doués que lui, occupaient cependant une position semblable, mais la République avait besoin à ce moment d'officiers pour commander ses soldats, et elle n'avait pas toujours le choix.

A quelques exceptions près, ils devaient leur grade plutôt à de puissantes protections qu'à des aptitudes spéciales. Plusieurs avaient reçu une instruction des plus rudimentaires, beaucoup savaient à peine signer leur nom.

Le 12 septembre 1793, le marquis du Chastellet donna sa démission. Il commit en prenant cette résolution irréfléchie une imprudence grave, qui devait avoir pour lui de prochaines et terribles conséquences.

On était en plein sous le régime de la Terreur. Pache si malmené par Mme Roland, justement flétri par elle, Ministre de la guerre pendant quelques mois, trop longtemps pour son incapacité notoire, avait été nommé Maire de Paris le 13 février 1793, par 11.881 voix sur 15.191 votants dans les 48 sections de la capitale. Il remplaçait l'incapable Chambon.

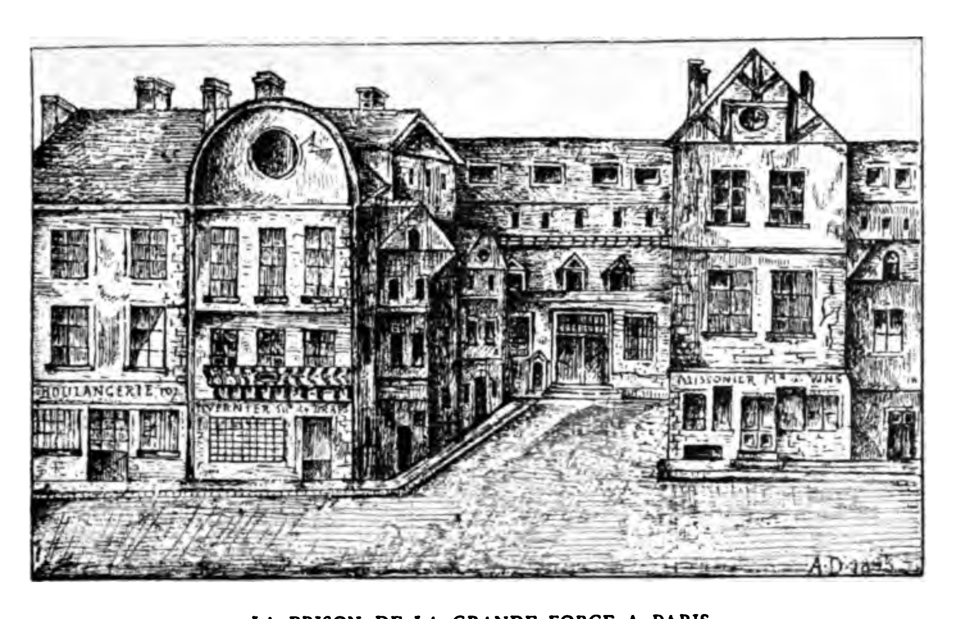
Pache, né à Paris en 1740, fut d'abord, on ne sait trop pourquoi, secrétaire du maréchal de Castries, Ministre de la marine. S'étant retiré en Suisse pendant quelques années il ne revint en France que vers 1792.

Il avait fait la connaissance de Roland, Brissot et quelques autres Girondins qui, après avoir renversé le trône le 10 août, étaient devenus conservateurs.

Dans un but ambitieux, il accepta tout d'abord les idées de ce parti.

Le 3 octobre 1792, il succédait à Servan au ministère de la guerre, il eut pour successeur quelques mois après Beurnonville, préféré au marquis du Chastellet, lequel était obligé peu de temps après de céder la place à Bouchotte.

Après la mort des 22 députés Girondins, la *Montagne* triompha définitivement et occupa le pouvoir. Soutenu par Robespierre, le maire de Paris fut inflexible. Bien que gravement compromis dans l'affaire d'Hébert, il fut simplement révoqué de ses fonctions, sans être traduit devant le tribunal révolutionnaire.



LA PRISON DE LA GRANDE FORCE A PARIS
(Vue extérieure).

A la suite du 9 thermidor qui marqua la chute de Robespierre et de son parti, « l'idée violente mais pure de la démocratie « disparaissait pour faire place à l'intrigue du Directoire et « aboutir au 18 brumaire. » Pache abandonna alors complètement la politique et se retira à Thin-le-Moutier où il mourut le 18 novembre 1823. Fleuriot fut appelé à lui succéder.

M. du Chastellet, devenu simple citoyen, se trouvait le 15 septembre 1793 à Aire, ville de 8.300 habitants, située sur la Lys, petite place de guerre sans grande importance, à 17 kilomètres de Saint-Omer, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Pas-de-Calais. C'était non loin de là, qu'était situé le fief du Chastellet, berceau de ses ancêtres qui en avaient pris le nom. Il s'y était rendu, suivant toute probabilité, pour surveiller des affaires d'intérêt, car il lui restait encore quelques lopins de terre de la fortune paternelle.

Tout à coup, sans s'y attendre, il fut déclaré suspect par le comité de surveillance de cette ville, et mis en état d'arrestation.

Il crut d'abord à un excès de zèle d'agents subalternes, à une méprise des autorités. Il lui semblait avec raison que, vu ses antécédents de républicain éprouvé, une mesure aussi arbitraire ne pourrait être maintenue.

Il est utile, avant d'aller plus loin, de s'expliquer nettement sur la *Loi des Suspects*, qui fut dès le début appliquée avec une rigueur extrême.

La Révolution, qui avait à soutenir à l'extérieur une lutte des plus formidables contre l'Europe coalisée, avait aussi besoin de se défendre à l'intérieur contre les trahisons et les complots de ses ennemis.

On ne saurait absolument l'en blâmer. Elle ne faisait du reste qu'obéir au sentiment instinctif de la conservation, en imitant la conduite des régimes antérieurs, et en acceptant le triste exemple d'un passé lointain, mais non oublié.

Cette loi fut déposée après le 10 août 1793. — Elle avait pour but d'ordonner l'arrestation des personnes soupçonnées de conspirer contre le gouvernement établi. Précédemment, dans sa séance du 28 août 1792 l'Assemblée Législative avait décrété le désarmement des gens suspects; le 26 mars suivant, elle ordonnait celui des ci-devant nobles ou prêtres. — Le 8 mai Robespierre demandait leur arrestation. Collot-d'Herbois, Fayolle et Danton reprenaient trois jours après cette proposition.

Cette loi, qui a donné lieu à des discussions nombreuses et contradictoires, nous apparaît comme un moyen de sûreté plutôt que comme un acte de représailles, car il n'est point question de l'examiner dans son abusive application. Il est inutile de se demander si elle ne servit pas, en maintes circonstances, à satisfaire d'ignobles rancunes, et à assouvir de misérables vengeances.

Elle fut votée, le 17 août 1793, à la presque unanimité par les *Jacobins*. Ils sentaient le terrain manquer sous leurs pieds, et avaient résolu de terroriser le pays pour le reconquérir.

Camille Desmoulins, auteur de cette harangue fameuse du Palais-Royal, qui eut pour résultat la ruine de la Bastille, fit paraître un article sur cette loi des Suspects, lequel, avec toutes les citations de Tacite qu'il renferme, restera un chef-d'œuvre de fine et sérieuse raillerie.

Il était né à Guise, en Picardie, vers 1762. Dénoncé aux Jacobins, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. Malgré les efforts de Robespierre son ami et ancien condisciple au lycée Saint-Louis, il fut exécuté avec Danton, le 5 avril 1794 (1).

Suivant la teneur de la loi tous les gens déclarés suspects se

---

(1) Voir le *Bulletin des Lois*, par Duvergier, tome VI, page 213.

trouvant sur le territoire de la République, après la publication du décret, devaient être mis en état d'arrestation. Étaient tenus pour suspects :

1° Les partisans de la tyrannie et les ennemis de la liberté ;

2° Les gens ne pouvant justifier de moyens d'existence ou de l'acquit de leurs droits civiques ;

3° Ceux auxquels le certificat de civisme avait été refusé ;

4° Les fonctionnaires destitués par la convention nationale;

5° Les ci-devant nobles n'ayant pas manifesté leur attachement à la République ;

6° Les émigrés du 1er juillet 1789 au 8 mai 1792, quoique revenus en France dans les délais fixés.

Le Procureur de la commune de Paris avait présenté un projet en douze articles, où il indiquait les caractères auxquels on devait reconnaître les diverses catégories de gens suspects (1). En voici les principaux :

« Ceux qui fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres « contre-révolutionnaires, les aristocrates, les feuillants, les « modérés qui s'intéressent à leur sort.

« Ceux qui n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi « rien fait pour elle.

« Les partisans de La Fayette et les assassins qui se sont « transportés au Champ-de-Mars (2). »

La loi visait également les officiers nobles démissionnaires et ce fut sans doute à ce motif, et à cause de ses relations bien connues avec La Fayette, qu'il faut attribuer l'arrestation d'Achille du Chastellet, arrestation qui était illégitime et illégale puisqu'elle avait eu lieu, le 15 septembre 1793,

---

(1) *Moniteur* du 21 du 1er mois l'an II de la République, tome XVIII, page 90 (samedi 12 octobre 1793 vieux style).

(2) Javogues, dont le nom est tristement connu en Forez, et surtout dans la ville de Feurs, en faisait partie.

deux jours avant le décret qui consacrait la loi. Les excès sont presque toujours de règle et malheureusement trop fréquents dans les bouleversements sociaux. La modération, le sang-froid, le sens politique font complètement défaut à ceux qui doivent le pouvoir soit à quelque heureux coup de force, soit à d'autres circonstances inespérées. Les passions dominent, les appétits s'irritent, les propres à rien, les affamés, les va-nu-pieds, les ambitieux de tout acabit, en un mot toute une séquelle de gens semble sortir de terre pour se jeter comme une nuée de corbeaux voraces sur la proie qu'ils convoitent. C'est la chasse aux places, avec tous ses raffinements habiles, ses monstrueuses cruautés. On tue non par amour du meurtre, mais pour donner de l'air dans les rangs trop épais de la société, on fait des victimes pour créer des places. On dirait même que cet élagage humain est nécessaire à certains âges de la vie d'un peuple, comme cette opération est indispensable dans les jeunes peuplements trop épais d'une forêt, où l'on veut laisser grandir et se développer des arbres auxquels il faut alors donner de l'espace et de la lumière.

Tous les pouvoirs qui s'imposent, qu'ils viennent de la masse populaire ou d'un individu, commettent des fautes plus ou moins lourdes. A 80 ans de distance, la commune de Paris, dont l'idée peut en somme se soutenir, a eu, comme la révolution, ses jours de terreur. Les arrestations en masse, la fusillade des otages ou de nombreux citoyens rappellent la loi des Suspects, et les massacres de septembre.

Qui peut dire où se seraient arrêtés les crimes de cette époque plus violente que celle de 1793, moins excusable à raison des progrès accomplis dans nos mœurs, si une répression rapide, malheureusement trop sanglante, ne fût venue ouvrir les portes de Paris à l'armée de Versailles, le 24 mai 1871.

Dans la séance du mardi 17 septembre 1793, présidée par Billaud-Varennes, le mode d'exécution de la loi du 17 août fut

promulgué conformément au rapport que présenta, au nom du comité de Législation, Merlin de Douai, tout à la fois modéré et éminent jurisconsulte (1).

Aussitôt après son arrestation, fier de son ancienne situation militaire, ne méritant aucun reproche, croyant dans sa naïveté à une simple erreur, le marquis du Chastellet adressa aux membres du comité de Sûreté générale de la convention nationale la lettre pleine de dignité et de courage qu'on va lire (2):

Aire, le 16 septemb. l'an II.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Lorsque le Roy était puissant j'ay osé faire afficher qu'il fallait abolir la royauté et lorsqu'il m'a offert des faveurs je les ai repoussées avec dédain.

Au commencement de la guerre mon sang a coulé pour la Patrie. Après treize mois de souffrance et avec une playe encore ouverte j'ay demandé à venir reprendre mon poste à l'armée et je n'ay demandé ma retraite que lorsque j'ay vu par mon expérience que j'étais trop estropié pour remplir mes devoirs et que ma playe s'empirait de la manière la plus dangereuse.

Après cette conduite j'ay quelque lieu d'être surpris de me trouver mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la ville d'Aire, sans qu'il m'ait été possible d'obtenir de savoir les motifs.

J'aurais peut-être droit à quelque faveur sous le gouvernement républicain ; je n'en demande aucune, mais je réclame justice. Je vous prie donc de vouloir bien prendre connaissance des motifs de ma détention, de me faire punir promptement si je suis coupable ; et si je ne le suis pas de permettre que je puisse être transporté chez moy à Auteuil pour y recevoir les secours de l'art dont j'ay le plus grand et le plus pressant besoin (3).

Salut et fraternité.

A. DUCHASTELLET.

---

(1) *Moniteur universel,* tome XVII, page 680, réimpression.
(2) Arch. N., sect. A, F-7, 4598.
(3) Cette lettre autographe porte en marge les annotations qui suivent :

La réponse ne se fit pas longtemps attendre.

Il fut définitivement maintenu en état d'arrestation, le 30 septembre 1793 sur mandat signé des commissaires Lavicomterie, Panis et Lebas faisant partie du comité de surveillance de la convention nationale, et sur les conclusions de Antoine-Quintin Fouquier-Tinville, accusateur public.

Le mandat d'arrêt fut lancé contre Chartier et Duchastellet, ce dernier : « âgé de 33 ans, natif de la Bastie, ci-devant gé-« néral de division, demeurant à Auteuil.

« Taille 5 pieds 7 pouces, cheveux et sourcils noirs, cause non expliquée — mort le 21 germinal (10 avril 1794). »

Ces renseignements se trouvent inscrits sur un registre conservé aux archives de la Préfecture de police, à Paris ; un carton qui contenait un grand nombre de documents relatifs à cet ancien officier général a été brûlé sous la commune, en 1871.

Il avait été ramené depuis quelques jours à Paris. Il fut, sans aucun retard, conduit à la Force, sur l'ordre d'écrou suivant :

30 septembre 1793.

« Le concierge de la prison de la Force recevra comme pri-« sonnier Achille Duchatellet et donnera décharge de sa per-« sonne au porteur du présent arrêté.

Signé : BOUCHER SAINT-SAUVEUR, PANIS, VOULLAIX et DAVID (1).

Les prisons étaient très nombreuses dans la capitale. Elles

---

enreg. n° 1570, 3e division, 3e reg., renvoyé au comité de sûreté générale par celui de Salut public ; — reçu au comité de Sûreté générale le 28 septembre, enreg. n° 384, folio 47.

Au bas de la page on lit ces mots écrits transversalement : Achille Duchâtelet demande l'examen de son affaire et sa mise en liberté.

(1) Bien que mon nom patronymique figure dans cet arrêté, je déclare n'avoir aucun lien de parenté avec le signataire.

Sept. L'an 2..

Cury. N 1570

Citoyens representants 2. B.on 3e Vy.

Lorsque le roy etait puissant j'ay osé faire afficher qu'il fallait abolir la royauté. et lorsqu'il m'a offert des faveurs je les ay repoussées avec dedain.

Au commencement de la guerre mon sang a coulé pour la patrie. après trois mois de souffrances et avec une playe encore ouverte j'ay demandé a venir reprendre mon poste a l'armée, et je n'ay demandé ma retraite que lorsque j'ay vû par experience que j'etais trop estropie pour ...

Reçu au comité de sureté generale le 28 ... Enreg. n° 3806 fo 117

Phot. de S. Geoffray

Lettre autographe du Marqui

mes devoirs et que ma playe s'empirait de la maniere la plus dangereuse.

Après cette conduite j'ay quelque lieu d'estre surpris de me trouver mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la ville d'Aire, sans qu'il m'ait été possible d'obtenir de savoir ses motifs.

j'aurais peut-etre droit a quelque faveur sous le gouvernement Républicain; je n'en demande aucune, mais je reclame justice. je vous prie donc de vouloir bien prendre connaissance des motifs de ma detention, de me faire punir promptement si je suis coupable; et si je ne le suis pas de permettre que je puisse etre transporté chez moi a

Auteuil pour y recevoir les secours de l'art dont j'ay le plus grand et le plus pressant besoin.

Salut et fraternité

A. Duchastellet

Achille du Chastellet

Archives nationales

regorgeaient littéralement de détenus qui n'en sortaient que pour aller à l'échafaud. C'était miracle d'en compter quelques-uns qui obtenaient leur liberté. Il faut citer entre autres privilégiés Maton de la Varenne, Guillaume l'aîné, un frère du ministre Bertrand de Molleville, etc.

Parmi les maisons de détention on comptait alors l'Abbaye, le Plessis, Sainte-Pélagie, le Luxembourg, Saint-Lazare, la Conciergerie, Port-libre ou la Bourle, Sèvres, les Madelonnettes, la Force, Bicêtre, les Carmes, le Temple, l'hôtel Bazoncourt, la Préfecture de police (1), etc. La prison de La Force, célèbre dans les annales révolutionnaires, était située rue Pavée, n° 22, au Marais, et rue du Roi-de-Sicile, n° 2. Le guichet se trouvait rue des Ballets (2). C'était l'ancien hôtel de Sicile. Les bâtiments commencés en 1265 étaient la propriété du duc de la Force qui les avait acquis de M. de Chavigny.



Cour intérieure de la Grande Force.

Reconstruite à l'époque de la Renaissance par les cardinaux de Meudon et de Birague, cette vaste et somptueuse habitation devint une prison sous Louis XV.

Le 30 août 1780 Louis XVI avait ordonné d'y faire des

---

(1) *Les Prisons de Paris*, par Saint-Edme, in-16, Paris, 1828.
(2) Bibl. Nat., Estampes V-a. 248, IVe arrondissement, Grande-Force, rue du Roi-de-Sicile, eau forte de M. Potémont, Beillet, Paris, 1827.

réparations urgentes et de l'aménager dans de meilleures conditions de salubrité.

Dans le but de lui donner plus d'air, on acquit plusieurs immeubles contigus, entre autres l'hôtel de Brienne qui devint la *Petite Force*, et servit spécialement de lieu de détention pour les femmes et filles de mauvaise vie (1).



La Petite Force.

Le sombre épisode de la Force fut celui des massacres de septembre qui comptèrent 159 victimes.

Il y avait là comme à l'Abbaye un tribunal révolutionnaire en permanence; le président Maillard y venait fréquemment avec son collègue Héron reconnaître ses victimes. Cet homme odieux faisait alors choix de celles qui devaient monter les premières dans la fatale charrette. Sous la Terreur sur 508 pri-

(1) Biblioth. N., Estampes, prison de la Petite-Force, rue Pavée, eau-forte de M. Potémont, Beillet, rue des Tournelles, Paris, 1850.

sonniers que l'on y incarcéra, 150 furent massacrés, 120 rendus à la liberté, mais on ignore le sort des 238 autres.

On y relève les noms de deux Foréziens, MM. Demeaux et Neufbourg.

Cette prison reçut et rendit à l'échafaud le duc de Villeroy, la comtesse du Barry, M. de Sombreuil, l'avocat Linguet, etc.

La Princesse de Lamballe, amie de Marie-Antoinette, y fut massacrée, et sa ravissante tête promenée au bout d'une pique.

Après ce meurtre criminel beaucoup d'acquittements eurent lieu ; on mit en liberté M. de Septeuil, M. de Navarre, l'autrichien Weber, etc.

Au début du règne de Louis-Philippe de notables changements furent effectués à cette maison d'arrêt, que l'on partagea en huit cours différentes. Elle disparut enfin dix-huit ans après, ensevelissant dans ses ruines le souvenir des navrantes atrocités qui y furent commises.

Le décret du 3 octobre 1793 eut pour résultat immédiat l'arrestation de 75 représentants du peuple qui furent conduits à la Force et placés dans le bâtiment neuf.

Quand le marquis du Chastellet y fut renfermé, il y rencontra, la liste en est longue, une multitude de personnages très connus, qui l'y avaient précédé de quelques jours.

Ils se nommaient : Bailly, ex-maire de Paris ; le duc de Villeroi, le plus nul, mais le plus circonspect des hommes ; le fils Sombreuil, âgé de 20 ans, « qui n'avait jamais conspiré que contre les cœurs » ; Brochet de Saint-Près, maître des requêtes ; Custine, fils, jeune homme d'une instruction solide ; Gamache phraseur vulgaire; Mirepoix, constituant, l'immoral abbé d'Espagnac ; l'astronome Bochard de Saron, Ménard de Chousi, Duval de Beaumontel, Adam Lux, ayant à peine 28 ans, député de la Mayenne, célèbre par son admiration pour la célèbre Charlotte Corday ; Gusman espagnol, de Bruges, constituant, Le Baron de Trenck, l'éloquent Vergniaud et

Valazé qui furent ensuite transportés à la Conciergerie ; le général Miranda, Deseze, circonspect et froid ; Linguet, infatigable raisonneur ; Philippeaux, Champagny, etc.

Le nouveau prisonnier fut, avec plusieurs autres détenus, placé dans une chambre où il ne pouvait, à son aise, donner à sa blessure les soins qu'elle exigeait. Il s'en plaignit au ministre de la guerre qui tenta de remédier à cette situation.

Paris, 1er octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

« Le Ministre de la Guerre,

« Aux représentants du peuple, membres du comité de sûreté générale de la convention nationale,

« Citoyens représentans,

« Je viens de recevoir une lettre du citoyen Achille Duchatelet en arrestation à la Force. Cet officier général, affligé d'une blessure grave et non cicatrisée, se trouve avec dix autres dans une chambre sans pouvoir se faire donner les soins nécessaires.

« J'ay cru devoir vous transmettre ces renseignements, afin que si rien ne s'oppose à ce qu'il soit dans une situation moins pénible, vous veuillez bien donner vos ordres en conséquence (1).

« J. Bouchotte. »

Malgré les exagérations malveillantes dont il faut faire la part, on doit bien reconnaître que ce Bouchotte était d'une nullité frappante. Mme Roland dans ses *Mémoires* l'appelle « un idiot plus complaisant et plus sot que le mannequin Pache » auquel il avait succédé.

Custine, général en chef des armées du Nord et des Ardennes, ne ménage pas davantage le Ministre de la Guerre qui

---

(1) Archives N., sect. A.

lui conseillait de se montrer moins sévère. Il écrivait au comité de salut public le 2 juillet 1793 les lignes qui suivent (1) :

« La peine de mort contre les traîtres et les désorganisa-
« teurs, doit, il est vrai, alarmer Bouchotte plus vivement
« qu'un autre ; car de tous les êtres malfaisants et ennemis du
« bonheur de leurs concitoyens et de la République, il n'en
« est pas un seul, je ne crains pas de l'assurer, qui mérite plus
« que lui de fixer l'animadversion de la loi, et par sa stupide
« méchanceté et par tous les moyens que lui et son collègue
« Déforgues ci-devant son adjoint au ministère de la guerre et
« maintenant Ministre des Affaires étrangères, emploient pour
« obstaculer la marche des succès que l'esprit français promet
« d'espérer. Tant que ces êtres resteront au timon des affaires
« les généraux les plus zélés ne pourront être que *passifs*, et
« je ne crains pas de dire qu'il ne leur restera plus qu'à se
« démettre d'un commandement dans lequel ils ne pourront
« faire de bien. »

Bouchotte (J.-B.-Noël), né à Metz le 25 décembre 1754, s'engageait à 16 ans. Il mit cinq ans pour devenir sous-lieutenant et fit comme capitaine la campagne de 1792.

Promu lieutenant-colonel, commandant temporaire à Cambrai, puis colonel, il fut nommé Ministre de la guerre le 4 avril 1793. Il faut dire qu'il avait bravement défendu cette ville, que Dumouriez voulait livrer aux Autrichiens. Comme Ministre, il se montra d'une rare ineptie, et fut rendu à la vie privée le 1er avril 1794.

Arrêté par mesure de sûreté le 27 juillet suivant, il recouvra sa liberté après 16 mois de détention, profitant du décret d'amnistie rendu par la convention le 26 octobre 1795. Il se retira

(1) Archives histor., dépôt de la guerre, armée du Nord et des Ardennes ; correspondance du 1er au 15 juillet 1793.

alors à Metz, n'ayant pour toutes ressources que son traitement de réforme. Il vécut étranger aux affaires et mourut dans cette ville en juin 1840, à l'âge de 85 ans.

La recommandation de Bouchotte en faveur de du Chastellet semble bien anodine, on y sent l'hésitation, elle trahit surtout la faiblesse d'un homme, qui, avec la meilleure volonté du monde, était incapable de remplir d'aussi importantes fonctions, toujours dominé par la crainte de se perdre auprès des Jacobins. Toutefois il fut dans une certaine mesure donné satisfaction à sa démarche. Achille du Chastellet fut installé dans une chambre qu'il occupa seul depuis, où son domestique fut admis à panser sa blessure et où il partageait son temps entre les soins qu'exigeait son état de santé, et l'étude à laquelle il se livrait avec une remarquable ardeur.

Sa détention se prolongeait, il ne lui était plus possible de conserver la moindre illusion sur le sort qui l'attendait. A cette heure de folie heureusement très courte qui ternit ce grand acte de notre émancipation sociale, il suffisait d'être dénoncé comme suspect, pour que des juges avides de sang fissent rouler sur l'échafaud la tête d'un innocent.



II

Détention du marquis du Chastellet dans la prison de la Force

Sous la première républiquc, le régime des prisons différait essentiellement de celui qui est aujourd'hui en vigueur. Sans parler de la construction défectueuse et de l'aménagement intérieur de ces maisons d'arrêt souvent mal compris, on ne connaissait pas le système cellulaire qui, sous prétexte de diminuer le temps de la peine, tue plus sûrement le prisonnier que ne le feraient les douze balles d'un peloton d'exécution.

On s'est plu à dépeindre la rigueur avec laquelle on y traitait les détenus. Cela n'est pas exact. A part la liberté, dont ils ne pouvaient profiter même quelques heures, dans des circonstances exceptionnelles, ils jouissaient de toutes les commodités de la vie, vivaient en commun, et avaient en outre la faculté de se faire apporter du dehors les objets qui leur étaient utiles. Quelques-uns d'entre eux touchaient même 2 fr. 50 par jour (1).

La plus grande partie de la Force était occupée par des citoyens arrêtés en vertu de la loi du 17 septembre 1793, hommes, pour la plupart fidèles républicains, qu'avaient jetés dans les cachots la haine et la proscription.

(1) *Histoire des prisons de Paris*, par J.-B. Nougaret, 1797.

Le marquis du Chastellet fut dès le début placé dans la même pièce que dix autres prisonniers, et l'on n'eut pas pour lui tous les égards que l'on devait à un personnage de son rang. Comme on l'a vu plus haut, il s'en plaignit à Bouchotte, et ce ne fut qu'à grand peine qu'il obtint l'autorisation de faire entrer à la Force son valet de chambre dont les services lui étaient indispensables.

Sur ses instantes réclamations, on lui avait enfin donné une chambre spéciale, où il pouvait faire panser sa plaie, qui n'étant qu'imparfaitement cicatrisée, s'était rouverte, et exigeait des soins réguliers. On doit dire que, dans cette circonstance, Trouillet, chirurgien de la prison, caractère loyal et obligeant, se mit entièrement à sa disposition, et qu'il le soigna jusqu'à son dernier jour avec un dévouement digne des plus grands éloges.

Ceux qui n'avaient point à s'occuper de leur santé cherchaient à se distraire, et à rendre plus supportable leur captivité. Le jeu de *la Galoche* était surtout en grande faveur. Malgré son grand âge, Dussaulx lui-même ne dédaignait pas d'y prendre part. On jouait aussi au ballon, aux dames. Il y avait également des amateurs passionnés des jeux de trictrac et d'échecs. — On prenait tous les moyens possibles afin de s'étourdir, en attendant l'heure de la liberté qui devait, hélas, pour beaucoup, ne jamais sonner. Plus tard les vexations furent de toutes sortes, on enlevait aux femmes jusqu'à leurs aiguilles pour les empêcher de travailler. Du Chastellet prenait rarement part à ces distractions, non point par fierté, mais parce qu'il avait l'esprit trop perspicace pour se faire illusion sur le sort qui l'attendait. Il avait fait transporter à la Force une partie de son mobilier d'Auteuil et le plus grand nombre des ouvrages que lui avait laissés sa grand'mère, riches mais derniers débris de la célèbre bibliothèque que ses ancêtres possédaient au château de la Bastie.

Il préférait l'étude, passant son temps dans de longues et intéressantes causeries avec ceux qui partageaient sa captivité dont il avait apprécié les mérites, et su gagner les sympathies. Il put recevoir du dehors quelques visites d'amis restés fidèles et celle d'une jeune femme sa parente qui, dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses de sa vie, lui avait donné les preuves d'une extrême tendresse et d'un dévouement à toute épreuve. Elle venait chaque jour frapper au guichet de la rue des Ballets, jetait quelques pièces de monnaie au concierge, et sans craindre des démarches imprudentes qui pouvaient directement la conduire à l'Abbaye, elle s'entretenait pendant de longues heures achetées à la complaisance des geôliers, avec cet ami qu'elle voulait sauver à tout prix, et dont bien souvent déjà elle avait seule combiné l'évasion.

Cette dernière satisfaction fut bientôt retirée au marquis du Chastellet. En suite d'ordres sévères donnés à son égard, toutes les visites furent défendues, ce fut pour lui la brusque séparation d'avec le monde vivant, l'isolement complet, l'origine de cet accablement qui devait avoir, quelques mois plus tard, raison de son énergie. Il fut en un mot traité comme un conspirateur.

Il essaya de lutter, conservant le vague espoir de recouvrer sa liberté, de voir enfin son procès s'instruire, ce qu'il avait toujours et vainement réclamé dès le lendemain de son arrestation.

Il se livra alors avec passion à l'étude et rendit plus fréquents et plus intimes ses rapports avec quelques-uns de ses co-détenus. Avec une très grande complaisance, il mettait ses livres à la disposition de ses amis, qui cherchaient dans la lecture quelques distractions aux longues heures d'une oisive captivité.

Un de ceux qui en faisait le plus fréquemment usage était l'ancien général Miranda, avec lequel il s'était lié en Amérique.

Cet homme a joué un rôle trop en vue pendant les guerres de la révolution, pour ne pas avoir droit dans ce livre à quelques lignes biographiques.

Miranda, né au Pérou, coureur de grand chemin, cherchant partout la fortune qui à son gré ne venait point assez vite, avait parcouru le monde entier. Il parlait plusieurs langues avec une extrême pureté. Il avait 42 ans quand il vint à Paris en 1792, après un séjour de plusieurs années en Angleterre. C'est par amour de la liberté qu'il avait servi en Amérique, ce fut le même sentiment qui le conduisit en France. Cet étranger était sincère. Utopiste si l'on veut, rêveur c'est possible, mais qui de nous, quelle que soit sa situation, ne l'a pas été, ne l'est point, ou peut affirmer qu'il ne le deviendra jamais ?

Il se lia tout d'abord avec Péthion et plusieurs autres députés de l'assemblée législative. Il leur persuada qu'il rêvait l'indépendance de son pays, prêt à sacrifier sa vie à ses convictions, ajoutant qu'il pouvait compter sur l'appui de l'Impératrice de Russie et du célèbre Pitt. Servan, ministre de la guerre, le nomma maréchal de camp, — Le 7 septembre 1792 il rejoignait l'armée de Dumouriez à Grand-pré, et partageait avec lui l'honneur de repousser de notre territoire les troupes prussiennes et de conquérir la Belgique.

Le 3 octobre suivant il était promu Lieutenant-général chargé du commandement en chef de l'armée du Nord, alors paralysée devant Anvers, sous les ordres du général de la Bourdonnay.

Dans une marche rapide, il franchit la Meuse, s'empare de la Gueldre Autrichienne, et force les troupes prussiennes à repasser le Rhin ; le 4 décembre 1792, il adressait du quartier général d'Anvers, où il commandait la division du Nord de l'armée de Belgique, une proclamation au peuple belge, aux magistrats des villes, en vue d'assurer l'ordre et de faciliter la mission du citoyen Chépy, qui devait procéder sans retard à

la nomination de tous les fonctionnaires publics. Le Pouvoir exécutif le chargea peu après du commandement des armées dans toute la Belgique, pendant l'absence du général Dumouriez. Il reçut de ce dernier l'ordre de bombarder Maëstricht, pour envahir la Hollande, alors que l'armée autrichienne était sur la Roër. Dumouriez était persuadé de la nécessité qu'il y avait, pour la réussite des opérations, de s'emparer de cette place; il ordonna à Miranda d'envoyer son artillerie à Tongres, et d'étendre ses quartiers sur la rive gauche de la Meuse. — Le général de Valence devait laisser à Namur le corps d'armée d'Harville entre Huy et Flamael.

On pouvait ainsi disposer de 60.000 hommes. — La moitié était destinée au siège de Maëstricht, le reste de l'armée, sous les ordres du commandant en chef, devait marcher contre les impériaux d'Aix-la-Chapelle. — On ne pouvait que de cette manière s'assurer la conservation des pays-bas.

Le 6 février 1793 il assiégeait cette forteresse, dont le prince Frédéric de Hesse était gouverneur. On connaît l'énergique sommation qu'il lui fit du quartier général d'Hocthen, le 24 février 1793, à 6 heures du soir, d'avoir à lui en ouvrir les portes :

« Le Lieutenant-général français Miranda, commandant en « chef l'armée de la République sous Maëstricht, somme le « commandant des troupes hollandaises de se rendre dans 3 « heures et de rendre la place aux armes de la République « française pour éviter aux habitants les horreurs d'un bom- « bardement et d'un siège, l'incendie et la destruction de la « ville. »

Sur le refus du gouverneur la ville fut bombardée ce jour même à partir de 11 heures du soir, et le feu continua jusqu'au 27 février après midi.

Bien que la forteresse de Bréda se fût rendue, le 21 du même mois, à une partie de l'armée de Dumouriez, le géné-

ral en chef de l'armée du Nord fut forcé de lever le siège de Maëstricht pour se porter au secours des généraux de Valence, Lanoue et Steingel qui commandaient l'armée d'observation (1).

Depuis son retour à Louvain, Dumouriez se montrait exaspéré contre la convention nationale, et se laissait aller devant Miranda à des appréciations que celui-ci trouvait étranges.

Après l'arrestation des généraux Lanoue et Steingel, Dumouriez disait bien haut qu'il faudrait revenir à Paris avec l'armée pour rétablir la vérité.

Miranda se proposait au contraire d'empêcher une pareille action, qui lui paraissait un remède pire que le mal.

« Donc vous vous battrez contre moi, lui dit brusquement Dumouriez ?

« Ça peut-être bien, si vous vous battez contre la liberté.

« Fort bien, vous serez Labiénus !

« Labiénus ou Caton vous me trouverez toujours du côté de la République. »

Voilà peint par lui-même, en quelques mots, l'homme que l'on a accusé d'être le complice de Dumouriez. Ce fut dans ces circonstances que, prévoyant une conjuration, il crut devoir en informer Péthion.

Le commandant d'armée, dans le but sans doute de lui cacher ses desseins, voulant l'éloigner parce que sa présence pouvait déjouer ses plans, avait obtenu un arrêt des commissaires de Bruxelles, le 21 mars 1793, le rappelant à Paris, alors qu'il couvrait la retraite de l'armée à Pellemberg. Il ne lui fut pas difficile de se disculper devant la convention nationale.

---

(1) Archives historiques du ministère de la guerre ; — Journal extrait des gazettes de Leyde ; — Renseignements particuliers.

Il plaida son innocence, et crut avoir bien mérité de la patrie, en dévoilant les menées de son général en chef. Il disait notamment que c'était l'étude réfléchie de l'histoire, mais non le torrent de la révolution ou des intérêts personnels qui lui avaient fait embrasser la cause de la liberté (1). L'opinion publique, avec les surprises de laquelle il faudrait toujours compter, qui l'avait accueilli avec un enthousiasme presque immodéré, se détacha subitement de lui bien qu'il eût été acquitté à l'unanimité par le tribunal révolutionnaire.

Sans être injuste à son égard, il nous faut reconnaître que ce général d'emprunt seconda mal le commandant en chef.

Il dirigeait l'aile gauche de l'armée à la bataille de Nerwinde qui fut perdue grâce à son inexpérience, son manque de tactique et d'initiative, alors que Dumouriez avait déjà culbuté l'ennemi, et que l'issue de la journée ne semblait plus douteuse avec les forces dont il disposait. Certes il ne manquait pas de connaissances variées et très étendues. Il avait dans ses voyages énormément appris. Un de ses grands talents était de captiver ses auditeurs par une conversation intéressante et instructive ; mais d'aussi remarquables qualités étaient insuffisantes pour faire de lui un chef de corps d'armée.

Il habitait Paris, peut-être même le village d'Auteuil. Il y possédait une agréable maison de campagne, où il avait fait installer les riches collections de livres, tableaux, gravures, statues et autres objets d'art qu'il avait recueillis dans ses nombreuses pérégrinations.

Pache, alors à la tête de la commune de Paris, fut arrêté comme suspect et conduit à *La Force*. On y enfermait chaque jour de nouveaux prisonniers.

---

(1) Discours qu'il se proposait de prononcer devant la Convention, le 29 mars 1793.

Miranda, qui n'avait que des notions assez superficielles sur la tactique militaire, aimait à discuter ces questions. Il émettait souvent dans un langage d'une séduisante persuasion des théories insoutenables. Il aurait pu rendre de grands services à la France s'il n'avait eu la mauvaise chance de servir sous Dumouriez. Achille du Chastellet, qui l'avait depuis longtemps jugé à la suite de la guerre d'Amérique, se faisait un plaisir d'assister à ces entretiens. Il le ramenait presque toujours sur le siège de Maëstricht, la bataille de Nerwinde et l'état des armées pendant la campagne de 1792. Il s'établissait alors juge entre les différends qui pouvaient à ce sujet s'élever entre les nombreux auditeurs.

« Miranda expliquait (a écrit un auteur qui le connut de « près) le phénomène de nos triomphes par la prodigieuse « valeur de nos soldats, et même par une sorte de tact mili- « taire qu'il leur attribuait. J'ai vu souvent, disait-il, des gé- « néraux ignorants leur donner l'ordre d'agir dans telle direc- « tion; l'intérêt du soldat le portait à désobéir, et la route « qu'il prenait était toujours celle de la victoire. » C'était de l'indiscipline, soit : mais il faut l'excuser, car il y a quelque chose de vrai dans cette opinion surtout à l'époque où il n'y avait pas d'anciens généraux à qui l'on pût confier le salut de la patrie, et bien peu de nouveaux qui fussent par leurs talents et l'expérience en état d'ébranler et de diriger de grandes masses armées.

Quand il parlait de Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Barère, Billaud et autres, il n'avait pas assez de colères dans la voix pour flétrir ces hommes, et son langage était pittoresque d'indignation.

Lorsqu'il fut enfin rendu à la liberté, il manifesta l'intention de se fixer en France.

Le gouvernement le fit expulser. Champagneux, son ami et compagnon de captivité, qui avait repris son poste au minis-

tère de l'intérieur sous Bénézech, fut chargé, en vertu d'un arrêté du Directoire, de faire conduire hors des frontières l'ex-général Miranda. Ce fut pour lui une assez désagréable mission, car il avait pour ce Péruvien, à l'esprit mal assis, une grande admiration et une sincère sympathie dont les mêmes épreuves n'avaient fait que resserrer les liens.

Champagneux, sans fortune, père d'une nombreuse famille, était par principes attaché à la liberté. Dès le début de la Révolution, il dirigeait un journal où il enseignait aux citoyens l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs, il avait acquis comme écrivain une certaine notoriété, et quand Roland le plaça à la tête de la première division du département de l'intérieur; il ne se trouva pas une voix pour blâmer ce choix, qui était un des plus heureux qu'il ait faits.

Il s'était épris d'une admiration enthousiaste pour le marquis d'Urfé dont il avait fréquemment entendu parler, il devint son ami quand il le connut à la Force. Il nous a laissé dans les mémoires de Mme Roland (1) de curieux renseignements, dont il ne faut attribuer l'exagération qu'à une trop profonde amitié.

Roland (Jean-Marie) était un savant aussi laborieux que modeste, sans la moindre ambition. Il habitait Lyon, où il était bien connu par ses travaux agricoles; et avait été chargé, par la société d'agriculture du département, de la rédaction de ses cahiers, en vue de la réunion des états-généraux. Son mémoire, très remarquable du reste, attira d'une façon plus complète l'attention publique sur sa personne. Il fut d'abord élu député extraordinaire à l'assemblée constituante, puis devint

---

(1) Mme Roland, née Phlipon, femme d'un esprit supérieur, née à Paris en 1754, habitait rue de la Harpe. Elle fut incarcérée à l'*Abbaye*, le 1er juin 1793, puis à *Sainte-Pélagie*, condamnée à mort sur les réquisitions d'Antoine-Quintin Fouquier-Tinville, accusateur public, le 9 novembre suivant, elle fut exécutée le lendemain (18 brumaire an II).

plus tard Ministre de l'Intérieur. Quand il revint pour la seconde fois au ministère, il révoqua M. d'Ormesson, directeur de la bibliothèque nationale, et nomma deux bibliothécaires, Champfort et Carra (1), dont les appointements furent réduits de 12000 à 8000 livres. Il décida en outre que la bibliothèque serait ouverte tous les jours.

Député de la Somme à la Convention, en butte aux attaques incessantes des *Montagnards*, il se réfugia à Rouen. Ayant appris la mort de sa femme, il se suicida à Bourg-Baudoin, en 1794. M. d'Ormesson, descendait d'une ancienne famille de robe, qui avait rempli de hautes charges dans la magistrature parisienne et l'administration.

Ormesson d'Eaubonne (Olivier Ier Le Fèvre d'), né en 1525, mourut en 1600. Il avait épousé, le 18 juillet 1559, Anne d'Alesso. Fils d'un simple commis au greffe, nommé Jean Le Fèvre, il se distingua dans la magistrature, fut appelé au conseil de Charles IX, par le chancelier L'Hôpital, devint successivement trésorier des finances de Picardie, puis président de la Chambre des Comptes en 1577. Son petit-fils, mort en 1686, fut un des magistrats les plus intègres du règne de Louis XIV. Nommé rapporteur dans le célèbre procès intenté au surintendant Fouquet, il le défendit d'une manière remarquable contre les ennemis qui avaient juré sa perte.

André d'Ormesson, fils du précédent, né en 1644, élève de l'abbé Fleury, fut d'abord avocat du roi au Châtelet, et devint maître des requêtes. Il mourut à Lyon en 1684, où il était intendant de la province. On a vu plus haut qu'il visita le château de la Bastie (1683), et donna son appréciation sur les merveilleux chefs-d'œuvre qu'il eut sous les yeux (2).

---

(1) Le député Carra fut décapité le 31 octobre 1793 avec 21 de ses collègues. — Louis d'Ormesson fut guillotiné le 1er floréal an II.

(2) *Mercure galant*, juin 1683, page 139.

Le chef actuel de cette famille distinguée est M. Olivier-Gabriel-François de Paule, Le Fèvre, comte d'Ormesson, ambassadeur à Lisbonne. Il est né en 1849 et a épousé Mlle de la Guéronnière. Il fut, de 1867 à 1871, attaché d'ambassade à Bruxelles. Démissionnaire au 16 mai, il suivit la politique de Gambetta, devint préfet de l'Allier et des Basses-Pyrénées. Après le rappel du général Appert, il rentra dans la carrière diplomatique, et fit partie de l'ambassade à Saint-Pétersbourg. Successeur de M. Mollard, comme chef du protocole au ministère des affaires étrangères. Nommé en 1893 Ambassadeur à Copenhague, il est actuellement Ministre de France en Portugal.



III

Mort tragique du dernier Marquis d'Urfé.

Achille du Chastellet était privé de la liberté depuis cinq mois et demi. — Mars commençait, rien cependant ne laissait prévoir son élargissement prochain. La terreur battait encore son plein, mais de toutes parts, à l'affaissement qui suit les grandes crises, on devinait que *la Montagne* brûlait ses dernières cartouches.

Que pouvait-on en somme reprocher à l'ancien lieutenant-général des armées françaises qui s'était si brillamment conduit en toute occasion ? deux choses peut-être : d'être resté l'ami fidèle du marquis de Bouillé dont il combattait les idées, et celui de La Fayette, en second lieu d'avoir donné sa démission.

Mais on ne pouvait assurément oublier son adresse aux Français après la fuite de Louis XVI ainsi que sa conduite courageuse à Courtrai. — On n'osa pas instruire son procès ; les plus simples éléments d'accusation faisaient défaut, les magistrats même révolutionnaires de ce temps affreusement tourmenté n'en étaient pas descendus à ce degré d'abaissement et de servilisme aux pouvoirs publics que l'on constate aujourd'hui.

L'ignoble Maillard recula, Fouquier-Tinville lui-même eut peur de soutenir devant le tribunal révolutionnaire siégeant A LA FORCE une semblable infamie.

Les hommes les plus redoutables, les bêtes sauvages de la société ont, semble-t-il, de ces sursauts de conscience, et parfois des mouvements de générosité. Est-ce remords, est-ce plutôt la crainte de compromettre une position acquise ? Il serait bien difficile de se prononcer.

J'ai précédemment indiqué quels étaient les compagnons d'infortune d'Achille du Chastellet, qui s'adonnait avec ardeur à l'étude et qui, si l'on en croit un témoin oculaire, voulait encore, à un âge bien moins avancé que Voltaire, apprendre plus complètement le grec, quoiqu'il fût déjà familiarisé avec un grand nombre de langues mortes ou vivantes.

Tous, ils professaient pour lui la plus sincère estime, et à tour de rôle lui rendaient les services que nécessitait son état de santé, pansaient sa blessure, et passaient la nuit à son chevet. En dernier lieu ils partageaient ensemble, d'un accord unanime, les appartements du greffier et du chirurgien qui étaient les plus commodes de la prison.

On se demandera, sans aucun doute, comment il ne songea jamais à se marier, et pour quelle raison il ne suivit pas l'exemple de son jeune cousin de Lastic. Il préféra à notre avis se consacrer entièrement aux obligations de la vie militaire, peut-être aussi gardait-il au fond de son cœur le souvenir de son aïeule maternelle qui, jeune, était, assure-t-on, assez légère, et vieille fut une toquée. Il n'avait pas oublié les poignantes épreuves, les vicissitudes sans nombre dont sa famille avait été victime.

S'il aima, même accidentellement, il le fit avec une prudente discrétion, dans le plus profond mystère, de telle façon que sa vie privée nous apparaît aujourd'hui comme une énigme indéchiffrable.

Avec la noblesse de sentiments dont il donna la preuve en maintes circonstances, on sent qu'il était homme à comprendre le véritable culte de la femme. La femme, mais c'est la vie

tout entière! mère elle nous donne le jour, veille sur la jeunesse de l'enfant comme le fauve sur ses produits, prépare notre avenir, nous berce petits ou grands des plus douces illusions. Épouse, c'est la compagne aimée et fidèle, tout à la fois gardienne et joie du foyer domestique. D'un sourire elle sait sécher les larmes, atténuer les chagrins, encourager le mari dans ses désespérances passagères, c'est le rayon de soleil qui luit dans le modeste ménage et vient en chasser les nuages sombres.

Pour cesfe mmes, on peut avoir toutes les tendresses, tous les dévouements, les plus grandes sottises paraissent excusables, mais il faut fuir ces dangereuses femelles, monstres hélas trop nombreux dans la société, qui font rêver malgré soi à l'enfer du Dante. Chez elles, l'hypocrisie, la vanité, l'amour de l'argent sont les seules qualités; par leur contact elles empoisonnent toute l'existence de l'honnête homme assez naïf pour leur donner son nom, trop miséricordieux ou trop bête, pour ne pas les supprimer brutalement comme un reptile venimeux.

Achille du Chastellet était né sous une mauvaise étoile; au fond d'une faiblesse de caractère, qui paraît peu se concilier avec son tempérament militaire, il comprit bientôt qu'il était perdu et que ses jours étaient désormais comptés. Sans espoir dans la justice humaine qu'il avait vainement implorée, voyant sa détention se prolonger, dans une minute de désespérance, peut-être aussi dans une heure de souffrance physique, il résolut de venir de son plein gré au-devant de la mort qui semblait le ménager.

Il ne fit part de ses projets à aucun de ses amis.

Champagneux travaillait alors à une Histoire de France pour laquelle Miranda et du Chastellet lui fournirent tous les matériaux nécessaires; il trouva surtout dans la bibliothèque de ce dernier de précieux documents qui lui furent d'une très grande utilité.

Un jour que dans l'intimité il félicitait le Péruvien de la satisfaction qu'il devait éprouver de posséder un remède secret qui le rendait maître de son sort, du Chastellet, qui l'avait écouté en silence, lui fit la promesse de le rendre non moins heureux. Quelques jours après il lui remettait une petite dose d'un violent poison.

Champagneux chercha à connaître quelle en était la provenance ; son ami fut d'une discrétion absolue ; mais il ne tarda pas à être convaincu qu'il le tenait du docteur Cabanis.

Dans cette période épouvantable de persécution et de sang, où le suicide paraissait aux malheureux préférable à l'échafaud, Cabanis semblait avoir reçu de ses amis la mission spéciale de leur faciliter sans trop de souffrances une mort rapide et certaine. Il serait difficile de préciser la nature et la composition de ce poison, que n'aurait point répudié Locuste, et dont un des premiers Condorcet avait éprouvé les terribles effets.

On avait appris *à la Force* que le général baron de Luckner, ancien commandant en chef de l'armée du Nord, venait d'être exécuté le 5 janvier 1794. Du Chastellet en éprouva une vive douleur mais il tut surtout affecté de la mort de Condorcet qui s'était empoisonné le 8 mars suivant. Il ne songea plus qu'à prendre ses dernières dispositions.

Dans son testament, il léguait à Miranda, décédé plus tard à Cadix, une partie de ses livres et son mobilier, faisait un petit nombre de legs sans importance, mais laissait un souvenir à tous ceux qu'il avait connus. Champagneux eut en partage une très belle édition de Sénèque des *Elzéviers* et la collection des auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture.

Ses amis prévoyaient depuis longtemps sa résolution.

Aucun d'eux n'en croyait la réalisation aussi prochaine. Pour cela, ils ne le perdaient point de vue, s'ingéniaient à lui remonter le moral déjà fort affaibli, et à lui faire entrevoir sa prochaine mise en liberté.

Depuis quelque temps il vivait le plus souvent seul, complètement retiré, tout à ses pensées, redoutant la justice des hommes, croyant à peine en celle de Dieu.

Ses souffrances physiques s'augmentaient aussi avec ses peines morales, sa santé déclinait à vue d'œil, elle exigeait des soins que ses compagnons lui prodiguaient jour et nuit.

Achille du Chastellet mit à exécution son funeste projet le 20 mars 1794. Vers six heures du matin, pendant que le député Chastellain, qui avait passé la nuit à son chevet, prenait un peu de repos, il s'empoisonna (1).

Vers huit heures, Miranda et Champagneux se rendirent auprès de lui ; on crut d'abord qu'il sommeillait, mais le doute ne fut plus permis, quand on trouva, sur son oreiller, une petite boîte ouverte et vide. Il respirait encore faiblement ; on aurait pu penser qu'il était plongé dans un état de léthargie. Il succomba sans douleur vers midi, et Trouillet ne put que constater la mort.

Tous ceux qui l'entouraient, consternés, les larmes aux yeux, voulant encore douter, s'opposèrent à ce que l'on enlevât son corps avant le surlendemain. Où fut-il enterré ? c'est un mystère. Il est navrant de penser que son corps fut peut-être jeté dans la fosse commune, avec les cadavres de ceux qui avaient péri sur l'échafaud. Champagneux fait de lui un éloge dithyrambique, de l'avis de tous trop exagéré, où se révèle le pédagogue avec ses souvenirs classiques, toujours amoureux des grandes phrases et des mots à effet. « Telle fut la fin de ce « brave et vertueux militaire dont ma plume n'a que faible- « ment esquissé les grandes qualités. Ce siècle n'était pas

---

(1) Quelques auteurs, sans fournir aucune preuve, en fixent la date au 10 avril 1794.

« digne de lui ; ses lumières, ses talents, ses vertus eussent « honoré les plus beaux jours d'Athènes et de Rome (1). »

Achille du Chastellet s'est-il réellement suicidé ? tout nous porte à le croire, mais pourquoi ne pas admettre aussi, ce qui ne serait pas invraisemblable, qu'il prit, pour calmer d'atroces douleurs, une trop forte dose d'opium qui l'endormit pour jamais ?

Cette hypothèse fort plausible serait de nature à satisfaire ceux qui considèrent le suicide comme un crime, alors que d'autres estiment qu'il faut toujours un certain courage pour sortir volontairement de la vie, quels que soient les malheurs ou les vicissitudes qu'on y ait éprouvés.

Ses biens qui ne devaient pas être considérables, tout ce qu'il possédait à Auteuil, ses propriétés de Picardie furent mis sous sequestre, puis ensuite vendus comme biens nationaux.

Deux mois après ce tragique événement, le 19 mai 1794, une commission spéciale révisa la liste des suspects injustement emprisonnés et provoqua de nombreuses mises en liberté.

Au 9 thermidor, les portes des prisons s'ouvrirent toutes grandes, et le 12 vendémiaire an IV (4 octobre 1795), cette loi épouvantable, qui avait fait tant de victimes, fut abolie sur le rapport de Girod-Pouzol.

Si notre prisonnier avait eu assez de patience, il aurait à coup sûr profité l'un des premiers des événements dont la chute de Robespierre donna le signal.

Ainsi mourut, à 34 ans, Achille-François de Lascaris d'Urfé, Marquis du Chastellet, lieutenant-général des armées de la

---

(1) Mémoires de Mme Roland.

République. Avec lui disparaissait pour toujours cette puissante Maison d'Urfé, dont il était le dernier représentant, qui, pendant plusieurs siècles, fut célèbre en France et illustra surtout le Forez. Il emportait aussi dans la tombe le nom de la famille du Chastellet de Picardie.





Ce livre est terminé, je me fais honneur de l'avoir écrit. J'ai mis dans les pages qui précèdent toute mon âme, ce que j'avais de meilleur dans le cœur, et de puissance dans l'esprit. Je m'y révèle tout entier comme je suis, tel que je désire rester.

Les jours que j'ai consacrés à cette œuvre m'ont fait oublier les heures mauvaises de la vie, ont éloigné de moi de douloureux souvenirs, en atténuant dans une suffisante mesure les chagrins dont souffre tout homme ici-bas.

Dans ces lignes empreintes parfois d'une poignante et douloureuse philosophie, on me retrouvera avec mes répugnances invincibles pour les égoïstes, mes sentiments de solidarité pour les souffreteux, mes révoltes intimes contre l'inégalité des classes sociales.

J'ai cherché surtout à faire une publication intéressante, fortement documentée, établie sur de nombreuses pièces d'une rigoureuse authenticité. J'ai écrit avec sincérité, sans passion, avec la plus entière impartialité, avec cette libre conscience qui est peut-être ce qu'il y a de plus honorable en nous. Je regarde toujours au-dessus des événements, puis après les avoir sérieusement contrôlés, je me reconnais le droit de les apprécier dans leurs causes et dans leurs résultats. On pourra blâmer, ou ne point partager certaines appréciations personnelles, nul ne songera, j'en suis convaincu, à attaquer mon

extrême franchise. — Qu'on me pardonne, je suis un dégénéré de race, venu deux siècles trop tard; je loue ce qui me paraît digne de l'être, mais je tape ferme sur tout ce qui me paraît louche ou blesse mes sentiments de loyauté.

Le public pourra juger ainsi sous son véritable jour une intéressante et sympathique figure, imparfaitement connue, bassement calomniée, que je me suis fait un devoir de réhabiliter d'une façon complète.

Achille du Chastellet fut un patriote éclairé, un républicain sincère; pour les réactionnaires, il aura toujours le tort d'avoir été un trop ardent admirateur de la Révolution, et de s'en être fait l'apôtre. On peut le citer en outre comme un modèle de droiture, d'abnégation dans la vie privée, d'héroïsme sur les champs de bataille. Il y avait dans cette grande physionomie, qui commande le respect, de quoi séduire un historien, le sujet était attrayant, et c'est pour cela que je suis devenu le biographe du dernier des d'Urfé, que j'ai étudié à fond cette personnalité marquante, afin de venger autant que possible sa mémoire des basses attaques dont elle a été l'objet dans le pays berceau de sa famille.

Le petit-fils de Jeanne de Pontcarré entendait la liberté, non point dans son sens étroit, mais ainsi qu'elle doit être comprise dans sa plus large acception, blâmant avec sévérité les fautes maladroites de la révolution, répudiant surtout les excès des Jacobins.

Lieutenant-général des armées françaises à 33 ans, ami de toutes les célébrités contemporaines, La Fayette, Rochambeau, de Bouillé, Condorcet, le docteur Cabanis, etc., ce n'était point, comme on le voit, un vulgaire parvenu, mais, comme on l'a dit justement, « une des personnes marquantes de la Révolution ».

La noblesse de sa famille remontait au XI[e] siècle; elle valait bien en définitive celle des d'Urfé. Il comptait parmi ses an-

cêtres : Jacques du Chastellet nommé, par Louis XI, gouverneur du château d'Oise en Cambrésis, Claude, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV ; Jean, gouverneur de la ville et du château de Saint-Omer, etc. Et ces hommes qui servirent toujours fidèlement leur prince peuvent être comparés avec avantage aux seigneurs de la Bastie, qui se mêlèrent trop souvent aux intrigues politiques de la ligue, ils étaient certainement aussi honorables que Claude, ambassadeur à Rome, Anne le mystique, Honoré qui se faisait relever de ses vœux de chevalier de Malte pour épouser sa belle-sœur, la séduisante Diane de Chateaumorand, enfin Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, auquel il semblait tout naturel, lors des funérailles de Charles VIII, de s'approprier quelques riches ornements du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, sans parler de cette dernière Marquise d'Urfé qui se ruinait si follement pour l'aventurier Casanova.

Quoi qu'en puissent penser ou écrire certains historiens, il est incontestable que l'irrésistible mouvement populaire de 1789 produisit des hommes de large envergure, célèbres dans les lettres, la politique, la science et les arts, auprès desquels nos contemporains, leurs pâles imitateurs, ressemblent à des pygmées incapables d'atteindre à la cheville de ces géants. Et c'est pour cela qu'il faut excuser jusqu'à un certain point les mesures violentes, ou les moyens souvent cruels que la Révolution dut employer suivant la nécessité des circonstances.

C'est l'histoire de tous les peuples combattant pour la revendication des droits sacrés de l'homme, pour l'indépendance de leurs idées, pour l'intégrité de leur territoire, qui se sentent assez d'héroïsme pour terrasser, de quelque façon que ce soit, ceux qui tentent d'entraver leur marche vers les progrès humains, ou d'effacer leur nom du monde civilisé.

Il y a toutefois un abîme profond entre les événements qui

marquèrent la fin du XVIII[e] siècle, et ceux que nous voyons s'accomplir dans celui qui va bientôt disparaître.

Dieu fasse que la Révolution sociale qui se prépare s'annonce comme prochaine, imminente peut-être, par des signes précurseurs auxquels ne sauraient se tromper les esprits sensés, ne soit pas plus terrible, plus longue, plus sanglante que ne le fut celle de 1793.

C'était, à cette époque, un combat de caste, la noblesse et la bourgeoisie étaient aux prises, demain peut-être ce sera la lutte du prolétariat et de la bourgeoisie, de l'exploité contre l'exploiteur, du salarié contre le patron, guerre terrible, au couteau, sans trêve ni merci.

On ne se préoccupe pas assez de nos jours des progrès du socialisme en France. Il est très solidement organisé, possède pour chefs des orateurs de talent, pour soldats de rudes gaillards qui n'ont point froid aux yeux, et se feraient crever la peau pour leurs idées et le triomphe de leur parti.

Les grèves qui se produisent partout, à courtes distances, ne sont que les escarmouches de la bataille suprême d'où émergera une nouvelle couche sociale.

Des écrivains au cerveau déséquilibré ont sérieusement soutenu que l'on ne pouvait être à la fois sans déroger *Noble et Républicain*, peut-être les verra-t-on, chose étrange, affirmer que le travailleur appartient au bourgeois comme le manant appartenait à la vieille aristocratie, qu'il n'a d'autre rôle à remplir dans la société actuelle que de mourir à la peine pour enrichir son maître, exactement comme les nobles d'autrefois refusaient à raison de leurs privilèges de faire cause commune avec la bourgeoisie qui, lasse de son esclavage, réclamait ses droits à la vie, qu'elle finit par obtenir d'une façon brutale.

Sommes-nous donc menacés d'un nouveau 93 ? où nous conduira la surprenante évolution qui se produit dans les esprits et dans les mœurs ? Ce sont pour tous des symptômes alar-

mants. Aurons-nous le collectivisme, ou le communisme anarchiste ? Qui pourrait le dire?

Si la bourgeoisie a fait son temps, n'en parlons plus, qu'on la mette au rancart. Elle ne sera plus apte avant peu qu'à servir de cheval de renfort au coche de la dernière couche sociale qui gravit péniblement la côte escarpée qui conduit au pouvoir. Le xxe siècle sera assurément marqué par des bouleversements économiques et politiques imprévus.

« Est-ce un beau soleil aux reflets d'or qui éclairera le « couchant de ce siècle, ou ses flammes de sang rougissant « l'horizon amoncelleront-elles de mortelles batailles ? C'est « le secret de la destinée (1). »

J'espère ne pas en être le témoin. Je m'en vais du reste doucement vers l'éternel inconnu, où se perdent toutes les choses d'ici-bas. Mais quand son heure sonnera, celui qui a écrit ces lignes emportera du moins la suprême et douce consolation, non la moindre de la dernière étape de sa vie, de laisser une œuvre historique que ses petits-neveux liront, et dont ils tireront à coup sûr quelques enseignements profitables. Et cette simple pensée me suffit aujourd'hui, car il n'y a rien de plus doux, on en conviendra, que de pouvoir se dire qu'on a produit une œuvre utile, quels qu'en soient en réalité l'importance ou les effets.

C'est à toi, ô Forez bien-aimé, que, par reconnaissance, j'ai offert ce modeste ouvrage. Je t'aime, parce que là-bas les déceptions de la veille ont toujours été suivies pour moi des joies du lendemain.

Je me souviendrai sans cesse de tes châteaux en ruines, perchés au sommet des monts, qui me faisaient rêver d'un âge bien lointain, des sites pittoresques les environnant,

---

(1) A. Dudouyt.

de tes fertiles plaines, des luxuriants vignobles étagés sur le flanc des coteaux mais aussi et surtout de ces hautes montagnes couvertes d'épaisses futaies de sapins ou de pins, que j'ai si souvent parcourues il y a trente ans sonnés, à l'époque de mon insouciante jeunesse.

Je ne saurais t'oublier, malgré des défauts dont tu n'es point responsable, ô petit coin de notre terre française, car c'est là que repose mon père, la plus pure affection de ma vie, puis un peu plus loin, à Lyon, mon fils unique mort à dix-neuf ans, dont j'avais rêvé de faire un homme.

Ton souvenir m'aidera à supporter courageusement, s'il le faut, les dernières amertumes de la vie, avec cette satisfaction réconfortante que l'on éprouve toujours, quand on a fait un peu de bien, sous quelque forme que ce soit.





ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Page 8, ligne 23, *lisez :* Ulfœum *au lieu de* Ulœum.
— 16, ligne 19, *lisez :* Ulphé *au lieu de* Ulfé.
— 33, ligne 28, *lisez :* Savoysiade *au lieu de* Savoyssiade.
— 48, ligne 1, *lisez :* être à l'origine *au lieu de* être l'origine.
— 49, ligne 6, *lisez :* les lettres à terrier *au lieu de* les terres à terrier.

Page 52. L'auteur a jugé inutile de reproduire, dans cet ouvrage, le dessin du jésuite Martel-Ange, qui est assez connu et figure dans le livre de M. de Soultrait : *Le Château de la Bastie et ses seigneurs.*

Page 69. On connaît la triste fin du sénateur Edmond Magnier, directeur du journal l'*Évènement*, ce concussionnaire de haute marque, à la fois homme du monde, jouisseur et sceptique, assurément plus coupable que l'ancien ministre Bailhaut. Quelle chute pour cet homme qui, à peine âgé de 31 ans, dirigeait un journal rapportant de superbes bénéfices, menait la vie à grandes guides et savait sans scrupule se procurer, par tous les moyens possibles, les sommes considérables dont il avait besoin pour son train de maison. Il a misérablement échoué sur le banc de la cour d'assises, et a été condamné, le 19 octobre 1895, à *un an de prison.*

Dans sa séance du mardi 10 décembre suivant, le Sénat a prononcé sans bruit la déchéance de cet ex-honorable.

Page 70. Sur la foi d'un renseignement dont je n'avais pu contrôler l'exactitude, j'ai dit que la voûte de la chapelle du château de la Bastie avait été enlevée. Il n'en est rien. Cette voûte en stuc n'a subi aucune détérioration, elle existe encore telle qu'elle fut construite ; et M. de Neufboug n'a jamais songé un instant à la faire disparaître, ainsi que la grotte en rocailles.

Page 80, ligne 6, *lisez :* comme chez la fourmi prévoyante *au lieu de* comme la fourmi prévoyante.
— 100, ligne 5, *lisez :* Montarboux *au lieu de* Monttarboux.
— 104, dans la note du bas de la page, *lisez :* de quatre têtes de taureau d'or, *au lieu de* quatre têtes taureau d'or.
— 148, ligne 19, *lisez :* payant la dixme, *au lieu de* payant le dixme.
— 154, ligne 17, *lisez :* Langeac *au lieu de* Leangeac.

Page 154, ligne 18, *lisez :* Saint-Ilpize *au lieu de* Saint-Ylpice.
— 171, ligne 16, *lisez :* 1757 *au lieu de* 1756.
— 173, ligne 8, *lisez :* Ses succès *au lieu de* les succès.
— 197, titre du § 11, *lisez :* du Chastellet *au lieu de* du Chastelle.

Page 204. A l'appui de l'opinion que j'ai émise, voici quelques lignes de la lettre que M. le Directeur de *la Maison nationale de Charenton* m'écrivait le 7 avril 1894 : « je m'empresse de vous faire savoir que l'on « n'a commencé à recevoir les femmes aliénées à la maison de Charen- « ton qu'au commencement de ce siècle, et qu'en conséquence la mar- « quise du Chastellet n'a pu y être internée. »

Page 220, ligne 30, *lisez :* Motier *au lieu de* Dumotier.
— 227, ligne 19, *lisez :* foule *au lieu de* oule.
— 231, ligne 25, *lisez :* respiré *au lieu de* aspiré.
— 282, ligne 7, *lisez :* Louvet *au lieu de* Souvet.
— 286, ligne 30, *lisez :* l'enlever *au lieu de* enlever.

Page 347. La lettre d'Achille du Chastellet, conservée aux Archives nationales, est classée par erreur dans le dossier M qui concerne la famille du Châtelet de Lorraine. C'est donc le hasard seul qui pouvait faire découvrir ce curieux document.

Page 365. Ormesson (Olivier-Gabriel-François de Paule Lefèvre, comte d'), officier de la Légion d'honneur, né le 3 janvier 1849, licencié en droit, attaché à Bruxelles, 1867-1871 ; sous-préfet de Tournon, 24 mai 1876 ; de Dinan, septembre 1876 ; de Montluçon, février 1877 ; démissionnaire, 16 mai 1877 ; préfet de l'Allier, 13 décembre 1877 ; préfet des Basses-Pyrénées, avril 1879 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 juillet 1880 ; conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, 5 juillet 1886 ; chargé d'affaires du 13 juillet au 20 novembre 1886 ; ministre plénipotentiaire de 2e classe ; chargé des fonctions de chef du Protocole, 20 septembre 1888 ; officier de la Légion d'honneur, 1er octobre 1889 ; ministre plénipotentiaire de 1re classe, 6 janvier 1892 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 8 septembre 1873, actuellement ministre de France à Lisbonne.

Page 372, ligne 5, *ajouter* et d'Artois.
— 377. Tout récemment, à l'époque où il était nommé ministre des affaires étrangères, M. Berthelot adressait les lignes suivantes aux organisateurs de l'anniversaire de 1870 : « Nous n'avons pas oublié : mais « le jour de la justice, la revanche des opprimés contre la force et la « conquête n'est pas venu. Les hommes de ma génération, qui descen- « dent les uns après les autres dans le tombeau, ne le verront pas.

« C'est le Socialisme qui sera notre Némésis. »

BERTHELOT.

Cette magistrale pensée d'un homme illustre ne confirme-t-elle pas d'une façon absolue ce que j'ai dit de l'évolution sociale actuellement en germe. Elle montre que c'est aux socialistes qu'il appartient de préparer la revanche du droit sur la force.





TABLE DES MATIÈRES




IMPRIMERIE
DARANTIERE
DIJON
RUE CHABOT-CHARNY, 65
A DIJON
CÔTE-D'OR

Pour paraître fin Mai 1896

BIOGRAPHIES FORÉZIENNES

Louis de Lascaris d'Urfé

84[e] Évêque de Limoges (1676-1695).

Un volume grand in-8°, orné de 2 portraits, avec plusieurs blasons et vignettes.

En Préparation

BIOGRAPHIES FORÉZIENNES

LES DIANISTES

Un fort volume in-4° carré, avec de nombreuses illustrations

HISTOIRE DE LA SALLE DE LA DIANA A MONTBRISON.
FONDATION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU FOREZ.
LES MEMBRES VIVANTS. — LES DÉMISSIONNAIRES. — LES DISPARUS.
SILHOUETTES INSTANTANÉES. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.
OUVRAGES PUBLIÉS PAR SES MEMBRES. — ÉTUDES CRITIQUES.

Auguste BROUTIN

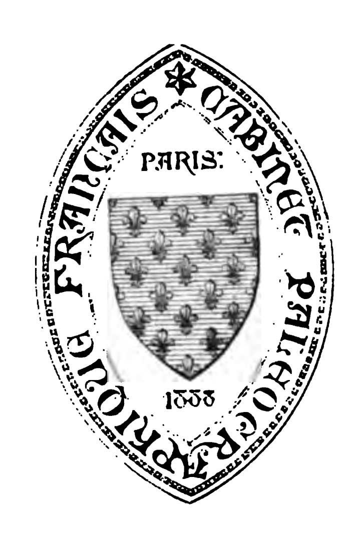
HISTORIOGRAPHE DU FOREZ

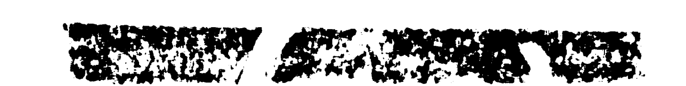
Ancien Maire de la ville de Feurs

SA VIE. — SON ŒUVRE.

(1811-1888)

Brochure grand in-8° avec un portrait.


CABINET PALEOGRAPHIQUE FRANCAIS
PARIS




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02611 7997

